

SOMMAIRE ANALYTIQUE

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES 7013

- *Table ronde sur le thème : « déglobalisation et relocalisation : quelles leçons tirer de la crise ? », autour de MM. Patrick Artus, chef économiste de Natixis, Nicolas Bouzou, directeur du cabinet de conseil Asterès, Florent Menegaux, président de Michelin et Arnaud Montebourg, ancien ministre et entrepreneur (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)..... 7013*
- *Bilan annuel de l'application des lois (en téléconférence) (sera publié ultérieurement) 7013*
- *Proposition de loi visant à garantir l'efficacité des aides personnelles au logement – Désignation d'un rapporteur (en téléconférence)..... 7013*

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES..... 7015

- *Audition du général d'armée François Lecointre, chef d'état-major des Armées, sur le bilan des opérations intérieures et extérieures (en téléconférence)..... 7015*
- *Audition de Mme Amélie de Montchalin, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes, suite au Conseil européen du 23 avril 2020 (en téléconférence)..... 7030*
- *Audition de M. Olivier Brochet, directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) (en téléconférence)..... 7048*
- *Audition de Mme Florence Parly, ministre des armées, sur la contamination du porte-avions Charles de Gaulle (en téléconférence)..... 7059*
- *Audition de M. Jérémie Pellet, directeur général d'Expertise France (en téléconférence) (sera publiée ultérieurement) 7074*
- *Communication de M. Jean-Pierre Vial et Mme Marie-Françoise Perol-Dumont (en téléconférence) (sera publiée ultérieurement) 7074*
- *Audition de MM. Stéphane Mayer, Président du CIDEF et du GICAT, Eric Trappier, Président du GIFAS, et Hervé Guillou, Président du GICAN, représentants de l'industrie de défense (en téléconférence) (sera publiée ultérieurement) 7074*

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES..... 7075

- *Audition de M. Jean-Yves Grall, directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et de M. Pierre Pribile, directeur général de l'agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté 7075*
- *Audition de Mme Françoise Barré-Sinoussi, présidente du Comité analyse, recherche et expertise sur la maladie Covid-19 (Care) (en téléconférence) 7085*

- *Audition de M. Martin Hirsch, directeur général de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (en téléconférence) 7094*
- *Bilan annuel de l'application des lois - Communication (en téléconférence) 7105*
- *Demande de saisine pour avis et désignation de rapporteurs (en téléconférence)..... 7108*

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE 7109

- *Audition de Mme Catherine Guillouard, présidente-directrice générale de la RATP, sur les répercussions de la crise du Covid-19 et de l'après-crise au sein de la RATP (en téléconférence) 7109*
- *Répercussions de la crise du Covid-19 sur les transports collectifs, ferroviaires et fluviaux - Communication de M. Didier Mandelli (en téléconférence)..... 7127*
- *Gestion de la crise du Covid-19 et de l'après-crise en Île de France – Audition de Mme Valérie Pécresse, présidente de la Région Île-de-France (en téléconférence) 7130*
- *Audition de M. Gaël Giraud, économiste, sur la relance verte (en téléconférence) (sera publié ultérieurement) 7139*

COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION 7141

- *Nouveaux territoires de la culture – Présentation du rapport d'information..... 7141*
- *Conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 sur le secteur du sport - Audition de Mme Roxana Maracineanu, ministre des sports (par téléconférence) 7152*
- *Conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 sur le secteur de l'enseignement agricole – Audition de M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation (en téléconférence)..... 7165*
- *Conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 sur les politiques publiques en matière de jeunesse et de vie associative - Audition de M. Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse (en téléconférence) (sera publiée ultérieurement) 7180*

COMMISSION DES FINANCES..... 7181

- *Audition de M. Jérôme Fournel, directeur général des finances publiques (DGFîP) 7181*
- *Projet de loi de règlement et d'approbation des comptes de l'année 2019 - Audition de M. Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics (en téléconférence) (sera publié ultérieurement) 7191*
- *Proposition de loi tendant à définir et à coordonner les rôles respectifs des assurances et de la solidarité nationale dans le soutien des entreprises victimes d'une menace ou d'une crise sanitaire majeure - Nomination d'un rapporteur (en téléconférence) (sera publié ultérieurement) 7191*

- *Proposition de loi portant création d'un fonds d'urgence pour les Français de l'étranger victimes de catastrophes naturelles ou d'événements politiques majeurs - Nomination d'un rapporteur (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)..... 7191*
- *Demande de saisine et nomination d'un rapporteur pour avis sur le projet de loi n°2907 (A.N. XVe lég.) portant diverses dispositions urgentes pour faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 (sera publié ultérieurement)..... 7191*
- *Audition de M. Robert Ophèle, président de l'Autorité des marchés financiers (AMF) (en téléconférence) (sera publié ultérieurement) 7191*

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE 7193

- *Mesures prises dans le cadre de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 - Audition de M. Jean Castex, coordonnateur national à la stratégie de déconfinement (par téléconférence) 7193*
- *Mesures prises dans le cadre de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 - Audition de Mme Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (par téléconférence) 7203*
- *Projet de loi portant diverses dispositions urgentes pour faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 - Nomination d'un rapporteur (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)..... 7215*
- *Audition commune de MM. André Laignel, président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, Dominique Bussereau, président de l'Assemblée des départements de France, et Renaud Muselier, président de Régions de France (en téléconférence) (sera publié ultérieurement) 7216*

COMMISSION MIXTE PARITAIRE 7217

- *Commission mixte paritaire sur le projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions 7217*

MISSION D'INFORMATION SUR LA LUTTE CONTRE L'ILLECTRONISME ET POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE..... 7239

- *Réunion constitutive (en téléconférence) 7239*

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA SEMAINE DU 18 MAI ET A VENIR..... 7243

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Mercredi 13 mai 2020

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente -

La téléconférence est ouverte à 9 h 30.

Table ronde sur le thème : « déglobalisation et relocalisation : quelles leçons tirer de la crise ? », autour de MM. Patrick Artus, chef économiste de Natixis, Nicolas Bouzou, directeur du cabinet de conseil Asterès, Florent Menegaux, président de Michelin et Arnaud Montebourg, ancien ministre et entrepreneur (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu relatif à ce point de l'ordre du jour sera publié ultérieurement.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo disponible en ligne [sur le site du Sénat](#).

Bilan annuel de l'application des lois (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu relatif à ce point de l'ordre du jour sera publié ultérieurement.

Proposition de loi visant à garantir l'efficacité des aides personnelles au logement – Désignation d'un rapporteur (en téléconférence)

Mme Sophie Primas, présidente. – Notre commission a été saisie au fond de la proposition de loi n° 372 visant à garantir l'efficacité des aides personnelles au logement. Je vous propose de désigner Mme Dominique Estrosi Sassone rapporteur de ce texte.

Il en est ainsi décidé.

Mme Sophie Primas, présidente. – Le texte sera inscrit à l'ordre du jour réservé au groupe CRCE le 4 juin, l'examen du texte par notre commission est prévu le 28 mai.

La téléconférence est close à 12 h 15.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

Jeudi 23 avril 2020

- Présidence de M. Christian Cambon, président -

La téléconférence est ouverte à 15 heures.

Audition du général d'armée François Lecointre, chef d'état-major des Armées, sur le bilan des opérations intérieures et extérieures (en téléconférence)

M. Christian Cambon, président. – Nous avons le plaisir d'accueillir cet après-midi le général François Lecointre, chef d'état-major des Armées. Merci de vous être rendu disponible pour cette audition, que nous attendions avec beaucoup d'intérêt.

Au nom de notre commission, je tiens tout d'abord à réaffirmer notre solidarité vis-à-vis des marins du porte-avions *Charles-de-Gaulle* : nous ne chercherons pas à créer de polémique, même si nous nous posons évidemment des questions sur les causes de la contamination massive à bord de ce navire si important pour notre Nation. Je tiens également à réaffirmer notre solidarité à l'égard des 2 700 marins qui naviguent actuellement sur les cinquante-trois bâtiments de la marine nationale et, plus généralement, vis-à-vis des 30 000 hommes et femmes, soldats, aviateurs, marins, en posture opérationnelle. Nous saluons leur courage et leur dévouement – les événements actuels au Sahel montrent qu'il ne faut surtout pas relâcher la pression. Je veux adresser une mention toute particulière au service de santé des armées (SSA) qui a démontré, une fois de plus, sa compétence et sa capacité de mobilisation pour venir en aide aux soignants civils et hospitaliers.

Mon Général, je souhaite évoquer avec vous deux sujets d'inquiétude.

Tout d'abord, à la suite de la contamination des marins du *Charles-de-Gaulle*, nous souhaitons, non pas nous substituer aux deux enquêtes qui ont été mises en place, mais tirer des leçons pour l'avenir. Nous pensons qu'il faudrait organiser un dépistage systématique de nos forces armées avant leur départ en mission, en particulier avant l'appareillage des bâtiments de la marine nationale ou les relèves des militaires engagés en opération. Je pense notamment aux soldats de l'opération Barkhane, dans les rangs desquels on recensait déjà il y a quelques jours au moins quatre cas de contamination. C'est une question d'efficacité opérationnelle et de crédibilité politique.

La ministre des armées, à qui j'ai fait part de cette suggestion, m'a semblé réceptive. J'aimerais avoir votre point de vue à ce sujet. Nos forces armées méritent au moins autant d'attention que certains secteurs d'activité qui sont aujourd'hui au centre des préoccupations du Gouvernement, et cet effort me paraît à notre portée.

Notre second sujet d'inquiétude concerne la trajectoire financière définie par la loi de programmation militaire (LPM). L'opération Résilience devrait accroître le coût des opérations : disposez-vous d'ores et déjà d'une estimation de son impact budgétaire ? La brusque dégradation des finances de l'État, qui sortiront exsangues de la crise, risque également d'affecter cette trajectoire financière. Qu'en pensez-vous ?

Enfin, nous craignons que les industriels de notre base industrielle et technologique de défense (BITD) ne soient durablement fragilisés, alors que nos forces armées rencontrent déjà un certain nombre de problèmes de maintenance. Là encore, estimez-vous que nos craintes sont fondées ?

Au sortir de la crise, l'opinion publique sera sans doute plus sensible à l'idée que les financements doivent aller aux hôpitaux et au secteur de la santé qu'aux enjeux de sécurité ou à l'armement. Dans ce contexte, les « marches » de 3 milliards d'euros prévues dans la LPM à partir de 2022 ne vont-elles pas devenir infranchissables ? Quelles sont vos projections à cette échéance ? Vous a-t-on donné des garanties concernant la pérennité de ces crédits budgétaires ?

Général d'armée François Lecointre, chef d'état-major des Armées. – Je vous remercie de l'opportunité qui m'est donnée d'échanger avec vous et de répondre à vos questions.

En introduction, j'aimerais réagir à cette idée que nos concitoyens pourraient considérer que la nécessité de conserver une armée forte dans un monde de plus en plus incertain ne serait plus une priorité.

La crise actuelle provoque des réactions de repli sur soi et d'isolement, qui sont de nature à rendre encore plus instable le monde de demain. Elle constitue également une sorte d'égalisateur de puissance entre les pays qui, quelle que soit leur taille, rencontrent des difficultés à la surmonter. Enfin, elle représente une menace pour tous les systèmes politiques et pour l'économie mondiale. C'est pourquoi notre pays doit garder sa capacité à se défendre et à porter sa voix dans le monde, en s'appuyant notamment sur un appareil militaire digne de ce nom. Je compte sur votre appui, monsieur le président.

M. Christian Cambon, président. – Il vous est acquis, mon Général.

Général François Lecointre. – Une armée sert à se préparer à ce qui n'est pas envisageable. Si nous consacrons aujourd'hui la totalité de nos moyens à faire face à la survenue d'une nouvelle crise du même type, ce serait, de mon point de vue, une erreur extrêmement grave. J'observe au passage que, si nous redécouvrons le tragique de notre existence et la nécessité de redéfinir l'ordre de nos priorités, cette crise ne constitue pas à proprement parler une surprise stratégique, puisqu'elle avait été identifiée dans le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 et la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale 2017. Ce type d'expertises est malheureusement trop rarement pris en considération.

Mon propos s'articulera autour de trois points.

Le premier concerne la façon dont l'armée gère la crise. Devant l'ampleur de l'événement, la ministre des armées et moi-même avons proposé le déclenchement d'une nouvelle opération clairement distincte de l'opération Sentinelle, l'opération Résilience, que le Président de la République a officiellement lancée le 24 mars dernier à Mulhouse. Cette opération vise à répondre aux besoins exprimés par les autorités civiles dans les domaines sanitaire, logistique et, dans une moindre mesure, de protection, les armées n'agissant, dans ce dernier domaine, qu'en appui des forces de sécurité intérieures.

Aujourd'hui, la réponse à la crise est principalement conduite par les officiers généraux de zone de défense et de sécurité (OGZDS), qui s'appuient sur les délégués

militaires départementaux (DMD) et les commandants de base de défense (COMBdD), puis par les commandants de zone maritime (CZM) sur le territoire métropolitain et le Commandant de la défense aérienne et les opérations aériennes (CDAOA). En outre-mer, l'action est menée par l'ensemble des commandants supérieurs (COMSUP) pour les départements et régions d'outre-mer. Tous ces officiers ont reçu la consigne de nouer le dialogue le plus constructif possible avec les autorités civiles, afin qu'elles sollicitent les capacités de nos armées, que ce soit sous la forme de réquisitions ou de demandes de concours.

Selon moi, le succès de l'opération Résilience s'explique par le fonctionnement même des armées, à la fois vertical et déconcentré. D'un côté, l'opération s'est révélée efficace grâce à notre maillage territorial, adapté aux réalités locales. De l'autre, l'approche centralisée, propre au fonctionnement militaire, a permis d'employer des moyens très spécifiques et rares. Je pense aux moyens maritimes ou aériens qui ont permis de délester les hôpitaux des zones les plus touchées par la crise, ou à l'élément militaire de réanimation (EMR) du service de santé des armées déployé à Mulhouse.

L'opération a mobilisé en moyenne plus de 3 100 hommes, une partie d'entre eux provenant de l'opération Sentinelle, l'autre partie de renforts dédiés spécialement à cette mission. Cette contribution peut certes paraître bien symbolique, mais elle a été parfois décisive : à titre d'exemple, l'aide fournie par l'EMR à Mulhouse ou par le bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM) s'est révélée extrêmement précieuse pour éviter la saturation des services de l'État. Nous avons été au rendez-vous et le serons encore durant la phase de déconfinement, au cours de laquelle l'aide des armées sera certainement utile.

J'ai le souci permanent de préserver notre capacité à engager une réserve, que ce soit pour aider nos concitoyens en cas de dégradation de la situation en France ou pour faire face à des sollicitations impérieuses et imprévisibles auxquelles l'armée ne pourrait se dérober, par exemple sur l'un de nos théâtres d'opérations extérieures (OPEX).

En effet, malgré la crise sanitaire, les conflits perdurent. Près de 30 000 militaires restent engagés aujourd'hui au profit de la sécurité de la France et des Français sur le territoire national ou en OPEX, ainsi que 12 000 pompiers sous statut militaire et qui sont mis pour emploi au ministère de l'intérieur.

Sur le territoire national, les postures permanentes ont été conservées à terre, avec le maintien des opérations Sentinelle et Harpie, mais aussi sur mer et dans les airs. Dans le champ cyber, la sécurité a été renforcée devant le risque accru d'attaques virales.

En Afrique, l'opération Barkhane se poursuit avec l'ensemble de nos partenaires, dans la dynamique du sommet de Pau. Nous obtenons des résultats positifs dans le Liptako et la *task force* Takuba, malgré les aléas politiques, verra bien le jour cet été, avec la capacité opérationnelle initiale déployée à l'été, comme prévu.

En Méditerranée, après l'opération Sophia, l'Union européenne lance l'opération Irini, qui vise à faire respecter l'embargo sur les livraisons d'armes à destination de la Libye.

Dans le Golfe persique, l'opération Agénor est une mission de surveillance du trafic maritime dans le détroit d'Ormuz. Elle est proprement européenne et fonctionne avec plusieurs bâtiments de guerre. Cette opération nous assure une forme d'indépendance dans la région par rapport aux États-Unis, avec lesquels nous nous coordonnons.

Au Levant, nous avons fait évoluer notre dispositif en Irak en rapatriant un certain nombre de soldats. Cela étant, nous gardons nos capacités d'engagement intactes, ce qui est primordial, dans la mesure où nous observons une importante résurgence de Daech dans la moyenne vallée de l'Euphrate, ainsi que dans les régions de Mossoul et de Kirkouk.

Les États engagés dans la même compétition stratégique que notre pays nous observent et évaluent notre capacité de résilience. Au-delà des confrontations quotidiennes sur les théâtres d'opérations, nous renforçons notre crédit auprès de nos partenaires en nous affirmant comme une Nation qui ne se laisse pas abattre par les crises, aussi graves soient-elles.

Je voudrais maintenant vous présenter l'impact de la crise sur le fonctionnement courant des armées.

D'abord, vous le savez, les armées n'ont pas été épargnées par le virus. Le cas du *Charles-de-Gaulle* illustre bien l'ampleur que cette infection virale peut avoir dans nos milieux parfois très contraints.

Concrètement, il nous a fallu adapter nos modes de fonctionnement. Nous avons mis en place un plan de continuité de l'activité, qui définit depuis 2013 l'organisation à adopter en cas de pandémie virale. Ce plan a été ajusté au fur et à mesure de la montée du péril en Asie et mis en œuvre sans délai. Il continue évidemment de l'être en fonction de l'évolution de notre connaissance du virus et au gré de nos missions.

Il a ensuite fallu mettre en place des structures dédiées pour gérer cette menace : je pense à la cellule de crise que nous avons créée à Balard, le plateau ministériel de crise (PMC). Il est chargé de la gestion et de l'anticipation des conséquences organiques de la crise, ainsi que d'une cellule dédiée au suivi de l'opération Résilience. Il communique ses diagnostics sur l'évolution de la situation au ministère. Par ailleurs, il coordonne très étroitement ses activités avec la conduite des opérations sur le terrain : le travail de mise en cohérence et de synthèse réalisé par le plateau est décliné par les OGZDS, les CZM et les COMSUP sur les territoires. Là encore, l'organisation militaire s'est adaptée très rapidement grâce à la culture opérationnelle qui est la nôtre, mais aussi grâce au maillage territorial que j'ai évoqué tout à l'heure.

Malgré tout, et c'est mon troisième point, nous contractons progressivement une « dette organique » qui aura forcément des conséquences à moyen et long termes pour nos armées.

Cette dette aura un impact en termes de préparation opérationnelle, en portant préjudice au maintien en condition de nos matériels, ainsi qu'à la qualité de notre ressource humaine. Nous préparons certes les grandes relèves prévues à l'été sur nos théâtres d'opérations, mais la dette s'accroîtra à mesure que la crise se poursuivra. Il faudra ensuite parvenir à la résorber et à déterminer la manière dont nous pourrions remonter en puissance vers un modèle d'armée complet. Je n'ai pas encore une vision claire de ce que pourraient être les ressources de la loi de programmation militaire. Je compte surtout sur les parlementaires... Évidemment, les besoins ne sont pas moins importants qu'hier. J'observe que les dépenses des armées, en plus d'être vertueuses, profitent au tissu industriel national. C'est vrai pour l'armement, mais aussi pour les dépenses du fonctionnement quotidien. Nous aurons donc des arguments à faire valoir au moment de la reprise pour que les ressources consacrées aux armées soient maintenues.

Enfin, les limites que je décrivais lors de précédentes auditions existent toujours. Les précédentes LPM et la révision générale des politiques publiques (RGPP) ont conduit à privilégier le management sur le commandement, l'efficacité sur l'efficacéité, la logique de flux sur celle de stock. Elles nous ont affaiblis et ont bridé notre réactivité, en allant à l'encontre de la singularité militaire. Aujourd'hui, ces faiblesses se trouvent cruellement mises en évidence par la crise : je pense à l'externalisation d'un certain nombre de fonctions, à la délocalisation de fonctions vitales, au manque de réserves opérationnelles et d'épaisseur organique de nos armées.

En conclusion, je souhaite dire combien je suis fier de nos armées : en plus des services qu'elles rendent à nos concitoyens, elles leur apportent un certain état d'esprit, une certaine culture de la gestion de crise, leur savoir-faire pour décider dans l'incertitude et suggérer des choix au politique. Ces compétences sont au fondement de la résilience de notre organisation. Cette culture est de nature à inspirer d'autres organisations car elle s'avère particulièrement utile en temps de crise; d'ailleurs beaucoup de nos partenaires viennent chez nous la chercher pour gérer les circonstances exceptionnelles que nous vivons. Voilà qui renforce l'importance de préserver la singularité militaire, qui est une composante essentielle de la résilience de notre nation.

M. Christian Cambon, président. – Je vous remercie pour ces précisions. Nous serons à vos côtés pour rappeler que les crises sanitaires, comme les crises géostratégiques, se préparent à l'avance et non dans l'urgence.

M. Hugues Saury, au nom du groupe Les Républicains. – Je veux tout d'abord saluer l'engagement de nos soldats dans le cadre de la nouvelle opération Résilience, lancée il y a un mois à peine.

Ma première interrogation concerne la doctrine d'emploi des forces militaires sur le territoire national et les conséquences de la nouvelle opération de sécurité intérieure (Opint). La stratégie française diffère de celle de ses voisins : les trois armées sont très mobilisées, mais ne sont pas en première ligne. Elles viennent en soutien des services publics de santé, de logistique et de sécurité. Il s'agit d'une approche raisonnable permettant une montée en puissance de l'effort, notamment en cas d'aggravation de la crise. Par ailleurs, les opérations sur le territoire national obéissent à un cadre juridique strict. Nos concitoyens considèrent le recours à l'armée comme une solution à de nombreux maux sociétaux, ce qui démontre la confiance de la population envers son armée.

En termes de ressources humaines, l'équation était déjà délicate avec l'opération Sentinelle. Comment réussissez-vous à concilier les deux Opint avec la préparation opérationnelle et le respect du temps de régénération des troupes ? L'action de la marine a permis de conserver un lien essentiel entre la métropole et les territoires ultramarins, en plus d'acheminer des matériels de première nécessité. Quelle est votre analyse de la conduite de la crise dans la marine américaine avec l'épisode de l'*USS Theodore Roosevelt* et la prolongation des opérations en mer de l'*USS Harry Truman* ? En comparaison avec la contamination des marins du *Charles-de-Gaulle*, comment expliquez-vous les différences notables dans la gestion de ces situations ?

Ma deuxième question porte sur la protection des soldats en mission. Les armées disposent-elles de matériels et de stocks suffisants pour tenir en cas de rebond de l'épidémie ? En termes de préparation, l'état-major envisage-t-il des mesures pour renforcer les manœuvres

de protection en milieu nucléaire, radiologique, biologique ou chimique (NRBC) à grande échelle ?

Si la mobilisation du service de santé des armées a été exceptionnelle, sur les théâtres extérieurs, la priorité reste la lutte contre le terrorisme, qui ne faiblit pas malgré le Covid-19. En cas de regain d'intensité, de combien d'hôpitaux de campagne, avec matériel sensible et équipement post-opératoire, disposons-nous ?

La France participe à plusieurs opérations avec l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) et l'Union européenne. Quelles sont les normes en matière de sécurité sanitaire ? Comment maintenir notre interopérabilité avec les autres armées en cas de pandémie, et garantir une protection minimale contre les contaminations ? Quelles sont les procédures spécifiques, sanitaires et sécuritaires, mises en place en cas de pandémie pour les familles des soldats ?

Enfin, nous travaillons actuellement à la future révision de la LPM. Que préconisez-vous pour parvenir à intégrer le concept de défense sanitaire dans le texte, avec une ligne budgétaire dédiée ?

M. Gilbert Roger, au nom du groupe socialiste et républicain. – Comment assurer la poursuite des OPEX en cette période de crise sanitaire mondiale, notamment les opérations anti-djihadistes au Sahel ?

Comment le risque de pandémie sera-t-il intégré à la loi de programmation militaire dès 2021 ? Nous avons envisagé l'attaque bactériologique d'une armée contre une autre, mais pas que la moitié du monde puisse être touchée par une pandémie importante.

La directrice du service de santé des armées estime qu'il manque au moins 100 médecins. Quelles décisions devrions-nous prendre ?

M. Jean-Marie Bockel, au nom du groupe Union Centriste. – Depuis Mulhouse, où je suis confiné, je tiens à vous redire combien la présence de l'hôpital de campagne, connecté à l'hôpital civil, a été précieuse sur le plan médical et psychologique, à un moment où la population et les soignants en avaient le plus besoin.

Résilience vient s'ajouter à toutes les opérations intérieures et extérieures en cours, et cela fait beaucoup d'engagements concomitants pour nos armées. Conditions optimales de relève des troupes, protection sanitaire, efficacité opérationnelle, gestion de la fatigue de nos soldats : les défis à relever sont nombreux. Comment y faire face dans la durée ? Notre commission entend être aux côtés des armées, dans une logique de partenariat, ce qui nécessite, comme nous le faisons aujourd'hui, une transparence et un dialogue permanents.

Alors que nous déplorons des premiers cas de contamination au Sahel, les terroristes ne connaissent pas le confinement. Quel est l'état de la mobilisation de nos partenaires européens dans l'opération Barkhane ? Les armées européennes apportent chacune leurs réponses face à l'épidémie et il est important, y compris pour le moral des troupes, que la coordination soit optimale entre les différents contingents. Qu'en est-il actuellement ?

Avec ma collègue Christine Prunaud, je suis rapporteur spécial du programme budgétaire 178, qui comprend notamment le service de santé des armées. L'audition de sa directrice centrale fut très intéressante. La question de la montée en puissance des moyens se

pose, de même que celle du risque d'être confronté à une pénurie de médecins en raison d'un important *turn-over*. Au-delà, l'affaire du *Charles-de-Gaulle* pose aussi en filigrane la question de la bonne coordination entre le SSA et les différentes armes. Elle existe déjà, mais peut-être faut-il, en temps de crise, que les chefs de ce service aient assez d'autorité pour imposer certaines règles à tous. Je le dis dans un esprit très positif, car les commandants des différentes unités sont aussi dans l'attente des bonnes consignes, au bon moment.

M. Jean-Noël Guérini, au nom du groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen. – Je veux tout d'abord témoigner de la solidarité et du respect de notre groupe envers nos trois armées.

Beaucoup d'entreprises sont à l'arrêt depuis le début du confinement, mais nos armées, en raison de leur haut niveau d'engagement, continuent d'avoir des besoins en matériel. Comment se porte notre industrie de défense dans le contexte actuel ? Y a-t-il des tensions sur le maintien en condition opérationnelle (MCO) ? Les missions peuvent-elles se poursuivre dans de bonnes conditions de sécurité pour nos armées ?

Dès le 19 mars, après le discours du Président de la République, l'Agence de l'innovation de défense (AID) a lancé un appel à projets afin de développer des technologies innovantes pour gagner la guerre sanitaire. Le cahier des charges a mis en exergue la recherche de solutions technologiques, organisationnelles, managériales ou d'adaptation des processus industriels. Une enveloppe de 10 millions d'euros a été débloquée. Les entreprises innovantes ont entendu l'appel et 1 050 projets ont été déposés. Deux sont connus du grand public : le test sérologique rapide, développé par une entreprise bretonne, et l'automate mobile connecté, capable de dépister en moins de trente minutes une infection au coronavirus, développé par une entreprise francilienne. Pouvez-vous établir un point d'étape sur ces initiatives de l'AID ?

M. Bernard Cazeau, au nom du groupe La République En Marche. – Nous saluons l'engagement des militaires à tous les niveaux et nous sommes particulièrement fiers de l'action qu'ils mènent dans la lutte contre le coronavirus.

La directrice générale du SSA a confirmé que l'élément militaire de réanimation (EMR) de Mulhouse allait être mis progressivement en décontamination et qu'il avait vocation à être déployé ailleurs, en fonction des besoins, notamment outre-mer. À Mayotte, l'inquiétude est très grande face à l'augmentation des cas de Covid-19, alors que sévit déjà une épidémie de dengue et que les infrastructures sanitaires sont déjà en tension. L'EMR pourrait-il être déployé à Mayotte, en complément du fret sanitaire assuré par le porte-hélicoptères amphibie *Mistral* ?

Nous savons aussi que le continent africain va certainement encaisser très durement cette épidémie. Quels modes d'action nouveaux envisageons-nous, avec nos partenaires du Sahel, face au Covid ? Une réflexion est-elle en cours au sein de la force européenne Takuba ? Quel est l'impact de la pandémie sur le processus de coordination 3D – diplomatie, défense et développement – de Barkhane ?

Mme Christine Prunaud, au nom du groupe communiste républicain citoyen et écologiste. – L'opération Résilience est une réussite. Nous ne devons pas oublier le SSA dans les futures LPM.

Comment organisez-vous la relève et les rotations des militaires en OPEX et sur notre territoire dans ce contexte de crise sanitaire ? Le mandat actuel des soldats engagés est-il prolongé de un à deux mois, comme la ministre l'avait envisagé lors de sa dernière audition ?

Le terrorisme s'amplifie dans de nombreux pays, au-delà même du Sahel. Les fondamentalistes sont de plus en plus vindicatifs et ils utilisent le Covid-19 pour leur propagande, en le présentant comme une sanction divine contre les mécréants. Les attentats contre les civils et les armées gouvernementales se multiplient. Comment pouvez-vous organiser l'action des troupes dans un tel marasme, malgré quelques succès enregistrés récemment ?

Notre gouvernement soutient enfin l'appel du secrétaire général des Nations Unies à un cessez-le-feu universel et immédiat. Il existe un véritable consensus au sein de notre commission en faveur de cet appel. Est-ce un vœu pieux selon vous ? Au Sahel en particulier, vous semble-t-il possible de mettre fin au conflit armé ?

M. Joël Guerriau, au nom du groupe Les Indépendants. – Le porte-avions *Charles-de-Gaulle* représente une capacité opérationnelle et symbolique, considérée comme l'affirmation de notre puissance nationale. L'immobilisation de ce navire amiral est-elle préjudiciable aux opérations navales actuellement en cours ? Quand sera-t-il de nouveau opérationnel ? Quelles mesures sanitaires sont-elles prises pour éviter que le même scénario ne se reproduise sur d'autres bâtiments maritimes engagés dans différentes missions à travers le monde ?

La recrudescence du terrorisme en Afrique affecte-t-elle nos opérations Barkhane et Chammal ?

Certaines armées, compte tenu de la pénurie de masques, assurent elles-mêmes la fabrication et la distribution de cet équipement de protection. C'est le cas des États-Unis, de l'Australie et du Liban. Qu'en pensez-vous ?

M. Christian Cambon, président. – Mon général, je vous rappelle également que je souhaiterais recueillir votre avis sur ma proposition de tester systématiquement les membres de nos forces armées avant toute projection en opération.

Général François Lecointre. – Je commencerai par vous apporter des précisions sur les OPEX. Au Levant, nous nous sommes retirés des missions de formation que nous menions auprès de l'armée irakienne, mais nous sommes prêts à les poursuivre ultérieurement, dans le cadre de la coalition, dans celui de la mission de l'OTAN en Irak, voire dans le cadre de notre relation bilatérale. Plusieurs options seront proposées au Président de la République.

En revanche, nous y poursuivons notre action antiterroriste, en particulier par voie aérienne.

Nous ne savons pas exactement ce que vont faire les Américains. Ils ont recentré leur dispositif sur trois bases très protégées, dotées de moyens de défense antiaérienne renforcés, qui leur permettent de faire face à toute agression.

Nous constatons par ailleurs une nette remontée en puissance des groupes armés terroristes, notamment de Daech dans le nord de l'Irak et dans la moyenne vallée de l'Euphrate. Il fallait s'y attendre, mais cela nous inquiète.

Madame Prunaud, ayant horreur de la guerre comme tout militaire, je rêverais d'une trêve générale. Mais cela n'est possible qu'entre des armées organisées, respectueuses du droit de la guerre et obéissant à un pouvoir politique bien établi. Sur nos deux principaux théâtres d'opérations, nous n'observons aucune trêve, et la demande du Secrétaire général de l'ONU ne rencontre aucun écho.

Barkhane connaît une bonne dynamique depuis le sommet de Pau. En concentrant notre action sur la zone des trois frontières, nous avons obtenu des résultats très importants, avec une désorganisation de l'État islamique au Grand Sahara (EIGS) et, parallèlement, une montée en puissance technique et logistique de deux armées partenaires, celles du Niger et du Mali. Afin de ne pas casser cette dynamique issue du sommet de Pau, nous devons rester auprès de nos partenaires africains, y compris dans le cadre de l'engagement de la force conjointe du G5 Sahel. Nous le faisons avec beaucoup d'efficacité, en ayant mis en place des moyens pertinents de commandement et d'acquisition du renseignement. Nous devons continuer à entraîner nos partenaires européens dans cette dynamique. L'Allemagne et l'Espagne nous fournissent un appui précieux en matière de logistique et de transport stratégique, et, outre l'engagement des Britanniques, des Danois et des Estoniens au sein même de l'opération Barkhane, nous continuons par ailleurs de recevoir l'appui des Américains. Nous avons réussi à maintenir le déploiement de la capacité opérationnelle initiale de la *task force* Takuba, qui devrait prendre le relais, en accompagnement des forces partenaires, à partir de l'été, avant d'être pleinement opérationnelle cet automne.

Pour répondre plus précisément à M. Bockel, nos partenaires qui s'étaient engagés maintiennent leur participation à Barkhane, à l'exception des Norvégiens, qui devraient je l'espère nous rejoindre plus tard.

L'armée française exerce objectivement le *leadership* sur cette coalition, et il est important de montrer que nous ne nous laissons pas abattre par la crise du Covid.

Comment concilier cet engagement au combat et la protection de nos personnels ? Aujourd'hui, l'épidémie est en Afrique. Depuis le début de la crise sanitaire, moins d'une cinquantaine de cas se sont déclarés sur l'ensemble de nos théâtres d'opérations extérieures. Nous avons déployé sur place des moyens de détection appropriés, de même que des moyens de réanimation et nous préservons des moyens d'évacuation comme nos avions MRTT équipés de kits Morphée. Deux personnes engagées dans l'opération Barkhane ont ainsi été évacuées voilà quelques semaines.

Nous sommes également très attentifs à limiter les contacts de nos soldats avec la population locale, et les règles de recours au personnel civil local ont été revues. Nous veillons aussi, tout en continuant à mener des opérations conjointes avec des armées partenaires, à respecter les règles de distanciation sociales nécessaires à la protection de nos troupes.

Nous apportons un appui méthodologique à nos camarades africains des forces armées partenaires pour prendre en charge la crise du Covid, le cas échéant. Toutefois, aujourd'hui, je ne puis vous dire de quelle façon nos partenaires seront atteints par cette crise. Elle peut s'avérer catastrophique, mais elle peut aussi se mêler au bruit de fond des maladies, épidémies - dengue, paludisme, tuberculose - et crises sanitaires multiples du continent. La population de ces pays est très jeune, et son rapport à la mort très différent du nôtre. Je me garderai donc bien de faire le moindre pronostic.

Monsieur le président, oui, bien sûr, nous souhaitons que tous les soldats engagés dans les OPEX soient préalablement testés.

D'ores et déjà, des systèmes de quatorzaine ont été mis en place pour tous les soldats engagés dans une situation opérationnelle. Pour les missions les plus sensibles et les plus stratégiques, nous combinons à cette quatorzaine un test systématique de toutes les personnes engagées.

Nous avons par ailleurs commandé 100 000 tests de dépistage rapide dits TDR. Notre objectif est d'être en mesure de tester rapidement, avant leur projection en mission au terme de leur quatorzaine, les 14 000 militaires engagés dans les postures permanentes, les opérations Sentinelle et Résilience, ainsi que tout le personnel soignant et des états-majors opérationnels. Dans un second temps, nous voulons pouvoir tester les 65 000 militaires engagés dans la posture permanente de sécurité et les mandats d'opérations extérieures.

Nous devons préserver notre capacité opérationnelle en garantissant que les militaires engagés ne sont pas malades. Nous avons aussi une obligation vis-à-vis des pays qui acceptent nos forces, que nous ne voulons bien sûr pas risquer de contaminer.

Ce système lourd, qui nécessite une logistique importante, se traduit dans l'immédiat par un allongement des relèves. Nous venons d'effectuer celle du poste de commandement interarmées de théâtre (PCIAT) de Barkhane avec quelques semaines de retard, car nous avons pris la précaution de ces quatorzaines.

Je précise aussi que les soldats de l'opération Résilience qui vont venir en renfort outre-mer auront au préalable été en quatorzaine, de façon à garantir qu'ils n'apporteront pas le virus sur ces territoires.

Nous ferons tout pour éviter autant que possible des décalages dans les relèves des opérations. La quatorzaine rallonge déjà le temps d'absence des soldats auprès de leur famille, et la durée d'une mission est très importante pour le moral de nos hommes. Je ne peux toutefois pas garantir que nous parviendrons à éviter les décalages, car les précautions que nous prenons compliquent l'organisation logistique et nécessitent une préparation importante. C'est d'ailleurs ce que Madame la ministre vous a dit.

S'agissant du *Charles-de-Gaulle*, à ce stade des enquêtes, je ne suis pas capable de dire si des erreurs ont été commises et, si oui, lesquelles. Le commandement du bâtiment, et le commandement organique de la marine, conservent toute ma confiance. En l'état de nos connaissances sur le virus au moment où la contagion s'est propagée à bord du *Charles-de-Gaulle*, le commandement a entrepris des actions sensées et sérieuses, avec l'obsession de protéger ses hommes et de poursuivre sa mission de préparation opérationnelle et d'engagement - une ultime mission était prévue, mais elle a finalement dû être écourtée.

Dès lors que nous avons eu connaissance de l'accélération rapide des contaminations, qui signalait l'infection par le Covid 19, nous avons envoyé sur place une mission d'épidémiologistes et nous avons décidé de faire revenir le bâtiment au port de Toulon.

Nous avons mis en place un système de quarantaine très exigeant et testé l'ensemble de l'équipage pour éviter que la contagion ne s'étende au-delà de l'équipage, en particulier aux familles. J'espère que l'enquête épidémiologique permettra de nous éclairer et

que nous pourrions en tirer le maximum d'enseignements, le *Charles-de-Gaulle* constituant finalement un laboratoire de la façon dont se comporte le virus.

Le *Charles-de-Gaulle* sera disponible lorsque son équipage le sera et une fois la désinfection achevée. Cette dernière est déjà réalisée à 90 %, grâce aux équipes du 2^e régiment de dragons NBC, qui ont été extrêmement efficaces et rapides. Elle sera terminée à la fin de ce mois. « Ce bâtiment sera apte à reprendre la mer avec ses pleines capacités opérationnelles lorsque les marins qui le composent seront guéris, et auront pu prendre quelques congés, dûment mérités aux termes d'une mission exigeante de trois mois en mer. Et je ne considère absolument pas la période de confinement qu'ils vivent aujourd'hui comme une période de repos ».

Le surcoût de l'opération Résilience est en cours d'évaluation. Les lieux publics étant moins fréquentés du fait du confinement, l'activité de l'opération Sentinelle est réduite, et environ 1 500 hommes ont été ponctionnés au profit de Résilience. Les quelque 1 700 autres hommes participant à cette mission sont des renforts déployés spécifiquement par les armées.

Les contraintes de préparation opérationnelle, qui s'ajoutent à celles du confinement, compliquent le déploiement dans l'opération Résilience. Mais les armées peuvent soutenir cette charge pour s'engager massivement en soutien à la population, qu'il s'agisse de missions sanitaires, de missions de logistique ou, si nécessaire, de missions de protection. C'est pleinement cohérent avec la doctrine de nos armées.

Aujourd'hui, le problème n'est pas le manque de moyens, mais le fait qu'un certain nombre d'entreprises sont dans l'incapacité de fournir les services demandés. Voilà pourquoi l'armée assume diverses missions logistiques. Bien sûr, sitôt que le déconfinement sera engagé, ces tâches seront confiées en priorité aux prestataires privés ; ce sera aussi le moyen de relancer l'emploi. Nous y sommes très attentifs, ainsi qu'à la dette que nous commençons à accumuler quant à la préparation opérationnelle.

Au titre du maintien en condition opérationnelle (MCO), la contrainte subie par les armées du fait de l'arrêt de l'activité industrielle est maîtrisée. Nous avons constitué des stocks, qu'il s'agisse des pièces de rechange, des vivres ou du carburant, y compris sur les théâtres d'opérations. Nous pouvons donc tenir le rythme de nos engagements et de nos opérations à horizon de trois ou quatre mois. En revanche, nous connaissons probablement un effet retard. Un certain nombre d'arrêts techniques et de visites systématiques d'équipements ont été reportés ; sans doute à partir de la rentrée, nous aurons donc une baisse de régime pour assurer les mises en réparation, notamment dans le domaine naval.

Monsieur Bockel, monsieur le ministre, vous êtes un fin connaisseur de la chose militaire, et vous savez que le commandement ne saurait abdiquer sa responsabilité. Bien sûr, le service de santé a une compétence technique et une expertise à faire valoir. Il exerce un rôle de conseil. Mais en aucun cas je n'accepterai que cet avis d'expert vienne se substituer à la responsabilité du commandement qui, in fine, doit décider après avoir développé une vision la plus globale possible, et en endossant seul l'entière responsabilité des ordres donnés. Pour autant, des avis très précis sont donnés à toutes les forces engagées en opération, jusqu'au plus haut niveau.

D'une part, la médecine hospitalière est très engagée, en particulier dans les zones où la crise atteint de hauts degrés, comme le Grand Est et l'Île-de-France. Je pense en

particulier aux hôpitaux d'instruction des armées (HIA), qui participent, au même titre que les hôpitaux civils, à la prise en charge d'une population entièrement civile. On peut citer les hôpitaux Percy et Bégin près de Paris, ou encore l'hôpital Laveran, à Marseille.

D'autre part, la médecine des forces, organisée en centres médicaux des armées, est engagée auprès des bases de défense ainsi que sur les bâtiments de la marine nationale, auprès des chefs militaires. Elle remplit parfaitement son rôle d'expertise et de conseil.

Cette crise confirme toutefois un certain nombre de faiblesses connues du service de santé des armées. Si ce service manque d'une centaine de médecins, c'est moins faute de postes budgétaires qu'à cause de l'instabilité des effectifs : à nous de faire les efforts nécessaires pour les fidéliser.

Aujourd'hui, nous avons un seul hôpital de campagne, à partir duquel nous avons créé notre élément militaire de réanimation. De plus, nous avons mis en place en opérations extérieures, ainsi qu'au sein de nos forces prépositionnées ou de nos navires, des infrastructures médicales de type *ROLE 2* et *ROLE 1*. Depuis des années, le service de santé des armées s'est adapté à la médicalisation de l'avant, pour respecter l'exigence de la *Golden Hour* : il doit être en mesure d'hospitaliser ou de traiter médicalement un blessé une heure après qu'il a été atteint par l'ennemi. Cela suppose de l'éparpiller sur tous les théâtres d'opération, ce qui coûte cher.

Dans cette médecine des forces, le service de santé fait preuve d'une remarquable efficacité, mais il n'a pas de réserves au-delà. Nous sommes ainsi, globalement, à notre contrat opérationnel en termes de *ROLE 1* et *2* déployés. Nous verrons s'il faut constituer des réserves supplémentaires pour le service de santé des armées ; mais ne tirons pas de conclusions hâtives.

Enfin, monsieur Guérini, au sujet de cet appel à projets de l'AID, je n'ai pas d'éléments à ce stade, mais reviendrai vers vous.

Mme Sylvie Goy-Chavent. – Les personnels de l'armée travaillant dans nos bases souterraines occupent des postes extrêmement sensibles et hautement stratégiques. Ils se trouvent dans des espaces réduits, à des postes toujours très proches physiquement les uns des autres. Comment se passe le confinement pour eux ? Rentrent-ils chez eux tous les soirs, au risque de propager le virus ? Sont-ils régulièrement testés ? Pour faire face à d'éventuelles attaques venant de l'extérieur, l'air de ces bases souterraines est le plus souvent filtré et recyclé en circuit fermé. Quel est le système d'aération utilisé dans les sous-sols des bases comme celle de Lyon-Mont Verdun ? Quels sont les moyens mis en place pour y empêcher la propagation du virus, afin d'éviter un *Charles-de-Gaulle bis* ?

M. Olivier Cadic. – Le risque cyber est au niveau écarlate et, sur la blogosphère, pas moins de 100 000 domaines « .org » ont été créés, en Afrique, en lien avec le Covid-19. Une galaxie de militants attaque la France, accusant nos armées d'avoir propagé la maladie. Avez-vous des précisions à ce sujet ? Vos services ont-ils identifié le ou les pays qui sont derrière ces créations de comptes ? Si oui, pouvez-vous les nommer ?

M. Olivier Cigolotti. – Suivant les *scenarii* les plus sombres, peut-on envisager que la crise du Covid-19 ait raison de la construction du porte-avions de nouvelle génération ? La situation économique pourrait-elle primer les intérêts stratégiques de notre Nation ?

M. Ladislas Poniatowski. – Mercredi dernier, l’Iran a lancé un satellite militaire, semble-t-il avec succès, puisqu’il a orbité autour de la Terre à 425 kilomètres. Les États-Unis ont réagi très vivement, en dénonçant une violation de la résolution du Conseil de sécurité de l’ONU – la France est, elle aussi, très vigilante à cet égard. Ils ont ajouté que, dans le détroit d’Ormuz, ils n’accepteraient plus la moindre approche d’un de leurs navires par des bâtiments iraniens. Ne risquons-nous pas de subir des répercussions en Jordanie, en Syrie et en Irak ?

M. Ronan Le Gleut. – Le 23 mars dernier, Boko Haram a mené une attaque sur la presqu’île de Bohoma, au Tchad. Les combats ont duré sept heures sur les rives du lac Tchad et coûté la vie à une centaine de militaires tchadiens. Il s’agit des plus lourdes pertes subies par l’armée tchadienne en une seule journée. Depuis, le président Idriss Déby a déclenché l’opération Colère de Bohoma. Si l’armée tchadienne décide de ne plus sortir de ses frontières, le G5 Sahel sera-t-il durablement affaibli ? Le Tchad reste-t-il pleinement engagé dans cette coalition ?

M. Robert Laufoaulu. – La ministre des armées nous a déclaré que l’opération Résilience allait se déployer en Polynésie française, en commençant par l’envoi d’un avion. Le vol programmé a-t-il eu lieu ? Qu’en est-il d’un soutien à la Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna ? L’arrivée d’une relève militaire suscite beaucoup de craintes dans la population de Nouvelle-Calédonie, qui redoute une plus grande propagation du Covid-19. Est-elle bien prévue pour le 26 avril prochain ? Combien de temps les militaires qui arrivent au terme de leur séjour calédonien pourraient-ils encore tenir s’ils ne pouvaient être remplacés ?

Général François Lecointre. – Madame Goy-Chavent, le personnel des bases souterraines est beaucoup moins confiné que celui du *Charles-de-Gaulle* ; il dispose la plupart du temps d’espaces de bureau permettant de respecter les distanciations préconisées par le Gouvernement. Par ailleurs, pour chaque site, enterré ou non, nous avons une bonne connaissance des circuits d’aération et de filtration, grâce à la triple expertise des architectes, des maintenanciers, et de nos experts NRBC, donc dans le cas qui nous occupe, Bactériologique. Enfin, pour le centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), comme pour toute la chaîne opérationnelle à Paris et au-delà, les équipes appliquent les gestes barrières, portent le masque et se relayent selon un système de bordées. Certains, confinés chez eux ou travaillant dans un autre lieu, sont appelés le cas échéant pour remplacer d’éventuelles personnes contaminées.

Monsieur Cadic, 100 000 domaines « .org » en lien avec le Covid-19 sont effectivement en cours de création à partir de l’Afrique. Aujourd’hui, nous n’identifions pas de pays derrière cette opération. Cela étant – c’est de notoriété publique –, la Chine orchestre une propagande très offensive, vers les pays d’Europe et d’Afrique, pour tenter de redorer son blason. Nous nous efforçons de contrer cette propagande. Non seulement nos armées ne baissent pas la garde – elles poursuivent leur action auprès des armées partenaires –, mais, dans les domaines sanitaire, humanitaire et financier, nous maintenons les engagements de la France envers l’Afrique : en témoignent les initiatives du Président de la République pour ce qui concerne la dette, ou encore les actions menées dans le domaine de la recherche.

Monsieur Cigolotti, le porte-avions de nouvelle génération est une capacité clef des armées, sur les plans opérationnel, politique et symbolique. Il est nécessaire que ce porte-avions soit lancé à la date prévue pour prendre la relève du *Charles-de-Gaulle*. Je n’imagine pas que la France remette en question un tel programme.

Monsieur Poniatowski, nous sommes des partenaires fermes, fiables, solides et pleinement engagés au sein de la coalition dirigée par les Américains, étant entendu que celle-ci a pour seul ennemi Daech. Nous tenons ce rang. Néanmoins, nous n'entendons pas suivre les Américains dans une montée en tension contre l'Iran : pour marquer notre différence avec l'opération *Sentinel*, nous avons donc lancé l'opération Agénor. Cette posture équilibrée est bien comprise par tous les acteurs. Elle est la mieux à même d'empêcher un entraînement dans une action contre l'Iran. Je n'observe donc pas de risque particulier à cet égard, même s'il ne faut jamais rien écarter.

Monsieur Le Gleut, l'engagement du Tchad dans le G5 Sahel n'est pas remis en cause, mais l'envoi du bataillon tchadien promis par le président Déby dans la zone des trois frontières, côté nigérien, pourrait être retardé : l'opération « Colère de Bohoma » a conduit à retenir ce bataillon, qui était prêt à partir pour le Niger avec le soutien logistique de la France. Nous espérons qu'il sera engagé le plus rapidement possible.

Monsieur Laufoaulu, votre question m'incite à évoquer, plus largement, les outre-mer. L'aide apportée par l'envoi du porte-hélicoptères *Mistral* à La Réunion bénéficie principalement à Mayotte : au déploiement de renforts sur place, permettant de mener des opérations de protection, de surveillance et d'aide à la population, s'ajoute le transfert de fret de La Réunion vers Mayotte, les liaisons directes ayant été coupées et le pont aérien ne pouvant avoir les mêmes performances que le *Mistral*.

En outre, on pourrait y engager demain des modules de l'élément militaire de réanimation (EMR) mis en place à Mulhouse. Dans cette hypothèse, nous sommes en train de le reconditionner pour partie, ce qui demande une dizaine de jours. Toutefois, il doit être déployé auprès d'un hôpital, pour bénéficier des flux de ce dernier ; si les conditions à Mayotte le nécessitent et le permettent, nous le ferons. Nous pourrions également délester certains services de réanimation outre-mer à l'aide de nos MRTT équipés du kit Morphée ; c'est ce que nous avons fait en France métropolitaine, entre régions et entre hôpitaux.

L'A400M, qui a pour mission de décroiser les différentes îles de Polynésie française, devrait arriver sur place le 27 avril prochain. Il est attendu par la Polynésie et il y rendra de fiers services. Des discussions sont en cours avec le gouvernement de Nouvelle-Calédonie quant à la relève prévue. En tout état de cause, nous respecterons les conditions de confinement préalable et de quatorzaine, portée à vingt et un jours en vertu de la décision prise aujourd'hui par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie.

M. Pascal Allizard. – Mon général, ma question portait sur la disponibilité des industriels, mais vous y avez déjà répondu, et je vous en remercie.

Mme Isabelle Raimond-Pavero. – Dans ce contexte de pandémie, nous subissons de plus en plus de cyberattaques. Menées par un terrorisme mutant, qui maîtrise parfaitement les nouvelles technologies, elles exigent une riposte militaire pointue. En cas de cyberattaque avec destruction de satellites, pourrions-nous préserver une capacité opérationnelle pour la surveillance et le renseignement de l'espace ? Quels types de partenariats la France a-t-elle développés pour faire face à une telle situation ?

Mme Joëlle Garriaud-Maylam. – L'OTAN a récemment détaillé ses initiatives face au Covid-19, en soutien aux populations civiles. La note publiée à ce titre mentionne beaucoup de pays membres, mais ne consacre pas un mot à la France. Quelles sont les

opérations que vous menez avec l'OTAN ? Ne pourrait-on pas améliorer nos efforts de communication envers cette organisation ?

M. Bruno Sido. – Le confinement de quatorze jours avant le départ en opération est une bonne chose, mais il pose problème sur le plan opérationnel. En particulier, comment préserver la réactivité de notre marine ?

Général François Lecointre. – Madame Raimond-Pavero, nos capacités de surveillance et de défense de l'espace sont pleinement conservées, et nous faisons monter en puissance le commandement de l'espace. Nos capacités nous placent aujourd'hui parmi les principaux acteurs du monde occidental et parmi les grands acteurs mondiaux dans le domaine spatial, y compris en matière militaire. Nous disposons, à ce titre, d'un partenariat extrêmement étroit avec les États-Unis. Tout ce que je pourrais craindre, c'est que nous ne puissions plus faire monter en puissance le commandement de l'espace comme prévu, du fait d'une réaffectation des ressources ; mais chacun a conscience qu'il s'agit d'un impératif.

En outre, nous avons proposé que le commandement de l'espace soit érigé en centre d'excellence de l'OTAN et nous avons de bonnes chances d'être retenus.

Madame Garriaud-Maylam, l'OTAN essaye d'exister dans cette crise, face à l'Union européenne et aux coopérations armées bilatérales des pays membres de l'OTAN. La coopération européenne, en particulier via l'*European Air Transport Command (EATC)*, a sans doute été plus efficace que les institutions de l'OTAN. Je ne le regrette pas : sont ainsi réaffirmés les rôles de l'état-major de l'Union européenne (EMUE) et de la capacité militaire de planification et de conduite (*MPCC*), qui doit lui être strictement subordonnée – la question se pose aujourd'hui, dans le cadre de la réorganisation du service européen pour l'action extérieure (SEAE). L'OTAN a toute sa légitimité dans la défense collective ; personne ne la remet en question. Mais s'il doit y avoir concurrence, ce qui n'est pas souhaitable, priorité doit être donnée à la coopération menée dans le cadre de l'Union européenne.

Enfin, monsieur Sido, la mise en quatorzaine ne nuit pas à la réactivité de nos armées. Ces dernières disposent de capacités d'anticipation, en particulier d'anticipation d'alerte. Ainsi, l'élément national d'urgence peut être engagé : les personnes qui le composent sont déjà mises en quatorzaine.

M. Christian Cambon, président. – Mon général, vous constatez que, malgré des conditions de travail un peu particulières, nous restons très attentifs à nos forces armées. Nous sommes à vos côtés et nous le serons plus tard pour tirer toutes les conséquences, y compris budgétaires, de la situation actuelle. Au nom de la commission, je vous adresse tous nos remerciements.

Mes chers collègues, nous nous retrouvons demain, à dix heures trente, pour une audition partagée de Mme de Montchalin avec la commission des finances et la commission des affaires européennes. Ladislas Poniatowski m'y représentera. Les temps de parole seront nécessairement contingents.

La téléconférence est close à 17 heures.

Vendredi 24 avril 2020

- Présidence de M. Ladislas Poniatowski, vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, de M. Jean Bizet, président de la commission des affaires européennes et de M. Emmanuel Capus, vice-président de la commission des finances

La téléconférence est ouverte à 10 h 30.

Audition de Mme Amélie de Montchalin, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes, suite au Conseil européen du 23 avril 2020 (en téléconférence)

M. Jean Bizet, président. – Madame la ministre, merci d’avoir accepté notre sollicitation pour cet échange par audioconférence au lendemain d’un Conseil européen très attendu. Nous vous entendons un mois à peine après notre dernière réunion, qui suivait le Conseil européen du 26 mars, au tout début de la période de confinement.

Ce laps de temps aura été dense : en quatre semaines, l’Union européenne est parvenue à construire une réponse tous azimuts à la crise sanitaire qui la frappe aujourd’hui, comme elle frappe l’ensemble de la planète, ainsi qu’au choc économique qui en découle et qui s’annonce très profond.

Dans leur déclaration commune du 26 mars 2020, les chefs d’État ou de gouvernement des États membres avaient mandaté les présidents du Conseil européen et de la Commission européenne pour coordonner leur action en vue de la levée progressive du confinement. C’est chose faite grâce à l’accord intervenu la semaine dernière sur des lignes directrices communes pour encadrer cette étape. Il devrait permettre de garantir un équilibre entre l’impératif de sécurité sanitaire et le respect de nos valeurs fondamentales.

Il leur était demandé de s’accorder sur un plan de relance et d’investissement sans précédent. Une feuille de route commune, élaborée par le président Michel et la présidente von der Leyen, a donc été discutée hier au Conseil européen. Elle appelait notamment à un effort d’investissement commun et massif, qui viendrait compléter le plan de 540 milliards d’euros arrêté par l’Eurogroupe le 9 avril et reposant sur le Mécanisme européen de stabilité (MES), la Banque européenne d’investissement (BEI), et le nouveau dispositif SURE de financement du chômage partiel.

Il semblerait pourtant que le Conseil européen n’ait pas réussi hier à convenir d’une capacité commune d’endettement à la hauteur de la crise. L’Union européenne se trouve à un moment de vérité : son unité serait mise en péril si elle laissait à l’abandon les États les plus frappés par le virus, d’autant que ceux-ci se trouvent être les plus fragiles financièrement. Sa place dans le monde serait menacée si elle n’apportait pas une réponse économique aussi forte que le choc subi.

Thierry Breton, que nous avons auditionné lundi, a précisément insisté sur la nécessité d’assurer des conditions loyales de concurrence entre les continents et de doter l’Europe d’un plan de relance d’ampleur comparable à celui engagé par nos partenaires américain et chinois, autour de 10 % de leur PIB.

Pouvez-vous nous dire, madame la ministre, si les positions des États membres sont en voie de converger sur ce sujet ? La solution qui consisterait à utiliser plutôt le budget européen pour financer cette relance est-elle mieux reçue par nos partenaires les plus rétifs que l'hypothèse d'un fonds dédié ? Le débat sur la création de nouvelles ressources propres de l'Union européenne a-t-il repris ? S'agira-t-il, avec ce plan de relance, de financer des prêts aux États ou des transferts vers les secteurs ou régions les plus affectés ?

Imaginons qu'un accord soit trouvé sur les modalités de financement de la relance au prochain Conseil européen, début mai. Voyez-vous se dégager un consensus sur les priorités de ce plan ?

On évoque un consensus grandissant autour de la notion d'autonomie stratégique de l'Union européenne : quelle en sera la traduction concrète dans le nouveau cadre financier pluriannuel que prépare la Commission ? Le budget consacré à la politique agricole, dont le caractère stratégique est désormais reconnu, sera-t-il revu à la hausse ? L'articulation de la politique de concurrence avec la politique industrielle sera-t-elle modifiée pour restaurer l'autonomie de l'Union européenne là où la crise a montré que c'était nécessaire ?

Nous voyons à cet égard un début encourageant d'assouplissement des règles de concurrence au bénéfice des secteurs les plus touchés, comme l'agriculture ou le transport aérien, mais cela reste timide.

La commission des affaires européennes du Sénat entend pousser les feux, notamment sur ces deux dossiers urgents. Je lui proposerai dès la semaine prochaine d'adresser à la Commission européenne un avis politique pour la survie de nos agriculteurs.

Avant de vous laisser nous éclairer sur tous ces sujets, je suggère de donner la parole à Emmanuel Capus, vice-président de la commission des finances, puis à Ladislas Poniatowski, qui représente ce matin la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

M. Emmanuel Capus. – Madame la ministre, l'ordre du jour du Conseil européen qui s'est tenu hier visait notamment à déterminer une feuille de route commune pour la relance de l'économie européenne, mise à l'arrêt de façon brutale par l'épidémie de Covid-19. L'accord trouvé par l'Eurogroupe le 9 avril dernier constituait une base de discussion, mais éludait la question d'une possible mutualisation des dettes entre les États membres.

Le recours à un fonds de relance, dont la nature était à définir, a ainsi permis de renvoyer au Conseil européen la délicate tâche de clarifier les caractéristiques de ce nouvel instrument budgétaire. Or au terme des échanges qui se sont tenus hier, force est de constater que cette question n'a pas encore été résolue et que les désaccords entre les États membres persistent toujours.

Ce fonds de relance pourrait prendre plusieurs formes. Il pourrait se traduire par l'émission de titres de dettes communs, abaissant ainsi le coût de l'emprunt pour les États membres. Néanmoins, cette option n'évite pas le problème de la progression de la dette publique, qui devient insoutenable pour certains États membres.

Ce fonds pourrait également permettre des transferts budgétaires entre États membres, mais il reste à définir les pays bénéficiaires et l'articulation d'un tel dispositif avec le budget de l'Union européenne.

Toutes les options restent ouvertes et renvoient, comme toujours, à l'un des problèmes existentiels de l'Union européenne : où faut-il placer le curseur de la solidarité entre les États membres ?

Un prochain Conseil européen devrait se tenir début mai afin de poursuivre ces débats. D'ici là, nous pouvons toutefois nous réjouir que les États membres se soient accordés sur les trois volets de l'accord de l'Eurogroupe, à savoir la mobilisation d'une ligne de crédit du MES, le dispositif de refinancement des mécanismes de chômage partiel et la mobilisation de la BEI.

Madame la ministre, la crise économique résultant de la crise sanitaire appelle à la prise de mesures urgentes pour nos entreprises. Or le chemin d'une relance budgétaire coordonnée au sein de l'Union européenne s'annonce long et difficile. Dans cette perspective, plusieurs inquiétudes doivent être relayées.

Premièrement, si le plan de relance budgétaire au niveau de l'Union européenne n'est pas assez ambitieux, le soutien de l'économie reposera uniquement sur l'action de la BCE, qui a montré ses limites lors de la dernière crise.

Deuxièmement, la réduction des déséquilibres financiers au sein de la zone euro devrait être l'un des objectifs du plan de relance après-crise. Elle devra permettre le rattrapage des régions les plus en difficulté économiquement et encourager l'investissement dans les États membres qui bénéficient d'excédents budgétaires, comme l'Allemagne ou les Pays-Bas.

En effet, la fragilité de la zone euro tient à son hétérogénéité, qui rend d'autant plus difficile la résilience en cas de choc économique comme celui que nous connaissons.

Troisièmement, l'articulation de ce fonds de relance avec le budget pluriannuel de l'Union européenne doit être débattue. Le président de l'Eurogroupe, Mário Centeno, s'est exprimé en faveur d'une dissociation de ces deux instruments. Le plan de relance doit être opérationnel très rapidement, au plus tard l'été prochain. Sa mise en œuvre doit être facile et innovante, plus satisfaisante que celle des fonds structurels de la politique de cohésion.

Je m'interroge dans ce contexte sur l'avenir de l'instrument budgétaire et convergence et de compétitivité (IBBC), anciennement désigné comme le budget de la zone euro. Ne devrait-il pas être intégré au sein de ce fonds de relance ?

Enfin, la perspective d'un nouvel accord *a minima* ferait porter un lourd tribut politique à l'Union européenne, dont la crédibilité a déjà été entamée par la paralysie des négociations liées au Brexit et par son incapacité à surmonter les blocages lors des négociations du prochain cadre financier pluriannuel.

L'Union européenne ne peut se le permettre. Elle doit être en grande partie la solution à cette crise et se doit d'être au rendez-vous pour apporter une réponse globale, concrète et efficace.

M. Ladislav Poniatowski. – Madame la ministre, j'interviens au nom du président Cambon, que je vous prie d'excuser.

Nos préoccupations sont de deux ordres et liées, d'une part, aux problèmes de libre circulation, d'autre part aux problèmes budgétaires.

S'agissant de la libre circulation en Europe, j'ai bien noté qu'une feuille de route a été fixée hier. J'aimerais que vous nous rappeliez la position de la France, notamment sur le problème de la fermeture de l'espace Schengen. Quelles modalités de réouverture allez-vous défendre compte tenu des tensions transfrontalières et de la difficulté d'harmoniser cette remise en vigueur de la libre circulation ?

Notre deuxième préoccupation est d'ordre budgétaire. Elle concerne le fonds européen de défense, ainsi que l'aide au continent africain.

La commission des affaires étrangères du Sénat a toujours défendu le fonds européen de défense, dont le projet de budget à venir avait déjà été considérablement rogné, alors qu'il est très important pour les différents pays européens et les industriels de l'armement, qui occupent une grande place dans le redémarrage économique. Ne craignez-vous pas que le fonds européen de défense, qui a du mal à sortir la tête de l'eau, ne finisse par être tué par le fonds de relance ?

Enfin, lors de leur dernier sommet, les chefs d'État des vingt-sept pays européens devaient exprimer leur solidarité vis-à-vis du continent africain, mais rien n'a été dit, l'ordre du jour étant sûrement trop chargé pour qu'on puisse aborder ce sujet.

Une des préoccupations du Président de la République est cependant d'aider les pays africains dans cette crise. L'Europe s'est montrée très frileuse dans le soutien qu'elle a apporté à la France pour soutenir son action sur ce continent afin de lutter contre le terrorisme et le djihadisme. Ne va-t-on pas encore rater le coche ?

M. Jean Bizet, président. – Madame la ministre, vous avez la parole.

Mme Amélie de Montchalin, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes. – Messieurs les présidents, mesdames les sénatrices, messieurs les sénateurs, je suis très heureuse d'échanger avec vous. Il est important de pouvoir se retrouver au lendemain de la visioconférence des chefs d'État ou de gouvernement, qui nous a permis d'échanger sur ce que nous devons encore faire ensemble pour sortir de la crise.

Avant de revenir en détail sur les discussions d'hier et la reprise, il nous faut regarder la situation avec lucidité, non pour tirer tous les enseignements de cette crise, mais pour revenir sur ce qui n'a pas fonctionné, notamment nos capacités d'alerte et de réaction collective, qui n'ont pas été activées suffisamment tôt, sur la fermeture unilatérale de certaines frontières et sur les actes de solidarité tangibles, qui ont pu tarder à se manifester.

Il faut aussi reconnaître que les domaines où l'Europe a su jouer un rôle déterminant méritent d'être valorisés.

Je pense à la réponse de la BCE et au soutien massif à la recherche pour trouver un vaccin. 150 millions d'euros ont été rapidement déployés, avec une conférence de financement mondiale qui se tiendra le 4 mai prochain à l'initiative de la Commission européenne et le soutien de la France afin que l'OMS, le GAVI et toutes les institutions publiques, parapubliques et privées puissent contribuer à un fonds commun de recherche.

Je pense aussi aux 600 000 Européens qui ont pu être rapatriés grâce à nos efforts coordonnés, dont 51 000 avec l'aide de moyens mutualisés sur la base d'un financement européen.

Je pense également à la mobilisation de moyens pour financer les systèmes nationaux de santé au profit des plus fragiles, qui représentent 3,5 milliards d'euros, ou pour aider les secteurs les plus touchés grâce au redéploiement de fonds destinés à financer les dépenses induites par la crise à hauteur de 37 milliards d'euros, notamment dans les régions, au titre de l'initiative d'investissement en réaction au Coronavirus.

Enfin, des mesures de marché en faveur du lait et de la viande ont été prises ces derniers jours et des mesures de flexibilité exceptionnelles ont été mises en œuvre en matière de versement des aides relatives à la politique agricole commune (PAC) et au fonds pêche. La France a pesé de tout son poids. Nous poursuivons le combat avec Didier Guillaume pour aider aussi la filière viticole.

La priorité est maintenant d'élaborer une stratégie de sortie de crise. Une partie de la discussion d'hier était très importante pour acter le fait que nous devons le faire ensemble. Nos destins sont liés, et l'efficacité et la rapidité de la reprise dépendent de notre capacité à définir des réponses communes.

Le premier élément pour réussir la sortie de crise repose sur la coordination des stratégies nationales de déconfinement. La Commission européenne a formulé des orientations de bon sens pour que chaque pays réfléchisse à la sortie du confinement. Le Président de la République a dit hier que le travail que mène Jean Castex sous l'autorité du Premier ministre s'inscrit pleinement dans ces recommandations.

Il ne s'agit pas d'une harmonisation, qui serait illusoire puisque les calendriers et les modalités doivent d'abord dépendre de la situation sanitaire nationale. Il est néanmoins important que nous parvenions à nous coordonner, en particulier sur la question des frontières et de la levée progressive des contrôles en fonction de l'évolution de la situation sanitaire en France, dans les pays qui nous entourent et dans les pays tiers.

Il faut que la levée des contrôles s'effectue de façon progressive. C'est le travail que nous conduisons en ce moment avec mes collègues Jean-Yves Le Drian, Christophe Castaner et Laurent Nunez. Nous avons réuni hier le Comité de coopération transfrontalière pour réfléchir à l'ensemble des questions que pose ce déconfinement et qui ont des répercussions des deux côtés de la frontière.

Par ailleurs, les applications mobiles pourront contribuer à rétablir dès que possible une forme de liberté de circulation. Nous cherchons à faire en sorte que ces applications respectent les règles européennes sur les données personnelles et à les rendre interopérables. Il existe un projet franco-allemand très avancé à ce sujet. Il est extrêmement utile que le débat se poursuive au niveau européen. Le Parlement européen s'est saisi du sujet. La France a demandé une réunion des ministres chargés du numérique pour avancer ensemble.

Le deuxième enjeu est celui de la relance économique, principal sujet au cœur des discussions d'hier entre chefs d'État ou de gouvernement. La question est de savoir comment reconstruire ensemble notre économie, et surtout comment faire en sorte que le marché intérieur demeure un bloc cohérent, sans distorsion majeure.

Deux principes guident notre position dans la manière de penser les outils de la relance et ce qu'ils doivent financer.

Le premier principe est celui du renforcement de notre autonomie stratégique et de notre capacité à produire sur notre sol des biens stratégiques en matière économique, industrielle, alimentaire et de défense. Le fonds européen de défense reste donc une priorité de la France.

Le deuxième principe repose sur la solidarité. Le virus a frappé les pays aveuglément, avec des intensités différentes, mais personne n'est responsable. Il est donc très important d'être solidaires, car nous sommes extrêmement interdépendants les uns des autres et aucun pays, si riche soit-il, ne peut se relever seul. Sans client ni fournisseur, les usines ne tourneront pas.

La situation dans laquelle nous nous trouvons est inédite. La récession prévue à ce stade se situe autour de 9 %. Le taux de chômage pourrait doubler mais les évaluations montrent que ce peut être encore plus profond. Nous évaluons l'ensemble des mesures budgétaires déjà annoncées dans la zone euro à 3 % du PIB et les garanties de liquidité à 16 %.

Beaucoup de choses ont été faites depuis le 26 mars. L'Eurogroupe a pu, grâce à un travail franco-allemand, sous la houlette de Bruno Lemaire et d'Olaf Scholz, proposer un compromis sur la protection des travailleurs. Ajoutés au mécanisme SURE de financement du chômage partiel, la mobilisation de la BEI en faveur des entreprises et le recours possible au MES sans réelle conditionnalité, avec les mêmes conditions pour tous les États membres, représentent 540 milliards d'euros. Ces mesures d'urgence ont été validées hier et devront être effectives au 1^{er} juin.

La situation exige cependant que nous allions plus loin, d'où l'idée française d'un fonds de relance, véritable outil de solidarité financière destiné à faire en sorte que la reprise puisse se produire le plus rapidement possible.

Nous défendons quatre priorités.

La première concerne le montant. Les États-Unis, la Chine et l'Allemagne elle-même prévoient à ce stade des fonds de relance massifs. L'Europe ne peut se placer elle-même en situation de déséquilibre ou de désavantage.

Deuxième priorité : chercher à financer l'investissement et à rester compétitifs en cohérence avec l'agenda vert ou les activités numériques. Le but est de préparer l'avenir, de protéger notre capacité à exporter et de faire en sorte que la consommation des citoyens et des entreprises soit basée sur la production européenne afin de ne pas perdre en compétitivité. Il nous faudra naturellement soutenir les secteurs les plus touchés – aérien, automobile – qui, si nous ne les relançons pas par l'investissement, ne seront plus en capacité d'être compétitifs.

Troisième priorité : le mode de financement. Nous cherchons à agir vite et massivement. Nous pensons pouvoir nous appuyer sur le budget européen, les garanties des États ou les ressources propres pour lever de l'argent sur les marchés financiers et obtenir ainsi un effet très en amont. C'est pourquoi l'endettement commun, avec des modalités à définir, est une option que nous défendons.

Quatrième priorité : l'utilisation du budget pluriannuel de l'Union européenne, encore en négociation. Il nous semble important de rendre le fonds de relance et le budget cohérents. Ce fonds de relance constitue une poche d'argent. Il serait intéressant que le budget de la zone euro ou la politique de cohésion contribuent à le déployer. Il est très important de renforcer les outils les plus efficaces. Il faut donc établir une connexion entre le budget lui-même, qu'il nous faut renforcer notamment dans le domaine agricole et celui de la défense, et le fonds de relance, qui peut utiliser les canaux déjà existants dans le budget européen.

Les discussions d'hier ont ouvert toutes ces possibilités. Nous allons continuer à y travailler dans les prochaines semaines avec la Commission européenne, l'Eurogroupe, ainsi qu'avec Charles Michel et les chefs d'État ou de gouvernement.

Nous cherchons à préserver les trois impératifs que sont l'ambition, la solidarité, et l'effet de levier. Nous ne voulons pas d'un accord au rabais.

Il existe encore des désaccords – c'est normal –, mais je suis relativement optimiste. Nous n'avons pas le choix si nous voulons être crédibles. La solennité des discussions qui ont eu lieu hier montre bien que nous devons avoir un dialogue technique sur les meilleurs outils et sur la façon de rembourser les sommes qui auront été levées.

Vous l'avez dit, ce système ne peut reposer que sur des prêts. Les pays qui en ont le plus besoin risquent de se retrouver, à terme, avec des remboursements trop élevés.

Je voudrais, pour conclure, aborder deux sujets qu'on ne peut mettre de côté.

Le premier concerne le respect de l'État de droit et des libertés fondamentales. Les mesures d'urgence sont légitimes, la situation étant exceptionnelle, mais nous ne voulons pas que ces mesures mettent en danger les valeurs fondamentales de protection des citoyens contre des jugements ou des positions arbitraires.

C'est pourquoi nous cherchons à soutenir autant que possible les efforts de la Commission européenne autour du commissaire Reynders, pour qu'elle puisse examiner les mesures d'urgence prises par les États membres.

J'ai demandé hier que le Conseil des affaires générales, où je siège, soit régulièrement informé du suivi de ces mesures, de leur mise en œuvre et que la discussion puisse rapidement s'engager sur le sujet si des manquements sont constatés.

Par ailleurs, comme le Président de la République nous y a invités, au niveau national comme au niveau européen, nous devons réfléchir à l'après-crise et à la refondation européenne. Ce que nous vivons ne peut être qu'une simple parenthèse. Les citoyens européens ne le vivent pas comme tel, nous le voyons bien. Une réflexion stratégique s'impose.

La conférence sur l'avenir de l'Europe, que la France a initialement proposée, offre un cadre à une réflexion sur nos compétences, nos modes de décision, notre souveraineté et sur la façon d'être plus solidaires et réactifs en y associant les citoyens, qui demandent plus d'Europe.

Ce qui compte, c'est que nous puissions avancer rapidement, pour montrer à nos concitoyens que l'Europe n'esquivera pas le débat d'après-crise, mais qu'elle cherche avant tout à être utile. C'est plus un débat sur l'utilité et la crédibilité de l'Europe que nous devons

lancer plutôt qu'un débat existentiel, qui peut rester très conceptuel et très détaché de la vie quotidienne. Le « monde d'après » doit se construire avec les citoyens et, bien sûr, avec les représentants que vous êtes.

Quant à l'Afrique, monsieur le sénateur Poniowski, il s'agit d'une priorité que nous portons au niveau national mais également à l'échelon de l'Union européenne, avec nos partenaires africains et l'ensemble de la communauté internationale. Vous l'avez vu hier, les chefs d'État ou de gouvernement se sont mis d'accord sur une aide renforcée à hauteur de 16 milliards d'euros. Le but est d'avoir une action en matière sanitaire, humanitaire, économique et en matière de recherche. Nous devons en effet inclure le continent africain dans le développement d'une protection à long terme contre le virus.

Il est très important d'adopter un consensus sur la nécessité d'un fonds de relance qui puisse agir rapidement et massivement, face à une crise qui nous surprend tous et qui demande des réponses très créatives.

M. Jean Bizet, président. – La parole est aux commissaires.

M. André Gattolin. – Madame la ministre, je voudrais revenir sur le filtrage des investissements étrangers au sein du marché intérieur et le risque de voir des entreprises stratégiques de l'Union européenne tomber sous le contrôle de pays tiers, question que nous n'avons pu évoquer lors de l'audition de Thierry Breton.

Le règlement européen en la matière a été établi avant la crise du Covid-19. Je pense que la France voulait aller plus loin en matière de contrôle. Il s'agit d'un compromis qui doit entrer en vigueur en octobre prochain. Est-il suffisant ou doit-il être renforcé ?

Par ailleurs, la Commission européenne est intervenue pour sauver une entreprise stratégique allemande dans le domaine de la santé d'une tentative de rachat par un pays tiers. Qu'en est-il exactement ? Que va-t-il se passer avant l'entrée en vigueur de ce règlement sur le filtrage des investissements étrangers ? Existe-t-il une veille permanente sur ces questions et une capacité d'intervention rapide dans ce domaine ?

Mme Joëlle Garriaud-Maylam. – Madame la ministre, la moitié du nombre de victimes du Covid-19 en Europe se répartit entre l'Italie, la France et l'Espagne. La gestion de la crise diverge selon les pays et les moyens politiques.

Hier, le Président de la République a évoqué notre dépendance concernant le matériel de protection. Il est primordial que les Vingt-Sept aillent au-delà de la coopération sanitaire et s'entendent pour acquérir une véritable souveraineté médicale et sanitaire. Quelles solutions concrètes la France propose-t-elle en termes de protection et d'approvisionnement ?

Les vols de livraisons de masques entre États membres sont un véritable coup de poignard porté au concept de solidarité et au contrat moral censé unir les États. Quelle est la position française en la matière ?

L'élaboration d'une politique médicale européenne est-elle envisagée sérieusement face au risque de deuxième vague du Covid-19 ou d'autres maladies gravissimes comme Ebola ? Des coordinations sont-elles à l'étude en cas de deuxième vague de contamination ?

Par ailleurs, la crise du Covid-19 suspend-elle les problèmes relatifs à la gestion de migrants transitant par la Turquie ? Où en sommes-nous ?

Enfin, pourriez-vous nous parler des relations avec le Royaume-Uni dans cette gestion de crise ?

M. Jean Bizet, président. – Il est important de ne pas oublier nos amis britanniques dans ce qui se dessine pour demain.

M. Yvon Collin. – Madame la ministre, on sait que la question de la mutualisation des dettes est sensible. Le commissaire à l'économie, Paolo Gentiloni, a appelé l'Union européenne à faire preuve de solidarité en créant un fonds européen financé par l'impôt et capable d'émettre des obligations à long terme. Que pense la France de cette démarche ? L'Allemagne l'accepterait-elle davantage, alors que l'idée des « *coronabonds* » ne fait pas l'unanimité ?

En ce qui concerne la politique monétaire, la BCE, afin de rassurer les marchés face au spectre de la crise de la zone euro, est intervenue avec un plan de sauvetage qui aboutira au total à des rachats de titres à hauteur de 1 050 milliards d'euros d'ici fin 2020. C'est une bonne chose, mais on sait qu'il est souhaitable de limiter la hausse des taux d'intérêt pour garantir la transition efficace de la politique monétaire des pays les plus en difficulté. Or si la clé de répartition des achats des titres est maintenue dans son cadre actuel par la BCE, cela reviendra à soutenir davantage le marché des titres allemands et bien moins le marché italien. En Italie, on observait au mois de mars que le taux des obligations à dix ans avait bondi de 1 % à 3 % en l'espace de deux semaines. Ne pensez-vous pas qu'il serait urgent d'assouplir cette fameuse clé de répartition ?

Enfin, la Commission européenne a rendu éligibles aux fonds structurels les dépenses liées à la crise sanitaire. Comment va s'organiser la flexibilité promise dans la gestion des fonds, et quel type d'actions pourrait en bénéficier ?

Mme Mireille Jouve. – Madame la ministre, le 12 mars dernier, un Airbus A350 d'une compagnie chinoise livrait du matériel médical à l'Italie, ce soutien démontrant à la fois la faiblesse de la solidarité européenne et la dépendance de l'Union européenne vis-à-vis d'États tiers pour la fourniture de produits médicaux essentiels.

La vice-présidente de la Commission européenne, Věra Jourová, a qualifié cette dépendance de « morbide ». Face à la pandémie, les Vingt-Sept ont réagi à l'échelon national, avec toutefois des solidarités transfrontalières, notamment pour l'accueil de patients.

Bien que la santé soit une prérogative nationale, ne pensez-vous pas qu'il faudra tirer les enseignements de la crise du Covid-19 et penser à l'Europe sanitaire ? La Commission européenne va-t-elle intégrer la santé publique parmi ses nouvelles priorités, éventuellement dans le cadre financier pluriannuel ?

S'agissant de la politique migratoire, la crise sanitaire annonce une crise économique sur le plan mondial. L'Afrique sera fortement touchée. Le continent devrait entrer en récession, comme le souligne la Banque mondiale, ce qui n'était pas arrivé depuis 25 ans. Le moratoire décidé par le G20 sur la dette africaine est une bonne nouvelle, mais cela ne suffira pas, et beaucoup de pays vont perdre leur acquis de développement.

Cette prévision d'effondrement de certaines économies nationales devrait de nouveau accroître la pression migratoire aux frontières de l'Europe. L'Union européenne se prépare-t-elle à l'éventualité d'une nouvelle crise en la matière ?

M. Yannick Vaugrenard. – Madame la ministre, vous avez évoqué deux points très importants, l'autonomie stratégique et la stratégie de sortie de crise.

S'agissant de l'autonomie stratégique, la feuille de route de la présidente de la Commission européenne présentée au Conseil européen du 23 avril m'apparaît assez décevante, car elle n'esquisse pas l'émergence d'une Europe de la santé. Quelle est la position du Gouvernement sur ce point ? Ne pensez-vous pas qu'il est temps d'imaginer une véritable organisation européenne de la santé, avec des objectifs multiples, telles que la recherche et les études, l'approvisionnement médical, la gestion commune des crises ou la mise en commun de moyens, afin de promouvoir véritablement une Europe qui protège et qui parle à l'ensemble des citoyens européens ?

Par ailleurs, les doutes sur l'efficacité et l'indépendance réelle de l'OMS plaident dans le sens d'une véritable organisation européenne de la santé.

En second lieu, s'agissant de la stratégie de sortie de crise, l'Europe réagit, sur le plan financier, de manière bien plus efficace qu'en 2008-2010. Ne pensez-vous pas qu'au-delà des emprunts très importants qui vont être lancés, il est nécessaire d'évoquer l'hypothèse de nouvelles ressources propres ? Je pense notamment à l'idée avancée maintes fois d'une taxe européenne sur les transactions financières. Quelle est la position du Gouvernement à ce sujet ?

Enfin, au moment de la reprise, ne croyez-vous pas qu'il est important d'éviter une forme de concurrence fiscale déloyale qui profiterait à certains pays et en pénaliserait d'autres, dont la France pourrait malheureusement faire partie ?

Mme Christine Lavarde. – Madame la ministre, lors du Conseil européen du 12 décembre, l'Union européenne avait affirmé la priorité qu'elle entendait donner à la croissance verte. Le cadre financier pluriannuel doit contribuer de manière notable à l'action en faveur du climat. Il a été reconnu que toutes les politiques pertinentes de l'Union européenne devaient être compatibles avec l'objectif de neutralité climatique.

Le plan d'investissement pour une Europe durable a été dévoilé le 15 janvier dernier. Il fait état d'un besoin supplémentaire de 260 milliards d'euros par an d'ici 2030 pour atteindre les objectifs climatiques et énergétiques qui ont été fixés à cette échéance. Au cours de la prochaine décennie, 1 000 milliards d'euros seront mobilisés, dont 503 milliards d'euros de dépenses portées par le budget de l'Union européenne, soit 25 % des dépenses du cadre financier.

Selon le communiqué de presse du Conseil européen qui s'est tenu hier, le fonds de relance doit avoir une taille suffisante, être orienté vers les secteurs et les zones géographiques les plus touchées par le Covid-19 et dédié à la gestion de la crise.

Le Conseil européen a missionné la Commission européenne pour analyser ce besoin et clarifier le lien avec le cadre financier, mais rien n'est dit sur le fléchage des investissements.

Dans une interview donnée au journal Le Parisien mercredi, vous avez mentionné un soutien au secteur sanitaire et médical, alors que la stratégie pour l'énergie et le climat de la France, rendue publique hier, a pour objectif de décarboner tous les secteurs de l'économie et que le ministre de l'économie Bruno Le Maire affirme vouloir faire redémarrer l'économie en garantissant une croissance durable.

Dans quelle mesure le plan de relance décidé hier par le Conseil européen sera-t-il compatible avec les objectifs ambitieux mais coûteux que s'est fixés l'Union européenne en matière de croissance durable ?

Mme Amélie de Montchalin, secrétaire d'État. – Monsieur Gattolin, le filtrage des investissements étrangers est en effet déterminant. Les mesures qui sont décidées nous semblent suffisantes. La Commission européenne a encouragé tous les pays à les mettre en œuvre dès à présent, ce que la France fait pour sa part.

Nous avons, dans le cadre du projet de loi de finances rectificative (PLFR) qui a été approuvé hier en commission mixte paritaire, validé le fait que la France mette de l'argent sur la table pour pouvoir prendre des participations dans des entreprises considérées comme stratégiques. Nous défendons l'idée qu'il convient d'interdire les participations étrangères dans les actifs stratégiques et de permettre aux Européens de prendre des positions dans ces entreprises. Si celles-ci ont besoin d'argent, il faut en effet qu'elles le trouvent quelque part. Ce règlement est une étape majeure pour protéger notre autonomie et notre souveraineté.

Madame Garriaud-Maylam, s'agissant des équipements médicaux, des médicaments, de la sécurité sanitaire et de la coordination en cas de seconde vague, les enjeux sont à présent considérés comme stratégiques. La Commission européenne propose aujourd'hui des achats groupés de matériels, ainsi que la mise en œuvre d'une réserve stratégique d'équipements médicaux. Elle achètera pour le compte des États un certain nombre d'équipements qui seront ensuite répartis sur le territoire comme des réserves pouvant notamment servir en cas de crise sanitaire, car nous voyons bien aujourd'hui les manquements et les leçons à tirer de ce qui s'est passé. Ce sont là les prémisses de ce qui nous permettra de réagir ensemble à court ou moyen terme.

Concernant le Brexit, à propos duquel j'ai eu ces derniers jours encore des échanges avec Michel Barnier, les discussions se poursuivent dans un cadre qui, compte tenu de la pandémie, n'était pas initialement celui qui était prévu. Nos priorités européennes demeurent inchangées, je le répète.

Nous pensons qu'il ne peut y avoir d'accord si nous ne nous sommes pas entendus sur les conditions de concurrence entre le Royaume-Uni et le marché intérieur, les questions de gouvernance et la façon dont nous gérons les éventuels manquements, la question de la pêche et, plus largement, les conditions commerciales. Les Vingt-Sept partagent l'idée qu'il ne peut y avoir d'accord sans tout cela. Notre position reste ferme. Les travaux consistent à comparer les textes juridiques qui ont été produits de part et d'autre. Michel Barnier, au cours du Conseil affaires générales auquel je participais mercredi, a demandé que nous puissions être informés de la conduite de ces négociations afin de pouvoir donner des orientations politiques si les choses n'avancent pas comme nous le souhaitons. La négociation est certes importante, mais ce sont les Britanniques qui en ont la clé. Il est nécessaire que nous donnions leur chance aux négociations, car on risque un choc supplémentaire lié au Brexit dans le contexte actuel de la crise. Les Britanniques sont probablement ceux qui en souffriraient le

plus. Je rappelle que l'accord de retrait qui a été adopté protège beaucoup de secteurs. Il reste un enjeu en matière de pêche, à propos duquel nous avons une position très ferme.

Enfin, s'agissant des migrations, question qui fait le lien avec celle de Mme Jouve, nous travaillons très activement avec la Grèce pour lui apporter toute l'aide possible en matière de gestion de la situation migratoire, notamment sur les îles. Nous continuons à travailler avec la Commission européenne et le commissaire Schinas sur la préparation du nouveau pacte migratoire qui aurait dû être dévoilé dans les tout prochains jours si l'épidémie ne nous avait pas touchés. Nous voyons bien l'importance d'une véritable solidarité et la nécessité de coordonner nos moyens. Il ne s'agit ni d'être une forteresse ni d'ouvrir totalement nos frontières, mais il faut que nous puissions nous organiser, notamment en termes humanitaires, pour accueillir les migrants dans de bonnes conditions et combattre autant que possible toutes les filières migratoires illégales, alors qu'il existe des voies officielles pour l'immigration économique vers l'Europe.

Monsieur le sénateur Collin, vous m'avez interrogé sur l'endettement et la meilleure façon de convaincre nos partenaires de lever de l'argent pour bénéficier d'une capacité d'investissement maximale à court terme.

Le budget européen offre un certain nombre de possibilités pour le faire. C'est là un élément rassurant pour nos partenaires, qui voient que la méthode communautaire, reposant sur un contrôle par le Conseil et le Parlement européen, peut constituer une voie de compromis pour avancer dans un cadre plus organisé.

La Commission européenne propose de lever elle-même de l'argent dans un cadre communautaire qui ne soit pas un fonds dédié, mais qui puisse inclure les transferts vers les États les plus touchés. Cette capacité d'investissement et d'action rapide nous semble intéressante.

Notre proposition initiale présente des avantages, mais aussi des inconvénients. L'un d'eux réside dans le fait que la ratification des 27 parlements est nécessaire pour créer un tel mécanisme, qui constituerait un nouvel instrument, ce qui demande du temps. C'est pourquoi le budget européen présente le double avantage d'apporter des garanties de contrôle, de supervision et de prévisibilité, et de permettre d'aller plus vite.

Je ne commenterai pas ici la politique monétaire de la BCE. Ce qui compte pour la France, c'est sa capacité d'action massive. Elle a permis de maintenir un écart entre les taux de financement qui reste gérable. Bien sûr, nous aimerions que l'Italie puisse se financer dans des conditions les plus avantageuses possible étant donné la situation économique. C'est pourquoi nous soutenons l'action de la BCE, qui a pris par ailleurs des mesures très importantes sur l'élargissement des titres éligibles en collatéral dans les opérations de refinancement des banques. Ce sont des mesures très ambitieuses, qu'il faut soutenir.

Enfin, les fonds structurels constituent en effet un mécanisme de diffusion important de l'action européenne. Je rappelle que je me suis personnellement engagée à simplifier l'accès de notre pays à ces fonds européens, sous le contrôle des autorités de gestion que sont les régions mais aussi de l'État. Les procédures actuelles génèrent beaucoup de complexité. Nous réalisons actuellement, avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, dans le cadre d'une mission d'inspection placée sous l'autorité du Premier ministre, un énorme travail avec les régions et les autorités de gestion afin de simplifier l'accès à ces fonds. Ils étaient utiles avant, ils le sont encore plus aujourd'hui, les instruments

de relance et de soutien économique au développement des territoires étant plus que jamais nécessaires.

Madame Jouve, concernant les questions de dépendance vis-à-vis de puissances extérieures à l'Union européenne, je tiens à être ici extrêmement claire : la Chine a demandé à l'Union européenne son soutien fin janvier-début février parce qu'elle manquait d'équipements de protection médicaux au moment où elle a été frappée par la crise. Nous avons pleinement joué le jeu de la solidarité internationale.

En retour, nous avons eu, à un moment donné, besoin de soutien, les stocks d'équipements médicaux s'étant trouvés sous tension. Nous avons considéré cet acte de solidarité comme un acte de réciprocité.

Bien sûr, la solidarité aurait pu et aurait dû s'exprimer plus massivement. Encore faut-il en avoir les moyens. Toute l'ambition que nous portons est de pouvoir relancer une production, des réserves stratégiques, au niveau national et au niveau européen, non seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour pouvoir faire preuve de solidarité.

Il est vrai que nous n'avons pas eu la capacité d'appuyer l'Italie à un moment donné, mais nous avons ensuite activé tous les mécanismes européens. C'est pourquoi l'avancée sanitaire dont vous parlez est au cœur de nos ambitions.

Comment y parvenir ? C'est la question que pose Yannick Vaugrenard. L'équipement médical est au nombre des secteurs que nous cherchons à développer dans le cadre de la relance, par le biais de fonds européens, nationaux, et aussi privés.

M. Vaugrenard m'interroge également sur les ressources propres. Ce débat est plus que jamais d'actualité. Des ressources propres nouvelles sont nécessaires pour générer de vrais transferts grâce à ce fonds de relance et pour que le budget européen puisse jouer un rôle dans de nombreux domaines, alors que les moyens de tous les États sont limités.

Nous soutenons la taxe sur les transactions financières, ainsi qu'un mécanisme carbone aux frontières qui puisse à la fois assurer une plus grande compétitivité des biens produits et surtout une plus grande efficacité sur le plan climatique. C'est aussi une source de financement évident pour la transition écologique et, plus largement, pour les ambitions européennes. Nous soutenons également le principe d'une taxe sur le plastique et le fait que l'*Emission Trading Scheme* (ETS) puisse servir de source financement.

Sur le plan de la coopération et de la coordination fiscale, la France joue un rôle moteur. Les annonces faites par Bruno Le Maire dans le cadre du PLFR à propos du fait que nous n'octroierons pas d'aides publiques aux entreprises qui ne jouent pas le jeu fiscal et qui ont des établissements dans les paradis fiscaux sont cohérentes en ce sens.

Enfin, Christine Lavarde m'a demandé ce que nous allions financer avec le fonds de relance. Nous allons financer à la fois le redémarrage des secteurs les plus durement impactés, un plus large verdissement d'un certain nombre d'activités et une numérisation plus importante de certains secteurs.

Ce fonds de relance nous permettra aussi de financer des investissements qui garantiront notre compétitivité en matière de recherche et d'infrastructures, afin d'abaisser les coûts de production, mutualiser nos moyens et ainsi continuer à vendre aux Européens tout en exportant.

M. Jean-François Rapin. – Madame la ministre, dans votre exposé liminaire, vous avez parlé de célérité s’agissant du plan de relance. Or selon le directeur général du MES, Klaus Regling, il serait impossible d’établir rapidement un plan financé par l’émission de dettes communes. Il évoque une durée d’un à trois ans pour créer un tel dispositif. Qu’en pensez-vous ?

Il considère par ailleurs que le plan d’urgence de 540 milliards d’euros agréé par l’Eurogroupe, et qui mobilise le MES, la BEI et la Commission européenne constitue une forme de mutualisation des dettes qui pourrait être approfondie. Quel est votre sentiment ? On évoque aussi une solution, celle des « *coronabonds* », qui permettraient de soutenir la relance dans des conditions appropriées pour tous les États membres.

L’un des arguments du Président de la République en faveur de la création de dettes communes est de prévenir la montée de mouvements populistes dans les pays qui ne bénéficieraient pas suffisamment de cette solidarité européenne face aux difficultés économiques. Il se dit aussi qu’on pourrait craindre qu’un risque similaire puisse émerger dans les États membres où cette solidarité serait considérée comme excessive et vécue comme une contrainte. Je pense en particulier aux États les plus riches.

M. Gérard Poadja. – Madame la ministre, Emmanuel Macron a appelé, lors du Conseil européen, à aller plus loin en matière de souveraineté européenne, un concept que la France pousse depuis près de trois ans. Selon le Président de la République, les choses sont en train d’avancer en matière de souveraineté économique, industrielle, stratégique, militaire, technologique, environnementale. L’Europe est en ce sens au rendez-vous de l’histoire.

Pouvez-vous nous préciser les mesures concrètes que l’Europe est en train de prendre, sous l’impulsion de la France, pour assurer sa souveraineté à l’heure où la crise du Covid-19 fait apparaître notre forte dépendance industrielle et économique à l’égard des puissances américaine et chinoise ?

Mme Nathalie Goulet. – Madame la ministre, un amendement déposé par notre groupe, ainsi que par le groupe communiste, républicain et citoyen, et celui des indépendants à la suite de la déclaration de Bruno Le Maire relative à l’interdiction de verser des aides aux entreprises qui disposeraient de filiales dans les paradis fiscaux a été adopté par le Sénat. Cet amendement n’a pas été retenu en commission mixte paritaire, malgré les annonces du ministre. Je ne comprends pas pourquoi cette mesure ne figure pas dans la loi, alors qu’elle n’est pas d’ordre réglementaire.

De la même façon, l’interdiction d’aide à des sociétés qui verseraient des dividendes n’y figure pas non plus, mais se retrouve dans un autre texte.

Pensez-vous pouvoir porter ces deux mesures au niveau européen à des fins d’harmonisation ? La circulaire sortie ce matin sur ce sujet évoque les entreprises sans plus de précisions, ce qui n’est pas du tout la même chose que le fait de disposer de filiales ou d’établissements dans des territoires non coopératifs.

Il serait également extrêmement utile de porter ces mesures au niveau européen afin d’obtenir une harmonisation sur les questions d’évasion fiscale.

M. Didier Marie. – Madame la ministre, quelle est votre position à l’égard de la proposition de l’Espagne de renforcer le budget européen en mettant en place une dette de très

long terme et de porter le plan de relance à hauteur de 1 500 milliards d'euros grâce à de nouvelles ressources propres, que vous avez déjà évoquées ?

Par ailleurs, si l'on aboutit – ce qui est probable – à un renforcement du budget ou à un fonds autonome, ce plan de relance se traduira-t-il par l'octroi de prêts, ce qui conduirait les États les plus pauvres à s'endetter davantage ? Cela peut fonctionner avec l'appui de la BCE, mais accentuer les difficultés de ces États à se refinancer si les taux d'emprunt sur les marchés remontent.

En outre, ce plan de relance sera-t-il fléchi vers les pays, les régions et les secteurs les plus touchés ? Si tous les pays y ont accès sans discrimination, les inégalités risquent de s'aggraver, les pays les plus touchés n'ayant pas les moyens de répondre. On voit par exemple que l'Allemagne utilise plus la dérogation des aides d'État que l'Italie, du fait de ses capacités financières.

Enfin, quelles garanties la France peut-elle obtenir pour que le plan de relance permette d'inventer un nouveau modèle de développement plaçant en son cœur le *Green Deal*, quand on voit aujourd'hui un certain nombre de lobbies et d'États, notamment à l'est de l'Europe, remettre en cause ces objectifs ?

M. Richard Yung. – Madame la ministre, je me joins à la question de Didier Marie à propos du niveau de notre plan de relance. La BCE a accompli sa tâche, concernant le volet monétaire de la relance ; mais est-on à la hauteur sur le volet budgétaire ? Les plans de relance de l'Allemagne ou des États-Unis sont de l'ordre de 10 % du PIB. Le PIB de l'Union européenne s'élevant à environ 20 000 milliards d'euros, le nôtre devrait donc atteindre 2 000 milliards d'euros. Est-ce réalisable ? Cela fait-il partie de vos réflexions ?

Par ailleurs, s'agissant du Brexit, on a l'impression que les Britanniques ne sont pas engagés dans la négociation. On a maintenant perdu plus d'un mois. A-t-on raison ou tort d'être pessimiste à ce sujet ?

Mme Amélie de Montchalin, secrétaire d'État. – Monsieur Rapin m'interroge sur le MES et les conditionnalités.

Ce qui comptait pour nous, comme pour l'Italie et pour beaucoup de pays, c'était de ne pas mettre en place une conditionnalité *ad hoc*. Aujourd'hui, la conditionnalité porte sur le respect des règles européennes. Cela va de soi puisque, *a priori*, lorsqu'on fait partie de l'Union européenne, on respecte les règles européennes.

Le MES permet en effet une forme de mutualisation de la dette, avec un effet de levier : les garanties sont mises en commun pour permettre de lever de la trésorerie à destination des États. Néanmoins, il repose sur un système de prêts et un remboursement par l'État bénéficiaire. Son intérêt est d'offrir à des pays dont l'accès au marché financier est détérioré une capacité de refinancement à de meilleurs taux, mais sans transfert. C'est plus une ligne de survie qu'un réel mécanisme de solidarité. C'est pourquoi nous cherchons à aller plus loin.

Votre remarque au sujet du populisme dans certains pays qui n'auraient pas bénéficié de suffisamment de solidarité, mais également dans ceux qui pourraient considérer que cette solidarité est imposée, est très pertinente. La Chancelière Merkel a toutefois souligné que l'Allemagne ne pouvait aller bien que si l'Europe allait bien.

Ce débat politique est une étape importante pour rentrer dans une discussion plus technique respectant la demande des uns et des autres, notamment de la Finlande, et permettant de convenir d'un calendrier pour le plan de relance. Le temps que nous nous donnons est essentiel pour trouver un compromis respectant les sensibilités nationales. C'est là toute la complexité de l'Europe. La meilleure réponse à apporter aux populistes est de construire des solutions efficaces qui soient le fruit d'un compromis respectant les nécessités de chacun.

Monsieur le sénateur Poadja, vous m'avez interrogée sur la souveraineté. En France, l'autonomie stratégique est considérée comme une nécessité depuis bien longtemps. Nous savons, parce que nous sommes une puissance nucléaire et que nous siégeons au Conseil de sécurité des Nations unies, qu'il est nécessaire de faire entendre plus fortement la voix de l'Europe. Quand le Président de la République en parlait il y a trois ans, ce thème était considéré comme une lubie française. Nous avons franchi hier une grande étape : la Commission européenne a en effet été mandatée par l'ensemble des chefs d'État ou de gouvernement pour proposer des actions concrètes pour résorber les poches de dépendance là où elles existent. Il faut cependant être vigilant sur la mise en œuvre et avoir les moyens de le faire. Il faut être dans la réalité et non dans l'habillage.

Dans quels domaines cherchons-nous à prendre des mesures ? D'abord dans celui des investissements stratégiques, mais aussi dans celui de la sécurité alimentaire, des équipements médicaux, des médicaments, de certains biens sur lesquels nous voulons définir nos propres normes, comme la 5G, dans le respect du règlement général pour la protection des données (RGPD). Nous avons réussi, peut-être parce que la crise a agi comme un révélateur, à convaincre nos partenaires qu'il en allait de notre crédibilité et de notre utilité, dans un monde où la Chine et les États-Unis ne se privent pas d'imposer leurs normes.

Madame la sénatrice Goulet, je ne reviendrai pas ici sur les discussions qui ont eu lieu en CMP. Il serait malvenu que l'exécutif commente le travail des parlementaires.

Pour ce qui est de l'évasion fiscale, la France a beaucoup œuvré au sein de l'OCDE pour que la liste des pays non coopératifs soit mise à jour régulièrement et qu'il existe une certaine cohérence à ce niveau avec les travaux de l'Union européenne. Il faut que nous arrivions à faire suivre cette voie à l'ensemble des pays qui nous entourent.

Il est important de conserver un marché intérieur. Nous parlons beaucoup de mesures de relance et d'aides d'État, et il est certain que des distorsions de plus en plus importantes pourraient voir le jour au sein du marché intérieur. L'enjeu fiscal est également un sujet où des distorsions peuvent apparaître. Il est donc important que nous continuions à travailler pour les éviter, et vous pouvez compter sur notre engagement. Je serai ravie de poursuivre cette discussion technique dès que nous pourrons nous retrouver.

Monsieur le sénateur Yung, si l'on compte ce que chaque pays a mis sur la table, c'est plus de 3 % du PIB européen et 3 000 milliards d'euros qui ont déjà été activés. Nous cherchons à mettre sur la table un volume d'environ 1 000 milliards d'euros supplémentaires au niveau européen au titre du fonds de relance. Je pense que nous pouvons y parvenir. Il faut montrer, secteur par secteur et région par région, pourquoi nous avons besoin de cet argent. Thierry Breton travaille en ce sens pour consolider tous les besoins qui remontent des différents pays.

Quant au Brexit, dont vous évoquez le report, nous n'avons pas à dicter leur conduite aux Britanniques. Néanmoins, la France essaye de trouver un bon accord, en particulier sur les questions de pêche, que nous savons extrêmement sensibles, pour assurer des conditions de concurrence loyale.

Je terminerai par les questions du sénateur Marie. La proposition espagnole tient en trois points. Nous sommes d'accord pour ce qui est du volume et de la capacité d'endettement afin de favoriser un effet de levier et une action rapide. Pour ce qui est de la durée perpétuelle des titres de dettes proposés, nous pensons qu'il y a là un point de crispation potentiel. Nous défendons donc une maturité longue qui permette d'étaler le coût de la reprise dans le temps. Il nous semble donc important de pouvoir soutenir les principes de la proposition espagnole, tout en recherchant les voies d'un compromis. Ceci permettrait de financer un véritable transfert avec une clé de remboursement qui dépend du poids économique de chacun.

M. Pierre Cuypers. – Madame la ministre, la consommation de biocarburants s'est effondrée depuis la mi-mars. Il en résulte une saturation des infrastructures de stockage et une baisse de la production de nombreux acteurs industriels.

Dès le début avril, la filière éthanol a saisi le Gouvernement d'une demande de déclenchement d'une clause de sauvegarde à l'échelle européenne visant à limiter les importations d'éthanol à des prix bradés. On aurait en effet perdu plus de 20 euros à l'hectolitre.

Quelle est la position du Gouvernement et quelle sera celle des autres États membres, en particulier l'Allemagne ? Un principe de subsidiarité pourrait-il se dégager d'une négociation communautaire ?

M. Raymond Vall. – Madame la ministre, vous avez survolé le sujet du Pacte vert. Pensez-vous qu'il puisse être remis en cause ?

Enfin, que pensez-vous de la demande de la filière viticole, qui souhaite pouvoir recourir davantage à la distillation ?

Mme Amélie de Montchalin, secrétaire d'État. – Je remercie Pierre Cuypers pour sa question. S'agissant de l'éthanol et des clauses de sauvegarde, il existe une coordination entre les différents ministères, et notamment le ministère de l'agriculture.

J'essaierai de vous répondre par écrit. Cela demande à entrer dans la technique. Il semble important de faire bénéficier de clauses de sauvegarde et de protection l'intégralité des secteurs qui se voient touchés par la crise. Nous allons y travailler.

S'agissant de la question du sénateur Vall, le Pacte vert n'est évidemment pas remis en question. La crise climatique, les enjeux de transition énergétique, le fait que nous devions coûte que coûte arriver à la neutralité carbone en 2050 n'ont pas disparu à cause du virus.

C'est pourquoi la France, aux côtés de ses partenaires du groupe de travail sur la croissance verte, tient à être un acteur qui pèse dans la construction du fonds de relance. Nous cherchons également à voir comment les investissements que nous allons promouvoir dans les différents secteurs sont utiles dans le cas de la transition environnementale. Il nous faut être cohérents. Il n'y a aucune hésitation côté français. La Commission européenne est consciente

qu'elle ne doit pas affaiblir le Pacte vert. Certains pays y ont vu l'occasion de réduire les exigences qui leur étaient imposées. Ce n'est pas notre vision des choses, et le Parlement européen l'a rappelé.

Concernant la filière viticole et la capacité de distillation, nous allons regarder avec mes collègues Agnès Pannier-Runacher et Didier Guillaume comment vous apporter des réponses. Cela intègre à la fois des questions industrielles et agricoles, et je préfère ne pas m'engager.

M. Jean Bizet, président. – Madame la ministre, serait-il possible que vos services nous apportent dans les jours qui viennent quelques précisions au sujet des décisions agricoles, notamment au sujet du déclenchement de mesures de crise prévues aux articles 219 et 222 du règlement portant organisation commune de marchés, dit « OCM », concernant les filières de la viande, des légumes et du vin et, par ailleurs, au sujet des assouplissements en matière de mobilisation des fonds structurels et d'aide aux plus démunis ?

Enfin, vous l'avez dit, ces périodes de crise sont des révélateurs voire des accélérateurs d'évolution. Si nous sommes aujourd'hui touchés par une pandémie virale, nous pouvons également être victimes demain d'un virus informatique mondial. J'insiste donc sur la digitalisation de nos économies, la souveraineté européenne de nos plateformes et la lutte pour la cybersécurité, sujets sur lesquels la commission des affaires européennes accentuera ses travaux.

Mme Amélie de Montchalin, secrétaire d'État. – Pour ce qui est de l'activation des mesures de marché, je vais me rapprocher du cabinet de Didier Guillaume afin qu'il vous envoie les détails.

Je vous ferai également parvenir tous les éléments utiles concernant les assouplissements des fonds structurels dans le cadre de l'enveloppe *Coronavirus Response Investment Initiative* (CRII) et *Coronavirus Response Investment Initiative Plus* (CRII +). Je me suis personnellement impliquée à ce sujet auprès du commissaire en charge de la politique de cohésion, Elisa Ferreira, pour lui faire part de nos demandes.

L'idée de régionaliser les systèmes de santé pour aider à financer les dépenses de ce secteur est sûrement intéressante pour beaucoup de pays, mais n'a pas de pertinence en France. Par ailleurs, la clé de répartition sur les fonds non programmés ne permettait pas de cibler les régions les plus touchées, puisqu'il n'y a pas de lien entre la programmation des fonds européens et la propagation du virus. Cela a donc été revu dans un sens qui devrait permettre de gagner beaucoup en matière de flexibilité. Je vais vous faire parvenir un document permettant d'avoir une vision claire de ce que cela signifie pour vos régions afin que vous puissiez suivre la mise en œuvre de ces dépenses.

S'agissant de l'aide alimentaire, les assouplissements que nous avons obtenus sont absolument nécessaires dans cette période où certains se retrouvent en grande précarité.

Prenez soin de vous. Merci pour votre engagement et votre soutien.

M. Jean Bizet, président. – Merci beaucoup.

La téléconférence est close à 11 h 50.

Jeudi 7 mai 2020

- Présidence de M. Christian Cambon, président -

La téléconférence est ouverte à 10 heures.

Audition de M. Olivier Brochet, directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) (en téléconférence)

M. Christian Cambon, président. – Nous auditionnons Monsieur Olivier Brochet, directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), sur les conséquences de la crise sanitaire pour le réseau des écoles et lycées français à l'étranger, dont nous savons l'influence et l'importance pour le rayonnement de la France.

Nous vous avons auditionné le 4 décembre dernier sur le plan de développement de l'AEFE à l'horizon 2030. Bien évidemment, la situation a radicalement changé. La crise sanitaire mondiale a conduit à fermer provisoirement la quasi-totalité de nos établissements scolaires à l'étranger.

Fort heureusement, une continuité pédagogique a pu être mise en place. Je veux ici saluer l'action de l'agence et celle des enseignants et de l'ensemble des équipes pédagogiques, qui s'efforcent d'assurer, autant que possible, la continuité des enseignements. Un grand nombre de familles sont en très grande difficulté face aux conséquences économiques de la crise. Certains établissements seront durablement fragilisés.

Notre commission s'est immédiatement emparée du sujet. Une récente communication de nos rapporteurs, Robert del Picchia et André Vallini, a donné l'alerte. Certains d'entre nous ont présenté des amendements au projet de loi de finances rectificative pour tenter de venir en aide à l'AEFE.

Nous avons reçu des signaux d'alerte en provenance de tous les continents. Ce sont les plus petits établissements qui sont les plus impactés. Or ces établissements sont essentiels car ce sont eux qui assurent l'universalité de notre diplomatie culturelle.

Monsieur le directeur, vous nous ferez part de votre diagnostic sur la gravité de la crise et ses conséquences possibles pour les familles et les établissements.

Un plan de soutien aux Français de l'étranger a été annoncé par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, avec qui je me suis entretenu la semaine dernière. Ce plan prévoit une avance de France Trésor à hauteur de 100 millions d'euros pour aider le réseau de l'AEFE, ainsi qu'une revalorisation de l'enveloppe des aides à la scolarité à hauteur de 50 millions d'euros. Nous saluons cette mobilisation du gouvernement. Sera-t-elle suffisante ? Quelles sont vos orientations, Monsieur le directeur, pour la mise en œuvre de ce plan d'urgence ?

Enfin, à l'invitation du Président de la République, l'AEFE porte depuis 2018 l'objectif ambitieux de doubler le nombre des élèves du réseau d'ici à 2030. La concurrence est vive : l'enseignement local est souvent gratuit, l'enseignement anglo-saxon connaît un grand succès et l'enseignement à distance, qui profitera certainement de cette crise, sera un nouveau concurrent. Sans doute est-il encore trop tôt pour analyser toutes les conséquences de

la situation actuelle. Toutefois, pensez-vous que ce plan de développement de l'enseignement français à l'étranger est encore tenable ? Ne faudrait-il pas privilégier la consolidation des établissements existants avant de mettre en œuvre le plan d'extension ?

M. Olivier Brochet, directeur de l'AEFE. – Merci, Monsieur le Président, de m'avoir invité à intervenir devant votre commission pour faire un état de la situation. Je voudrais en profiter pour remercier le Sénat dans son ensemble et votre commission en particulier pour votre engagement aux côtés du réseau et de l'agence dans la situation particulièrement difficile que nous connaissons depuis quelques mois.

Au mois de décembre, j'étais effectivement intervenu devant votre commission pour présenter le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger. A cette époque, le contrat d'objectifs et de moyens était en voie de finalisation avec notre ministère de tutelle. En 3 mois, tout notre environnement et toutes les perspectives de court et de moyen terme ont été bouleversés par l'apparition de la crise du Covid-19. Si la problématique est véritablement apparue en France au mois de mars, c'est dès la mi-janvier que nous avons commencé à fermer des établissements, en Chine et au Vietnam notamment. 520 établissements sur 522 ont fermé. Nous commençons à voir quelques réouvertures se profiler. Il n'en demeure pas moins que le réseau d'enseignement français doit vivre dans un environnement totalement bouleversé.

Cette crise du Covid-19 a deux impacts immédiats. Elle nous a d'abord placés face à un défi pédagogique considérable qui consistait à fournir aux familles le service qu'elles attendaient de nous. Il s'agissait de compenser la fermeture des établissements par une offre adaptée permettant de maintenir la continuité pédagogique. Le défi était considérable. Par ailleurs, certaines familles ont été directement touchées par les effets économiques de la crise du Covid-19, voyant leurs revenus s'effondrer. Ces familles se trouvent en difficulté pour payer les droits de scolarité. En effet, les établissements scolaires à l'étranger sont payants, et tous les établissements dépendent de la capacité des familles à payer les droits de scolarité. Nous avons répondu à cet impact immédiat avec des échéanciers de paiement ou *via* le remboursement d'un certain nombre de frais annexes que les familles avaient parfois engagés en avance. Néanmoins, les retards d'encaissement conduisent tous les établissements à se retrouver en tension croissante du point de vue de leur trésorerie. Les petits établissements sont les plus fragiles.

A moyen terme, la prochaine rentrée scolaire est encore très incertaine. Nous ne savons pas si les familles continueront de scolariser leurs enfants dans nos établissements. Nous ne savons pas non plus mesurer l'impact qu'aura la crise sur les nouvelles inscriptions dans le réseau.

L'AEFE s'est fixé quelques grands objectifs à l'égard du réseau dans son ensemble, quel que soit le statut des établissements. Notre première responsabilité a consisté à aider les équipes à relever le défi pédagogique. Personne n'était préparé à cela. Un travail considérable a été effectué depuis la mi-janvier, dès que le problème s'est posé en Chine. Nous avons accompagné tous les établissements au fur et à mesure de leur fermeture pour mettre en place une continuité pédagogique de qualité et garantir que celle-ci s'améliore dans la durée. Nous avons produit un grand nombre de fiches d'accompagnement. Nous en sommes à la 4^{ème} édition de notre vadémécum. Les inspecteurs et les enseignants formateurs de l'agence se sont pleinement mobilisés. En 3 mois, plus de 45 000 opérations de soutien et de formation ont été accomplies au bénéfice de l'ensemble des établissements du réseau pour aider les équipes à tenir.

Bien entendu, la continuité pédagogique ne peut pas remplacer la classe. Tout le monde s'en rend bien compte. Nous devons permettre à tous les enfants scolarisés dans l'enseignement français à l'étranger d'atteindre les objectifs pédagogiques de l'année, même si c'est avec des moyens différents. Nous devons également lutter contre les risques de décrochage, qui sont notamment liés au fait que nous avons beaucoup d'enfants allophones. Je voudrais vraiment la saluer la mobilisation absolument exceptionnelle des équipes de direction des établissements et des équipes enseignantes pour relever ce défi extrêmement difficile. Une charge de travail considérable pèse sur ces équipes. Je voudrais également remercier les parents. Sans eux, il aurait été impossible de mettre ce dispositif en œuvre. C'est une lourde charge qui pèse sur eux, d'où les quelques incompréhensions qui ont pu voir le jour sur la mise en œuvre du dispositif. Pour autant, je pense que ce dispositif répond globalement aux attentes et aux objectifs principaux.

Plus les enfants sont jeunes et plus la mise en œuvre du dispositif de continuité pédagogique est difficile, notamment en maternelle. L'accompagnement des publics allophones est également compliqué. Globalement, ce travail est salué par les parents, même s'ils en soulignent parfois les insuffisances.

L'agence a également eu pour mission, durant cette crise, de faire l'interface avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, pour s'assurer que les spécificités du réseau à l'étranger étaient bien prises en compte dans l'ensemble des décisions. Nous travaillons en permanence avec les services du ministère sur la question des examens. Je veux vraiment saluer la qualité du dialogue que nous avons avec ces services.

Nous avons pris des mesures d'accompagnement pour les familles dans les EGD. Toute famille le demandant obtenait un échéancier de paiement des droits de scolarité. Parallèlement, nous n'avons pris aucune mesure dans nos établissements en gestion directe qui mettrait en difficulté les autres établissements du réseau (conventionnés ou partenaires). Ainsi, nous avons décidé de ne pas toucher aux écolages et aux droits de scolarité du troisième trimestre pour ne pas mettre en difficulté les établissements du point de vue de leur trésorerie. Il était extrêmement important pour nous d'être exemplaire en la matière. Un trimestre d'écolage dans le réseau d'enseignement français à l'étranger représente environ 650 millions d'euros. Le coût d'une mesure de réduction de 10 à 20 % aurait été considérable, sans nécessairement résoudre le problème des familles en difficulté.

Aux côtés de notre ministère de tutelle, nous avons documenté la réalité de la crise et des besoins, et travaillé à la préparation du plan d'urgence qui a été annoncé la semaine passée.

Durant toute cette période, nous avons cherché à être réactifs et inventifs, dans le cadre des lois et des règlements, ainsi que de nos moyens budgétaires. Nous étions parvenus à équilibrer nos budgets après trois années d'efforts extrêmement importants, marqués notamment par la suppression de 500 ETP à l'agence. Nous avons souhaité être parfaitement responsables vis-à-vis des familles, sans engager de promesses que nous ne pourrions pas tenir.

Des annonces ont été faites. L'abondement de 50 millions d'euros pour les bourses doit nous permettre de répondre aux difficultés des familles françaises. Les familles peuvent déposer des recours gracieux directement auprès de l'agence pour obtenir une bourse de soutien qui leur permettra de faire face aux écolages du troisième trimestre. Ce recours est ouvert aussi bien à des familles qui étaient déjà boursières qu'à des familles qui ne l'étaient

pas. A ce jour, nous avons reçu environ 1 500 demandes de recours gracieux. Nous pensons que nous aurons entre 10 et 15 millions d'euros de recours gracieux à gérer d'ici la fin du mois de mai. Pour l'année prochaine, les critères pour demander une bourse ont été revus. Les commissions locales des bourses ont été prolongées jusqu'au 30 mai. Elles tiendront compte des situations auxquelles les familles sont confrontées en 2020.

L'avance de France Trésor de 100 millions d'euros doit permettre à l'agence de prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires pour soutenir tous les établissements qui seraient en difficulté. Il s'agit d'une avance. Par principe, elle est donc remboursable. Elle ne règlera pas l'ensemble des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Néanmoins, cette avance est extrêmement importante car elle nous met à l'abri d'un risque de crise de trésorerie.

Nous attendons les derniers arbitrages sur l'orientation de ces fonds. Le ministre ne devrait pas tarder à nous les donner. Nous nous engageons à les mettre rapidement en œuvre, au bénéfice de l'ensemble des établissements et dans le cadre de la loi. A cet égard, il convient de distinguer les établissements conventionnés, qui se sont vus reconnaître une mission de service public et qui bénéficient de certains moyens publics, et les établissements partenaires, qui sont des établissements privés étrangers. Les établissements partenaires reçoivent essentiellement des subventions sur projet, pas des subventions de fonctionnement. Il nous faudra venir en aide à ces établissements.

La situation de l'agence nécessitera un budget rectificatif. Nous le présenterons à notre conseil d'administration en juillet. Ce budget intègrera des mesures d'économies que nous sommes en train de prendre, ainsi que des pertes de recettes, qui seront importantes. Sans aide aux familles en difficulté, les pertes de recettes des EGD pourraient s'élever à 48 millions d'euros. Nous ne savons pas quel sera l'impact sur les effectifs de rentrée dans nos établissements. Nous essayons de le mesurer. Une baisse de 5 % en moyenne des effectifs dans les EGD représenterait une perte de chiffre d'affaires de 23 millions d'euros sur l'année 2020-2021. J'espère que nous aurons une estimation plus précise de cet impact d'ici la fin du mois de mai.

L'agence utilisera tous ses outils pour soutenir les autres établissements : baisse de la participation à la rémunération des résidents, délais de paiement, annulations de la participation à la vie du réseau pour les établissements partenaires, etc.

Un grand point d'interrogation entoure l'impact de la crise sur les inscriptions dans nos établissements. Des familles pourraient ne plus être en capacité de payer les écolages. Des élèves que nous attendions pourraient ne pas venir (notamment en maternelle). Les situations sont extrêmement complexes selon les pays et les établissements. Des décisions extérieures pourraient avoir un impact très lourd. Je pense notamment à de grandes entreprises qui, dans un pays, décideraient de rapatrier la majeure partie de leurs expatriés.

Il n'y aura pas de croissance des effectifs du réseau à la rentrée prochaine mais sans doute une baisse. Une baisse de 5 % à l'échelle du réseau représenterait une perte de chiffre d'affaires de 140 millions d'euros. Toutefois, je crains que la baisse ne soit plus importante. Il nous faudra porter une attention particulière aux petits établissements, qui sont les plus fragiles. Il nous faudra également suivre de près la situation au Liban, où la crise du Covid-19 s'ajoute à la crise politique et économique. Le Liban est notre premier réseau à l'étranger avec 60 000 élèves.

Deux petites lumières émergent de ce panorama assez sombre. Une vingtaine d'établissements ont rouvert, et leur nombre progresse. Toutefois, la majorité du réseau restera certainement fermée jusqu'à l'été. La réouverture est partout compliquée, pour des raisons sanitaires, mais également parce qu'elle demande un accompagnement très précis des établissements. D'ailleurs, nous travaillons sur un vademécum de la réouverture. Les premières expériences sont positives. Nous travaillons à trouver un consensus au sein de la communauté éducative de chaque établissement sur les conditions de réouverture.

La seconde petite lumière tient au fait que les demandes d'homologations nouvelles ou d'extensions d'homologations restent assez nombreuses. Nous avons 35 premières demandes et 53 demandes d'extension. Ces demandes sont en cours d'instruction avec les ministères. Nous espérons que le réseau comprendra quelques dizaines d'établissements supplémentaires à la rentrée prochaine.

Les objectifs globaux du plan de développement devront être repensés pour tenir compte de la situation dans laquelle nous sommes. Néanmoins, les instruments que nous avons commencé à mettre en place et les axes de réflexion qui ont été engagés restent fondamentaux. Ce plan est important pour nous donner une dynamique et nous permettre de progresser.

M. Robert del Picchia, rapporteur – Merci pour toutes les indications que vous venez de nous donner, qui éclairent très bien la situation.

Les enveloppées annoncées par le plan sont un premier apport. En cas de nécessité, elles pourront être revalorisées. Je suis persuadé que ce sera nécessaire. Malgré ces millions, nous restons assez inquiets. Tout le monde sait que le réseau tient et fonctionne grâce aux frais de scolarité payés par les parents. Si le nombre d'élèves baisse trop sensiblement, le réseau fonctionnera mal et sa réputation en souffrira. Disposez-vous déjà d'indications sur les intentions de réinscription pour l'année prochaine ?

Les EGD auront plus de facilité à combler le manque. En revanche, la situation est très difficile pour les petits établissements qui ont le statut de partenaire. Comment pensez-vous les aider ? Selon quels critères ? Les familles françaises auront accès à des bourses. Il faudra simplement faire une campagne pour demander aux parents de déposer des dossiers l'année prochaine.

Comment les conseillers consulaires seront-ils associés à la mise en place du plan ?

Aucun établissement ne doit fermer. Pouvez-vous vous y engager ?

Il faut absolument éviter une augmentation des frais de scolarité pour l'année prochaine. Quelle est votre position sur le sujet ?

En ces temps incertains, nous pensons qu'un communiqué du Président de la République engageant fermement la volonté de la France à maintenir un réseau scolaire de qualité à l'étranger devrait être adressé à chaque famille par *e-mail*. Ce serait un facteur rassurant pour les parents.

M. André Vallini, rapporteur. – Les aides à la scolarité seront revalorisées. Toutefois, elles ne concernent que les familles françaises. Les élèves étrangers représentent les deux tiers des effectifs de nos établissements. Leur contribution au rayonnement de la

France dans le monde et au développement de la francophonie est essentielle. Quelles mesures envisagez-vous pour aider les familles étrangères à passer le cap de la crise ? Peut-on envisager des remises généralisées sur les droits de scolarité ?

La crise a mis en lumière l'importance des outils numériques. Les établissements français étaient-ils suffisamment préparés à cette transition vers le numérique ? Quels enseignements peut-on en tirer pour l'avenir ? Ne faudrait-il pas un grand plan numérique pour nos établissements afin de les rendre plus attractifs encore ?

M. Jean-Pierre Grand. – En matière d'offre éducative et culturelle, la France doit faire face à une forte concurrence de la Chine, de la Turquie ou de la Corée du Sud, qui y consacrent des moyens techniquement très innovants et financièrement importants.

La crise sanitaire mondiale a abouti à la fermeture de nombreux établissements, menaçant l'avenir même de l'agence. Quelles solutions ont été mises en place pour les élèves confinés ? Comment l'enseignement a-t-il été dispensé ? L'agence a-t-elle engagé une politique de recherche et de développement de supports web à la hauteur de la concurrence ?

Les familles françaises représentent 38 % des 375 000 élèves. Quelles mesures envisagez-vous pour fidéliser les élèves des familles étrangères ? Mettez-vous en place une politique d'attractivité de l'agence afin de monter en puissance en termes de fréquentation ?

Face à la menace terroriste, la sécurité est une question importante, qui s'ajoute à celle de la sécurité sanitaire. Je souhaite donc vous entendre sur ce point.

Nous craignons que les crédits de France Trésor ne servent à combler un déficit de fonctionnement. Tous les établissements scolaires pourront-ils en bénéficier, quel que soit leur statut ? Les aides seront-elles réparties par priorité géographique, sachant que les établissements restent soumis à la loi du pays d'implantation ?

A Hong Kong, les cours sont interrompus depuis 3 mois. Quelles réponses seront apportées aux familles des élèves qui préparent le bac ?

Comment les aides aux familles seront-elles distribuées, alors que les établissements ne peuvent pas leur verser directement de l'argent ? Envisagez-vous un suivi et une évaluation de l'efficacité de ces aides ?

Mme Hélène Conway-Mouret. – Monsieur le directeur, nous saluons les décisions que vous avez prises, notamment pour les EGD. Vous avez tout notre soutien. Les amendements que nous déposons témoignent de notre attachement au service public. D'ailleurs, nous avons accueilli avec satisfaction les 150 millions d'euros qui ont été annoncés. Ces montants correspondent à ceux que nous avons proposés en PLFR, ce qui nous donne un nouveau motif de satisfaction concernant l'utilité du parlement.

Comment les crédits inscrits dans le plan du ministère seront-ils répartis entre les établissements ? Tous les établissements homologués sont éligibles, notamment les établissements partenaires. Ce sont des établissements privés. Certains versent même des jetons de présence aux membres de leur *board*. Comment parler de subvention à projet ? Pourquoi ne pas utiliser ces crédits, qui sont de de l'argent public, sous forme de prêts à rembourser pour ces établissements ? Ces aides seront-elles adossées à des principes de bonne gestion ? Les rémunérations de certains proviseurs sont parfois très étonnantes.

L'enveloppe actuelle des bourses est de 102 millions d'euros. Comment sera utilisée la rallonge de 50 millions d'euros ? Quelles sont vos estimations de la demande ? Qu'en sera-t-il de l'enveloppe des bourses pour l'année 2020-2021, alors que de nouveaux établissements pourraient être homologués ?

Enfin, comment comptez-vous aider les établissements du programme FLAM (Français langue maternelle) ? L'enveloppe des FLAM a été réduite au sein de l'AEFE. Les budgets STAFE (Soutien au tissu associatif des Français à l'étranger) ont été supprimés. Qu'advient-il de ces petites associations qui sont extrêmement importantes pour la communauté française ? Nous demandons la réinstauration des crédits FLAM à hauteur de 1,92 million d'euros.

M. Olivier Cadic. – Voilà 2 mois que la crise a commencé et nous n'avons toujours reçu aucune note de synthèse de l'AEFE sur la situation. Quand l'aurons-nous ? Je vous serais reconnaissant de nous la transmettre.

Le 14 mars, vous avez donné pour instruction de maintenir les frais de scolarité dans tout le réseau, quelles que soient les circonstances. Cette décision a choqué. Les parents attendaient un geste, il n'est pas venu. Pourtant, l'enseignement à distance ne saurait coûter la même chose que le présentiel. Les parents du lycée Charles de Gaulle de Londres, qui est un EGD, ne comprennent pas pourquoi les économies réalisées grâce au dispositif de chômage partiel ne sont pas répercutées. Dans le même temps, l'EGD de Moscou a accordé une remise de 33,3 %. Tout ceci crée du malaise. 85 % des écoles sont privées. Comme l'argent ne rentrait pas, le comité de gestion d'une école conventionnée aux Emirats Arabes Unis a décidé de prendre les choses en main : ils ont réduit leurs coûts de 10 %, prélevé 10 % sur leurs réserves et accordé une remise aux parents. Or ils ont été intimidés pour renoncer à leur initiative. L'AEFE n'aurait-elle pas mieux fait de les imiter ? La stratégie de fermeté risque d'avoir un coût. Quel montant réclamez-vous pour soutenir les 71 EGD et le siège ?

De nombreux présidents d'écoles conventionnées ont fait part des lourdeurs du système. Certains s'interrogent sur l'opportunité de renouveler leur convention. De son côté, la MLF a demandé à bénéficier des avantages offerts au lycée conventionné de Mexico. Avez-vous prévu de répondre positivement à cette demande ? Les avantages accordés à Mexico semblent bénéficier à d'autres écoles conventionnées. Combien sont dans ce cas ? Lesquelles ? Quel montant d'aide sera alloué aux écoles conventionnées et aux écoles partenaires ?

M. Richard Yung. – Nous vivons un choc extraordinairement fort. Il est très difficile de faire face, mais notre système éducatif à l'étranger a plutôt bien réagi. Le plan de soutien présenté la semaine dernière représente un effort important. A cet égard, j'ai quelques questions.

Quelles sont les règles de remboursement attachées à l'avance de 100 millions d'euros consentie par le Trésor ? Nous craignons que cette somme ne doive être remboursée dans un délai raccourci.

Avec plusieurs mois de recul, quels enseignements tirez-vous du dispositif qui a été mis en place en Chine, en Vietnam et dans d'autres pays asiatiques ?

Connaissez-vous la situation des réseaux d'enseignement à l'étranger d'autres pays (Royaume-Uni, Allemagne, Espagne...) ?

Enfin, je rejoins ce qui a été dit concernant les programmes FLAM, surtout que les sommes en jeu ne sont pas très élevées.

M. Raymond Vall. – L’AEFE est la colonne vertébrale du réseau d’enseignement français à l’étranger. Son rôle pour l’influence de la France dans le monde est fondamental.

Le bac avait été un bon cru en 2019 dans la zone Afrique, avec un taux de réussite de 95 %. Pensez-vous que le contrôle continu permettra de conserver ces bons résultats ? La continuité pédagogique a-t-elle bien fonctionné ? L’accès au numérique a-t-il été plus compliqué dans certaines régions d’Afrique ?

L’Institut français a mis différents outils à la disposition de l’AEFE afin que les enseignants puissent proposer un maximum de contenus culturels et pédagogiques sous format numérique. Voyez-vous d’autres apports possibles en vue de pérenniser la coopération entre les deux établissements ?

Mme Christine Prunaud. – En 2018, nous avons eu le plaisir de visiter le lycée français de Ramallah avec quelques collègues de cette commission. L’établissement venait d’ouvrir. Il est magnifique et j’étais très fière d’y voir flotter le drapeau français. C’est un symbole très fort. L’équipe y est formidable. Quelle est la situation actuelle de cet établissement ? Lorsque nous l’avons visité, de nouvelles sections devaient ouvrir. Sont-elles ouvertes ? Par ailleurs, je pense qu’une aide aux familles palestiniennes sur les frais de scolarité serait la bienvenue.

M. Joël Guerriau. – Alors que les établissements français sont fermés, l’enseignement d’autres langues est-il en train de prendre l’avantage ? Sommes-nous soumis à ce risque dans certains pays ? Si oui, lesquels ? Y a-t-il des pays dans lesquels nous avons fermé nos établissements alors que les établissements locaux sont restés ouverts ? Certains de nos établissements sont-ils restés ouverts durant toute la période ? Qu’en est-il de ceux qui doivent bientôt rouvrir ? Comment organiser le baccalauréat en tenant compte de ces divergences ?

M. Olivier Brochet. – Il est encore très difficile de se faire une idée des intentions d’inscription pour la rentrée prochaine. Nous voyons une diminution des intentions sur les premières inscriptions, mais pas partout. En certains endroits, il y a toujours des listes d’attente. Cela dépend des pays. Il faudra procéder à une analyse très fine. Il en va de même pour les réinscriptions. Il sera difficile d’avoir des chiffres précis avant le mois de mai.

Les familles françaises seront aidées par le dispositif des bourses, que nous souhaitons mobiliser davantage aussi bien dans l’immédiat que pour l’année scolaire à venir. L’abondement de 50 millions d’euros doit nous le permettre. Le cadre d’attribution des bourses est bien établi. J’ai proposé aux membres de la commission nationale des bourses, qui l’ont accepté, que nous repoussions la tenue de cette commission au mois de septembre, de manière à repousser la date de clôture des commissions locales et à examiner davantage de demandes.

L’objectif général est de soutenir tous les établissements pour éviter les fermetures. S’agissant des petits établissements partenaires qui seraient en difficulté, nous avons deux possibilités d’intervention : leur proposer un conventionnement temporaire pour quelques années, ce qui nous permettrait de leur verser immédiatement une subvention d’aide,

voire de mettre à leur disposition des personnels que nous prendrions à notre charge, ou signer un protocole afin de procéder à des avances de trésorerie remboursables.

Concernant l'aide aux familles étrangères, les établissements (EGD comme conventionnés) pourront procéder à des annulations ou à des remises partielles sur les droits de scolarité, puis se retourner vers l'agence afin qu'elle compense ces pertes de recettes. Ceci devra être organisé dans chaque établissement avec des commissions d'examen des demandes des familles.

En matière d'outils numériques, nous n'étions évidemment pas assez prêts, mais je pense que personne ne l'était. Notre réseau était tout de même un peu mieux préparé à réagir que d'autres systèmes nationaux car nous travaillions déjà beaucoup à distance. En revanche, l'équipement des familles était extrêmement varié. Il nous a fallu jongler avec tout cela. Il est évident que nous devons réfléchir au renforcement de nos outils numériques et à notre manière de travailler avec ces outils. Le numérique ne remplacera pas le présentiel. Toutes les familles se sont rendu compte de l'importance du lien direct entre l'enseignant et ses élèves. Néanmoins, des outils complémentaires peuvent être utiles, ne serait-ce qu'en cas de nouvelles périodes de confinement.

Nous avons pour objectif que les équipes de terrain se sentent le plus à l'aise possible dans l'usage de cette nouvelle pédagogie. L'agence est intervenue pour leur donner des conseils et des ressources. Les enseignants formateurs ont expliqué à leurs collègues de terrain comment améliorer leurs pratiques pédagogiques. Nous avons été extrêmement attentifs à ce que le recours à la visio ne serve pas simplement à régler des problèmes d'ordre pédagogique, mais qu'il permette également d'accompagner les enfants. Pour cela, nous avons aussi mobilisé les CPE.

Le recours à l'Agence France Trésor est une mesure transitoire qui nous permet de prendre les premières décisions dans l'urgence. De notre point de vue, ce ne peut pas être une mesure exclusive des mesures budgétaires qui devront venir. Par exemple, une annulation des créances sur les établissements conventionnés ne peut pas être effectuée dans le cadre d'une avance de trésorerie. Sans budget complémentaire, nous enregistrons des pertes très importantes.

A ma connaissance, il existe une perspective de réouverture du lycée de Hong Kong le 25 mai.

Concernant le baccalauréat, nous avons travaillé avec le ministère de l'Education Nationale à définir un cadre général qui corresponde au fait que les différences seront très marquées entre les pays, selon les dates de réouverture des établissements. Le contrôle continu nous paraît le seul dispositif adapté. Le ministère de l'Education Nationale a publié une FAQ sur l'organisation des examens. Les établissements homologués ou en procédure d'homologation avancée pourront avoir recours au dispositif de contrôle continu. Au besoin, ce dispositif pourra être adapté à chaque région.

Le premier axe d'utilisation des crédits consiste à venir en aide aux familles. Les établissements du réseau pourront accorder des remises totales ou partielles aux familles en difficulté. Nous avons procédé à des estimations des montants à mobiliser. Nous affinerons les besoins chaque semaine en fonction des remontées du terrain. S'agissant des établissements partenaires, nous pourrions supprimer leurs cotisations à la vie du réseau et

consentir des avances de trésorerie en cas de difficulté. Ce second point est en cours de finalisation. L'agence endossera une forte responsabilité.

Concernant les FLAM, l'agence est avant tout un organisme gestionnaire. La subvention est fixée par notre ministère de tutelle. Un abondement budgétaire supplémentaire est prévu pour l'agence afin de répondre aux difficultés rencontrées par les associations.

Les analyses que nous faisons sont remises à notre ministère de tutelle. Je ne suis pas une association loi 1901. Je ne suis pas habilité à communiquer directement les analyses en profondeur. Je communique dans la mesure de ce que je peux faire sur l'état du réseau. Je pourrai mettre cela par écrit dans les prochains jours.

Nous n'avons pas souhaité prendre, dans une urgence qui ne se justifiait pas, de décisions qui risquaient de mettre à mal d'autres établissements du réseau. J'aurais pu inviter les EGD à faire comme bon leur semblait, mais j'aurais immédiatement mis en difficulté d'autres établissements. Il était inenvisageable de prendre ce type de décision tant que nous n'étions pas certains de pouvoir accompagner les autres établissements, notamment les établissements partenaires. Aux Emirats Arabes Unis, un établissement conventionné a pris des décisions seul, ce qui a placé des établissements partenaires en grande difficulté. J'espère que les moyens qui nous seront donnés nous permettront d'accompagner l'ensemble des établissements.

Concernant l'établissement de Moscou, nous n'avons pas décidé de baisser les droits de scolarité en lien avec le Covid-19. Nous avons tenu compte de l'effondrement du rouble face à l'euro, qui a entraîné une forte augmentation des droits de scolarité en roubles payés par l'immense majorité des familles de cet établissement. Les droits de scolarité ont baissé en euros, mais pas en roubles.

S'agissant de l'EGD de Londres, les parents ont fait des propositions. Je les ai reçus. Nous construisons une réponse solide et cohérente pour l'ensemble des familles. Aucune décision irréversible n'a été prise depuis que la crise est apparue.

Les 100 millions d'euros d'avances ne seront pas particulièrement fléchés. Cette somme sera utilisée au bénéfice de l'ensemble du réseau. La MLF a fait des propositions assez traditionnelles, qui méritent une discussion approfondie car elles remettraient en cause le fonctionnement du réseau tel que prévu par la loi de 1990.

Les règles de remboursement des avances France Trésor sont en train d'être précisées. Normalement, les AFT doivent être remboursées dans l'année qui suit leur émission.

Il n'existe pas beaucoup de réseaux comparables au réseau français, si ce n'est le réseau allemand. Il affronte les mêmes difficultés que nous. La directrice de ce réseau m'a confié être impressionnée par notre réactivité en matière de continuité pédagogique et par le soutien que nous avons apporté à nos établissements. Les établissements anglo-saxons ne sont pas du tout organisés en réseau.

Je ne doute pas que le contrôle continu confirmera les bons résultats de nos élèves au baccalauréat. Nous avons des craintes sur la mise en œuvre de la continuité pédagogique en Afrique. Nous avons été très agréablement surpris. Nous avons rencontré quelques

problèmes locaux, mais pas de problèmes majeurs. La continuité pédagogique s'est bien mise en place en Afrique.

La convention qui nous lie à l'Institut français est en cours de renouvellement, comme d'autres conventions qui nous lient à des opérateurs du ministère de l'Education Nationale.

Je ne connais pas la situation actuelle du lycée de Ramallah, mais je vous répondrai par écrit.

A ma connaissance, il n'y a qu'en Suède que nous avons fermé notre établissement alors que d'autres établissements sont restés ouverts. Cet établissement rouvrira bientôt.

M. Ronan Le Gleut. – Quel est l'impact de la crise actuelle sur la création des 16 instituts régionaux de formation (IRF) ? Qu'en sera-t-il du nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) des EGD, le schéma actuel arrivant à terme en 2020 ?

M. Jean-Marc Todeschini. – Vous avez évoqué une perte de chiffre d'affaires de 23 millions d'euros. Quel est le coût réel de la crise, qui ira forcément au-delà ?

Le sauvetage des établissements français à l'étranger est indispensable à court et long terme, surtout dans un système très concurrentiel. Le troisième trimestre sera crucial. Les familles font face à de grandes difficultés. Vous avez évoqué des recours gracieux de 10 à 15 millions d'euros, et une baisse des inscriptions à l'échelle du réseau de 5 %. Avez-vous envisagé un gel des frais de scolarité ? N'est-il pas nécessaire d'envoyer un signal fort aux établissements conventionnés ? Ne pouvons-nous pas craindre une série de déconventionnements en chaîne ?

Dans quels domaines seront effectuées les économies annoncées ? Quel sera l'impact sur les détachements d'enseignants ?

M. Jean-Pierre Vial. – Vous avez évoqué la situation particulièrement difficile du Liban. Permettez-moi d'y associer la Syrie, où le seul établissement prestigieux encore ouvert est le lycée Charles-de-Gaulle. Les parents sont très inquiets d'une possible augmentation des frais de scolarité de 115 % compte tenu de l'effondrement de la monnaie locale. Est-il envisageable de répondre à ces inquiétudes de manière spécifique ?

M. Olivier Brochet. – La création de 16 IRF reste notre objectif, et nous y travaillons. Nous avons pris un peu de retard depuis 2 mois. Nous comptons bien mettre en place ces IRF, au sens administratif du terme, au 1^{er} janvier prochain. La qualité de l'enseignement que nous assurons sera un élément déterminant de notre résilience.

Nous revoyons l'ensemble des projets immobiliers. Dans un certain nombre de pays, les chantiers ont été arrêtés. Certaines charges pourront être reportées. Nous proposerons de prolonger d'un an le SPSI en cours, ce qui nous donnera davantage de temps pour préparer le futur SPSI, qui tiendra évidemment compte de la nouvelle réalité économique. Il nous faudra tout de même rester dans une logique d'investissements.

A ce stade, il est difficile d'avoir une vision précise du coût de la crise. Une baisse de 5 % des effectifs à la rentrée prochaine représenterait 23 millions d'euros de recettes en moins dans les EGD, 50 millions d'euros de recettes en moins dans les établissements

conventionnés et 68 millions d'euros de chiffre d'affaires en moins dans les établissements partenaires, soit un total de 142 millions d'euros pour le réseau. J'espère que nous n'en arriverons pas là, mais je ne peux rien exclure.

Le gel des droits de scolarité est une option. J'attends les derniers arbitrages. D'autres mesures pourront être envisagées pour aider les familles.

Le Liban est un sujet de préoccupation. L'immense majorité des établissements sont des partenaires locaux. Nos moyens d'intervention sont donc contraints. Toutefois, nous ne pouvons pas laisser ce réseau historique et fondamental s'affaiblir.

En Syrie, le lycée Charles-de-Gaulle n'a plus de relation officielle avec l'agence. Les personnels qu'il emploie ne dépendent pas du ministère de l'Education Nationale.

M. Christian Cambon. – Merci, Monsieur le Directeur, pour l'ensemble de ces précisions et pour tous les éléments d'information que vous nous avez apportés. Vous savez toute l'importance que nous attachons aux conditions dans lesquelles les établissements de l'AEFE pourront traverser la crise. Vous en avez souligné les impacts budgétaires et les répercussions sur les familles. Nous sommes à votre disposition pour vous aider lorsque viendront les textes budgétaires. Nous sommes très attentifs à cette politique qui contribue au rayonnement de notre pays.

La téléconférence est close à 11 h 30.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo disponible [en ligne sur le site du Sénat](#).

Mardi 12 mai 2020

- Présidence de M. Christian Cambon, président -

La téléconférence est ouverte à 9 h 10.

Audition de Mme Florence Parly, ministre des armées, sur la contamination du porte-avions Charles de Gaulle (en téléconférence)

M. Christian Cambon, président. – Au lendemain d'un 8 mai si particulier où nous avons fêté, en confinement, le soixante-quinzième anniversaire de la victoire sur le nazisme, l'ensemble des membres de notre commission souhaite rendre hommage à la mémoire des deux légionnaires du 1^{er} régiment étranger de cavalerie qui ont payé de leur vie, au Mali, leur engagement pour notre sécurité, ainsi qu'à celle des deux militaires tués dans les Landes le 29 avril lors d'un accident d'hélicoptère. Depuis le 8 mai 2019, vingt-cinq militaires français ont trouvé la mort dans l'accomplissement de leur mission. Nous pensons aussi aux 31 000 soldats actuellement déployés en opération – dites-leur, madame la ministre, notre reconnaissance et notre fierté pour leur action.

Ce matin, nous parlerons d'abord de la contamination sur le porte-avions *Charles-de-Gaulle*, puisque vous avez souhaité, et je vous en remercie, nous présenter les conclusions des trois enquêtes diligentées. Au préalable, je dis ma sympathie à l'équipage et à la marine dans cette épreuve. Je me félicite que l'officier marinier qui était en réanimation en soit sorti – quelle excellente nouvelle !

Notre commission n'est aucunement une commission d'enquête : nous souhaitons pouvoir tirer toutes les conséquences des événements qui se sont produits. Trois séries de questions se posent concernant la gestion sanitaire à bord, la remontée des informations et l'aspect opérationnel.

Vous avez dit que le virus était monté à bord après l'escale à Limassol fin février, bien avant l'escale de Brest du 13 au 16 mars, qui n'a fait qu'accélérer les choses. Pourquoi les premières introductions du virus entre l'escale de Chypre et celle de Brest n'ont-elles pas été détectées ? Cela peut-il être imputé à un manque de vigilance ? Au départ de Brest, il semble qu'aucun test de Covid-19 n'était disponible à bord du porte-avions. Pourquoi ? Vous avez également parlé « d'excès de confiance » du commandement et des médecins dans la gestion du virus. Quelles conclusions devons-nous en tirer ?

Selon la lettre du commandant aux familles citée par la presse, l'augmentation du nombre de cas a été observée dès le samedi soir 4 avril ; or vous nous aviez dit n'avoir été prévenue, ainsi que la directrice centrale du service de santé des armées (SSA), que le 7 avril. Que s'est-il passé entre le 4 et le 7 avril ? Vous avez parlé hier d'un défaut de transmission d'informations, de remontées d'informations en « silos » qui ne prenaient pas toujours les mêmes circuits. Quelles conséquences allez-vous en tirer ?

Je salue le succès de la mission Foch, mais la mise à l'arrêt provisoire du porte-avions crée un trou stratégique. Le retour à la mer du *Charles-de-Gaulle* est-il toujours envisagé pour le mois de juin ?

Enfin, en ce qui concerne les tests, qui constituent un outil important qui ne règle toutefois pas tous les problèmes, je vous rappelle notre demande de tester systématiquement tout équipage avant appareillage et tout militaire avant projection en opération. J'espère que vous allez nous annoncer ce matin que vous allez le faire. Vous avez dit hier que cela serait développé ; ce que nous demandons, c'est que ce soit systématisé pour les opérations, même si nous connaissons les doutes qui existent sur la fiabilité de ces tests. Vous avez dit qu'il fallait des machines pour neutraliser les mouvements du bateau et fiabiliser les tests PCR. Que pouvez-vous nous en dire à ce stade ?

S'il nous reste du temps, je souhaiterais faire un point sur les opérations, notamment au regard des événements au Sahel.

Mme Florence Parly, ministre des armées. – Je voudrais, avec Geneviève Darrieussecq, m'associer à la pensée que vous avez eue pour l'infirmier en soins généraux de deuxième grade Quentin Le Dillau et le sergent-chef Pierre Pougin de la base aérienne de Cazaux, qui ont perdu la vie à l'entraînement, et pour le brigadier-chef Dmytro Martynyok et le brigadier Kévin Clément, qui sont morts pour la France au Mali. N'oublions jamais que chaque jour qui passe nos militaires sont engagés pour la protection des Français au péril de leur vie.

Avant de vous présenter les conclusions des enquêtes relatives à l'épidémie qui est survenue à bord du porte-avions *Charles-de-Gaulle*, je voudrais vous confirmer les bonnes nouvelles relatives aux marins du groupe aéronaval : tous sont désormais guéris, à l'exception de l'un d'entre eux qui est toujours hospitalisé, même s'il est sorti de réanimation le 7 mai. C'est un immense soulagement pour nous tous.

En ce qui concerne le bilan de ces événements, les enquêtes dont j'ai reçu les conclusions en fin de semaine dernière ont révélé trois observations particulièrement saillantes.

Première observation : l'enquête épidémiologique montre que le virus était présent à bord du porte-avions avant l'escale de Brest. Permettez-moi de rappeler, pour la clarté de mon propos, le calendrier de ce déploiement.

Le 21 janvier 2020, le groupe aéronaval – 2 300 marins, dont 1 760 à bord du porte-avions – appareille de Toulon ; à cette période, les premiers cas se déclarent hors de Chine, mais aucun n'est encore détecté en France. Ce n'est que dix jours plus tard que le Gouvernement rapatrie les ressortissants français de Wuhan. Entre le 29 janvier et le 20 février, le groupe aéronaval participe au Levant à l'opération Chammal. Après cet engagement, il effectue une première escale de six jours, du 21 au 26 février, au port de Limassol à Chypre, puis il reprend la mer.

En mer, plusieurs mouvements aériens ont eu lieu pour amener du personnel en renfort ou en relève. Ces mouvements ont été opérés depuis Chypre, la Sicile, les Baléares, l'Espagne continentale et le Portugal. En mer, comme à quai, de tels mouvements liés au renfort, à la relève ou au retour de personnels après absence ou encore à l'acheminement de matériel sont fréquents. C'est à l'occasion de l'un de ces mouvements en mer, donc après l'escale à Chypre et avant celle à Brest du 13 au 16 mars, que l'enquête épidémiologique situe une première introduction du virus. L'enquête révèle aussi que le virus a été réintroduit à l'occasion de l'escale de Brest entre le 13 et le 16 mars, et ce malgré les précautions qui avaient été prises pour l'éviter.

Je voudrais de nouveau insister sur la particularité d'un navire de guerre comme le porte-avions *Charles-de-Gaulle* : environ 1 800 marins évoluent à bord de ce bâtiment qui mesure 261 mètres de long ; plus de 1 000 d'entre eux vivent à dix ou plus par chambre, parfois jusqu'à quarante en dortoir. Ces marins travaillent dans des espaces contraints, où des équipes différentes se relaient afin d'assurer une permanence vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Les voies de circulation, les escaliers et les couloirs sont étroits – l'espace est un luxe. C'est une réalité qu'il faut avoir à l'esprit pour comprendre l'ampleur de la propagation du virus à bord.

Deuxième observation : dès mi-février et pendant la suite de la mission, le commandement et les médecins à bord ont pris des mesures pour faire face à la menace du virus. Ils ont constamment veillé à prévenir ce risque sur la base des informations, dont nous disposions à l'époque, notamment au niveau national. Le porte-avions a reçu des directives à cet égard pour empêcher l'introduction du virus dès la mi-février. Le commandement était par ailleurs confiant dans sa capacité à isoler, traiter et évacuer au besoin les marins malades, en s'appuyant sur le retour d'expérience de l'épidémie de H1N1 qui avait été surmontée en 2009 sans interrompre l'activité opérationnelle du porte-avions.

Nous avons cependant constaté à nos dépens que ce coronavirus n'est pas la grippe H1N1. Les signaux faibles de la présence du virus à bord n'ont malheureusement pas été identifiés à temps. Le virus a circulé parmi une population jeune, en bonne santé et entraînée, et les symptômes qui ont été développés par quelques marins ont été interprétés comme étant des états grippaux, dont l'occurrence à bord en cette saison demeurait à des niveaux tout à fait standards. Le seul cas qui a fait naître un doute a fait l'objet d'un scanner

pulmonaire le 21 mars, qui a été envoyé pour interprétation à l'hôpital d'instruction des armées de Percy ; il s'est avéré négatif.

Troisième observation : les fortes mesures de confinement décidées à la suite de l'escale de Brest ont été efficaces, mais elles ont distendu les liens au sein de l'équipage et ont nuï à la motivation. Lorsque le porte-avions quitte Brest le 16 mars, le Président de la République s'apprête à annoncer le confinement du pays. Pour leur part, les marins du porte-avions vivent, avec un peu moins de vingt-quatre heures d'avance sur les Français, un confinement adapté aux conditions permises par le porte-avions : les mouvements de personnel sont strictement interdits ; les activités collectives sont suspendues ou adaptées, comme les repas ; la fréquence de nettoyage des points de contact augmente.

L'enquête épidémiologique montre que ces mesures ont été efficaces et qu'elles ont considérablement ralenti la propagation du virus. Cependant, elles ont beaucoup pesé sur les liens de commandement et sur le moral de l'équipage. En ce début de confinement national, les membres de l'équipage sont en effet inquiets de la façon dont leurs familles le vivent à terre et ils sont sensibles à la différence de perception entre une France à l'arrêt et une mission qui continue.

J'en viens à l'analyse de la crise qui a eu lieu à bord du porte-avions.

Je veux en toute humilité partager avec vous les erreurs qui ont été commises. Je voudrais d'entrée de jeu clarifier une chose : des erreurs ont bien été commises, mais les inspections n'ont pas constaté de faute. Nous relevons ces erreurs aujourd'hui avec les connaissances que nous avons acquises entre-temps. Lorsque le commandement a eu à prendre des décisions, il l'a fait au regard des informations dont il disposait et en prenant le conseil des médecins du bord. Il a toujours eu le souci de la santé de son équipage – je voudrais vraiment que vous reteniez ce point.

La première erreur est l'assouplissement des mesures de distanciation qui avaient permis de contenir le virus. Au terme de ce confinement collectif et en l'absence de cas identifiés, le commandement a pris la décision, le 30 mars, d'assouplir les mesures de distanciation stricte qui avaient été instaurées : des briefings sont par exemple rétablis, ainsi que des occasions communes d'échange entre les cadres et leurs subordonnés ; le sport est à nouveau autorisé ; un concert du groupe amateur du bord est organisé le 30 mars au soir dans le hangar du porte-avions pour favoriser à nouveau la cohésion et l'esprit d'équipage – je précise naturellement que les mesures de distanciation étaient respectées.

Cette décision a été provoquée par la baisse de moral de l'équipage et ses conséquences sur la mission, ainsi que par un excès de confiance du commandant et de son service médical sur leur capacité à maîtriser la situation. Aucun cas n'avait été détecté au terme d'un confinement collectif jugé comme strict. Le commandement et les médecins du bord ont donc conclu, à tort, que le virus n'était pas présent à bord. Les mesures d'assouplissement ont accéléré la propagation du virus.

Le 5 avril, un marin qui avait été débarqué au Danemark le 30 mars a informé le commandement du porte-avions qu'il avait été testé positif. Ce même jour, une augmentation du nombre de personnes fréquentant l'infirmerie du bord est constatée. Le doute autour de la possible circulation du virus à bord s'installe et conduit à rétablir le jour même, 5 avril, les mesures de confinement. À cette date, l'épidémie devient importante. La rapidité de la propagation de la maladie a surpris, à commencer par le commandement du navire. Jusqu'à

85 marins ont été mis en isolement à l'avant du navire pour protéger les autres, ce qui, dans ce contexte, n'a pas été bien vécu. Les marins contagieux ont en effet été regroupés dans les tranches avant du navire dans des conditions initialement précaires, mais la situation a été reprise en main dans les quarante-huit heures qui ont suivi.

L'arrivée à Toulon le 12 avril a également été un moment difficile. Je tiens à saluer l'effort hors norme réalisé par le service de santé des armées et par les autorités locales de Toulon, ainsi que la solidarité de tous les marins toulonnais et de leurs familles envers ceux du *Charles-de-Gaulle* pour faire face à cette situation exceptionnelle.

La deuxième erreur est aussi un enseignement pour notre organisation. Les enquêtes ont en effet identifié des défauts de coordination et de partage de l'information à différents niveaux de la chaîne de commandement. L'exemple le plus parlant de ces dysfonctionnements est que le chef d'état-major des armées et moi-même n'avons été prévenus que le 7 avril dans l'après-midi de la situation sanitaire qui prévalait à bord du porte-avions.

S'il y a eu des erreurs, je voudrais aussi souligner les bons réflexes et les décisions judicieuses qui ont été prises dans la gestion de cette crise. La décision de rétablir des mesures de confinement adaptées dès le 5 avril au soir comme celle d'évacuer tout de suite les cas les plus vulnérables – trois marins le 6 avril – et les plus atteints – trois marins le 9 avril – ont vraisemblablement sauvé des vies, tout comme la prise en charge en enceinte militaire au retour à Toulon.

J'en viens au retour d'expérience et aux leçons que nous devons tirer de cette épreuve.

Nous devons d'abord tirer les leçons en interne. La plus importante est que nous devons mieux partager l'information pour une meilleure fluidité et surtout croiser les regards dans la remontée de cette information. Sur ce point, j'attends du chef d'état-major des armées des propositions pour l'ensemble du ministère, car cette leçon est valable pour tous. Je souhaite limiter le risque que ce qui s'est passé se reproduise.

Nous devons ensuite tirer les conséquences de cet événement en termes de communication vis-à-vis des équipages et de leurs familles. Nous devons mieux communiquer, en nous appuyant sur une information détaillée et pédagogique. Aujourd'hui, la priorité est de communiquer aux marins et à leurs familles les conclusions que nous tirons de cette épreuve inédite et de leur montrer comment notre organisation s'adapte et va continuer de s'adapter pour garantir la sécurité sanitaire pendant les opérations.

Il y a ensuite des leçons d'ordre sanitaire et l'intérêt scientifique à en retirer. L'enquête épidémiologique conduite par le centre d'épidémiologie et de santé publique du service de santé des armées est éclairante et utile pour améliorer la connaissance que nous avons de ce virus. J'ai décidé que cette enquête serait rendue entièrement accessible et qu'elle serait partagée avec la communauté scientifique.

Cette enquête nous a permis d'approfondir nos procédures de lutte contre la propagation du virus dans le cadre de nos opérations et de la préparation opérationnelle, ainsi que dans les unités. Les tests PCR ont des limites que l'enquête épidémiologique a permis de cerner, mais ils constituent un outil fondamental que nous allons utiliser largement, en

complément de la surveillance médicale et des quatorzaines. C'est ce qui figure dans la stratégie sanitaire que nous avons décidé de mettre en place au sein du ministère.

S'agissant du départ en opération extérieure (OPEX), nous veillerons, en complément des quatorzaines et en tenant compte des règles imposées par les pays de destination, à ce que l'autorité médicale utilise les tests virologiques, ainsi que les tests sérologiques, lorsqu'ils seront au point.

M. Christian Cambon, président. – Très bien !

Mme Florence Parly, ministre. – Pour le retour d'OPEX, les règles générales applicables aux Français qui rentrent de l'étranger dans le cadre de l'urgence sanitaire seront mises en œuvre, c'est-à-dire une mise en quatorzaine.

Je veux que chacun ait l'assurance que toutes les mesures utiles pour la santé de nos militaires en opération ou en mission seront mises en œuvre. En ce qui concerne les tests, nous savons – je le répète, c'est l'un des enseignements de l'expérience que nous avons vécue avec le porte-avions *Charles-de-Gaulle* – qu'ils ne constituent pas une garantie absolue d'absence du virus, mais ils permettent d'en réduire le risque. C'est pourquoi le service de santé des armées s'équipe de moyens importants.

Toutes ces leçons sont des avancées qui seront utiles pour l'ensemble des bâtiments de la marine nationale comme pour ceux de la marine civile, ainsi que pour les autres unités de nos armées. Nous partagerons également l'ensemble de ces retours d'expérience avec nos partenaires étrangers. J'ai d'ailleurs commencé à le faire lors d'une audioconférence avec mes homologues membres de l'initiative européenne d'intervention (IEI) la semaine dernière.

Voilà ce que je peux vous dire des enquêtes concernant le *Charles-de-Gaulle*, dont les conclusions seront mises en ligne aujourd'hui à l'issue de cette audition. Je voudrais vous dire désormais quelques mots de nos opérations.

L'opération Résilience compte aujourd'hui plus de 4 000 militaires engagés partout en France. Nous sommes sur le point de renforcer notre soutien outre-mer : dix lits de réanimation, qui constituent l'un des sous-ensembles de l'hôpital de campagne qui avait été déployé à Mulhouse et qui est en cours de démontage, seront déployés d'ici à la fin du mois à l'hôpital de Mayotte.

Au Sahel, en dépit de la crise sanitaire, les opérations conjointes se poursuivent à un rythme soutenu et confirment la solidité des engagements pris à Pau en janvier dernier. C'était tout l'enjeu de la coalition pour le Sahel qui a été officiellement lancée le 28 avril. J'ai pu apprécier le volontarisme de nos partenaires le 27 avril dernier lors de la visioconférence organisée avec les ministres des affaires étrangères et de la défense des pays du G5 Sahel que Jean-Yves Le Drian et moi-même avons présidée. Nos partenaires sont mobilisés et ils sont déterminés à restaurer l'État et à harceler et combattre les terroristes. C'est exactement ce qui se passe en ce moment dans la région des trois frontières, où les terroristes sont durement et régulièrement frappés. C'est d'ailleurs au cours de l'une de ces opérations de harcèlement et d'élimination des terroristes que sont tombés le brigadier-chef Dmytro Martynyuk et le brigadier Kévin Clément. Je voudrais aussi souligner le comportement des soldats de la force conjointe du G5 qui combattent à nos côtés, qui progressent et qui font face aux assauts. Nous

préparons désormais le sommet de Nouakchott, qui devrait se tenir fin juin ; il permettra de faire un bilan et de mettre en valeur les succès engrangés depuis le mois de janvier.

Au lendemain du jour qui a marqué la reprise progressive de l'activité dans l'ensemble de notre pays, je voudrais vous dire que le ministère des armées s'est activement préparé à cette nouvelle étape avec deux priorités : la santé de nos militaires, de nos agents et de leur famille ainsi que la poursuite de nos missions au service de la protection des Français.

M. Christian Cambon, président. – Je vous remercie pour la franchise et la clarté de vos propos. Nous devons tirer tous les enseignements de cette affaire pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise à l'avenir. Je note avec une grande satisfaction que vous allez procéder à des tests de manière systématique – c'est la position que j'avais exprimée au nom de notre commission. Nous serons à vos côtés pour veiller à ce que vous ayez les moyens nécessaires de réaliser cette campagne de tests.

Mme Isabelle Raimond-Pavero, au nom du groupe Les Républicains. – Au nom de mon groupe, j'adresse toute notre reconnaissance et notre soutien aux militaires, à leurs familles et à tous ceux qui ont été malades, en particulier au marin qui est toujours hospitalisé. Nos pensées vont également aux familles des quatre soldats décédés à l'entraînement et au combat – leur mémoire doit être honorée.

Vous avez présenté hier à l'Assemblée nationale les conclusions de la double enquête épidémiologique et de commandement. Les parlementaires ne souhaitent pas faire peser une responsabilité indue sur ceux qui, courageusement, poursuivent leur mission en toutes circonstances, y compris dans ce contexte de pandémie. Vous avez insisté sur l'importance de l'état des connaissances dont disposait le commandement à l'égard du virus au mois de mars et mentionné que le retour d'expérience du H1N1 de 2003 avait été source d'erreurs dans cette crise. Vous avez aussi souligné le retard dans la remontée de l'information jusqu'au 6 avril.

Ma première question concerne la chaîne d'information et de décision. Connaissant les impératifs inhérents à la vie en mer, la limitation des moyens, la promiscuité des personnels et les besoins de confiance des équipages, ne pensez-vous pas qu'il faudrait modifier le déclenchement des différents plans – Pandémie ou Blanc – et établir de nouveaux processus de transmission et d'information entre votre niveau et les troupes ?

Ma deuxième question concerne l'interopérabilité avec nos alliés en temps de pandémie. Vous avez dit avoir eu un échange avec vos homologues de l'initiative européenne d'intervention : quelle est leur position sur les tests PCR en mission ?

L'enquête épidémiologique semble démontrer que les contaminations se sont faites en mer lors de l'échange de matériel et de l'arrivée de personnels. Du fait de la promiscuité de la vie à bord, les tests sérologiques ne devraient-ils pas être obligatoires pour tous les personnels de la marine avant qu'ils n'embarquent ? Je rappelle que notre groupe soutient activement la position de la commission sur le caractère systématique et obligatoire des tests PCR avant les départs en OPEX.

Je souhaiterais également savoir si la révision de la loi de programmation militaire (LPM) bénéficiera des retours d'expérience sur le Covid-19, notamment pour le service de santé des armées.

M. Jean-Marc Todeschini, au nom du groupe socialiste et républicain. – Au nom de mon groupe, je voudrais m'associer à l'hommage rendu aux soldats décédés au Mali.

J'ai écouté hier votre audition à l'Assemblée nationale. J'ai aussi écouté le chef d'état-major des armées, qui a indiqué le 19 avril que la question de savoir si la mission Foch devait être maintenue s'est posée à partir du début du mois de mars. La décision de la poursuivre aurait été prise par le commandement de la marine et lui-même. Par ailleurs, la presse, par la voix de l'Association des journalistes de défense, s'est plainte d'avoir été maltraitée dans cette affaire comme jamais auparavant et s'est fait l'écho d'une demande du pacha du *Charles-de-Gaulle* de regagner son port d'attache mi-mars. Tout cela serait resté au niveau militaire.

Nous ne voulons surtout pas remettre en cause votre parole ni celle du chef d'état-major des armées, mais je me permets tout de même de faire état de mon étonnement qu'une telle décision ne soit pas remontée au niveau politique, alors que le *Charles-de-Gaulle* est considéré comme le fleuron de nos capacités de défense, que le chef d'état-major particulier du Président de la République est l'ancien patron de la marine et que votre chef de cabinet militaire est vice-amiral d'escadre. Je ne comprends vraiment pas comment le politique a pu être laissé ainsi de côté.

Vous évoquez souvent les gouvernements précédents pour justifier les manques de moyens. Ayant vécu cela de près comme secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, permettez-moi de vous dire que, sous le quinquennat précédent, ce type d'information serait immédiatement remonté à l'échelon politique, au moins au niveau des cabinets. Le général de Villiers en aurait averti à coup sûr le général Puga, chef d'état-major particulier de François Hollande.

Le chef d'état-major et la chaîne militaire ayant endossé toute la responsabilité, il n'est pas question pour moi de remettre en cause votre parole. Je ne peux que constater que, comme dans beaucoup d'autres dossiers, votre gouvernement fait peut-être preuve d'un excès de confiance. Vous reconnaissez des erreurs dans la prise en compte de ce virus, mais cette reconnaissance fait essentiellement porter la responsabilité sur le commandement.

Vous dites que vous voulez rétablir la confiance, et j'ai bien compris que vous attendez des propositions du chef d'état-major des armées. Pour autant, les enquêtes semblent démontrer un défaut d'organisation, notamment en matière de circulation de l'information. Afin que cette audition ne reste pas un simple exercice de communication, pouvez-vous nous dire quelles transformations organisationnelles vous allez engager pour améliorer cette circulation de l'information au sein du ministère des armées et de la chaîne de commandement ?

Vous avez aussi pointé du doigt l'ancienneté du *Charles-de-Gaulle*, inadapté aux conditions d'une crise sanitaire. Va-t-il subir des transformations afin de l'adapter aux problématiques actuelles et parer à d'éventuelles futures crises ? Quelles sont vos préconisations ? Quel plan allez-vous mettre en œuvre et selon quel calendrier ? Dans quelle mesure cette épidémie en plein cœur du fleuron de notre défense a-t-elle mis notre pays en situation de faiblesse face à une menace extérieure ? Désormais, chacun sait qu'un virus sur le *Charles-de-Gaulle* diminue notre potentiel défensif. Cet épisode ne risque-t-il pas d'avoir servi de répétition générale pour une attaque ciblée par un virus ?

De manière plus large, quelles leçons tirez-vous des observations et recommandations des enquêtes menées en vue de la conception du porte-avions de nouvelle génération ? Quel sera l'impact de la crise sanitaire sur ce projet et, plus généralement, sur notre industrie navale de défense ?

Quelles conséquences cette crise aura-t-elle pour la poursuite des opérations de nature navale et dans quelles conditions sont-elles envisagées ? Je pense par exemple à la mise à l'eau et aux premiers essais en mer du *Suffren* fin avril ou à la participation, depuis fin avril également, de la frégate *Jean Bart* à l'opération Irini au large de la Libye.

Jean-Marie Bockel et moi-même avons présenté une communication sur le service national universel (SNU). Lors de votre audition à l'Assemblée nationale, vous avez évoqué la question du lien armée-Nation et l'impact des actions menées par nos armées lors de cette crise sur le service national universel. Pourriez-vous préciser votre pensée, dans la mesure où le SNU ne relève pas de votre ministère ?

M. Jacques Le Nay, au nom du groupe Union Centriste. – Je tiens aussi à vous remercier, au nom de mon groupe, pour votre mobilisation et celle des armées aux côtés de nos concitoyens pendant la crise. Cette mobilisation va se poursuivre – vous avez notamment évoqué le redéploiement de lits de réanimation à Mayotte. Ces différentes actions ont été décisives et efficaces.

Je me joins aussi à l'hommage rendu à nos deux légionnaires morts en opération, dont les noms viennent s'ajouter à une liste malheureusement beaucoup trop longue.

À propos de la contamination sur le *Charles-de-Gaulle* et à la lumière des premiers résultats des enquêtes, avez-vous déjà en tête des pistes de réforme pour améliorer les procédures sanitaires d'urgence actuellement en vigueur dans nos armées ? Dans l'hypothèse de la construction d'un nouveau porte-avions, prendrez-vous en compte le risque d'une épidémie d'ampleur similaire à celle que nous venons de subir ?

À propos des foyers de dissémination de l'épidémie en France et après la polémique relative à la base de Creil, les jeux des athlètes militaires qui ont eu lieu à Wuhan sont désormais pointés du doigt. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet ? Une enquête est-elle en cours ? Des tests ont-ils eu lieu ? Pouvons-nous affirmer que les jeux de Wuhan n'ont rien à voir avec la contamination ?

M. Bernard Cazeau, au nom du groupe La République En Marche. – Je vous remercie de votre intervention et d'avoir reconnu les erreurs qui ont été commises dans un contexte difficile. Cela pourra servir d'exemple à l'avenir.

Les marins de la frégate *Chevalier Paul* ont été nettement moins touchés par le virus que ceux du porte-avions *Charles-de-Gaulle*, alors que les deux bâtiments naviguaient dans le même groupe aéronaval. Quelles raisons peuvent expliquer cet écart important ? Les enquêtes qui ont été menées et les résultats obtenus ont-ils déjà eu des conséquences sur le fonctionnement d'autres bâtiments ? Je pense notamment aux porte-hélicoptères *Dixmude* et *Mistral*, qui sont actuellement déployés outre-mer pour lutter contre le Covid-19.

M. Raymond Vall, au nom du groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen. – Je souhaite également, au nom de mon groupe, rendre hommage à nos soldats.

La direction générale de l'armement (DGA) a été mobilisée au service de la lutte contre le virus *via* son établissement de Vert-le-Petit spécialisé dans les risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC), qui devait notamment tester les masques à usage non médical. Quelle est l'ampleur de l'aide fournie par cet établissement ? Où en sont les chantiers soutenus par l'Agence de l'innovation de défense, notamment en matière de fourniture de tests ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous donner des précisions quant à la polémique sur la supposée constitution par l'armée d'un stock préventif d'hydroxychloroquine, au cas où l'efficacité du traitement prôné par le professeur Raoult aurait été validée ? Comment ont été soignés les marins contaminés sur le porte-avions *Charles-de-Gaulle* ?

Enfin, vous avez évoqué la solidarité de l'alliance au sein du G5. Pouvez-vous nous donner des précisions sur les relations avec les États-Unis en matière de couverture satellitaire et d'utilisation des drones, qui sont indispensables dans notre combat ?

Mme Christine Prunaud, au nom du groupe communiste républicain citoyen et écologiste. – Je m'associe à l'hommage rendu à nos militaires récemment morts pour la France.

Je suis également soulagée de vous entendre dire que tous les marins contaminés par le Covid-19 sont guéris, à l'exception de l'un d'entre eux, dont la situation s'est néanmoins améliorée. Il me semble que ces difficultés ont été finalement bien gérées.

Vous vous étiez engagée à rendre publiques les conclusions des enquêtes ; je vous remercie de l'avoir fait, ainsi que de la clarté de vos propos. Vous avez parlé d'excès de confiance ; la formule est certainement juste. Cependant, je m'interroge sur le fait que certaines informations ne soient pas remontées, alors que le ministère des armées est réputé comme étant particulièrement structuré et rigoureux. Comment entendez-vous remédier à ces difficultés ?

Vous savez que je porte une attention particulière au service de santé des armées. Quel a été son rôle exact dans ce dossier ? A-t-il donné un avis au service médical ou au commandement du *Charles-de-Gaulle* ?

Enfin, vous avez rappelé les difficultés d'appliquer les gestes barrières sur un bâtiment comme le *Charles-de-Gaulle* – étroitesse des couloirs, promiscuité, etc. Comment pensez-vous les faire appliquer lorsque le bâtiment repartira en mission ? Avoir moins de marins à bord apporterait-il une solution à ce problème ?

M. Christian Cambon, président. – Je me permets de relayer la question de Jean-Marie Bockel, qui s'interroge également sur le rôle du SSA dans le dispositif d'ensemble, notamment en termes de conseil.

M. Joël Guerriau, au nom du groupe Les Indépendants - République et Territoires. – Je salue à mon tour la mémoire des deux militaires morts récemment en exercice en France et celle des deux légionnaires morts en mission au Mali.

Vous avez présenté, quelques mois après votre entrée en fonctions, un projet de loi qui fixait une nouvelle programmation militaire. Le résultat de nos travaux sur cette LPM a été satisfaisant, puisque nous avons pu porter l'objectif budgétaire à 2 % du PIB en 2025, avec une hausse de 1,7 milliard d'euros par an du budget des armées jusqu'en 2022. Or, selon

les estimations européennes, le PIB de la France devrait baisser de 8,2 % en 2020. Quelles sont les conséquences de cette estimation sur l'objectif des 2 %, puisqu'il est exprimé en fonction du PIB ? De manière générale, quelles sont les conséquences de la crise liée à ce coronavirus sur les équipements des armées, en particulier sur le futur porte-avions ?

Mme Florence Parly, ministre. – Je pense que vous aurez l'occasion de questionner très en détail les chefs d'état-major concernés au sujet de la chaîne d'information et de décision. À ma demande, des propositions vont m'être faites pour améliorer la situation. Mais sachez que les problèmes de communication dont nous avons souffert concernent moins le commandement à bord que ce qui s'est passé à terre.

Les tests virologiques doivent être très largement utilisés. En revanche, les tests sérologiques, qui permettent de déterminer si un individu a été en contact avec le virus, ne disent rien sur la protection apportée par cette immunité. Or la réactivation ultérieure du virus ne peut pas être exclue. Nous devons donc rester très prudents.

Notre intérêt est de partager très largement nos expériences respectives avec les autres marines membres de l'IEI, ainsi qu'avec les pays membres de l'Union européenne. Nous ne l'avons pas encore fait, mais nous allons le faire.

Nous tirerons les enseignements de la crise sanitaire sur la LPM, dans le cadre de la clause d'actualisation, notamment s'agissant du service de santé des armées.

La presse a relayé des rumeurs selon lesquelles le commandant du porte-avions aurait demandé l'interruption de la mission. Ces rumeurs ont été démenties par le commandant lui-même, je ne peux pas mieux dire.

Pour répondre à certaines questions, qui s'apparentent d'ailleurs plus à des mises en cause, permettez-moi de rappeler que, s'agissant de l'escale de Brest, les chefs militaires auditionnés par votre commission ont dit ce qui devait être dit. Pour ma part, je le répète, j'ai demandé l'interruption de la mission du *Charles-de-Gaulle* et son retour immédiat à son port. Le reste relève de la politique-fiction. À cet égard, je suis très admirative des certitudes de Jean-Marc Todeschini quant aux décisions qui auraient été prises par ceux qui n'ont pas eu à les prendre concernant une situation à laquelle ils n'ont pas été confrontés. Nous sommes là, devant vous, pour vous dire ce que nous avons fait, compte tenu des connaissances qui étaient les nôtres au moment où nous avons pris ces décisions. Lorsque le *Charles-de-Gaulle* est revenu au port, le 12 avril, le pays était totalement confiné et nous étions en plan de continuité d'activité, avec un personnel extrêmement réduit : tout a été fait du mieux possible. Tout n'a peut-être pas été parfait, tout n'a peut-être pas été réussi, mais je m'étonne de votre aplomb pour affirmer qu'à notre place d'autres auraient tout bien fait.

Nous savons que nous allons devoir vivre longtemps avec ce virus. Cela va constituer une contrainte considérable, sur le fonctionnement du ministère des armées et sur chacun d'entre nous. J'attends des propositions d'organisation du chef d'état-major des armées dans quelques semaines, et nous aurons l'occasion d'en reparler.

La crise sanitaire a montré combien la menace NRBC est d'actualité. Souvenons-nous de l'intérêt porté à l'arme biologique par Al-Qaïda ou Daech ! En prenant mes fonctions de ministre, j'ai découvert que ce domaine avait été totalement abandonné : il est donc indispensable de remonter en puissance sur les NRBC. C'est un sujet que nous devons réexaminer dans le cadre de la LPM.

Les différences de contamination entre la frégate de défense aérienne *Chevalier Paul* et le porte-avions *Charles-de-Gaulle* sont frappantes. L'enquête épidémiologique a établi que la contamination initiale au sein du *Chevalier Paul* avait été plus tardive. Elle aurait eu lieu soit au cours de l'escale de Portsmouth entre les 9 et 13 mars, soit au cours de celle de Brest entre les 14 et 16 mars – probablement au cours des transports à terre dans des bus communs avec l'équipage du *Charles-de-Gaulle*. Les premiers cas seraient apparus le 16 mars. Les deux bâtiments sont très différents, tant en termes de génération que d'ergonomie. Le *Charles-de-Gaulle* a été conçu dans les années 1980 et construit dans les années 1990 ; il accueille plus de 1 000 marins dans des chambrées de plus de dix et dans des dortoirs pouvant aller jusqu'à quarante. Quant au *Chevalier Paul*, il est plus récent : il a été construit au cours des années 2000 et a été admis au service actif en 2011 ; ses chambrées accueillent quatre marins au maximum. La promiscuité y est donc bien moindre, s'agissant à tout le moins des espaces de nuit. Cela a certainement permis de limiter la propagation du virus et de mieux contrôler l'épidémie.

Comme vous l'avez rappelé, la DGA a contribué à tester des centaines d'échantillons de textile, proposés spontanément par les industriels qui se sont fortement mobilisés, afin de permettre la création d'une filière française de production de masques grand public. Elle a également lancé un appel à projets, doté de 10 millions d'euros, afin de soutenir des solutions innovantes. Trois critères ont été examinés : l'impact sur la gestion de la crise, la crédibilité des déposants et le calendrier des premiers résultats. Un certain nombre de projets ont d'ores et déjà été financés. C'est ainsi que NG Biotech, une PME bretonne qui a mis au point un dépistage sanguin rapide, a été financée à hauteur de 1 million d'euros, et nous lui avons commandé des tests en masse. L'entreprise BforCure, qui développe un automate mobile pour effectuer le dépistage d'une infection au Covid-19 en moins de trente minutes, est également soutenue à hauteur de 1,8 million d'euros. Le projet de suivi des signes vitaux en services d'hospitalisation de l'hôpital d'instruction des armées de Sainte-Anne sera doté quant à lui de 100 000 euros. Et il y a des dizaines d'autres projets !

Le décret du 25 mars 2020 du ministre de la santé et des solidarités a autorisé l'utilisation de l'hydroxychloroquine en milieu hospitalier pour les patients atteints par le Covid-19. La pharmacie centrale des armées a donc procédé, après le 25 mars, à des achats de précaution de ce produit pharmaceutique dont on ne savait pas s'il allait donner des résultats. Il n'y a rien de plus à en dire.

Dans le cadre des opérations que nous menons au Sahel, nous combinons des informations qui proviennent des drones de surveillance et des images satellitaires. S'agissant des drones, nous avons recours aux capacités fournies par les États-Unis, mais nous nous dotons aussi de capacités propres, avec les drones Reaper. Quant aux images satellitaires, les États-Unis nous en fournissent très peu. Nous utilisons donc essentiellement des images nationales. C'est important pour cibler nos opérations qui s'appuient sur le renseignement.

Les prévisions d'évolution du PIB sont aujourd'hui beaucoup moins favorables que celles que nous avons prises en compte lors de la construction de la LPM. Nous avons fixé un objectif à 2 % en 2025, mais nous nous étions également engagés sur des montants, chiffrés en milliards d'euros, pour les années 2019 à 2023, avec une clause d'actualisation en 2021. L'objectif de 2 % du PIB pourrait être atteint plus rapidement que prévu. Les décisions ne sont pas encore prises, mais je ne pense pas que cela invalide la LPM. L'actualisation aura lieu dès l'an prochain. Toutes les analyses que nous avons conduites pour construire la LPM, en termes de menaces et de risques, sont aujourd'hui plutôt validées par la crise actuelle. Il m'appartient, dans le cadre des crédits budgétaires votés pour 2020, de répondre aux besoins

des armées, tout en soutenant la relance de l'économie du pays, tout particulièrement dans le secteur de l'industrie de la défense. Nous disposons en effet du premier budget d'investissement de l'État : c'est une force que nous devons mettre au service de l'économie française et de nos entreprises de défense, qui sont fortement ancrées dans les territoires et dont les emplois sont peu délocalisables.

Les études sur le porte-avions de nouvelle génération ont été lancées et conduites selon le calendrier prévu. Nous serons prêts dans les prochaines semaines à en présenter les conclusions au Président de la République.

Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des armées. – Les jeux mondiaux militaires d'été se sont tenus à Wuhan, en Chine, du 18 au 27 octobre 2019. L'épidémie n'était pas encore connue, puisque le premier cas de Covid-19 a été signalé par la Chine à l'Organisation mondiale de la santé le 31 décembre 2019, soit deux mois après la fin des jeux. La délégation française a bénéficié d'un suivi médical avant et pendant les jeux, par une équipe médicale composée d'une vingtaine de personnels. Aucune pathologie pouvant évoquer le Covid-19 *a posteriori* n'a été déclarée auprès du service de santé des armées, ni avant, ni pendant, ni après les jeux. Aucun autre pays représenté n'a non plus rapporté de tel cas. Il serait inutile de proposer un test virologique aujourd'hui aux participants. Un test sérologique n'aurait pas grand sens non plus : ces tests sont encore peu fiables et ne disent rien de la date de contamination.

Je voudrais saluer l'implication du service de santé des armées dans cette crise sanitaire, avec l'installation d'un hôpital de campagne à Mulhouse, l'organisation de transports sanitaires et le soutien des médecins et infirmiers militaires dans les hôpitaux civils. C'est tout le service de santé des armées qui a participé à cette crise sanitaire, y compris nos étudiants de l'école de santé des armées de Lyon. Mais le SSA a aussi continué à assurer son rôle essentiel de soutien à nos militaires et à leurs familles, *via* notamment des téléconsultations. Il a également assuré un rôle préventif en édictant les règles sanitaires qui nous ont permis de poursuivre les activités opérationnelles et celles qui président aujourd'hui à la reprise d'activité de notre ministère. Un travail considérable a ainsi été réalisé.

M. Christian Cambon, président. – Mes collègues ne remettaient absolument pas en cause le rôle du service de santé des armées, qui a fait un travail extraordinaire. Mais la ministre a été prévenue le 7 avril au matin, alors que la situation s'était aggravée dès le 4 avril : dans cette période grise, le service de santé des armées a-t-il été saisi et a-t-il joué un rôle de conseil à la demande du médecin-chef du porte-avions ?

Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État. – La présence médicale à bord du *Charles-de-Gaulle* était forte, avec notamment sept médecins et chirurgiens, treize infirmiers, un dentiste, un manipulateur radio et un biologiste. C'est un environnement bien calibré pour le suivi médical de 1700 personnes. Mais la transmission de l'information s'est avérée difficile à ce niveau-là et nous devons l'améliorer. Nous avons aussi besoin de regards croisés pour prendre les décisions les plus adaptées. Les remontées d'informations ont été insuffisantes pendant quarante-huit heures, ce qui a favorisé la diffusion de l'épidémie. N'oublions pas qu'il s'agissait de marins jeunes, en bonne forme, qui, ne présentant presque pas de symptômes, ne sont pas venus systématiquement consulter : cela a généré un retard d'appréciation. Il ne faut jeter la pierre à personne, mais cela doit nous servir pour l'avenir.

M. Robert del Picchia. – Vous avez souligné le manque d'enthousiasme de la presse française lors de l'installation de l'hôpital de campagne de Mulhouse. Sachez que la

presse autrichienne, notamment, a chanté les louanges de l'armée française et l'a citée en exemple.

Par ailleurs, serait-il possible de disposer de la liste des projets soutenus par la DGA, car ceux-ci peuvent intéresser les sénateurs sur leur territoire ?

M. Cédric Perrin. – Beaucoup de leçons devront être tirées de cet épisode. Quel est aujourd'hui le nombre de cas avérés de Covid-19 dans l'armée, notamment au sein des OPEX ? Les derniers chiffres connus datent de la mi-avril. Or le Pentagone rend publiques très régulièrement ces informations concernant l'armée américaine.

M. Olivier Cigolotti. – Je vous remercie pour la clarté de vos propos. Je salue votre détermination à construire un porte-avions de nouvelle génération et votre engagement dans la relance de notre pays, grâce à notre base industrielle et technologique de défense.

Il y a un an, le 10 mai 2019, deux militaires d'exception, Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncetto, perdaient la vie dans le nord du Burkina Faso. Depuis lors, la situation s'est encore dégradée dans cette région. Le Covid-19 facilite-t-il la progression des terroristes vers le sud ? Où en est la force Takuba que vous souhaitez mettre sur pied ?

M. Ladislas Poniatowski. – Compte tenu de la mésaventure du *Charles-de-Gaulle* et de la reprise de la contamination dans quatre nouveaux sites – dans la Vienne, en Dordogne et dans deux abattoirs –, je m'étonne que le Président de la République n'ait pas encore annoncé l'annulation du défilé du 14 juillet, qui est l'occasion d'une concentration de soldats et de badauds. Il est urgent d'annoncer cette annulation !

M. René Danesi. – Les incorporations prévues en avril et en mai n'ont pas été réalisées. Or nous attendons 26 000 recrues en 2020. Le recrutement est un processus qui prend du temps : ne faudrait-il pas raccourcir les délais d'examen des candidatures pour rattraper les deux mois perdus ? Quelle est la répartition des 26 000 recrues entre active et réserve ? Les réservistes ont en effet été fortement mis à contribution en cette période.

Mme Hélène Conway-Mouret. – J'aimerais connaître votre réaction à la lecture de la tribune que Mme Annegret Kramp-Karrenbauer vient de publier dans le *Financial Times* sur la place de l'OTAN dans la politique de défense allemande. Elle y préconise un renforcement du rôle de cette organisation en Europe, afin d'assurer la sécurité du continent, par des engagements concrets, notamment contre les nouvelles menaces : cybermenaces, terrorisme, changement climatique. Elle y prône une résilience renforcée entre les trente États membres et préconise que l'OTAN s'engage régulièrement et systématiquement auprès des organisations civiles, notamment des forces de police nationale, des experts médicaux, de cybersécurité ou du changement climatique. Une telle réflexion est-elle menée en France ? La résilience de la France peut-elle, et doit-elle, passer par l'OTAN ?

Mme Florence Parly, ministre. – Je remercie M. del Picchia de me rassurer sur les échos favorables entendus dans la presse étrangère. Naturellement, nous pouvons rendre publique la liste des projets sélectionnés par l'Agence de l'innovation de défense.

Au 11 mai 2020, nous comptons 1 771 cas confirmés de Covid-19 au sein du ministère des armées, auxquels s'ajoutent 5 400 cas probables.

Le continent africain semble être relativement préservé par l'épidémie, et c'est heureux. La dynamique dans les pays du Sahel relève donc beaucoup plus de celle du terrorisme que de celle du virus.

Les opérations dans le cadre de la coalition pour le Sahel se déroulent bien, à un rythme extrêmement soutenu. C'est ainsi que nous menons actuellement des opérations qui associent Barkhane, la force conjointe et les forces armées nigériennes dans la région des trois frontières.

Le projet de création de la *task force* Takuba, constituée de forces spéciales venant de différents pays européens, a été officiellement lancé le 27 mars. Soutiennent ce projet l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Estonie, la France, le Mali, le Niger, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Suède. L'objectif est de continuer à internationaliser l'engagement militaire au Sahel afin de soutenir les forces armées maliennes. L'opération devrait démarrer à l'été 2020 et atteindre sa pleine capacité opérationnelle au début de l'année 2021. Je tiens à saluer les pays qui ont accepté d'y engager des contingents de forces spéciales : l'Estonie a ainsi achevé le processus parlementaire qui l'y autorise, mais cinq autres pays sont en cours de finalisation. En outre, nous allons reprendre les échanges que nous avons à ce sujet avec notre partenaire italien, qui a manifesté un fort intérêt politique pour participer à Takuba.

Le contexte sécuritaire reste très difficile, mais les choses avancent. Les différents piliers de la coalition pour le Sahel progressent bien, notamment le pilier des opérations militaires et le pilier accompagnement des forces ; nous aurons probablement l'occasion prochainement, avec le ministre des affaires étrangères et de l'Europe, de faire un point sur l'état d'avancement des deux autres piliers, que sont le retour de l'État et le développement économique dans la zone.

Le 14 juillet est le jour de la fête nationale, et nous le célébrerons, mais il est encore bien trop tôt pour dire selon quelles modalités.

Pendant les cinquante-cinq jours qu'a duré le confinement, le processus de recrutement a été arrêté. Nous avons donc soigneusement préparé, dans le cadre du déconfinement, la reprise accélérée des recrutements et des entretiens dans le cadre des centres d'information et de recrutement des forces armées (Cirfa), qui ont rouvert hier. Nous allons alléger ce qui peut l'être afin de rattraper le temps perdu. Par ailleurs, l'une des dispositions du prochain projet de loi portant diverses dispositions urgentes pour faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 nous permettra, si vous la votez, de prolonger d'un an l'engagement de certains de nos personnels – s'ils le souhaitent. J'espère qu'ainsi nous réussirons à combler les conséquences de cette interruption des recrutements que nous avons subie depuis près de deux mois.

Le concept de résilience nous est cher, puisque c'est précisément celui qui a été retenu pour dénommer notre opération dans la crise sanitaire. Pendant toute cette période, nous avons tâché de maintenir tous nos canaux de communication ouverts avec nos partenaires, de l'Union européenne, comme de l'OTAN. Nous avons en particulier beaucoup coopéré avec l'Allemagne, et je voudrais saluer la générosité et la proactivité de ce pays, mais aussi celles de l'Autriche et du Luxembourg, qui nous sont venus en aide en accueillant de nombreux patients dans leurs hôpitaux. Cette coopération dans le cadre de l'OTAN doit se poursuivre et s'adapter au nouveau contexte issu de la crise sanitaire. Des réflexions sont en cours sur ce qui relève des initiatives nationales, ce qui relève de l'initiative européenne et ce qui pourrait être développé

dans le cadre de l'OTAN. Ma conviction est que tout ce que l'Union européenne pourra faire dans le cadre de la gestion de cette crise vient aussi au service de l'OTAN.

M. Christian Cambon, président. – Je vous remercie de nous avoir délivré votre diagnostic avec franchise : c'est important pour bien comprendre les leçons à tirer de l'accident survenu sur le porte-avions. Nous allons organiser de prochaines auditions sur ce sujet. Nous allons également poursuivre notre réflexion sur le rôle de l'Europe et de l'OTAN.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible [en ligne sur le site du Sénat](#).

La téléconférence est close à 10 h 55.

Mercredi 13 mai 2020

- Présidence de M. Christian Cambon, président -

La réunion est ouverte à 10h30.

Audition de M. Jérémie Pellet, directeur général d'Expertise France (en téléconférence) (sera publiée ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible [en ligne sur le site du Sénat](#).

Communication de M. Jean-Pierre Vial et Mme Marie-Françoise Perol-Dumont (en téléconférence) (sera publiée ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

La réunion est close à 12h10.

Jeudi 14 mai 2020

- Présidence de M. Christian Cambon, président -

La réunion est ouverte à 10 heures.

Audition de MM. Stéphane Mayer, Président du CIDEF et du GICAT, Eric Trappier, Président du GIFAS, et Hervé Guillou, Président du GICAN, représentants de l'industrie de défense (en téléconférence) (sera publiée ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

La réunion est close à 12h05.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES**Jeudi 7 mai 2020****- Présidence de M. René-Paul Savary, vice-président -***La téléconférence est ouverte à 15 heures.***Audition de M. Jean-Yves Grall, directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et de M. Pierre Pribile, directeur général de l'agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté**

M. René-Paul Savary, président. – Les agences régionales de santé (ARS) sont en première ligne dans la gestion de l'actuelle épidémie de Covid-19.

Elles ont également concentré les critiques, notamment celle de se focaliser sur les établissements hospitaliers, au détriment de la médecine de ville ou des établissements du secteur médico-social. Plus largement, on leur reproche d'avoir eu une approche bureaucratique de la gestion de la crise.

De ce fait, on entend des voix réclamer une réattribution aux préfets des compétences qui étaient les leurs en matière de santé avant la création des ARS par la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST).

Dans ce contexte, Messieurs les directeurs, pourriez-vous nous indiquer comment vous avez géré la crise actuelle dans votre région ainsi que les enseignements que vous en tirez.

M. Jean-Yves Grall, directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes. – Si vous le permettez, je vais évoquer le rôle de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en termes d'organisation, puis le déroulement de la crise sur notre territoire et la préparation du déconfinement.

Nous avons été touchés très tôt par l'épidémie puisque dès le 7 février, nous avons un foyer aux Contamines-Montjoie. Dès le lendemain, nous avons mis en place une organisation *ad hoc* avec une cellule régionale et douze cellules départementales d'appui, qui faisaient un point de situation deux fois par jour. En tout, 330 agents, soit un tiers de nos effectifs, y ont participé et ont dû absorber plusieurs centaines d'instructions et environ 35 000 appels liés au Covid-19.

Nous avons également dû nous impliquer dans l'organisation du traçage des personnes contacts, Santé publique France (SPF), avec qui nous avons eu par ailleurs une bonne collaboration, ayant vite été débordée.

Cela me fait dire que l'une des leçons à tirer de cet épisode est la nécessité d'une unicité de commandement sanitaire en région pour gagner en cohérence sur les outils et l'action de terrain. Cela devrait conduire, à mon sens, à placer les cellules d'intervention en région (CIRE) de SPF sous l'autorité fonctionnelle des directeurs généraux des ARS.

En outre, nous faisons tous les jours un point avec le préfet de région et les services de l'État, ce dispositif étant aussi décliné au niveau départemental. Nous faisons également des dispositifs communs. Tout cela fonctionne très bien.

Nous avons ainsi abouti à une organisation interministérielle, à laquelle participe également la préfecture de zone pour les aspects logistiques.

Je précise qu'avec les élus, le lien au niveau régional a été établi dès la phase 1. En phase 2, les maires étaient systématiquement informés de la détection de chaque cas. Depuis, nous avons mis en place des points périodiques avec les fédérations hospitalières et les différents conseils de l'ordre. Enfin, nous avons répondu à 1 200 demandes de la presse en trois mois.

S'agissant du déroulement de la crise en Auvergne-Rhône-Alpes, il convient de distinguer deux périodes.

Du 7 février au 14 mars, nous avons été en phase 2 de l'épidémie. Pendant cette période, le traçage s'est révélé efficace pour ralentir la propagation du virus puisque nous avons enregistré 63 cas dans six départements. Mais la diffusion du foyer de Mulhouse en toute fin de période a fait basculer la situation et a justifié le passage au niveau 3.

Dès lors, nous avons craint un débordement des capacités de réanimation de nos hôpitaux. Cela nous a conduits à déprogrammer les activités non urgentes et à élaborer un plan spécifique territoire par territoire. Nous avons ainsi pu passer de 560 à 1 250 lits de réanimation, notamment en donnant dix autorisations à des cliniques privées. Au plus fort de la vague, 80 % de ces lits ont été occupés. Au total, 1 400 personnes ont été placées en réanimation dans notre région, 226 d'entre elles étant décédées. Nous avons de plus accueilli 62 patients au titre de la solidarité interrégionale.

S'agissant des soins de ville, nous avons organisé avec les professionnels la prise en charge des patients suspects de Covid-19 dans les cabinets médicaux. Nous avons également mis en place 107 « centres Covid-19 » dédiés et organisé la téléconsultation. Par ailleurs, sur la base d'un point hebdomadaire, nous avons été en appui des professionnels pour leurs besoins en masques grâce à notre propre stock, à côté de la dotation des pharmacies. Le conseil de l'ordre des médecins de chaque département se chargeait de la distribution aux professionnels libéraux - sans se limiter aux seuls médecins.

En matière de psychiatrie, nous avons identifié 255 « lits Covid-19 » dans les établissements de santé mentale, avec un remplissage d'environ 25 %. Nous effectuons un suivi hebdomadaire de la situation.

Pour ce qui concerne le secteur médico-social, nous comptons 949 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), 229 services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et 1 139 structures pour personnes handicapées. Nous avons effectué un travail considérable avec tous ces services et structures pour les fournir en masques et pour développer la téléconsultation. Nous avons également mobilisé des équipes mobiles d'hygiène et environ 500 personnes en renfort grâce à la plateforme « #Renfort-Covid » ainsi que 170 professionnels. En matière de dépistage organisé au sein des EHPAD, nous avons organisé un tel dépistage dans 423 des 480 EHPAD qui ont déclaré au moins un cas de Covid-19. Cela a abouti à détecter 20 % de cas positifs parmi les résidents et un peu moins de

7 % parmi les personnels. Nous continuons ce dépistage et allons également le mener dans les EHPAD n'ayant déclaré aucun cas, ce qui devrait faire baisser ces taux.

En début de crise, avant que l'assurance maladie ne reprenne cette responsabilité, nous avons eu une importante charge de travail pour gérer les demandes d'arrêt de travail, ce qui a mobilisé trois personnes à temps plein.

Je terminerai en évoquant l'approvisionnement en masques. Il convient de distinguer le stock de l'État, géré par SPF et sur lequel l'ARS n'a pas la main, et notre propre stock (avec la préfecture de zone) d'environ 1,5 million de masques, qui nous a permis de jouer un rôle d'amortisseur et de combler les trous que l'on nous signalait. De ce point de vue, il y a eu deux phases : une première phase « aveugle » où les masques arrivaient dans les établissements et les pharmacies sans que nous disposions d'information et une deuxième phase, à partir du 19 mars, avec un approvisionnement des groupements hospitaliers de territoire (GHT) et des pharmacies dont nous étions informés. Notre stock nous a alors permis de dépanner les EHPAD et les professionnels en attente des dotations nécessaires.

Aujourd'hui, nous sommes pleinement impliqués dans la préparation du déconfinement.

M. René-Paul Savary, président. – Monsieur Pribile, pourriez-vous nous préciser l'action de l'ARS en Bourgogne-Franche-Comté, en insistant peut-être davantage sur les difficultés que vous avez rencontrées ?

M. Paul Pribile, directeur général de l'agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté. – Si la matière est la même dans toutes les régions, la cinétique de l'épidémie diffère.

La région Bourgogne-Franche-Comté est entrée tard dans la phase 2, notre premier cas ayant été identifié à la toute fin de février mais ce fut une phase éclair car nous avons été submergés très vite par la diffusion du foyer mulhousien. Cette vague a bousculé tout le monde. Par exemple, le centre hospitalier universitaire (CHU) de Besançon a vu affluer en quelques jours un nombre de cas considérable, y compris au sein de son personnel, après la réunion évangélique de Mulhouse. À cet égard, j'ai vu que des critiques avaient parfois été formulées contre la réserve sanitaire mais, sans elle, nous aurions eu le plus grand mal à nous relever de cette vague initiale de grande ampleur. De manière générale, il n'est pas de pan du système de santé qui ne soit impliqué dans la gestion de la crise.

Je n'ai pas connu la période ayant précédé la création des ARS mais je peux dire que le travail y est à la fois éprouvant et motivant. On y mobilise les compétences à 360 degrés et je ne sais pas comment, sans les ARS, toutes les compétences éparses en matière de santé auraient pu être coordonnées à l'occasion d'une telle crise.

Nos équipes de santé publique et de veille sanitaire ont été mobilisées en premier, cela va de soi, quand il s'agissait de repérer les premiers cas et de tracer leurs contacts. Mais les équipes engagées auprès du secteur hospitalier, du secteur de la ville et du secteur médico-social ont été aussi pleinement impliquées lors de l'avancée de l'épidémie. Les médias parlent peu de la ville et nous avons tous l'œil rivé sur la pression hospitalière, mais gardons en mémoire que la plupart des patients sont traités en ville. De même, le secteur médico-social est entré dans la crise avant d'entrer dans la crise médiatique ? Nous avons très

tôt mis en place des mesures de prévention pour éviter que le virus n'entre dans les établissements.

Je voudrais par ailleurs insister sur des compétences sans doute moins mises en lumière, comme l'e-santé. Du jour au lendemain, la télé médecine est devenue le principal mode de fonctionnement de la médecine. Nos équipes dédiées ont dû se mobiliser fortement pour développer et mettre à disposition des professionnels des outils de télésuivi et de téléconsultation. Ainsi, depuis le début de la crise, nous avons enregistré 200 000 téléconsultations dans notre région, contre 2 000 pour l'ensemble de l'année 2019.

Cette mobilisation simultanée de toutes les compétences est une difficulté dans la gestion de la crise, pour répondre à votre question. Mais notre organisation transversale à 360 degrés au quotidien a été une source de facilitation de sa gestion sanitaire.

Cette crise sanitaire est devenue, plus encore après la mise en place du confinement, une crise interministérielle dans sa gestion. Comme en Auvergne-Rhône-Alpes, le trio préfet de région-recteur-ARS a fonctionné très vite, notamment quand il a fallu fermer les écoles et organiser le confinement. Au niveau local, le lien avec les préfets de département s'est fait à la fois directement et par l'intermédiaire des délégués départementaux de l'agence. Avec le préfet de région et le recteur de l'académie, nous avons enfin souhaité porter ensemble la parole de l'État lors d'une conférence de presse chaque semaine.

M. René-Paul Savary, président. – Faites-nous part également des difficultés que vous avez rencontrées pour gérer la pénurie, notamment s'agissant des équipements de protection. La coordination avec les départements qui ont joué un rôle important pose également question par endroits.

Mme Catherine Deroche. – Je rejoins René-Paul Savary. Le bilan que vous dressez est exclusivement positif. Je reconnais que, dans ma région, le directeur général d'ARS a bien travaillé avec le préfet et la présidence de région. Néanmoins, y aurait-il selon vous nécessité à repenser notre organisation en matière de veille sanitaire et d'organisation de la réponse sanitaire, dans l'anticipation d'une prochaine crise ?

Les professionnels de santé de ville ont critiqué une gestion très « hospitalo-centrée » et déploré un manque d'équipements. J'ai vu des personnels d'Ehpad mal protégés en pleurs. Je partage votre constat sur la nécessité de tester massivement dans les Ehpad : il aurait cependant fallu le faire dès le départ ! Les masques et le matériel arrivent, mais il aura fallu attendre longtemps.

La commission d'enquête permettra de faire le jour sur ces sujets, non pas pour désigner des coupables mais afin de réagir plus efficacement en cas de nouvelle épidémie.

Par ailleurs, comment s'est organisée la coopération entre les établissements publics et privés ? Certaines cliniques sont restées longtemps vides même si l'articulation a été positive dans certaines régions.

Mme Frédérique Puissat. – Je remercie Jean-Yves Grall pour les informations qu'il nous communique régulièrement en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Avez-vous constaté une différence dans l'organisation la gestion de la crise selon la présence ou non d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ?

La FEHAP nous a par ailleurs interpellés sur la sécurisation du financement des établissements de santé privés à but non lucratif. La répartition de l'enveloppe dégagée au niveau national pour les établissements de santé a-t-elle été répartie équitablement, en région, entre établissements publics et privés ?

S'agissant des masques, les ostéopathes pourront-ils bénéficier d'une dotation au même titre que les autres professions de santé ?

M. Jean-Marie Vanlerenberghe. – Je vais revenir sur les questions de gouvernance et de chaîne de responsabilité. Avez-vous le sentiment que le fonctionnement est satisfaisant à cet égard ? Qu'en est-il de vos relations avec les présidents de région ? Les liens ne sont pas toujours étroits entre le délégué départemental de l'ARS et le préfet de département, et certains en souffrent. Quelles leçons faut-il tirer pour l'avenir ?

Vous avez indiqué avoir « dépanné » des Ehpad : ce vocabulaire me paraît curieux dès lors que ces établissements sont sous votre responsabilité.

M. Jean-Yves Grall. – S'agissant de la gouvernance, nous avons fait preuve d'une approche très intégrée à l'égard des préfets et des élus, y compris des présidents de région. Aucune difficulté n'a été relevée en Auvergne-Rhône-Alpes.

Avions-nous tous les outils en main ? La réponse est non. L'affectation des masques est liée à une dotation de Santé Publique France. Lors de la première phase, dans l'attente de la réception de cette dotation, les stocks constitués au niveau des ARS ont permis d'aider des Ehpad, et donc seulement de les « dépanner ».

En Auvergne-Rhône-Alpes, les établissements privés engagés dans la prise en charge des patients Covid-19 ont reçu des financements, selon une allocation équitable par rapport aux établissements publics à laquelle j'ai personnellement veillé.

Nous n'avons pas constaté de spécificité selon l'organisation ou non des acteurs des soins de ville en CPTS : la réponse s'est structurée autour de maisons de santé pluridisciplinaires, maisons médicales de garde ou centres Covid, liés ou non à des CPTS.

En matière de veille sanitaire, je préconise que les cellules d'intervention en région (CIRE) de Santé Publique France soient intégrées aux ARS. Les plateformes zonales ou régionales auraient par ailleurs mérité d'être mobilisées pour l'utilisation des stocks stratégiques.

M. Pierre Pribile. – Dans ma région, toutes les cliniques privées ont joué le jeu. Les partenariats ont été de nature diverse, dans la mesure où nous n'avons pas imposé de modèle :

- à Besançon, une clinique a ouvert une unité de réanimation Covid-19 en son sein ;

- à Dijon, l'ensemble des activités ont été réparties entre le CHU et les cliniques privées, ces dernières assurant les prises en charge ne relevant pas du Covid-19 ;

- dans d'autres territoires, les cliniques ont mis à disposition des hôpitaux des personnels et du matériel.

Nous travaillons à prolonger dans la durée cet esprit de coopération qui s'est mis en place dans un élan de solidarité collectif face à l'urgence de la situation. C'est un élément très positif.

M. René-Paul Savary, président. – Je tiens toutefois à souligner que les déprogrammations d'activités, en plus de priver des patients de soins, placent des établissements privés de santé dans une situation financière délicate. Il faudra le prendre en compte.

M. Pierre Pribile. – Nous n'avons pas d'autre choix que de procéder à des déprogrammations massives d'activités. Ces activités sont reprogrammées progressivement, à mesure que les moyens se libèrent, en veillant à garder une organisation réversible. Pour cela encore, nous conservons une étroite coordination entre les secteurs publics et privés. Dans chaque territoire, une feuille de route sur la reprise d'activité, conjointe aux établissements publics et privés, a été établie.

S'agissant des masques, nous avons effectivement connu quelques semaines difficiles. Le stock stratégique a été concentré à l'échelon national, sans déclinaison au niveau régional. Le terme de « dépannage » des Ehpad n'est pas galvaudé. Nous avons, au niveau des ARS, collecté des masques auprès d'entreprises ou de particuliers : un million de masques issus de dons ont été ainsi collectés en Bourgogne-Franche-Comté. Certains établissements de santé avaient par ailleurs plus de stocks que d'autres.

S'agissant des relations avec les collectivités territoriales, nos délégués départementaux sont en lien étroit avec les préfets de département. Nous avons réalisé un point quotidien entre les services de l'ARS et les services des conseils départementaux, en associant la préfecture. J'ai moi-même animé une conférence téléphonique hebdomadaire avec l'ensemble des présidents des conseils départementaux, qui ont apprécié ce temps d'échange entre eux. Cela nous a permis notamment de travailler sur la collaboration avec les laboratoires vétérinaires pour la réalisation des tests de diagnostic.

M. Xavier Iacovelli. – Le Gouvernement publie ce soir la cartographie définitive du déconfinement. En Bourgogne-Franche-Comté, la baisse du nombre de décès se poursuit, et le nombre de patients admis en réanimation diminue, de même que le nombre de patients sortant d'hospitalisation. Le même constat vaut, semble-t-il, en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Premier ministre a fixé un objectif national de 700 000 tests virologiques par semaine à partir de lundi. L'un des critères retenus pour la cartographie est celui de la tension pesant sur les capacités hospitalières, notamment en soins intensifs. Qu'en est-il dans vos régions respectives après le choc de la première vague épidémique, et quel est votre objectif en nombre de tests virologiques ? Quelle place auront dans cette campagne de test les établissements destinés aux personnes âgées et aux personnes handicapées, ainsi que les établissements de protection de l'enfance – auxquels je suis particulièrement attentif ? Quelles sont vos recommandations en matière de dépistage – au moyen par exemple des *drive-test* – et d'accompagnement de ces publics fragiles ?

M. Olivier Henno. – Les ARS ont fait leurs preuves en matière de régulation, d'organisation de l'hôpital, de mise en œuvre de l'Ondam, mais certains acteurs de santé ont eu le sentiment d'être laissés de côté, notamment la médecine de ville, les dentistes et les kinésithérapeutes.

Vous avez parlé des innovations, comme la télémédecine. En voyez-vous d'autres ? Comment ces innovations pourraient-elles contribuer à réduire les inégalités territoriales et à résoudre le problème des déserts médicaux ?

Mme Michelle Gréaume. – En avril dernier, 25 lits ont été fermés au centre hospitalier Le Vinatier, près de Lyon, contre l'avis de tous, y compris des médecins. Censée permettre de faire face à la crise, cette fermeture d'unité est la troisième, ce qui porte le total de lits fermés à 70, soit un dixième de l'offre totale de l'hôpital. On peut comprendre que, dans le contexte de crise, les chambres doubles n'étaient plus adéquates, mais d'autres solutions auraient pu être trouvées. Il n'est pas normal de fermer des pôles de psychiatrie générale adulte pour mobiliser le personnel soignant supplémentaire en ambulatoire. Compte tenu de l'état d'anxiété des personnes et de leur retard de soins, un nouveau pic épidémique est à craindre à la sortie du confinement – c'était d'ailleurs l'objet d'une récente question écrite de ma collègue Laurence Cohen. Comment justifiez-vous la fermeture de l'unité du Vinatier ? Cette décision a été dictée par le manque de moyens financiers, vu le nombre d'hôpitaux en déficit. Cette unité rouvrira-t-elle pour faire face au pic de sortie du confinement ?

La psychiatrie, comme on pouvait le lire dans *Libération* le 5 mai dernier, s'est retrouvée complètement abandonnée pendant la pandémie, sans matériel de protection et sans moyens humains. Combien les ARS ont-elles reçu du plan « santé mentale » de Mme Buzyn, et combien a été débloqué en Auvergne-Rhône-Alpes ?

M. Martin Lévrier. – Merci, messieurs les directeurs, pour vos propos. Notre rôle, dans une crise pareille, est bien sûr de comprendre ce qui s'est passé, pour éviter de reproduire des erreurs évitables, mais aussi de relever ce qui a marché. Vous avez parlé de l'implication humaine : il faut en effet la saluer, et il me semble également important de vous remercier, ce que l'on fait peu, pour tout le travail que vous avez réalisé.

Le transport de malades en train d'une région à une autre n'a pas été évoqué. Quels liens avez-vous entretenus à cette fin avec les autres ARS – par exemple celle des Yvelines, avec laquelle je suis en contact ? Ces transports en urgence sont-ils une bonne solution en période de crise ?

M. Bernard Bonne. – Après quelques auditions, je n'ai pas la même analyse que vous – je ne songe toutefois pas à vos régions en particulier – sur la rapidité avec laquelle les établissements médico-sociaux ont été pris en compte. Le fait est que certains professionnels du médico-social ont le sentiment d'avoir été, au début de la crise en tout cas, en dehors des radars. L'organisation finalement trouvée semble à présent donner satisfaction, mais certains établissements non médicalisés, telles les résidences autonomie, souffrent encore de leur isolement.

L'application des consignes nationales a également pris du temps, notamment la distribution des masques aux établissements et, surtout, aux services d'aide à domicile. Aujourd'hui encore, tous les professionnels ne savent pas comment s'y prendre pour obtenir des masques.

Monsieur Grall, pensez-vous toujours que la gouvernance du secteur médico-social doit incomber aux ARS plutôt qu'aux départements ?

M. Jean-Yves Grall. – Le taux d'utilisation de nos capacités de réanimation s'est amélioré ces dernières semaines, pour atteindre, hier, environ 50 % : nous revenons donc à une capacité de 560 lits, après être montés à 1 200. Nous devons cependant rester vigilants pour, le cas échéant, réarmer nos capacités dans l'hypothèse d'une nouvelle vague. La première a en effet été fulgurante. Nous avons cependant fait preuve d'une réactivité décisive grâce, dès le départ, à une bonne coopération entre le privé et le public.

Les activités ordinaires ont à présent repris ; ce qui a été différé est désormais possible, et ce qui n'était pas urgent au début de la crise peut le devenir. Nous travaillons donc avec les professionnels afin de pourvoir à ces besoins. Je veux toutefois alerter sur les tensions affectant l'approvisionnement en hypnotiques, tels le Midazolam, en Propofol et en curares, pour lesquels la demande mondiale a augmenté de 2 000 % en quelques semaines. Il faudra donc reprendre l'activité avec prudence. Nous avons fait le pari de la responsabilité des acteurs sur le séquençage des opérations.

Vous me demandez si la capacité en Auvergne-Rhône-Alpes nous permettra d'atteindre les 700 000 tests hebdomadaires : la réponse est oui. Notre capacité est de 10 000 tests quotidiens, et nous passerons bientôt, avec la labellisation de nouveaux laboratoires, à plus de 20 000 tests quotidiens.

Madame Gréaume, les fermetures qui ont pu être décidées par tel directeur l'ont été de manière autonome dans le cadre de la gestion de son établissement. Ces unités ont vocation à rouvrir après la crise. Nous avons reçu environ 11 millions d'euros pour accompagner les projets du secteur psychiatrique, avec un taux de rebasage de près de 1 %. Nous avons été très vigilants en la matière : nous avons mis en place une organisation prévoyant un secteur Covid-19 réparti dans plusieurs établissements, qui n'a été utilisé qu'à 25 % – et tant mieux. Il n'y a pas eu de laisser-aller.

Sur les transports interrégionaux, la régulation conduite par territoire sous l'égide de l'ARS nous a permis de proposer à nos collègues, en particulier de Bourgogne-Franche-Comté, de prendre en charge, au débotté, si j'ose dire, 42 patients en un week-end. Tout a été parfaitement coordonné grâce aux deux ARS et aux Samu, sans qu'on en parle beaucoup – mais tant mieux, là encore. Nous avons en outre reçu par avions militaires, à Clermont-Ferrand, vingt patients en provenance d'Ile-de-France. Tous nos transferts ont d'ailleurs été réalisés par la route ou les airs, aucun par voie ferroviaire.

Monsieur Bonne, il est vrai que la réception des équipements de protection a posé des problèmes au secteur médico-social, qui a été rapidement un gros consommateur de masques et de surblouses. Contrairement à ce qu'on pense, les ARS n'intervenaient pas dans la ventilation initiale des dotations nationales de Santé publique France, qui arrivaient dans les établissements. Ce n'est que dans une deuxième phase que nous sommes intervenus dans la distribution à partir des groupements hospitaliers de territoires – dans la Loire ainsi, du CHU de Saint-Etienne. Nous avons alors eu une vue sur les difficultés que rencontraient les établissements, et entrepris de distribuer les reliquats de matériel de différents acteurs au cas par cas en attendant l'arrivée de la dotation en matériel suivante.

Mais vous avez raison : les structures dépendant des conseils départementaux, comme les résidences autonomie, ont pu être considérées comme un hébergement simple et, lorsqu'elles étaient indemnes de cas de Covid-19, n'être concernées par aucune disposition particulière. Nous avons cependant, dans le second temps que j'évoquais, pris la décision de dégager une centaine de milliers de masques à répartir dans les services à domicile dépendant

des conseils départementaux, en accord avec eux, pour que l'accès au matériel soit plus rapide qu'en officine. Cela s'est fait sans problème ; les difficultés rencontrées ont été prises en compte par Santé publique France.

M. René-Paul Savary, président. – Pourriez-vous maintenant nous parler de l'organisation du déconfinement ? Qu'en est-il du nombre de tests ? Les « brigades » sanitaires sont-elles prêtes ?

M. Pierre Pribile. – Avant de passer au descriptif de l'organisation, je voudrais faire passer un message : au fond, la vie après la sortie du confinement va reposer sur la mobilisation de tous nos concitoyens. Tout le plan ne fonctionnera que si ces derniers sont à l'écoute de leurs propres symptômes et consultent leur médecin dès lors qu'ils détectent leur émergence.

M. René-Paul Savary, président. – Ce n'est pas ce qui a été dit à nos concitoyens au départ, mais ce sera effectivement un point important.

M. Pierre Pribile. – Pendant le confinement, certaines personnes se sont elles-mêmes empêchées d'accéder aux soins alors qu'elles présentaient des symptômes graves - nous avons eu des retours faisant état de consultations très tardives. Désormais, nous allons demander à l'inverse aux gens d'aller consulter leur médecin de façon à pouvoir détecter les patients symptomatiques.

Nous allons entrer dans une phase de *contact-tracing* massif inédite. C'est ce qui justifie le fait que le Parlement ait été saisi d'une loi pour l'organiser. Alors que, d'habitude, ces opérations concernent de petits nombres de personnes pour des maladies à déclaration obligatoire, ce sont des volumes considérables de patients qu'il faudra bientôt tester et isoler.

L'organisation du déconfinement consistera en un système à plusieurs étapes visant à ce que le plus grand nombre possible de patients puisse être pris en charge.

La première ligne, ce seront à l'évidence les médecins généralistes ainsi que les services hospitaliers qui accueillent des patients en premier recours. Ce sont eux qui seront en situation de détecter des symptômes et de prescrire des tests. De nouvelles doctrines sont parues cette semaine pour éclairer les médecins sur l'identification des « cas contacts à haut risque », ceux qui nécessiteront un isolement. L'appropriation de cette nouvelle doctrine est engagée, les ordres et l'URPS s'en sont déjà saisis. Lorsqu'un patient sera positif, le médecin devra également prendre en charge tout son foyer.

Le deuxième niveau est confié à des plateformes mises en place par chaque CPAM, qui seront opérationnelles lundi. Elles seront chargées de rechercher et de contacter l'ensemble des « sujets contacts à haut risque » hors du foyer de la personne positive. Ces brigades devraient engager 4 000 personnels de l'assurance maladie au niveau national, comme l'a annoncé le directeur général de la CNAM.

M. René-Paul Savary, président. – Savez-vous combien il y en aura dans votre région ?

M. Pierre Pribile. – D'habitude, la région représente 5 % des chiffres nationaux ; on peut s'attendre à deux cents personnes. Ce seront des personnels prélevés dans les équipes de la CPAM.

Le troisième niveau sera assuré par l'ARS, avec deux objectifs. D'une part, le traitement de situations en collectivité : écoles, établissements médico-sociaux, établissements de santé, centres d'accueil de demandeurs d'asile, milieu carcéral, etc. C'est un travail dont nous avons l'habitude, en lien avec ces structures. Dès lors qu'un cas positif sera confirmé dans une structure, le médecin de première ligne ou la plateforme de l'assurance maladie déclenchera l'intervention de l'agence qui se mettra en relation avec la structure et aidera à assurer le *contact-tracing* en son sein, voire à déterminer un périmètre à l'intérieur duquel un dépistage pourra être organisé.

D'autre part, l'ARS sera chargée de détecter les résurgences épidémiques et les soupçons de *cluster* et, le cas échéant, d'intervenir grâce aux outils de suivi dont nous disposons : un système d'information va concentrer l'ensemble des résultats de biologie et nous permettra de disposer d'une cartographie des cas nouveaux, de façon à détecter les endroits du territoire où il y aurait une résurgence anormale de nouveaux cas. Il s'agira d'un travail d'observation des données épidémiologiques qui pourra nous amener à déclencher des enquêtes, voire des opérations de dépistage localisées. Nous nous organisons pour cela à partir, d'une part, des équipes régionales consacrées à la veille et à la sécurité sanitaires et de l'ensemble des personnels médicaux et paramédicaux de l'agence et, d'autre part, des équipes de Santé publique France en région.

Un autre bloc de missions concerne l'accompagnement social des personnes qui rencontreraient un obstacle à l'isolement à leur domicile. Les préfetures de département sont en train d'organiser, avec les collectivités territoriales compétentes, l'appui social qui peut aller jusqu'à des solutions d'hébergement (hôtels ou autres). Des « brigades » à caractère social seront mobilisées autour des services sociaux.

Les ARS auront pour dernière mission d'assurer un suivi régulier et actif de l'ensemble des personnes isolées pour s'assurer qu'elles ont bien compris les consignes. Celles-ci sont subtiles : la durée de l'isolement diffère en fonction du caractère positif ou non du test, selon que l'on est « cas contact » symptomatique ou non, selon que l'on vit avec une personne positive ou non... Un appel des services de l'agence visera notamment à s'assurer que des problématiques de maintien à domicile n'émergent pas pendant l'isolement.

Les « brigades » seront donc plurielles, étant entendu que le suivi médical restera confié au médecin.

M. Jean-Yves Grall. – L'architecture sera identique en Auvergne-Rhône-Alpes.

Je souhaite vous donner quelques chiffres à propos des tests : mi-février, un seul laboratoire en Auvergne-Rhône-Alpes était en mesure de réaliser des dosages : celui des Hospices civils de Lyon (HCL), sous la direction de Bruno Lina. Au 1^{er} mai, nous avons 24 laboratoires d'analyse médicale habilités à administrer des tests PCR, dont 9 publics et 15 privés, et 7 laboratoires vétérinaires ou de recherche qui étaient autorisés à faire des tests ou mettaient à disposition du matériel ou du personnel dans le cadre du dispositif. D'ici fin mai, nous aurons 11 laboratoires d'analyse médicale supplémentaires et 7 autres laboratoires vétérinaires et de recherche en analyse directe ou en prêt de matériel. L'ensemble de ce dispositif permet d'envisager la réalisation de plus de 20 000 tests quotidiens d'ici quinze jours.

M. René-Paul Savary, président. – Nous vous souhaitons de réussir. Je ne sais si vos régions sont en vert ou en rouge, mais le vert est une mauvaise couleur qui risque de

laisser croire que tout est permis ! Il faut prendre en compte les données scientifiques mais aussi les données sociologiques... Merci beaucoup pour votre intervention.

La téléconférence est close à 16 h 25.

- Présidence de M. René-Paul Savary, vice-président -

La téléconférence est ouverte à 17 heures.

Audition de Mme Françoise Barré-Sinoussi, présidente du Comité analyse, recherche et expertise sur la maladie Covid-19 (Care) (en téléconférence)

M. René-Paul Savary, président. – Merci, madame Barré-Sinoussi, de nous faire l'honneur de votre présence.

Vous êtes la présidente du Comité analyse, recherche et expertise sur la maladie Covid-19 (Care).

Je vous prie d'excuser l'absence du président Milon, retenu au dernier moment par une réunion sur son territoire.

Je rappelle que cette audition a lieu en visioconférence et est ouverte à la presse. Elle fait l'objet d'une captation par Public Sénat en vue de sa retransmission ultérieure.

Vous êtes co-lauréate 2008 du prix Nobel de médecine pour votre participation à la découverte du VIH à l'Institut Pasteur en 1983, présidente de l'association Sidaction, et avez été nommée à la tête d'un Comité analyse recherche et expertise, composé de douze chercheurs et médecins, installé par le Président de la République le 24 mars dernier. Ce Comité est chargé de conseiller le Gouvernement pour tout ce qui concerne les traitements contre la maladie Covid-19.

Alors que la question des traitements a pris un tour très polémique dans le débat public, notre commission souhaiterait que vous puissiez faire un point sur l'état des connaissances disponibles.

Vous avez la parole.

Mme Françoise Barré-Sinoussi, présidente du Care. – Je vous remercie pour votre invitation.

Je vais tout d'abord, en quelques mots, vous présenter les activités du Comité installé par le Président de la République le 24 mars dernier auprès du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du ministère de la santé et des solidarités.

Le rôle du Comité, qui ne concerne pas seulement le traitement, mais aussi le vaccin, les tests, et tout ce qui touche aux sciences humaines et sociales, au numérique ou à l'intelligence artificielle, consiste à informer et alerter les autorités sur tout sujet qui peut être pertinent dans la lutte contre la maladie Covid-19. Il lui revient aussi de formuler des propositions ou des recommandations sur des recherches innovantes dans les domaines que j'ai cités.

La première activité du Care consiste à donner des avis sur des propositions directement soumises au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ou au ministère de la santé.

Il s'agit de projets souvent extrêmement courts à propos desquels on nous demande de rendre un avis ou d'identifier une recherche particulièrement innovante.

Nous avons jusqu'à présent reçu 162 fiches pour avis. Nous en orientons certaines vers des instances d'appels à projets, d'autres vers le consortium INSERM-Reacting, ou vers une coordination lorsque des projets identiques existent déjà. Nous conseillons également au ministère d'accorder un financement d'initiation aux projets particulièrement innovants qui n'en sont pas dotés afin que les déposants puissent les soumettre aux instances de financement.

Notre deuxième activité est d'établir des notes sur des sujets dont la ministre de la recherche nous a saisis ou dont le Comité se saisit.

Nous avons jusqu'à présent travaillé sur une douzaine de notes au total concernant des tests, le bilan général des traitements, l'utilisation des techniques du numérique et de l'intelligence artificielle, le vaccin, les sciences sociales et humaines ou l'amélioration de la structuration et de l'organisation de la recherche sur la maladie Covid-19.

Il est possible que, dans les jours à venir, avec la sortie du confinement, nous nous orientions vers une analyse prospective à plus long terme. Jusqu'à présent, nos activités ont été, comme vous l'imaginez, ciblées sur le très court terme, en réponse à l'épidémie.

Cette analyse prospective se fera en étroite relation avec le consortium Reacting, qui est aussi en train de réaliser une cartographie des recherches existant dans tous les domaines, et qui essaye d'identifier les manques. C'est à partir de là que nous définirons ensemble des priorités, qui seront recommandées aux autorités par le Care.

M. René-Paul Savary, président. – Merci, madame la présidente.

La parole est aux commissaires.

Mme Catherine Deroche. – Madame la présidente, ma question porte sur la qualité de la recherche mondiale. Le virologue Christian Drosten a souligné, dans un de ses articles que beaucoup d'études intéressantes, sont prépubliées avant qu'elles ne soient revues par les pairs, mais qu'il lui semble que l'on assiste désormais à une dégradation de la qualité des papiers. Partagez-vous cette analyse ?

Pensez-vous que la multiplication des études non randomisées avec, pour certaines, des biais méthodologiques, ait pu contribuer à ce sentiment, en alternant espoir d'un traitement et résultats préliminaires décevants ?

Par ailleurs, la recherche thérapeutique sur le VIH a beaucoup fait appel à l'engagement d'associations d'usagers. Est-on dans la même démarche, même s'il existe moins de représentants d'associations de patients dans le domaine de la maladie Covid-19 ?

Enfin, s'agissant de la place des tests sérologiques dans la stratégie de prise en charge des patients, la Haute Autorité de santé (HAS) s'est prononcée sur ces tests en limitant leur place à la surveillance épidémiologique. Elle a renvoyé sa position sur les tests rapides,

comme les TROD ou les autotests, à un avis ultérieur. Votre comité va-t-il donner son avis sur ceux-ci ?

M. Yves Daudigny. – Madame la présidente, s'ils sont déclarés fiables, et en dépit des incertitudes actuelles sur le caractère immunisant d'une primo-infection au SARS-CoV-2, peut-on selon vous envisager une utilisation étendue des tests sérologiques, au moins chez les publics à risque ou dans le cadre d'études épidémiologiques ?

Par ailleurs, on parle beaucoup de la recherche clinique à partir de molécules existantes repositionnées sur la maladie Covid-19, mais pourriez-vous revenir également sur les efforts en matière de recherche fondamentale sur ce sujet ? Peut-on espérer que des projets conduisent à la mise au point de nouvelles molécules spécifiquement dédiées à la maladie Covid-19 ? S'appuie-t-on en outre sur la recherche agronomique pour mieux comprendre les maladies infectieuses émergentes et leur mécanisme de transmission de l'animal à l'homme ?

Enfin, concernant les vaccins, trois grandes voies semblent explorées en France, les protéines recombinantes, la modification du génome du vaccin contre la rougeole et le recours à l'ADN ou l'ARN messager. Existe-t-il selon vous une voie qui se détache des autres du fait de son potentiel ? Pensez-vous que la France dispose d'atouts sur l'une de ces trois technologies vaccinales ?

Il semblerait que l'université d'Oxford ait une légère longueur d'avance grâce à un candidat vaccin qui aurait prouvé son efficacité sur le modèle animal. Des essais cliniques sont annoncés chez l'homme dès juillet. Savez-vous sur quelle technologie repose le vaccin mis au point par l'université Oxford ?

Mme Laurence Cohen. – Madame la présidente, je suis – comme beaucoup – sensible au fait que l'ensemble des chercheurs se mobilisent au plan mondial contre la maladie Covid-19.

Jusqu'à présent, la recherche sur ce sujet, en France – mais pas seulement –, a été considérée comme le parent pauvre du secteur, particulièrement dans le domaine public. Que pensez-vous de la mise en place d'un pôle public du médicament et de la recherche, qui permettrait de trouver les fonds suffisants et pérennes pour mener des travaux et produire de nouvelles connaissances ?

Il y va aussi de l'indépendance de la recherche et des scientifiques. La loi essaye, depuis quelque temps maintenant, de faire en sorte qu'il n'existe pas de conflit d'intérêts entre industriels du médicament, chercheuses et chercheurs. C'est assez compliqué et, peut-être d'un point de vue législatif, est-on plus tatillon avec les politiques qu'avec les scientifiques.

Dans un article publié le 6 mai dans *Mediapart*, le sociologue Laurent Mucchielli a mis en cause l'indépendance de certaines personnalités associées au test Reacting et au Care, pointant des conflits d'intérêts qui apparaissent très ennuyeux – pour ne pas dire plus. Ce sont des pratiques qu'il ne faudrait pas laisser perdurer. Que pensez-vous des liens d'intérêt de certains membres du Care avec l'industrie pharmaceutique, s'ils existent ?

Dans un moment où l'opinion publique est en perte de confiance, cela ne risque-t-il pas de discréditer vos préconisations en matière de traitement contre la maladie Covid-19 ?

M. René-Paul Savary, président. – Madame la présidente, vous avez la parole.

Mme Françoise Barré-Sinoussi. – La qualité de la recherche mondiale a-t-elle baissé au cours du temps ? Oui et non.

Oui, car la forte mobilisation au niveau international peut être à l'origine d'une moins bonne qualité, du fait de la multiplication des recherches. Une partie demeure cependant excellente.

Cela se comprend dans une situation épidémique comme celle que l'on connaît actuellement. Des prépublications apparaissent dans les sites des journaux avant même que les travaux aient pu être évalués scientifiquement par des experts.

Si ce système pose problème, il offre aussi un avantage : l'ensemble de la communauté scientifique internationale connaît tous les résultats des travaux, même négatifs. Les prépublications sont toutefois également connues des médias et du grand public, alors qu'elles n'ont pas encore fait l'objet d'évaluation scientifique. C'est pourquoi on y trouve d'excellentes choses et de moins bonnes.

Il faut arriver, me semble-t-il, à une certaine régulation. C'est ce que le consortium Reacting est en train d'étudier en France. Cela rejoint la deuxième partie de votre question sur la multiplication des études non randomisées. Care et Reacting constatent qu'il existe de plus en plus de petites études, dont certaines peuvent être intéressantes mais qui, si elles sont effectuées de façon non randomisée, avec des biais méthodologiques comme ceux que vous avez cités, aboutissent à des résultats qui ne sont pas rigoureux.

Care a préconisé de limiter le nombre d'études et de regrouper les données sous forme d'études randomisées de façon à pouvoir en faire une analyse et en tirer les informations les plus rigoureuses possible. Ceci nécessite la coordination et la régulation des études. Care et Reacting y sont attentifs.

La deuxième question est liée à la participation et à l'engagement du milieu associatif, que je connais bien et que je ne retrouve pas dans la recherche sur la maladie Covid-19. Je le regrette infiniment, à tel point que j'ai demandé au ministère, en tant que présidente du Care, s'il était possible d'adjoindre à notre Comité un représentant de ce secteur. J'ai l'habitude, avec le VIH, d'être très proche de la société civile et de connaître ses réactions à propos d'un certain nombre d'orientations scientifiques et de projets.

Or nous n'en bénéficions pas aujourd'hui. Cela existe au niveau du Conseil scientifique présidé par Jean-François Delfraissy, qui a formulé la même demande que moi.

J'espère que Care va pouvoir, dans les jours à venir, s'enrichir d'un représentant de la société civile. Cela me paraît extrêmement important.

Vous disiez que la société civile ne se mobilise que pour lutter contre le VIH : les mêmes qui se sont beaucoup investis dans le VIH et les hépatites virales sont totalement prêts à s'investir aujourd'hui dans la lutte contre la maladie Covid-19. Le problème ne vient donc pas du monde associatif. Il faut, à mon avis, absolument travailler avec ce milieu.

La troisième question portait sur les tests sérologiques. Elle rejoint la question de M. Daudigny sur la recommandation de la HAS à propos de la place des tests sérologiques. La première note réalisée par Care dans les jours suivant son installation portait, à la demande de la ministre, sur les tests. Nous avons tout de suite recommandé de pas utiliser des tests sérologiques qui n'étaient ni encore validés ni performants.

Il n'était alors pas question d'acheter des tests sérologiques non validés – et qui ne le sont toujours pas totalement. Les choses sont en train de se mettre en place. Certains commencent à être homologués, mais cela soulève la question de savoir ce que signifie l'expression « avoir des anticorps ». Quand quelqu'un a des anticorps, on ne sait pas s'il est contagieux ou non, ni s'il est protégé.

Les réponses vont arriver dans les semaines et les mois qui viennent, mais nous sommes totalement en accord avec la HAS – où deux représentants du Care viennent d'ailleurs en appui – selon laquelle ces tests, une fois validés, seront dans un premier temps très utiles pour la surveillance épidémiologique.

Les TROD, ces tests rapides, sont très intéressants et très attendus mais ne sont pas encore validés. Certains détectent les protéines du virus, d'autres détectent l'acide nucléique du virus, donc le virus lui-même. Il existe également des TROD sérologiques. Une trentaine sont en cours de validation.

Les TROD concernant la détection d'antigènes sont peu nombreux et ne sont pas encore performants. Il en va de même des TROD détectant le matériel génétique du virus, qui ne sont pas encore validés.

Nous sommes en train de rédiger une note pour essayer d'accélérer le développement de TROD virologiques destinés à détecter le matériel générique du virus et de TROD détectant l'antigène du virus, qui pourraient répondre aux besoins avant le mois de juillet. Il faut donc absolument accélérer les recherches à ce sujet.

L'effort de recherche fondamentale est-il suffisant, en particulier en matière de nouvelles molécules ? Oui. Des criblages de molécules sont en train d'être effectués. Des équipes travaillent en France sur la question.

De plus en plus de travaux portent sur l'analyse de la structure des protéines du virus, comme la protéine de spicule de virus, qui reconnaît le récepteur sur les cellules de la personne infectée, la polymérase, qui va permettre la multiplication du virus, ou la structure de la protéase, autre enzyme importante dans la réplication.

Des résultats parcellaires commencent à apparaître. La connaissance de la structure de ces protéines va permettre de concevoir de nouvelles molécules pour bloquer les protéines du virus. La recherche est en cours.

Y a-t-il des interactions avec la recherche agronomique ? La réponse est oui, là encore. Ceci entre dans le cadre de l'initiative *One Health*. Une représentante de l'INRA travaille d'ailleurs avec nous dans la perspective des futures notes que nous voudrions rédiger. C'est très certainement sur le thème « Biodiversité et Covid-19 » qu'une ou plusieurs d'entre elles seront élaborées.

Un document très intéressant émanant de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité est d'ailleurs sorti le 4 mai sur « Biodiversité et Covid-19 ». Ce sont des choses que notre Comité prend en compte.

La troisième question de M. Daudigny portait sur le vaccin. Je suis d'accord avec vous sur les trois grandes orientations de candidats vaccins, comme les protéines recombinantes, l'ADN, l'ARN et surtout, pour l'instant, l'ARN et les virus recombinants, comme la rougeole.

Toutefois, l'université d'Oxford a utilisé un adénovirus impliqué dans les rhumes chez les primates comme vecteur, en l'occurrence un adénovirus du chimpanzé, dans lequel les chercheurs d'Oxford ont placé la partie de la maladie Covid-19 qui code pour la protéine du spicule, la fameuse protéine S.

Des expériences ont été menées sur le macaque, mais elles ne portent que sur six animaux, pour lesquels elles se seraient montrées efficaces. Même s'il faut rester prudent étant donné ce faible nombre, c'est le premier essai qui démontre une certaine efficacité chez l'animal.

Ce vaccin vient de rentrer dans sa phase 1, qui est destinée à étudier la toxicité et l'immunogénicité du candidat vaccin en question. Il ne s'agit pas d'un essai d'efficacité, qui sera pratiqué une fois la phase 1 achevée.

Le vaccin d'Oxford est-il plus avancé que les autres ? Oui et non. Un candidat vaccin essayé aux États-Unis est déjà en phase 1 depuis le mois de mars. Il s'agit du vaccin de Moderna Therapeutics, qui est basé sur l'ARN.

Moderna Therapeutics est en relation avec la France pour une éventuelle participation de notre pays à une étude de phase 2-3, c'est-à-dire une phase d'efficacité.

Le vaccin contre la rougeole que vous mentionnez, que je connais bien puisqu'il s'agit d'un candidat vaccin développé par l'Institut Pasteur, va entrer dans sa phase 1 très prochainement, avant l'été.

L'idée, une fois la phase 1 achevée, est de commencer, vers le mois de septembre-octobre, une phase 2-3 portant sur son efficacité. Entre le vaccin d'Oxford et celui basé sur le vecteur de la rougeole, on va arriver à des résultats dans le courant du premier trimestre ou du premier semestre 2021, quel que soit le cas. On est dans le même ordre de grandeur, et il m'est difficile de vous dire à ce jour que l'un est plus prometteur que l'autre.

Le candidat vaccin d'Oxford ou celui contre la rougeole sont des candidats vaccins qu'on a déjà tenté d'utiliser contre d'autres virus, comme le chikungunya, le MERS ou le Zika, avec des résultats prometteurs – voire Ebola pour le vaccin contre le virus de la rougeole de l'Institut Pasteur. Vont-ils fonctionner ? On n'en sait strictement rien !

Pour en revenir à votre question sur la recherche fondamentale, je puis vous dire, grâce à mon expérience du VIH, que la recherche vaccinale peut être empirique, comme aujourd'hui – cela fonctionne quelquefois et a déjà fonctionné par le passé –, mais il faut aussi conduire une recherche beaucoup plus fondamentale en amont pour essayer de comprendre les mécanismes de protection.

C'est à partir de cette connaissance que l'on peut définir de nouveaux candidats vaccins. C'est quelque chose qu'il faut accélérer et pousser sur le plan de la recherche, en France comme au niveau international.

Les recherches débutent sur ces sujets. Elles sont un peu longues et font appel à de l'immunologie fondamentale. Il faut mettre en place des plateformes d'immunologie extrêmement compétentes et fonctionnelles. On sait le faire. Je pense que, dans les mois qui viennent on va, pas à pas, mieux comprendre les mécanismes de protection qu'un vaccin contre la maladie Covid-19 doit induire pour être réellement fonctionnel.

On en revient une fois de plus au sujet de la recherche fondamentale, qui est totalement critique pour répondre à ce type de question.

S'agissant des conflits d'intérêts, ce que dit Mme Cohen est vrai. Certains des membres du Care ont des conflits d'intérêts, qu'ils ont d'ailleurs déclarés. Chaque membre effectue une déclaration publique d'intérêts, qui est accessible sur le site de Santé Publique France. Vous pouvez donc les consulter. Nous avons décidé d'une charte dès le début de l'installation du Care. Un de ses membres qui se retrouve face à un dossier qui présenterait pour lui un conflit d'intérêts se déporte et ne donne donc pas d'avis. Ce déport est indiqué dans nos notes et avis. Cela nous paraissait extrêmement important.

Le conflit d'intérêts est une affaire très complexe : les meilleurs experts, en particulier les cliniciens-chercheurs, ont tous des liens d'intérêts. C'est pour cela qu'ils sont experts et que les compagnies pharmaceutiques font appel à eux pour réaliser des essais thérapeutiques ou cliniques. Qui dit expert dit forcément liens d'intérêts. Il est toutefois important que ces liens d'intérêts soient immédiatement déclarés et que ces experts ne donnent pas d'avis en de telles circonstances.

On ne connaît pas ce problème dans le domaine de la recherche fondamentale, dont je fais partie. Je n'ai pas de lien d'intérêts, car c'est une recherche qui est réalisée trop en amont pour attirer l'industrie.

M. René-Paul Savary, président. – L'étude Discovery semble peiner à recruter les 3 000 personnes prévues pour assurer sa fiabilité. Avez-vous des informations à ce sujet ?

Mme Françoise Barré-Sinoussi. – Oui, bien sûr. En France, les deux tiers des patients inclus dans les 45 essais cliniques en cours participent aux deux essais les plus importants, Discovery et CORE-IMMUNO, soit plus de 2 000 patients au total.

Les inclusions pour Discovery ont enregistré un léger retard. Ceci s'explique en partie par la multiplication des essais et les besoins de régulation.

M. René-Paul Savary, président. – Cela vient aussi du fait que cet essai est élargi à l'Europe, mais les résultats risquent d'arriver un peu tard.

Mme Françoise Barré-Sinoussi. – Les résultats vont arriver. Le Comité Discovery siège régulièrement et le DSMB s'est réuni il y a une dizaine de jours.

Le Comité indépendant aurait préconisé d'arrêter l'étude en l'absence de résultat. Or il a demandé de continuer l'étude.

M. René-Paul Savary, président. – Quand pensez-vous que nous aurons les résultats ?

Mme Françoise Barré-Sinoussi. – C'est le Comité indépendant qui décide. Il discute des résultats au fur et à mesure qu'il les voit. Ces derniers se faisant en aveugle, on ne peut savoir.

M. René-Paul Savary, président. – Ma crainte demeure néanmoins quant aux délais.

Mme Françoise Barré-Sinoussi. – N'éprouvez aucune crainte : les résultats arriveront.

M. René-Paul Savary, président. – La parole est à notre dernier intervenant, M. Iacovelli.

M. Xavier Iacovelli. – Madame la présidente, c'est un honneur d'échanger avec vous.

À partir de lundi, nous entrons dans la phase de déconfinement, dont le Gouvernement vient de publier la cartographie. Le Premier ministre a annoncé que 700 000 tests seraient disponibles chaque à partir de lundi. Ce nombre devrait être suffisant, même si j'ai bien compris votre position à leur propos.

Le Conseil scientifique a anticipé entre 1 000 et 3 000 nouveaux cas de contamination par jour. Ceci nécessiterait environ 525 000 tests par semaine. Comment garantir un accès de proximité sur l'ensemble du territoire ? On sait en effet que certaines zones sont plus touchées que d'autres.

Enfin, dans l'éventualité d'un cas positif, comment remonter en pratique jusqu'aux personnes ayant été en contact avec celui-ci ? Le Premier ministre a indiqué que des brigades seraient chargées d'identifier les « cas contacts ». Quel est votre point de vue sur le sujet pour parvenir à cet objectif et casser les chaînes de transmission ?

Mme Françoise Barré-Sinoussi. – La question que vous posez ne relève pas des missions du Care. Vous soulevez là un sujet organisationnel et opérationnel, mais non scientifique.

Nous sommes néanmoins en étroite relation avec le Conseil scientifique, dont les recommandations sont en effet basées sur une évaluation de 1 000 à 3 000 cas par jour. Ceci a abouti à une modélisation réalisée entre autres par un des membres du Conseil scientifique, Simon Cauchemez, de l'Institut Pasteur, qui nous conseille sur des modélisations dont nous avons besoin, d'où ce chiffre de 700 000 tests par semaine maximum. On ne parle pas ici de tests sérologiques, mais de tests de détection du matériel génétique du virus.

Tout test PCR positif signifiera le confinement immédiat de la personne et la recherche des « cas contacts » afin d'orienter ceux-ci vers des médecins ou des représentants du personnel soignant afin qu'ils soient eux-mêmes testés et, s'ils sont positifs, placés immédiatement en quatorzaine.

Nous sommes en train de rédiger une note sur cette question. Étant donné qu'il ne s'agit pas de notre mission, nous ne disposons pas réellement de toutes les informations opérationnelles. Nous nous demandons si les plateformes sont fonctionnelles sur l'ensemble du territoire. Il est important de le savoir pour réaliser ces 700 000 tests par semaine.

Nous nous interrogeons également sur le fait de savoir si des questions de recherche opérationnelle ne pourraient pas se poser dans le cadre de cette sortie de confinement.

M. René-Paul Savary, président. – La question est intéressante. Il existe donc un cloisonnement autour de cette question. Il serait également important de connaître la façon dont ces brigades vont s'organiser et recueillir les données.

Un confinement pourrait-il être évité si l'on disposait de tests PCR en nombre suffisant dès le début d'une épidémie afin de localiser prématurément les différents *clusters* ?

Mme Françoise Barré-Sinoussi. – C'est une hypothèse. Je ne suis pas totalement convaincue qu'on puisse éviter le confinement. On ne peut en effet exclure que quelques personnes échappent à ces tests, alors qu'elles sont porteuses du virus et peuvent le transmettre.

M. René-Paul Savary, président. – Il ne s'agirait alors plus d'une épidémie, mais de cas sporadiques, qu'on n'évitera pas.

Je reformule ma question : si, lors d'une prochaine épidémie, on plaçait les malades dans des structures de soins de type sanatorium le temps de la quarantaine, pourrait-on éviter le confinement et toutes les retombées économiques qu'il engendre ?

Mme Françoise Barré-Sinoussi. – Vous vous rapprochez de la situation qui existe dans certains pays comme l'Allemagne, qui a réalisé un plus grand nombre de tests bien plus tôt que nous. Ceci n'a pas empêché le confinement.

M. René-Paul Savary, président. – Oui, mais il y a ce qu'on fait ensuite des résultats.

Mme Françoise Barré-Sinoussi. – Bien sûr, mais il n'empêche que l'Allemagne a instauré un confinement.

La Suède n'a pas instauré de confinement aussi strict que les autres pays, mais a eu recours à un grand nombre de tests. Cela pose question et me fait un peu peur.

M. René-Paul Savary, président. – Il faut se poser la question de savoir si cela présenterait ou non un intérêt.

Mme Françoise Barré-Sinoussi. – L'approvisionnement en tests est une chose, leur mise en œuvre en est une autre. Il n'est pas aussi facile qu'on le pense de réaliser des RT-PCR sur des plateformes de haut débit. L'interprétation des résultats n'est pas simple. On n'est pas le cas des TROD que je décrivais tout à l'heure. C'est bien plus compliqué.

Les plateformes de virologie médicale, voire vétérinaire, savent pratiquer ces tests qui font appel au haut débit, mais il faut qu'elles soient opérationnelles.

M. René-Paul Savary, président. – À nous de le prévoir !

Mme Françoise Barré-Sinoussi. – N'oubliez pas qu'un test PCR peut entraîner un faux négatif s'il n'est pas bien fait.

M. René-Paul Savary, président. – Bien sûr, notamment du fait du prélèvement.

Mme Françoise Barré-Sinoussi. – Pas seulement...

M. René-Paul Savary, président. – La machine est cependant au point.

Mme Françoise Barré-Sinoussi. – La machine n'est pas seule en cause.

M. René-Paul Savary, président. – L'intervention humaine est là, fort heureusement.

Mme Françoise Barré-Sinoussi. – En effet.

M. René-Paul Savary, président. – Je vous remercie, madame, pour la précision de vos réponses et l'honneur que vous nous avez fait en acceptant cette audition.

Je remercie également mes collègues pour la pertinence de leurs questions.

La téléconférence est close à 17 h 45.

Mercredi 13 mai 2020

- Présidence de M. Alain Milon, président -

La téléconférence est ouverte à 10 h 30.

**Audition de M. Martin Hirsch, directeur général de l'Assistance publique –
Hôpitaux de Paris (en téléconférence)**

M. Alain Milon, président. – Nous entendons ce matin M. Martin Hirsch, directeur général de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), que je remercie d'avoir accepté notre invitation. Cette audition a lieu en visioconférence et fait l'objet d'une retransmission en direct sur différents médias.

Pour le suivi de la gestion de la crise sanitaire que nous traversons, nous avons jusqu'à présent entendu des ministres, des responsables d'administration ou d'agence, ce qui est normal puisqu'ils sont aux responsabilités. Nous avons aussi reçu des scientifiques. Nous recevons ce matin le directeur général du plus grand centre hospitalo-universitaire de France, avec 39 hôpitaux au sein d'une région particulièrement touchée par l'épidémie de Covid-19.

Monsieur le directeur général, vous êtes intervenu à plusieurs reprises dans la crise pour faire part des besoins criants de l'AP-HP dans certains domaines et souligner le risque de submersion des services de réanimation devant l'afflux de patients.

Nous ne sommes, bien sûr, pas sortis de l'épidémie, même si le nombre de décès semble ralentir depuis quelques jours. Avant-hier et hier cependant, de nouveaux foyers de contamination sont apparus. Nous souhaiterions que vous fassiez un premier bilan au regard de la période que nous venons de traverser. Je vous poserai personnellement deux questions.

Le manque d'équipements de protection individuels apparaît comme l'un des échecs de notre pays. En tant que directeur général de l'AP-HP, aviez-vous conscience que la doctrine prévoyait que la responsabilité d'équiper leurs personnels incombait aux hôpitaux en leur qualité d'employeurs, comme il semble que ce soit le cas depuis 2013 ? Cette doctrine a-t-elle clairement été exposée comme étant valable en cas de crise sanitaire ?

Ma seconde question porte sur la comparaison entre la France et l'Allemagne en termes d'offre hospitalière. J'imagine que vous êtes en contact régulier avec vos collègues de l'hôpital de la Charité de Berlin. Quels sont les principaux éléments qui ont permis à l'offre hospitalière allemande d'être, apparemment, mieux à même de répondre à la crise ?

M. Martin Hirsch, directeur général de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP). – Dès le début de la crise, l'AP-HP a fait en sorte que les nombreux hôpitaux qu'elle regroupe communiquent entre eux, mènent la même politique, partagent les recommandations et fassent remonter les informations. Nous tenons quotidiennement des réunions de crise, le matin avec les responsables médicaux et directoriaux des groupes hospitaliers, auxquels s'ajoutent, le soir, des experts et des médecins.

À la date d'aujourd'hui, l'AP-HP a pris en charge 14 074 patients atteints du Covid-19, dont 2 971 sont passés par nos unités de réanimation. C'est à la fin de la première semaine d'avril que le nombre de patients en réanimation a été le plus élevé.

Le nombre de nos patients a diminué environ de moitié en un mois, ce qui représente une décroissance lente : 469 personnes sont actuellement en réanimation dans nos établissements. Nous assurons, en outre, le suivi à domicile de 60 000 personnes environ, ayant subi un test PCR ou présentant les symptômes du Covid, qui bénéficient d'une télésurveillance partagée entre l'hôpital et la médecine de ville. Elles peuvent, de chez elles, consulter leur médecin traitant, répondre à un questionnaire quotidien, être jointes par téléphone, éventuellement bénéficier d'une téléconsultation. La moitié des médecins généralistes d'Île-de-France ont inscrit au moins un patient sur cette plateforme.

En Île-de-France, nos hôpitaux ont pris en charge 40 % des patients atteints du Covid. L'ensemble des établissements publics et privés ont été mobilisés en temps utiles, sous l'autorité de l'agence régionale de santé (ARS), le pilotage visant, dans une approche globale, à armer parallèlement les hôpitaux publics et privés, à but lucratif ou non, en termes de nombre de lits, d'effectifs et d'équipements médicaux. Ce dispositif a permis de surmonter les difficultés.

Le 31 mars et le 1^{er} avril, avant même le pic de l'épidémie, le nombre de lits disponibles voisinait celui des malades, mais nous n'avons pas été dépassés. Lors de la première semaine d'avril, nous avons ouvert des lits supplémentaires. La répartition a été très claire entre les différents établissements, en période de croissance comme de décroissance de l'épidémie, pour la prise en charge des patients atteints du Covid et de ceux souffrant d'autres pathologies. Nous n'avons pas laissé les urgences vitales sans réponse, mais chaque établissement a dû s'adapter afin que les patients et les personnels soient en sécurité.

Les ressources en personnels sont le facteur clé de notre dispositif. Au début de la crise, des postes étaient vacants, pour les raisons structurelles que j'avais exposées devant le Sénat ; nous étions d'ailleurs dans un contexte de grève. Trois points doivent être soulignés.

Premièrement, l'ensemble des personnels se sont mobilisés sans réserve ni limite. De nombreux permanents syndicaux ont ainsi remis leur blouse. Deuxièmement, il a fallu réduire les repos et les congés, élargir les horaires de travail et recourir de façon considérable aux heures supplémentaires. Troisièmement, nous avons fait appel à des renforts, soit 8 000 équivalents temps plein (ETP), notamment des étudiants en médecine, des étudiants infirmiers ou kinésithérapeutes, des retraités, des personnels provenant d'autres établissements et régions.

Nos équipes d'hygiène hospitalière ont défini des recommandations portant sur les gestes barrières, le lavage des mains, les masques. Lorsque la crise a pris de l'ampleur, nous disposions d'un stock de 2,5 millions de masques chirurgicaux et FFP2. Notre consommation quotidienne de masques, qui était de 10 000 à 15 000, est passée à 190 000 masques

chirurgicaux et 45 000 FFP2. Tandis que notre stock diminuait, nos approvisionnements traditionnels, nationaux ou internationaux, se tarissaient et la demande mondiale explosait. Nous avons donc pris des mesures de prescription stricte de ces équipements, alors même que nous en élargissions l'usage. Il y a eu aussi des tensions sur les blouses et les visières. Pour les pallier, nous avons alerté sur nos besoins, activé nos mécanismes d'approvisionnement, utilisé l'argent des dons et mis en route des systèmes de production. Un dispositif tridimensionnel comprenant 63 imprimantes 3D en batterie, mis au point et validé par des experts, produit ainsi des matériels de protection individuels.

Je veux saluer la mobilisation remarquable de nos équipes et notre mode de fonctionnement, lequel a été proche de l'idéal. Ces professionnels ont changé de pratiques, d'usages, parfois de métier, et ont fait preuve d'une solidarité sans faille. Sans jamais se considérer comme des héros, ils ne voulaient pas que les applaudissements de 20 heures soient vains.

Tout aussi forte fut la mobilisation pour participer aux simulations épidémiologiques, transmettre les données, faire des recommandations et gagner la bataille de la prévention pour maîtriser l'épidémie. Nous avons mis en place avec différents partenaires - collectivités territoriales, ONG, médecins de ville, communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), maisons de santé –, avant l'annonce par le Président de la République de la date du déconfinement, le programme Covisan visant à casser les chaînes de contamination. Il concerne actuellement environ 1 500 personnes, qui ont donc fait l'objet d'une enquête de voisinage, d'une mesure d'isolement, d'une dotation en masques et solution hydroalcoolique.

Sur la comparaison avec l'Allemagne, je resterai prudent. Je ne pense pas qu'il y ait un lien entre le nombre de lits de réanimation en Île-de-France et la mortalité ou la surmortalité. Ce ne fut pas un facteur de perte de chance.

M. Martin Lévrier. – Durant la crise, on a frôlé le point de rupture sur le nombre de lits et les services de l'AP-HP tournent toujours à plein régime. Dans la perspective d'une éventuelle nouvelle vague, quelles mesures sont prises pour permettre aux personnels de se reposer ? Quelles sont les pistes pour désengorger les hôpitaux encore surchargés ? Pourquoi ne pas opérer des transferts vers les hôpitaux de province ? *Quid* du réarmement de l'Hôtel-Dieu qui pourrait, dit-on, accueillir plus de 100 patients en réanimation ?

Vous aviez lancé sur Franceinfo, fin mars, un appel solennel en quatre points pour demander : un respirateur en face de chaque malade ; des personnels supplémentaires *via* le recours au volontariat et aux réquisitions ; une reconnaissance sous forme de primes ; l'approvisionnement en médicaments, notamment pour l'anesthésie. Qu'en est-il de ces demandes ?

M. Martin Hirsch. – Les transferts de patients, début avril, ont été d'une utilité majeure et ont permis de faire jouer la solidarité nationale, mais il ne serait pas pertinent de réitérer ces opérations ; le suivi des patients n'y gagnerait pas. D'ailleurs, en cas de reprise de l'épidémie, les autres régions ne seraient pas moins exposées.

Nous encourageons les personnels à prendre des jours de repos et souhaitons obtenir une dérogation pour qu'ils puissent voyager à plus de 100 kilomètres de leur domicile. Pour les mois de juin, juillet, août et septembre, nous proposons des mesures

d'assouplissement portant sur le rachat des comptes épargne-temps (CET), les congés, bonifiés ou non, etc.

Il est faux de dire que l'Hôtel-Dieu pourrait accueillir 100 lits de réanimation, car l'accès aux flux de gaz médicaux ou au courant alternatif n'y est pas possible. Pour ouvrir de tels lits, il faudrait casser le bâtiment, les chambres étant trop petites. Il faudrait par ailleurs faire venir des personnels d'autres hôpitaux. Nous avons préféré, par pragmatisme, ouvrir début avril, pour 89 patients, un bâtiment de soins critiques dont l'ouverture était prévue en octobre, et qui répond à toutes les conditions de sécurité.

J'ai en effet dit, fin mars, que nous avons besoin de respirateurs, de renforts de personnels, d'une première reconnaissance sous forme de primes et d'approvisionnements sécurisés. Nous avons obtenu satisfaction sur ces quatre points et n'avons pas connu de pénurie de médicaments.

Les acteurs hospitaliers ont permis de dépasser les problèmes structurels. Pour que ceux-ci ne reviennent après cette crise aiguë, il faut agir sur les causes.

Mme Laurence Cohen. – Vous le savez, monsieur le directeur général, je suis en désaccord avec votre politique, car vous avez toujours suivi les choix gouvernementaux de restriction des dépenses de santé, les plans draconiens de fermeture de lits et d'embauches insuffisantes. Vous venez de rendre hommage aux personnels hospitaliers ; j'espère que vous vous en souviendrez après la crise.

Vous décrivez un fonctionnement « idéal ». Celui-ci a pourtant eu pour conséquence l'énorme fatigue des personnels. Des leçons doivent être tirées concernant le nombre de lits, qui est un véritable problème.

Vous avez parlé des difficultés de recrutement. Que pensez-vous des deux mesures suivantes, qui pourraient être prises immédiatement afin de pallier les sous-effectifs : l'embauche d'agents hospitaliers pour soulager les aides-soignants et les infirmiers, et la mise en place du contrat de pré-embauche pour les étudiants, notamment les étudiants infirmiers en fin de formation, avec un aménagement pour la validation de leur diplôme ?

Vous affirmez doctement que l'Hôtel-Dieu ne peut pas accueillir de lits de réanimation. J'ai visité à plusieurs reprises cet établissement, et nous avons auditionné des urgentistes et des syndicalistes qui contredisent vos propos. Ne pourriez-vous organiser une visite pour notre commission des affaires sociales ?

L'intersyndicale de l'hôpital Henri-Mondor vous a alerté par courrier sur le fait que des patients atteints du coronavirus seraient décédés à cause de la formation insuffisante des personnels venus en renfort et de la tension sur les effectifs. Il y a des menaces de sanctions.

Mme Catherine Deroche. – Quel sera l'impact financier pour l'AP-HP de la gestion de l'épidémie ? À quelle hauteur des crédits seront-ils mobilisés dans le cadre de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) ou de la garantie de financement ?

Selon quel calendrier et quelles modalités anticipez-vous la reprise d'activité pour les soins déprogrammés ? Dans cette perspective, comment se fait la coordination avec les établissements privés de santé et l'ARS ? Dans mon département, les cliniques privées

reprogramment les actes de chirurgie, mais de nombreuses interventions se feront sans anesthésie générale, notamment du fait de la tension sur les curares.

Quelle organisation avait été mise en place, hors épidémie, pour constituer des stocks de masques FFP2 ? On a constaté que, depuis 2013, le stock d'État avait disparu. Faudra-t-il à l'avenir maintenir des stocks au seul niveau des hôpitaux, ou tout regrouper sous l'autorité de Santé publique France ?

M. Alain Milon, président. – Ou d'un nouvel Éprus !

Mme Brigitte Micouleau. – En tant que directeur général de l'AP-HP depuis 2013, vous connaissez les besoins en matériels médicaux, notamment en masques pour les personnels soignants. Ne pouviez-vous pas infléchir à temps la doctrine lancée par Marisol Touraine qui, lorsqu'elle était ministre de la santé, a fait adopter une distinction entre les stocks stratégiques et les stocks tactiques, dont la gestion a été confiée aux établissements de santé ? Les hôpitaux et les établissements médicaux régionaux, déjà financièrement exsangues, ont alors été contraints d'acheter ces équipements.

Au début de la crise sanitaire, le 1^{er} mars, vous avez dit sur Europe 1 : « La chloroquine marche très bien dans une éprouvette, mais n'a jamais marché chez un être vivant. » Vous visiez implicitement les préconisations du professeur Raoult. Protégez-vous l'essai thérapeutique mené par l'AP-HP sur le tocilizumab, que vous avez qualifié dans un communiqué du 27 avril de « particulièrement prometteur » ? Comment expliquez-vous que le comité scientifique indépendant qui surveillait cet essai thérapeutique ait démissionné en bloc ? Où en sont les recherches actuellement ?

Sur le manque de moyens de l'hôpital public, je reprends les propos d'André Grimaldi, professeur à la Pitié-Salpêtrière : « On s'est trouvés totalement démunis face à l'épidémie de coronavirus en raison d'un choix politique, qui a été de traiter la médecine et la santé comme une marchandise comme une autre, avec un souci de rentabilité immédiate. » Que répondez-vous à cette affirmation, laquelle rejoint la réflexion des enseignants qui manifestent depuis plus d'un an pour demander des moyens ?

À la veille du déconfinement, dimanche dernier, la bonne nouvelle tombait : « seulement » 70 décès du Covid étaient enregistrés dans la journée. L'embellie fut de courte durée puisqu'il y eut lundi 264 victimes de cette maladie et 348 hier. La région d'Île-de-France est désormais la plus touchée. Quelle est la stratégie de l'AP-HP pour les semaines à venir ?

M. Xavier Iacovelli. – L'AP-HP a récemment lancé une étude de grande envergure, dénommée Corimuno-19, dont l'objectif est de déterminer l'efficacité des stratégies thérapeutiques chez les patients atteints du Covid. Ce vaste projet permet la réalisation simultanée d'essais contrôlés sur la base d'un protocole unique chez les patients adultes hospitalisés. Avez-vous des résultats à nous communiquer ?

Un vif désaccord portant sur la communication, avant l'évaluation par les pairs, relative aux essais sur le tocilizumab a provoqué la démission en bloc du comité de surveillance. Celui-ci dénonçait aussi un certain nombre de dysfonctionnements, notamment des changements de critères. Quelles sont les modalités de fonctionnement et les différentes phases de ce programme ? Avez-vous des chiffres précis permettant de confirmer les bons résultats du tocilizumab sur les patients hospitalisés ?

M. Dominique Théophile. – Le programme Covisan lancé par l’AP-HP, qui vise à casser les chaînes de transmission du virus et à éviter une seconde vague de contamination en Île-de-France, est-il exportable dans d’autres régions, notamment les outre-mer ? Comment l’AP-HP peut-elle accompagner les établissements qui souhaitent s’en inspirer ?

M. Martin Hirsch. – Les sénateurs et les députés sont les bienvenus dans tous nos hôpitaux, y compris à l’Hôtel-Dieu. S’agissant de cet établissement, je note que vos sources, madame Cohen, sont des urgentistes et non des réanimateurs. La décision de ne plus y pratiquer la réanimation a été prise avant ma nomination à l’AP-HP, pour un motif de non-respect des normes de sécurité. Mieux vaudrait rendre hommage aux équipes de l’Hôtel-Dieu, premier centre parisien pour les tests PCR, pour ce qu’elles font !

Nous avons ouvert un bâtiment au sein de l’hôpital Henri-Mondor et accéléré le calendrier sans transiger sur les conditions de sécurité. J’ai répondu aux quinze allégations contenues dans le courrier dont vous avez parlé, madame la sénatrice, en expliquant que le reproche de mauvaise prise en charge des patients n’était pas étayé. Je n’ai pas dit que tout était parfait. Il n’était pas facile pour des étudiants en médecine ou des élèves infirmiers d’apporter leur concours dans de telles conditions, mais ils l’ont fait remarquablement, encadrés et accueillis par des professionnels plus expérimentés. Cette expérience marquera durablement leur esprit et j’espère qu’elle aura pour effet positif le renforcement de la notion d’équipe.

Vous m’interrogez, madame Cohen, sur les mesures qui peuvent être prises en faveur des personnels, après m’avoir accusé, comme *Charlie Hebdo*, d’être le fossoyeur de l’hôpital public et de ne pas respecter ceux qui y travaillent. Il y a trois ans, j’ai évoqué publiquement le problème de la rémunération des paramédicaux en France en général, et en Île-de-France en particulier, à une époque où vos rapports n’en faisaient pas mention. Je l’ai redit devant vous. J’ai partagé les études de l’OCDE allant en ce sens, et plaidé pour une révision des modalités de rémunération. Il faut peut-être revoir les éléments du statut de l’après-guerre, et s’adapter aux aspirations des professionnels aujourd’hui. Je n’ai pas changé de discours avec la crise du Covid. Mon propos est simplement davantage audible. Le moment est venu de prendre des mesures adaptées à la situation de chaque profession.

Vous souhaitez favoriser la promotion professionnelle – j’adhère pleinement à cette idée. Actuellement, une aide-soignante qui exerce son métier depuis quinze ans doit s’arrêter pendant trois ans pour suivre une formation d’infirmière, qui coûte 200 000 euros - beaucoup plus qu’un MBA dans une école de commerce ! Mais on pourrait faire autrement : elle pourrait, pendant son activité professionnelle, faire des gestes d’une plus grande technicité et valider son exercice professionnel pour sa formation... Réduire le coût sans diminuer la qualité est possible, afin de former davantage de personnes. Nous sommes partants pour nous engager dans cette voie. Nos personnels sont demandeurs et nous pouvons le faire dès maintenant. J’ai sollicité des mécénats pour financer la formation professionnelle. Cet enjeu n’est ni catégoriel ni idéologique : il est vital et surtout réalisable.

M. Alain Milon, président. – Je le confirme, vous aviez mené, avec Didier Tabuteau, une réflexion sur un nouveau mode de financement de la santé auquel je souscris totalement.

M. Martin Hirsch. – Il faut aborder la question des masques sous un angle large. Deux sujets complémentaires doivent être traités : les masques pour les professionnels et ceux pour le grand public. Je ne pense pas – mais je veux être prudent – que les hôpitaux doivent

être responsables des stocks pour le grand public ; en revanche, ceux qui sont destinés à leurs professionnels doivent relever de leur responsabilité, afin de ne pas dépendre de circuits complexes.

En matière de recherche, vous m'interrogez sur la position que j'ai prise à la fin du mois de mars sur l'hydroxychloroquine et sur la communication de l'AP-HP du 23 avril relative à l'un de nos essais cliniques. La recherche a été très active dans notre pays : l'AP-HP a pris en charge 14 000 patients, dont 7 000 ont été inclus dans des essais cliniques, et ce dans des délais records. La mobilisation des acteurs concernés a été remarquable : des étudiants sont devenus des techniciens d'études cliniques, des comités de pilotage ont priorisé les recherches pour éviter qu'elles ne se cannibalisent. Le soin a été fait en parallèle des exigences de la recherche clinique : nous n'avons pas agi seulement pour gérer la situation immédiate, nous nous sommes également préoccupés de la deuxième vague ou de la troisième... Ne tapons pas sur la France quand elle fonctionne bien ! Nos hôpitaux sont un atout de notre pays. J'y insiste, à un moment où nous n'aurions pu faire que du soin, nous avons fait notre devoir en faisant en même temps de la recherche.

Nous avons participé à des essais, comme Discovery, et promu les nôtres, avec d'autres hôpitaux – je pense à Corimuno-19. Je fais totalement confiance aux acteurs de la direction de la recherche clinique, dont l'excellence est reconnue bien au-delà de nos frontières. Si nous étions mauvais, les autres pays, comme la Chine, nous solliciteraient-ils pour faire de la formation à la recherche clinique ? Pensez-vous vraiment que, au moment du Covid, nous avons jeté par-dessus bord les bonnes pratiques dont nous sommes les plus grands fervents ?

Alors que s'est-il passé ? Face à des résultats prometteurs, les scientifiques ont été confrontés à un dilemme : attendre ou communiquer leurs résultats au vu du contexte très particulier de cette crise. Ce sont les scientifiques qui ont tranché en faveur d'une communication, que nous avons accompagnée institutionnellement. Ont-ils prétendu que ces résultats étaient déjà publiés, que l'étude avait été revue par des pairs, ou donné des chiffres ? La réponse est non. Ont-ils estimé que les résultats étaient suffisamment prometteurs pour être partagés ? La réponse est oui.

Le *Data Safety Monitoring Board* – le comité de surveillance et de suivi des données – a démissionné, car ses membres n'étaient pas d'accord avec la décision prise. Nous avons constitué un nouveau comité, élargi à des étrangers, pour éviter les querelles franco-françaises, et décidé que les scientifiques ne feraient pas de nouvelle communication avant l'étape de la publication par les voies scientifiques traditionnelles.

Sur l'hydroxychloroquine, nous avons proposé de lancer des études scientifiques rigoureuses. Je me suis interrogé sur la différence entre les résultats *in vitro* et l'absence d'éléments scientifiques prouvés *in vivo*, mais je n'ai mis aucun obstacle à la réalisation d'études sur ce sujet.

J'en viens à Covisan. Le Gouvernement a décidé de mettre en place des équipes mobiles avec l'assurance maladie. Le savoir-faire que nous avons développé est à la disposition de tous ceux qui le jugeraient utile. Nos professionnels apportent un soutien aux patients et aux cas contacts, avec la mise à disposition de services, tout en ayant une vision médicale de proximité et en menant un travail de conviction.

La stratégie de l'AP-HP dans les prochains mois est la suivante : ne rien désarmer, reconstituer ses forces, plaider pour l'adoption rapide de mesures permettant de fonctionner de manière stable, se mobiliser pour ne pas être passifs face à une éventuelle deuxième vague en contribuant à la prévention et en cassant les chaînes de contamination. Nous veillons aussi, en parallèle, à ce qu'il n'y ait pas de retard dans la prise en charge des autres pathologies graves.

Mme Corinne Imbert. – Des critiques se sont élevées contre une gestion trop hospitalo-centrée de la crise, mais vous avez rappelé que plus de 60 000 patients avaient été pris en charge à domicile, ce qui est très satisfaisant.

Nous avons auditionné le responsable de l'étude Discovery, qui a évoqué la faiblesse de la recherche clinique en ville. Menez-vous des projets de recherche sur ces nombreux patients que vous avez pris en charge à domicile ?

Vous avez évoqué la gestion des masques et des équipements de protection individuelle, mais je suis un peu restée sur ma faim... Comment avez-vous travaillé avec Santé publique France sur cette question ?

M. Yves Daudigny. – Pouvez-vous apporter des précisions sur la mobilisation de vos établissements en matière de *contact tracing* au travers de l'application Covisan ? Quelles seraient, selon vous, les conditions d'un recours à l'application StopCovid, à laquelle mon groupe politique est opposé ?

En matière d'essais cliniques, vos équipes collaborent-elles avec la médecine de ville afin de suivre soit les patients ne nécessitant pas une hospitalisation, soit ceux qui sortent de l'hôpital ? N'est-il pas nécessaire d'inclure dans la recherche clinique des patients asymptomatiques ou ne présentant pas une forme grave de la maladie ? Comment associer la médecine de ville aux essais cliniques ?

Avez-vous évalué le nombre de personnels de l'AP-HP atteints par le Covid-19 ? Ont-ils pu être testés ? Comment s'est organisée, d'une part, la montée en charge de ces tests au sein de l'AP-HP et, d'autre part, la collaboration avec les laboratoires de ville ou les autres laboratoires autorisés à titre exceptionnel à faire ces tests ?

Mme Victoire Jasmin. – Monsieur le directeur général, vous avez félicité les personnels. J'ai été frappée par les témoignages de soignants qui étaient en pleurs ou en très grande souffrance. Des mesures ont-elles été prises pour assurer un suivi psychologique à moyen et long termes de ces professionnels ?

De nombreux soignants ont souffert de problèmes de voisinage, notamment en région parisienne ; certains ont même dû déménager. Avez-vous pris en compte ces situations pour améliorer la qualité de vie de ces personnes au travail ?

Mme Monique Lubin. – Les soignants impliqués dans la lutte contre le Covid ont, disent-ils, retrouvé le goût de leur métier parce que, pendant cette période, ils ont cessé de travailler en fonction de logiques administrative et managériale : des départements hospitaliers ont été réorganisés, des solutions ont été rapidement trouvées pour assurer les soins et mettre en place des modes d'organisation efficaces là où, d'habitude, les choses traînent parfois tragiquement en longueur et où des bâtons leur sont mis dans les roues.

Malheureusement, une fois passé le pic de la crise, ils déplorent un retour à « l'anormale normalité » : retour de la logique administrative, avec des tableaux *Excel* d'activité à remplir, combiné à un stress intolérable et des conditions de travail ubuesques qui avaient récemment conduit des dizaines de chefs de service à démissionner. Que pensez-vous de cette situation ?

M. Martin Hirsch. – Je peux confirmer à Mme Imbert et M. Daudigny que la recherche clinique va au-delà des patients graves hospitalisés. Le projet MG Covid, par exemple, est conduit avec les médecins généralistes et aucun autre pays ne mène un projet de l'ampleur de Covidom, qui a permis d'inscrire 60 000 patients à domicile sur une seule application.

Cette période a permis de faire tomber des murs et d'estomper des frontières, notamment entre la médecine de ville et l'hôpital. Il n'y a pas eu d'hospitalo-centrisme, bien au contraire ! Les malades graves ont été pris en charge à l'hôpital, mais les hôpitaux ont travaillé avec les autres acteurs.

Santé publique France est responsable de la centralisation des approvisionnements. Nous lui avons donc fait remonter nos besoins, tout en comprenant bien que les besoins de tous devaient être satisfaits et que nous n'étions pas les seuls en France.

En matière de *contact tracing*, je ne me prononcerai pas sur StopCovid. Si le Gouvernement me demande de tester cette application, je le ferai, mais je n'ai pas été saisi jusqu'à présent. Faut-il des applications anonymes ou, au contraire, un système qui permette la localisation des personnes ? Nous avons choisi de réamorcer la seconde démarche. Je parle de « réamorcer », car c'est ce que nous faisons déjà lorsqu'il y a des cas de méningites et c'est aussi ce qui a été fait en janvier et en février pour juguler les *clusters*. Les chaînes de contamination peuvent concerner des malades qui ont des médecins traitants, mais aussi d'autres qui n'en ont pas et au-devant desquels il faut aller. Certains se présenteront dans des pharmacies avec une symptomatologie qui attirera l'attention, d'autres appelleront le 15, d'autres encore se présenteront dans des services d'urgence... Dès lors qu'un patient est potentiellement contaminant, il faut pouvoir déclencher un dispositif rapide qui puisse désormais être en lien avec un système national. L'objectif est « d'éviter les trous », de couvrir tous les patients.

Plusieurs questions, notamment celles de M. Daudigny et Mme Jasmin, ont porté sur la souffrance des personnels et la protection que nous leur offrons. Nous avons d'emblée rendu public chaque semaine le nombre de personnels contaminés. Nous avons à déplorer la perte de quatre professionnels, dont l'un est un cas particulier puisqu'il était en télétravail. Mais nous avons choisi de considérer que la contamination de tout personnel hospitalier était liée à l'exercice de l'activité professionnelle. Le nombre de personnels identifiés comme contaminés est de 4 500 ; des mesures permettant de les tester, de les soigner et de les isoler ont été prises. Depuis une dizaine de jours, nous proposons aussi des tests aux membres de l'équipe dans laquelle ils travaillaient, ainsi qu'à leurs cas contacts. Nous faisons à l'intérieur de nos murs le *contact tracing* que nous préconisons à l'extérieur.

La sérologie qui sera progressivement pratiquée mettra certainement en évidence que le nombre de personnes ayant été en contact avec le virus, et l'ayant peut-être attrapé sans développer de symptômes, sera plus élevé que le nombre que je viens de vous donner.

S'agissant des personnels, je peux vous dire que toute personne qui travaillait en réanimation pendant le mois d'avril a forcément été en souffrance, car nous n'étions pas habitués à une telle situation. Nous avons essayé d'accompagner au mieux nos personnels. Dès le début, nous avons mis en place des lignes d'écoute 24 heures sur 24 avec des psychologues et des psychiatres, et diffusé largement ces numéros. Des équipes de psychologues, auxquelles je rends hommage, se sont rendues dans les services pour proposer leur aide. Nous avons mis en place une plateforme web Hoptisoins, pour que les personnels aient facilement accès aux taxis, hébergements, aides et partenariats que nous avons conclus... Cela n'enlève pas la souffrance, mais peut en atténuer les effets. Nous avons également fait en sorte d'améliorer les repas et les avons rendus gratuits. La mobilisation a été extraordinaire et nous avons reçu l'aide de donateurs et de volontaires, dans un élan de générosité qui allait bien au-delà des applaudissements de 20 heures et auquel nous avons tous été très sensibles.

Madame Lubin, vous m'avez m'interrogé sur le retour à « l'anormalité ». Effectivement, certains acteurs avaient l'impression qu'il fallait toujours demander des autorisations ou des moyens, et ils se sont retrouvés dans une situation différente. Le pire serait que chaque catégorie de l'hôpital raisonne comme si elle était seule. La première leçon de cette crise, c'est que l'hôpital est une communauté, avec des médecins, des infirmières, des professions paramédicales, des personnels administratifs et techniques. Si vous pensez qu'avant la crise certains personnels subissaient des normes tandis que d'autres trouvaient un plaisir malin et pervers à les faire appliquer, vous vous trompez !

Le système hospitalier français, soumis à des contraintes particulières comparé à d'autres pays, est cloisonné, et ses différentes catégories de personnels peuvent être montées les unes contre les autres – médecins contre administratifs, mais aussi professeurs des universités (PU) contre praticiens hospitaliers (PH), titulaires contre contractuels, etc. Mais si vous croyez que certains, parce qu'ils portent une cravate ou ont une casquette administrative, veulent revenir à ce mode de fonctionnement, vous vous trompez ! Il n'y a pas des vainqueurs et des vaincus, des gentils et des pervers. Il faut repenser l'hôpital, pour lui donner davantage de leviers d'action, car plus le pouvoir est faible, et plus les luttes pour l'acquérir sont fortes. Donnons davantage de souplesse aux organisations hospitalières publiques. Il faut garder l'esprit public, mais sans le tatillonnisme.

Mme Cathy Apourceau-Poly. – Je souscris à vos propos sur les personnels soignants, qui ont dû consentir de lourds efforts. Leur engagement à soigner les malades a été démontré et quatre d'entre eux sont décédés. L'épidémie n'est pas terminée, mais il est important d'apporter une reconnaissance à tous ceux, soignants comme administratifs, qui ont participé à l'effort collectif de lutte contre le Covid-19. Le Premier ministre a annoncé le 17 avril une prime pouvant aller de 1 000 à 1 500 euros, mais les décrets ne sont toujours pas signés. Le retard pris dans le versement de cette prime n'est-il pas un mauvais signal envoyé à ces personnels à qui l'on a demandé une disponibilité immédiate et imposé de travailler sans dispositif de protection pendant les premières semaines ?

Lors d'une interview, vous avez demandé le lancement immédiat des négociations pour une revalorisation salariale. Ont-elles débuté ? Êtes-vous personnellement favorable à une revalorisation des salaires des personnels ?

Les agents de service ne sont pas concernés par la prime. Ils sont pourtant au contact des malades puisqu'ils nettoient les locaux, dont les chambres. Qu'est-il prévu pour cette catégorie ?

Dans mon département du Pas-de-Calais, il a été question que la prime ne soit que de 500 euros, alors que nous sommes en zone rouge. Le Gouvernement est depuis revenu sur cette annonce. La prime doit être de 1 500 euros pour tous, pour des raisons d'égalité.

Mme Michelle Gréaume. – J'espère que cette pandémie nous donnera l'occasion d'avoir une autre vision de notre système de santé se traduisant notamment par un arrêt de la fermeture des établissements et services, le recrutement de personnels, l'augmentation des salaires et un calcul à sa juste valeur de l'Ondam avec une évolution positive pour les années futures. Le manque de réanimateurs et de personnels qualifiés en réanimation a posé problème pour la régulation de la pandémie. La question de la reconnaissance du métier d'infirmier de réanimation se pose. Une lettre ouverte à l'intention du ministre de la santé et des solidarités a reçu plus de 4 850 signatures, dont celles de nombreux chefs de réanimation. Ces personnels peuvent passer des diplômes universitaires spécifiques, mais ceux-ci, très onéreux, doivent être financés par les agents eux-mêmes et préparés sur leur temps personnel. Estimez-vous que cette catégorie doive bénéficier d'un statut spécifique ?

En mars, vous avez affirmé à la radio que la chloroquine n'avait jamais marché sur un être vivant. Que pensez-vous de la commande de précaution de phosphate de chloroquine par le ministère des armées et du protocole Raoult utilisé par certains médecins ?

M. Alain Milon, président. – Je précise que le montant de la prime dans le Pas-de-Calais est bien maintenant de 1 500 euros.

M. Martin Hirsch. – Je n'ai pas de doute sur la tenue des engagements pris et le versement de la prime, même si la préparation du décret peut prendre un peu de temps.

En tant que responsable d'un ensemble hospitalier de 100 000 personnes, travaillant pour la quasi-totalité en Île-de-France, mais aussi dans d'autres régions, je distingue trois enjeux pour les personnels : des difficultés de recrutement, des problèmes de logement et de transport entre le domicile et le lieu de travail, des freins à la progression en termes de carrière et de rémunération. Faut-il, pour répondre à ces enjeux, prendre des mesures statutaires, classiques, comme vous le sous-entendiez, madame Gréaume ? Faut-il un statut spécifique pour les infirmiers de réanimation, et demain pour les infirmiers de réanimation pédiatrique, et après-demain pour telle autre sous-catégorie particulière de personnel ? Ou faut-il davantage de souplesse, une meilleure reconnaissance de la technicité, des évolutions de carrière pour ne pas stagner 15 ans avec la même rémunération, une prise en charge d'une formation par l'employeur ? Tous les acteurs hospitaliers sont prêts à avancer sur ces questions.

Vous avez été plusieurs à le souligner, et vous avez raison, l'épidémie du Covid peut guérir une crise des vocations, car on a redécouvert la noblesse et l'utilité de ces métiers du soin. Notre système de santé sera globalement solide si l'on peut répondre aux trois enjeux que je viens de souligner.

M. Alain Milon, président. – Merci de vos réponses, monsieur le directeur général. Nous avons été jusqu'à 81 à vous écouter, ce qui montre l'intérêt de mes collègues pour la vie de l'AP-HP. Le Sénat va certainement créer une commission d'enquête sur la gestion de la crise du Covid, ce qui nous donnera l'occasion de vous entendre de nouveau.

M. Martin Hirsch. – Je reste à votre disposition.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

Bilan annuel de l'application des lois - Communication (en téléconférence)

M. Alain Milon, président. – Chaque année, les présidents des commissions permanentes procèdent à un bilan de l'application des lois relevant de leur compétence au 31 mars, 6 mois après la fin de la session précédente.

Ces informations font ensuite l'objet d'un rapport de synthèse présenté en conférence des Présidents, puis en séance publique. Cette année, le débat avec le Gouvernement est prévu le 22 juin.

Ce bilan est réalisé à partir du suivi permanent, par chaque commission, des textes réglementaires relevant de son domaine de compétences. Il est principalement statistique mais comprend aussi des éléments qualitatifs sur la conformité des textes d'application à l'intention du législateur ou sur les raisons des retards constatés.

Le bilan annuel que je vous présente aujourd'hui porte sur les **lois promulguées au cours de l'année parlementaire 2018-2019**, entre le 1^{er} octobre 2018 et le 30 septembre 2019. Il intègre les **mesures d'application publiées jusqu'au 31 mars 2020**.

Cette borne de six mois correspond à l'objectif retenu par une circulaire du 29 février 2008 pour le délai d'édition des mesures réglementaires nécessaires à l'application des lois.

Vous serez par ailleurs destinataires d'une note détaillée texte par texte, destinée au rapport d'ensemble qui sera publié au mois de juin.

Je me bornerai donc aujourd'hui à vous faire part des principaux constats.

Durant l'année parlementaire 2018-2019, le Parlement a adopté définitivement **dix lois examinées au fond par notre commission des affaires sociales, dont deux au cours de la session extraordinaire de juillet 2019**. Ce nombre est en légère hausse par rapport aux années précédentes.

Cinq de ces lois étaient issues d'une proposition de loi de l'Assemblée nationale, trois étaient issues d'un projet gouvernemental, et deux étaient issues d'une proposition de loi du Sénat.

Sur dix lois examinées au fond par notre commission, trois étaient d'application directe et sept appelaient un total de 194 mesures réglementaires d'application, dont 101 pour la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 et 71 pour la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, ces deux textes représentant près de 89 % des mesures d'application attendues.

Au total, **124 mesures avaient été prises au 31 mars 2020**, soit un **taux de 64 %**, strictement identique à celui de l'an dernier.

Seules 56 % des mesures d'application ont été prises dans les six mois de la promulgation, c'est-à-dire dans le délai fixé par la circulaire gouvernementale de 2008, un

résultat plutôt décevant par rapport à l'an dernier où il était de 80 %. 87 % des mesures ont été prises dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi.

Comme chaque année, la **loi de financement de la sécurité sociale est vite et bien appliquée**, le **taux de mise en application au 31 mars dernier est de 94 %**. Cette bonne performance contribue très largement au résultat global.

Pour ce qui concerne la **loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé**, autre « grand texte » de la session, sa mise en application, est tout à fait décevante puisqu'elle n'est que de 30 % même si ce texte a été adopté en juillet 2019, donc assez tard dans l'année parlementaire.

Pour ce texte qui comportait, comme la commission l'avait regretté, un grand nombre d'habilitations du Gouvernement à légiférer par ordonnance, aucune des ordonnances prévues (11) n'a encore été publiée.

Demeurent ainsi dans l'attente les dispositions relatives à :

- la procédure de certification des professionnels de santé (**article 5**) ;
- l'adaptation du statut des praticiens hospitaliers (**article 13**) ;
- les modalités d'organisation et de gouvernance des **hôpitaux de proximité (article 35)** dont la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 a précisé sans attendre les conditions de financement ;
- la réforme du régime des **autorisations sanitaires (article 36)** ;
- les compétences des commissions médicales d'établissement et de groupement et les conditions dans lesquelles les établissements parties à un **groupement hospitalier de territoire (GHT)** peuvent décider de fusionner certaines de leurs instances (**article 37**) ;
- l'identification et l'authentification des usagers du système de santé pour accompagner le développement des **usages numériques en santé (article 49)** ;
- les conditions de certification des logiciels en vue de la généralisation par étapes de la **prescription électronique** d'une part, et l'évaluation de ces logiciels d'autre part (**article 55**) ; or, ce dispositif de « e-prescription » aurait été utile pour accompagner le développement important de la téléconsultation dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 et sécuriser la transmission et la délivrance des prescriptions médicales ;
- l'organisation et fonctionnement des **agences régionales de santé (ARS)**, par des mutualisations de leurs actions, en allégeant des procédures et formalités pour prendre en compte des caractéristiques de certains territoires (**article 64**). En effet, l'article 64 de la loi a donné trois habilitations au Gouvernement à légiférer par voie d'ordonnance, dans les conditions de l'article 38 de la Constitution, afin d'adapter l'organisation et le fonctionnement des agences de santé ainsi que leurs procédures (I), dans un délai de douze mois, de favoriser l'exercice coordonné au sein des communautés professionnelles territoriales de santé, des équipes de soins primaires, des centres de santé et des maisons de santé (II), dans un délai de dix-huit mois, et de mettre en cohérence avec la loi santé, à droit constant, les textes en vigueur (XIII), dans un délai de vingt-quatre mois ;

- le développement de l'**exercice coordonné** au sein des communautés professionnelles territoriales de santé, des équipes de soins primaires, des centres et maisons de santé, notamment pour faciliter leur création ou permettre le versement d'intéressements collectifs ou individuels (**article 64**) ;

- en tant que de besoin, diverses **mises en cohérence** (**article 65**).

Le délai d'habilitation prend fin soit un an après la publication de la loi soit le 24 juillet 2020 (certification des médecins, statut des praticiens hospitaliers, GHT, prescription électronique, ARS), soit 18 mois après (hôpitaux de proximité, autorisations sanitaires, usages numériques, évaluation des logiciels de prescription électronique, exercice coordonné), soit deux ans après (certification des professions autres que les médecins, mises en cohérence).

Aucun des textes prévus pour le premier trimestre 2020 n'a été publié au 31 mars 2020, la crise du Covid-19 ayant certainement une responsabilité dont l'ampleur reste à établir.

L'application des dispositions inscrites « en dur » dans le texte n'est pas plus satisfaisante. De nombreuses mesures d'accès aux soins touchant à la coordination des parcours ainsi qu'à la répartition des compétences entre professions de santé demeurent inappliquées faute de traduction réglementaire. C'est également le cas pour les dispositions concernant les établissements de santé, qu'il s'agisse des hôpitaux de proximité ou de l'acte II des GHT.

Ce faible taux d'application du texte m'a conduit à demander, lors de l'audition hier après-midi du secrétaire général du Gouvernement, qu'un nouvel échéancier de publication des ordonnances et des mesures d'application soit communiqué au Parlement.

Pour ce qui concerne les autres textes, je voudrais souligner que les textes d'origine parlementaire souffrent en général de retards d'application plus prononcés. C'est ainsi le cas de la loi sur la résiliation sans frais de complémentaire santé, pourtant adoptée en procédure accélérée. Le texte sur les proche-aidants n'est pas davantage appliqué.

Sur le front des demandes de rapports au Parlement, la situation est tout à fait comparable aux années précédentes. Les dix lois promulguées contenaient 21 demandes de rapport, dont un seul a été remis. Ce chiffre me paraît conforter la position de principe de notre commission sur les demandes de rapport. Si notre commission souhaite un rapport, il faut qu'elle examine si elle a la volonté, le temps et les ressources pour le réaliser elle-même.

Voici, mes chers collègues, les principaux enseignements pouvant être tirés de ce bilan annuel.

Reste à examiner comment ces réformes sont effectivement mises en œuvre sur le terrain. C'est tout le sens de nos missions d'évaluation et de contrôle.

Je vous remercie.

Demande de saisine pour avis et désignation de rapporteurs (en téléconférence)

La commission demande à être saisie pour avis, sous réserve de sa transmission, du projet de loi AN n° 2907 (15e) portant diverses dispositions urgentes pour faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, et désigne M. René-Paul Savary en qualité de rapporteur pour avis.

La commission nomme Mme Cathy Apourceau-Poly en qualité de rapporteur sur la proposition de loi n° 717 (2018-2019) relative au statut des travailleurs des plateformes numériques.

La téléconférence est close à 12 h 25.

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Mercredi 6 mai 2020

-Présidence de M. Hervé Maurey, président -

La réunion est ouverte à 10 heures.

Audition de Mme Catherine Guillouard, présidente-directrice générale de la RATP, sur les répercussions de la crise du Covid-19 et de l'après-crise au sein de la RATP (en téléconférence)

M. Hervé Maurey, président. – Nous avons le plaisir de recevoir aujourd'hui Mme Catherine Guillouard, présidente-directrice générale de la RATP.

Madame la présidente, merci d'avoir accepté cette audition, qui nous paraissait particulièrement importante à quelques jours du déconfinement qui pose, on le sait tous, un certain nombre de difficultés et soulève des questions, tout particulièrement dans les transports publics, et plus précisément les transports publics parisiens.

Les incertitudes sont nombreuses, notamment en ce qui concerne le respect des règles de distanciation sociale. Le Gouvernement a d'ailleurs annoncé une réunion spécifique sur ce sujet avec le président de la SNCF à la fin de cette semaine.

Vous avez-vous-même exprimé vos craintes par rapport au respect de ces règles dans un courrier dont la presse s'est fait l'écho. Vous avez souligné que le respect de ces règles de distanciation sociale conduirait à ne pouvoir proposer que 2 millions de voyages par jour, contre 12 millions habituellement.

Tout ceci est complexe à mettre en œuvre. On peut craindre de ne pas être en mesure d'accueillir un afflux de passagers trop important, une forte affluence pouvant donner lieu à des troubles à l'ordre public. C'est pourquoi vous avez souhaité que l'État fournisse des moyens humains pour éviter une telle situation.

C'est un des défis importants que vous avez à relever, mais il y en a d'autres, comme celui de la distribution des masques. Qu'est-il prévu aujourd'hui ? Comment allez-vous faire respecter cette obligation ? Le projet de loi actuellement devant le Parlement, qui prolonge l'état d'urgence sanitaire, donne aux agents de la RATP des pouvoirs pour contrôler et sanctionner le non-port des masques. Vous nous direz comment tout cela peut s'appliquer.

La question de savoir si vous avez envisagé la mise à disposition de solutions hydroalcooliques se pose également, comme c'est déjà le cas dans certains transports publics, et comme le souhaitent un certain nombre de voyageurs.

Le deuxième défi, qui est lié au premier, réside dans le volume de l'offre. Vous avez indiqué qu'environ 70 % de l'offre de transports serait assurée la semaine prochaine, et vous espérez qu'elle puisse progresser dès la semaine suivante. Toutefois, un certain nombre d'agents ne travaillent pas actuellement, soit parce qu'ils sont malades, soit parce qu'ils

doivent garder leurs enfants. Vous nous direz où vous en êtes, quel est l'état du dialogue social à ce sujet et quelles sont les protections sanitaires que vous envisagez pour vos agents.

Enfin, le troisième et dernier défi est celui de l'impact économique et financier de la crise pour la RATP qui connaît une baisse de recettes, tant s'agissant des recettes voyageurs que des recettes publicitaires. On peut imaginer, comme cela s'est passé dans d'autres pays, que la baisse de fréquentation dans les transports publics dure un certain temps. Cela remettra-t-il en question le programme d'investissement d'environ 2 milliards d'euros par an que vous conduisez ?

Je vous laisse la parole. Didier Mandelli, notre référent qui suit les conséquences de la crise sanitaire pour les transports publics, vous interrogera ensuite. Il sera suivi par différents collègues qui ont d'ores et déjà manifesté le souhait de vous poser des questions.

Mme Catherine Guillouard, présidente-directrice générale de la RATP. – Je voudrais pour commencer faire partager à la communauté nationale que vous représentez la peine qui est la nôtre.

La RATP, comme toutes les grandes entreprises, n'a pas été épargnée par le virus. Nous comptons parmi nos 65 000 salariés huit collègues décédés des suites du Covid-19, six en France et deux au Royaume-Uni, dans des fonctions opérationnelles comme tertiaires.

Je me suis adressée à chacune des familles pour les assurer de notre solidarité dans cette épreuve. Un accompagnement personnalisé dans la durée a été mis en place. À ce jour, sept de nos salariés sont encore en soins intensifs, et nous avons répertorié 110 cas avérés de Covid-19 dans l'entreprise.

Cette crise est inédite par sa gravité et son ampleur. La RATP a mis en place dès le départ une gouvernance appropriée pour gérer une crise multidimensionnelle. Les impacts sont sanitaires, opérationnels, sociaux, logistiques et économiques.

Nous sommes un service public fondamental et, même en période de pandémie, à l'heure où beaucoup de nos concitoyens étaient confinés, les activités du groupe sont demeurées en ordre de marche. Elles sont en effet essentielles à la continuité des services indispensables aux agglomérations que nous gérons, et plus particulièrement en Île-de-France, où les transports en commun sont indispensables pour maintenir la continuité de l'activité dans des secteurs comme l'énergie, la sécurité, la santé, les commerces, ainsi que celle des services de la ville de Paris, comme la gestion des déchets ou le nettoyage.

La RATP a activé son plan « pandémie grippale » le 20 janvier, enclenchant une mobilisation de toutes les composantes de l'entreprise – médecine du travail, ressources humaines, fonctions d'exploitation, de maintenance et de sûreté –, qui ont permis d'assurer la continuité du service public des transports.

Depuis le début du mois de mars, une cellule réunit quotidiennement Île-de-France Mobilités, les médecins du travail et les opérationnels tous les matins. L'après-midi, le Comité exécutif (Comex) et le Comité de direction (Codir) étudient les sujets qui remontent. Chaque soir, la direction des ressources humaines rencontre les représentants des trois organisations syndicales représentatives. Nous travaillons également en étroite collaboration avec le secrétariat d'État aux transports et Île-de-France Mobilités.

Notre priorité absolue a été d'assurer la santé et la sécurité des salariés, en lien avec la médecine du travail, qui a guidé nos décisions et nos actes. Je pense en particulier à la décision de port permanent du masque par nos agents. Nous avons reçu une recommandation de la médecine du travail en ce sens le 6 avril. Avec l'accord de nos tutelles, nous avons pris la décision, le jour même, de faire porter le masque à nos salariés et avons déployé le dispositif logistique en 48 heures. La RATP a été ainsi la première entreprise de transports en commun à adopter le port du masque généralisé.

Nous avons également maintenu un dialogue social très nourri aux différents niveaux de l'entreprise, en transmettant des informations régulières aux instances représentatives du personnel, tant centrales que locales.

Nous avons en outre mis en place un important dispositif de communication interne pour permettre aux salariés d'être au courant des mesures de protection et de savoir ce que fait l'entreprise. Nous avons largement adopté le télétravail pour les fonctions le permettant.

Quant à l'offre de transport, le trafic a été extrêmement faible depuis la mi-mars. Sur le réseau ferré, nous avons enregistré 96 % de diminution des validations. Malgré cela, nous avons conservé en moyenne une offre de 30 % et également veillé à mettre en place un traitement ponctuel des situations de surfréquentation.

Dans un premier temps, nous avons augmenté les fréquences des premiers trains du matin, ainsi que des derniers Noctiliens.

Après avoir été alertés sur les situations de surfréquentation en Seine-Saint-Denis, nous avons, entre le 8 et le 27 avril, augmenté l'offre à trois reprises. La ligne 13 est ainsi passée de 30 à 50 %, les tramways de 30 à 67 % et les bus de 50 à plus de 70 % sur certaines lignes. Nous avons donc apporté la preuve de notre capacité d'adaptation dans un contexte extrêmement contraint.

Nous avons également essayé d'être solidaires avec les autres services publics. Nous avons imaginé et proposé un dispositif dédié au transport du personnel hospitalier, avec 22 lignes de bus réservées mises en place le 22 mars en lien avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris. Ce dispositif profite aujourd'hui également aux personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

Dès le début de la crise, nous avons travaillé sur les conditions de nettoyage. C'est un point central, à la fois pour que nos salariés puissent effectuer leur mission dans de bonnes conditions, mais aussi pour nos clients.

Nous avons augmenté nos effectifs de nettoyage de 30 % : avant la crise, nous employions 1 300 personnes ; nous disposons aujourd'hui de 1 700 prestataires. Nous sommes passés à un nettoyage deux fois par jour dans les métros et les RER.

À l'international, les équipes de RATP Dev sont extrêmement mobilisées sur des problématiques très similaires à celles que l'on connaît en Île-de-France, même si les situations sont différentes. Dans certains pays, comme l'Italie, la Suisse, le Maroc, le Royaume-Uni, voire dans certains États américains, le confinement a été imposé et le service réduit. Ailleurs, comme en Arabie Saoudite, en Afrique du Sud, en Algérie, à Doha ou aux Philippines, les gouvernements ont décidé d'arrêter les transports en commun. Dans les pays

qui sont en train de sortir du confinement, comme Hong Kong, la situation s'améliore progressivement, mais une grande vigilance continue à s'exercer.

S'agissant des impacts à moyen et long termes, l'année dernière, la RATP a fait 5,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires et investi 2 milliards d'euros – 400 millions d'euros au titre de la Société du Grand Paris (SGP) et 1,7 milliard d'euros dans le cadre du contrat qui la lie à son autorité organisatrice, Île-de-France Mobilités.

Un arrêt des projets a été décidé par les entreprises de BTP. Notre priorité a été de mettre en sécurité celles et ceux qui travaillaient sur les chantiers et de sécuriser les emprises de chantier elles-mêmes.

Malgré tout, les équipes d'ingénierie et certains de nos prestataires, comme Alstom, ont travaillé sur les chantiers pendant la crise. Nous avons notamment essayé de préserver les essais de deux projets qui nous tiennent particulièrement à cœur, l'automatisation de la ligne 4 et celui de la ligne 14 Nord.

Les équipes sont arrivées à basculer le poste de commande et de contrôle centralisé (PCC) de la ligne 4 dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3 mai, ce qui constitue un pas très important pour l'automatisation.

Une phase de redémarrage est engagée depuis quelques jours, avec la tenue de réunions sur l'ensemble des chantiers. Toutes les opérations ont été revues pour intégrer le respect des mesures barrières. Les chantiers des différentes lignes vont progressivement reprendre. Deux des trois tunneliers du prolongement de la ligne 14 jusqu'à Orly ont ainsi redémarré le 27 avril.

À cette date, il est encore trop tôt pour estimer l'impact de la crise sur les coûts et les délais. Les impacts financiers à moyen terme vont sans doute être durables étant donné les scénarios macroéconomiques qui se dessinent. En 2019, malgré les grèves, qui nous ont coûté 150 millions d'euros, nous sommes parvenus à un résultat net de 131 millions d'euros. Hors grèves, notre résultat net était en croissance de 40 %. Nous avons donc fini l'année sur de solides bases.

À ce stade, les pertes de recettes sur le réseau de la RATP entre la mi-mars et le 11 mai s'élèvent à 320 millions d'euros, dont 285 millions d'euros de pertes de recettes directes qui, en vertu de notre contrat de délégation de service public avec Île-de-France Mobilités, font l'objet d'une clause de partage intégrant notamment les mesures commerciales décidées par Île-de-France Mobilités, comme le remboursement du mois d'avril et du début du mois de mai aux détenteurs d'un pass Navigo annuel, et 35 millions d'euros de pertes de recettes annexes.

On ne sait pas quel va être le rythme de déconfinement de l'économie, mais nous estimons que l'impact de la crise sur les résultats de la RATP en 2020 pourrait atteindre 300 à 350 millions d'euros, auxquels viendront s'ajouter 60 millions d'euros d'impact des grèves de janvier, soit un total compris entre 350 et 400 millions d'euros, à condition que notre contrat de délégation de service public soit respecté par Île-de-France Mobilités, ce qui est essentiel.

Nous sommes en train d'élaborer un plan d'économies pour essayer d'amortir ces impacts, mais ce ne sera qu'en partie le cas, étant donné les montants colossaux qu'ils représentent. Dès le début du mois de mars, nous avons sécurisé notre trésorerie avec

d'importantes émissions à court et long termes sur les marchés financiers, des durations de 30 ans pour 2,4 milliards d'euros, des billets de trésorerie à des conditions favorables, qui reflètent d'ailleurs la qualité de notre signature et la confiance des investisseurs.

Nous avons également négocié un prêt de 800 millions d'euros avec nos principales banques. Notre position de trésorerie est solide pour traverser cette crise, à condition que nous ne nous retrouvions pas dans un scénario totalement catastrophique.

La situation est très compliquée pour notre principale autorité organisatrice, Île-de-France Mobilités, qui est confrontée à la baisse des recettes voyageurs et subit la chute du versement mobilité acquitté par les entreprises.

Ce qui nous inquiète le plus, c'est la possible désaffection des voyageurs pour les transports en commun. C'est ce que l'on constate dans les pays d'Asie qui sortent du déconfinement et qui voient leurs recettes à peu près divisées par deux.

Néanmoins, nous sommes tous convaincus que le transport collectif est un pilier de la stratégie de la transition écologique du pays. Il sera donc probablement nécessaire de mettre en place des mesures de soutien à la filière, et en particulier aux autorités organisatrices.

Par ailleurs, le Comex de la RATP a commencé à engager une réflexion sur l'après Covid-19 autour d'un certain nombre de thématiques, qu'il s'agisse de notre stratégie d'approvisionnement, de la place du télétravail, du rôle des managers dans la crise, et surtout de la nécessité de placer notre politique propriété au cœur de notre stratégie, en cessant de la considérer comme un volet de notre expérience client.

Le troisième sujet majeur est celui de la préparation du déconfinement. Nous nous y sommes activement préparés depuis l'allocution du Président de la République du 13 avril avec, en ligne de mire, l'échéance du 11 mai.

De nombreux travaux ont eu lieu, en interne tout d'abord, puis avec Île-de-France Mobilités et les autres opérateurs de transport, sous l'égide du secrétaire d'État aux transports, Jean-Baptiste Djebbari, et de la préfecture de région d'Île-de-France ainsi que du préfet Michel Cadot. Nous avons dû faire preuve d'une extrême réactivité, le cadrage de l'État sur le port du masque dans les transports en commun ayant été rendu il y a à peine huit jours.

Paradoxalement, notre principale préoccupation est aujourd'hui le retour des voyageurs. En effet, si celui-ci n'était pas maîtrisé, nous courons le risque de connaître des situations de promiscuité. Il est donc impératif d'agir drastiquement sur la demande de transport.

Plusieurs outils sont à la disposition de l'ensemble des parties prenantes. Le premier est le télétravail, qui doit demeurer au même niveau que pendant la période de confinement. C'est ce que va faire la RATP, et j'appelle l'ensemble des entreprises à faire de même. Le deuxième outil à notre disposition, c'est l'étalement des heures de pointe, qui est pour nous nécessaire. La RATP et Île-de-France Mobilités sont favorables à un mécanisme de certificat accordé par l'employeur, permettant de vérifier les horaires des déplacements.

Le troisième élément nous appartient : il s'agit de l'offre. Nous allons, dès le 11 mai, augmenter l'ensemble de nos capacités disponibles. Notre offre sera de 75 % en

moyenne pour le métro. Nous avons essayé de préserver les lignes les plus chargées. Nous serons à 85 % sur la ligne 13, à 100 % sur les lignes automatiques 1 et 14. Quant aux RER A et B, en coproduction avec la SNCF, ils fonctionneront à 75 %. On estime que le réseau de bus sera également de 75 %. Quant aux lignes de tramways, leur service sera assuré entre 80 et 100 %.

Nous sommes conscients que cette crise sanitaire est un défi sans précédent pour les transports en commun. Le Groupe RATP a engagé des moyens très significatifs pour renforcer les conditions sanitaires de transport de ses clients. Nous avons doublé le nettoyage sur le métro, le RER, les stations, les gares et les gares routières. Le nettoyage des bus est devenu journalier. Nous déployons actuellement de nouvelles solutions pour ce nettoyage, notamment un procédé de nébulisation inspiré des pratiques aéronautiques, qui permet la vaporisation de gouttes de produit virucide. Il est testé depuis le 27 avril sur deux de nos centres, soit 420 bus, et nous sommes en train de travailler jour et nuit pour pouvoir le déployer complètement d'ici le 11 mai.

Nous faisons le maximum pour réussir en quelques semaines à changer complètement notre politique de nettoyage des bus, en mettant en place des processus industriellement robustes et capables de traiter une flotte aussi vaste que la nôtre. Je rappelle que nous possédons 4 700 bus et 25 centres bus.

Nous avons aussi commencé à expérimenter cette nébulisation sur les matériels roulants ferrés en réalisant un test sur les lignes 1 et 13, mais c'est plus compliqué.

Nous maintiendrons le nettoyage renforcé, même si le nombre de trains, de bus et de tramways en circulation double. Mécaniquement, notre budget nettoyage est en train de changer de dimensions. En 2019, il était de l'ordre de 90 millions d'euros. Si nous maintenons le haut niveau actuel, ce budget augmentera probablement de 70 %, pour atteindre environ 160 millions d'euros en 2020. Ce n'est qu'une estimation. À cela s'ajoutent 55 millions de produits sanitaires qu'il nous faut acheter.

Nous allons mettre à la disposition des voyageurs des distributeurs de gel hydroalcoolique dans les stations et les gares de forte affluence dès le 11 mai. Nous commencerons par déployer une cinquantaine de bornes. Nous allons également demander à des agents de procéder à des distributions de gel hydroalcoolique auprès des voyageurs, durant les heures de pointe, dans les stations les plus fréquentées.

Nous allons aussi proposer des masques et du gel dans les distributeurs et les commerces du réseau. D'ici mi-juin, nous avons un programme de déploiement de plus de 1 000 distributeurs de gel hydroalcoolique sur le réseau.

Nous sommes en lien avec Île-de-France Mobilités et l'État pour assurer la mise à disposition des voyageurs, dans les premiers jours qui suivront le 11 mai, et uniquement en appoint, de masques chirurgicaux ou en tissu.

À la suite de l'arbitrage rendu il y a huit jours, nous sommes en train de déployer sur le réseau de façon accélérée une signalétique adaptée pour favoriser la distanciation physique, en libérant un siège sur deux sur les quais et dans les véhicules, avec des marquages au sol afin de laisser une distance entre les voyageurs. Nous avons produit en moins de quinze jours un million d'autocollants que nous sommes en train d'apposer partout sur le réseau.

Ces actions n'auront de sens et d'efficacité que si les voyageurs adoptent dans le même temps de nouveaux réflexes. Il ne faut pas se le cacher : la crise du Covid-19 nécessite le civisme et l'effort de chacun. C'est pourquoi le respect des mesures barrières, le port permanent du masque, l'achat à distance des titres de transport quand il est possible, la limitation des déplacements, en particulier aux heures de pointe, et la préférence pour les solutions alternatives sont très importants.

Sur ce dernier point, nous avons testé, durant les grèves relatives au conflit des retraites, un partenariat avec des opérateurs de nouvelles mobilités, qui nous avait permis de transporter 500 000 voyageurs par jour. Nous allons le remettre en vigueur et avons lancé un appel d'offres en ce sens. Nous pensons pouvoir disposer d'une quinzaine d'acteurs et proposer des VTC, des trottinettes, des scooters, des locations de vélos, des vélos en *free-floating* et des réparations de vélo.

Nous avons aussi, depuis hier, décliné un « pacte voyageurs » qui va détailler les nouveaux réflexes que devront adopter nos clients, comme le respect de la distanciation sociale, et surtout le port du masque.

La priorité de santé et de sécurité, impérative pour nos agents, qui sont maintenant masqués, vaut bien sûr pour les voyageurs. Nous nous sommes portés volontaires pour assister les forces de l'ordre dans le contrôle de cette obligation, notamment avec le Groupe de protection et de sécurité des réseaux (GPSR), sous réserve de disposer des textes nécessaires. Je sais que le Gouvernement y travaille.

Enfin, nous sommes en train de travailler avec notre autorité organisatrice, les autres opérateurs et nos tutelles, sous l'égide du préfet de région, sur un plan de transport pour les semaines à venir.

Nous attendons le cadrage définitif de l'État, notamment à travers la parution du décret qui déterminera les modalités du déconfinement.

Le problème majeur est celui de la gestion des flux. Nous allons faire tout notre possible pour concilier les objectifs fixés par le Gouvernement avec nos propres contraintes opérationnelles. Notre réseau représente 12 300 arrêts de bus, 93 gares routières, 368 stations de métro et de RER et 184 arrêts de tramway. C'est l'un des réseaux les plus denses d'Europe. Notre flotte de matériel roulant est constituée de 4 700 bus et 5 800 rames de métro, RER et caisses de tramway.

Le 11 mai, nous essaierons de mettre en place le maximum d'effectifs disponibles, avec des renforts d'agents de sécurité privés. Environ 3 000 agents interviendront dans la journée pour assurer la canalisation des flux.

Étant donné l'ampleur du réseau, ces effectifs ne sont pas suffisants pour filtrer systématiquement les voyageurs sur l'ensemble du réseau à l'entrée de nos emprises, sur la voie publique. Nous avons donc besoin du concours des forces de l'ordre et de tous les renforts possibles pour nous aider à faire respecter la distanciation sociale.

Nous devons faire des choix en matière de renforts de police à certains endroits stratégiques du réseau, de fermeture de stations et de concentration de moyens de gestion des flux sur les réseaux ferrés et les tramways. Malgré nos efforts concernant l'offre de transport, la communication sur le respect des mesures barrières, le télétravail, les modes alternatifs et

l'étalement des heures de pointe, la grande inconnue demeure les flux entrants dans nos réseaux le 11 mai et dans les semaines à venir.

On l'a dit, pour respecter la distanciation sociale, on devrait limiter notre capacité d'emport de voyageurs à environ 15 % de la normale. Dans ce contexte fortement contraint, la RATP s'efforce en un temps record de mettre en place un programme de mesures d'accompagnement des voyageurs pour favoriser la distanciation physique. Nous mobilisons tous nos moyens, même si l'on ne peut pas s'engager sur le respect permanent et en tout point des distances de sécurité, étant donné la taille du réseau.

Nous ne manquerons pas de signaler les situations difficiles à notre autorité organisatrice et aux services de l'État, afin que des décisions de renfort soient prises si nécessaire – notamment en matière de forces de l'ordre –, voire d'arrêt si la situation devait le justifier.

Nous sommes donc l'arme au pied pour réussir ce déconfinement avec l'ensemble des parties prenantes. Nous avons été au rendez-vous de notre mission de service public depuis le début de la crise. Je tiens à rendre hommage aux collaborateurs de la RATP qui ont assuré la continuité de service sans relâche et à l'encadrement pour son engagement sans faille, notamment dans le domaine opérationnel et les ressources humaines.

Nous vivons, depuis six mois, une gestion de crise permanente. Nous avons connu 50 jours de conflit lors des manifestations liées au projet de loi sur les retraites, qui se sont achevées le 15 janvier, et sommes rentrés dans la phase prépandémique le 20 janvier.

Plus que jamais, nous aurons besoin du service public des transports en commun. Nous sommes innovants, engagés dans la transition énergétique. Nous sommes socialement responsables, et je pense que c'est de cela aussi que l'économie de notre pays va avoir besoin.

M. Hervé Maurey, président. – Je vous remercie et vous félicite pour le travail que vous menez pour préparer l'échéance du 11 mai. On mesure, en vous écoutant, toutes les difficultés auxquelles vous avez à faire face, et on se rend compte qu'il sera très difficile de veiller à ce que les règles de distanciation sociale soient respectées dans les wagons. Il n'y aura pas, dans chaque rame, une personne chargée de veiller au respect des règles. C'est donc une inquiétude.

Mme Catherine Guillouard. – Il est obligatoire de favoriser cette distanciation. Le nombre de nos matériels roulants s'élève à 5 800. Vous connaissez l'étendue du réseau. On a proposé un certain nombre de scénarios dans lesquels le recours à des forces extérieures est très important. Valérie Péresse l'a d'ailleurs évoqué : il existe un scénario qui nécessite 5 000 personnels extérieurs à la RATP. On est en train de s'organiser de façon à faire en sorte que cette obligation de moyens renforcés soit respectée au mieux, mais tout dépendra des flux entrants, d'où mon appel à la poursuite du télétravail.

La RATP met en place un ensemble de dispositions pour favoriser les dispositifs sanitaires à l'intérieur du réseau et la distanciation sociale. Il existe cependant des contraintes qui nous obligent à permettre la reprise de l'activité économique, tout en respectant les règles sanitaires. Nous allons tout faire pour essayer de concilier les deux, mais nous ne pourrons disposer du personnel dans chaque wagon. Nous n'avons pas les effectifs suffisants.

Il s'agit aussi d'une question de discipline de la part des usagers. Nos équipes sont prêtes à assurer la canalisation des flux. Nous les placerons aux endroits stratégiques. Elles seront concentrées dans les tramways et le réseau ferré. Les bus fonctionneront avec des règles de distanciation, mais on ne peut là non plus prévoir une personne dans chaque bus.

M. Hervé Maurey, président. – On l'a bien compris !

M. Didier Mandelli. – Je tiens à vous remercier, vous et l'ensemble de vos équipes, pour votre engagement dans cette crise qui, vous l'avez évoqué, fait suite à la précédente. Vous êtes donc soumis depuis quelques mois à une situation de crise permanente.

Les informations que vous nous avez communiquées nous permettent de prendre conscience de l'ampleur du problème des transports en Île-de-France.

Ma première question concerne le dialogue social. Vous avez des rendez-vous réguliers avec les organisations syndicales. Certaines difficultés à faire respecter les mesures barrières ont pu être exprimées par vos salariés. Des réticences existent-elles encore à quelques jours de la reprise ?

Ma deuxième question porte sur les flux et les mesures de distanciation physique. Comme d'autres opérateurs, vous avez estimé avoir besoin d'environ 5 000 personnes supplémentaires pour assurer la sécurité des accès aux transports. Vous avez également parlé de 3 000 agents de la RATP. Ces 5 000 personnes s'ajoutent-elles aux 3 000 que vous avez d'ores et déjà mobilisées ?

À ce stade, le ministère de l'intérieur ou la préfecture de police vous ont-ils apporté des engagements ?

Enfin, à combien vont s'élever les pertes de recettes de votre filiale RATP Dev ? Comment se comporte-t-elle dans le cadre de cette crise, que vous devez gérer à l'échelle internationale, avec des spécificités propres à chaque pays ?

Mme Catherine Guillouard. – Nous avons entamé un round de discussions avec nos instances de représentation du personnel dès la semaine dernière à propos du déconfinement. Nous avons présenté notre stratégie.

Cette semaine s'enclenche un deuxième round. Nous explicitons toutes les mesures que nous sommes en train de prendre. En revanche, je ne peux encore donner le scénario précis du plan de transport aux organisations syndicales, puisque je n'en dispose pas encore moi-même. Ainsi que je l'expliquais, nous attendons le décret qui va organiser le déconfinement et un retour de notre autorité organisatrice et de l'État.

Les agents de la RATP ont démontré durant la crise leur attachement aux valeurs du service public. Ils ont bien compris que le redémarrage était essentiel à l'économie. Il est normal que nous nous préoccupions de leur sécurité. Nous avons pris toute une série de mesures sanitaires à cette fin.

Notre politique interne en matière de protection sanitaire des salariés repose sur le triptyque constitué par : les masques, les gestes barrières et la distanciation physique, le tout étant piloté en lien avec les médecins du travail.

Nous avons par exemple décidé de doter nos agents de quatre masques par jour, deux masques chirurgicaux ou en tissu pour l'activité journalière et deux autres pour l'aller-retour entre leur domicile le travail.

Nous avons constitué des stocks importants qui nous permettent d'avoir six à sept semaines de visibilité. Le plan pandémie de la RATP reposait sur des masques FFP2. La totalité de nos masques a été réquisitionnée mi-mars pour les personnels hospitaliers, ce qui était tout à fait normal mais nous a obligé à reconstituer notre stock.

Nous faisons le point avec nos trois organisations représentatives du personnel tous les jours depuis la mi-mars. Toutes les problématiques nous remontent en flux tendu et régulier, ce qui permet aux représentants syndicaux d'être très précisément tenus au courant de la gestion de la crise.

Le 11 mai, 3 000 personnes seront exclusivement dédiées à la canalisation des flux afin de faire respecter la distanciation physique. Nous nous sommes adjoint la participation d'environ 150 personnels de sécurité extérieurs, et nous aurons dans l'avenir de plus en plus recours à ce dispositif. Nous allons nous focaliser sur la canalisation des flux en sous-sol au niveau des grands pôles de correspondance. Nous avons à ce sujet tiré profit du retour d'expérience qui a suivi les dernières grèves.

Nous comptons sur les forces de police pour nous aider, à l'extérieur des emprises, à canaliser les flux entrants dans les stations. Tout dépend de la taille du plan de transport et du niveau d'exigence qu'on va avoir sur le filtrage à l'extérieur des stations. Nous sommes en état de le faire nous-mêmes pour un certain nombre d'entre elles. Nous avons besoin d'effectifs de police complémentaires : trois scénarios ont été élaborés qui évaluent les besoins entre 1 000 et 5 000 personnes.

Je ne suis pas en état d'apporter des précisions, à ce stade, sur la réponse du ministère de l'intérieur à cette demande.

Nous travaillons de façon très étroite avec la préfecture d'Île-de-France et le préfet de police de Paris. J'ai eu l'occasion de remercier plusieurs fois le préfet Lallement pour son soutien lors des événements liés au conflit social. La brigade des réseaux ferrés (BRF) travaille de façon extrêmement étroite avec le GPSR et la Sécurité ferroviaire (SUGE). Je n'ai pas de doute sur le fait que nous serons entendus.

RATP Dev est aujourd'hui dans une situation extrêmement complexe. Il faut en effet répondre aux autorités organisatrices internationales qui nous réclament des dispositifs différents. Il faut donc être capable de s'adapter, et de prendre toutes les mesures de sauvegarde sanitaire de préservation des salariés.

Il faut également préparer l'avenir. C'est ce qu'a essayé de faire le Comex du groupe RATP, qui a mis en place des binômes qui doivent chacun travailler sur un axe post-pandémie.

L'impact pour RATP Dev est aujourd'hui assez fort. Il dépendra de la renégociation des contrats avec les autorités organisatrices.

Par ailleurs, les appels d'offres n'ayant pas été décalés, nous travaillons activement au niveau de RATP Dev, comme au niveau de l'EPIC, sur les appels d'offres relatifs aux lignes 16 et 17 Les appels d'offres relatifs aux bus pour la grande couronne n'ont

pas davantage été repoussés. Une partie de nos entreprises est donc concentrée sur des objectifs de conquête commerciale, malgré la crise.

La RATP attend des textes clés pour l'ouverture à la concurrence des bus liés à la loi d'orientation des mobilités, qui sont en train de prendre du retard. Si la crise perdure, les choses vont être extrêmement difficiles à gérer.

M. Olivier Jacquin. – Je vous félicite pour votre mobilisation et celle de vos équipes.

Vous avez déclaré que le respect de la distanciation physique impliquera une réduction de la capacité de transport, qui sera seulement de 10 à 20 %. Quel est le nombre de représentants des forces de l'ordre dont vous auriez besoin pour garantir le respect des mesures sanitaires ?

Êtes-vous favorable à des mesures plus fortes, comme le port d'une attestation permettant l'accès aux réseaux de transports aux heures de pointe les premiers jours ? Il serait désastreux que l'Île-de-France soit bloquée par des centaines de kilomètres de bouchons dès lundi ou d'assister à une cohue dans le RER ou dans les bus.

Par ailleurs, vous avez précisé qu'il existait dans la délégation de service public un accord avec l'autorité organisatrice en matière de perte de recettes, à condition que ce contrat soit respecté. Éprouvez-vous des inquiétudes sur ce dernier point ?

Le modèle économique de la RATP repose sur des pass Navigo forfaitaires. Qu'en est-il des possibilités pour les détenteurs d'un abonnement annuel de se faire rembourser, notamment à distance s'agissant des provinciaux ?

Enfin, vous avez estimé qu'il allait être compliqué de tenir les dates du calendrier de l'ouverture à la concurrence. En souhaitez-vous le report, voire l'annulation ?

M. Jean-François Longeot. – Je vous remercie ainsi que l'ensemble de vos équipes pour le travail effectué.

Les pays asiatiques ont eu tendance, lors du déconfinement, à préférer la voiture individuelle aux transports en commun. En France, il est malheureusement à craindre qu'après le 11 mai, les précautions qui seront prises dans les transports en commun - obligation du port du masque, filtrage des flux de voyageurs, désinfection des bus et des rames de métro – dissuadent un certain nombre d'usagers de recourir aux services de la RATP.

Ces derniers pourraient alors se reporter en masse sur la voiture individuelle. Ceci apparaît en pleine contradiction avec les exigences écologiques. J'aimerais que vous nous précisiez votre sentiment sur l'avenir des transports en commun après cette crise.

Mme Marta de Cidrac. – Tout comme mes collègues, je mesure la complexité de la situation que vous devez gérer, et je vous remercie pour votre mobilisation et vos explications.

Vous avez dit que la trésorerie de la RATP ne vous inquiétait pas – ou qu'elle ne vous inquiétait plus. Ces derniers jours, la presse a évoqué un document de travail tablant sur 500 millions à 1 milliard d'euros de pertes. Or la RATP a été pénalisée par les perturbations

qui sont intervenues lors des grèves contre la réforme des retraites. Je souhaiterais donc que vous nous apportiez quelques explications à ce sujet.

Comme beaucoup d'entreprises, la RATP fait face à une situation inédite et doit continuer à investir, même pendant la crise. Pouvez-vous revenir sur les conséquences économiques qui vont vous toucher directement ? Cela remet-il en cause votre future stratégie d'investissement même si, dans l'immédiat, vous nous avez rassurés au sujet des appels d'offres en cours ?

Par ailleurs, le Gouvernement a, tout comme vous, évoqué la fermeture de certaines stations afin de réguler les flux, ce qui peut sembler contradictoire avec la volonté d'éviter la massification à certains endroits. Cela ne constitue-t-il pas un certain paradoxe, alors qu'on risque de se retrouver avec moins de transports après le confinement que pendant ? Enfin, pouvez-vous nous assurer que les stations, les correspondances et les lignes les plus fréquentées, comme le RER A, par exemple, ne seront pas touchées par de possibles fermetures de stations ?

M. Alain Fouché. – Madame la présidente, le fait qu'il y ait moins de transports en commun à la sortie du confinement m'inquiète beaucoup. Il existe en effet des risques de bousculades, qui peuvent se révéler dangereuses. Je pense aux provinciaux et aux banlieusards qui arrivent à la gare Saint-Lazare...

En ce qui concerne les bus, vous savez comme moi que certains usagers entrent par la porte du milieu. Le chauffeur sera seul pour gérer cette situation. Avez-vous prévu un système de traçage au sol ou de barrières afin d'obliger les voyageurs à pénétrer dans le bus par l'avant et éviter les bus surchargés, avec des personnes debout côte à côte ?

M. Jean-Michel Houllégatte. – Merci pour votre mobilisation ainsi que celle des équipes de la RATP pour assurer la continuité des missions du service public.

L'année 2020 sera une année budgétairement très difficile. Envisagez-vous, à l'image de la SNCF, de demander une aide à l'État pour passer ce cap difficile ?

Jean-Pierre Farandou n'a pas exclu l'éventualité d'un non-renouvellement automatique des départs en retraite. Est-ce le cas pour le groupe RATP ?

Enfin, votre stratégie à l'international peut-elle être remise en cause ? Ne prévoyez-vous pas à terme des cessions d'actifs afin de redonner de la trésorerie au groupe ?

Mme Catherine Guillouard. – Monsieur Jacquin, je confirme tout d'abord le chiffre : notre capacité d'emport est de l'ordre de 15 %. En matière de renforts de police, plusieurs scénarios ont été proposés à notre autorité organisatrice et à l'État. Ces renforts étaient compris entre 700 et 2 000 policiers en fonction des scénarios. Celui qui s'appliquera n'a pas encore été déterminé.

Je pensais avoir été claire concernant l'attestation : nous y sommes favorables. Nous pensons qu'une attestation de l'employeur qui établit des déplacements, avec une fenêtre horaire, est un facteur de régulation de la demande.

S'agissant du contrat de délégation de service public qui nous lie à Île-de-France Mobilités, la RATP a fait valoir le cas de force majeure. Notre autorité organisatrice a indiqué qu'elle étudiait la mise en œuvre de l'article 111 de ce contrat, qui

conduirait à renégocier ce contrat qui porte sur la période 2015-2020. La RATP estime que les conditions juridiques pour l'application de cet article ne sont pas réunies, le contrat ne devant pas se lire sur les trois derniers mois mais sur l'ensemble de sa durée d'exécution, qui a démarré en 2015.

Ce contrat comporte par ailleurs une clause fondamentale, celle du partage du risque de recettes. La RATP ayant surperformé depuis 2015, le partage de risques lui est aujourd'hui très favorable, ce qui pose une difficulté financière à notre autorité organisatrice. En effet, celle-ci va devoir, si elle applique le contrat, prendre une part très importante du risque de recettes, alors qu'elle enregistre une diminution du versement mobilité.

C'est ce qui explique ce *caveat* : si le contrat s'applique, les projections que j'ai indiquées constituent nos meilleures estimations à date. On n'est pas dans le même scénario si le contrat ne s'applique plus et que la RATP doit supporter l'intégralité des pertes de recettes.

Concernant l'ouverture à la concurrence, l'État et l'autorité organisatrice considèrent que le calendrier doit être maintenu. Nous respectons cette décision. Il va cependant falloir que les décrets soient publiés afin que nous puissions nous préparer dans de bonnes conditions.

Le sénateur Longeot m'a interrogée sur les pays asiatiques et le recours à l'automobile. C'est effectivement un des gros risques de cette crise. Nous avons signé une tribune sur la transition écologique avec plusieurs autres chefs d'entreprise français. Nous sommes convaincus que le pire serait de sortir de cette crise avec des transports publics affaiblis. Je rappelle que l'émission de CO₂ d'un métro ou d'un RER au kilomètre est de 3 à 4 grammes, contre 160 à 170 grammes pour l'automobile.

Il nous appartient donc de faire revenir les voyageurs sur nos réseaux. Je suis évidemment inquiète pour l'avenir des transports. Il suffit de regarder les chiffres. Depuis le début de la crise, la participation à la création de valeur ajoutée des transports dans le PIB français a diminué de 14 %. Le fret se porte plutôt bien, mais les transports en commun se sont effondrés.

Grosso modo, la fréquentation dans les transports en commun a baissé de 80 % dans les métropoles européennes et américaines, de 70 % à Singapour, de 50 % à Séoul, de 70 à 80 % à New York, de 90 à 95 % à Madrid et Paris. L'ensemble des parties prenantes doit donc apporter son soutien à la filière. Un important sujet de financement se profile à l'horizon si la fréquentation demeure aussi basse.

Pour ce qui est de la trésorerie, je serai « cash » – et c'est un jeu de mots volontaire : nous avons publié un communiqué de presse le 9 avril pour démentir formellement les informations de France Info. Elles sont basées sur des documents mal lus et mal compris, et sont totalement inadmissibles s'agissant de documents à l'usage du seul conseil d'administration. Le fait que celui-ci compte 27 membres démontre combien la situation est difficile à gérer.

Nous avons effectué un rappel à l'ordre extrêmement strict et contacté l'Autorité des marchés financiers (AMF), ainsi que nos agences de notation. Ces informations ne reflètent absolument pas la situation réelle de l'entreprise, dont la trésorerie disponible s'élève, au 5 mai, à 2,8 milliards d'euros.

Nous avons par ailleurs émis pour 480 millions d'euros d'obligations à 30 ans, le 13 mars et le 20 avril. Ces obligations ont été émises à un coût compétitif de 0,95 % et 1,07 %, soit un coût d'emprunt sur cette période extrêmement bas. Cela prouve également la qualité de la signature de la RATP.

Nous sommes actuellement notés Aa2 chez Moody's et AA chez Fitch, avec une perspective stable. Cette fuite, qui s'appuie sur de faux chiffres, démontre que la personne qui a commis cet acte n'a rien compris aux documents qu'elle avait en main.

Nous avons également émis 1,9 milliard d'euros de billets de trésorerie, dont 778 millions d'euros avant la fermeture des marchés. Nous avons relevé 850 millions d'euros depuis, 300 millions d'euros fin avril, et nous nous sommes couverts par une ligne de crédit de facilité. Le programme de rachat sur le marché secondaire mis en place par la Banque de France nous est extrêmement utile en ces temps de crise.

La situation de l'entreprise est donc solide et devrait nous permettre de traverser la crise si les conditions demeurent les mêmes et que le partage des recettes avec Île-de-France Mobilités est bien appliqué.

La stratégie d'investissement constitue un sujet important. Pour l'instant, nous avons redémarré nos projets au maximum. Les chantiers sont en train de repartir. Nous avons, entre le 23 avril et le 4 mai, repris les travaux sur la ligne 11. Nous les engagerons à nouveau sur la ligne 12 le 11 mai. La ligne 14 Nord a repris depuis le 4 mai, ainsi que la ligne 14 Sud.

Les travaux de rénovation des gares ont aussi commencé. Tout va maintenant dépendre de la situation financière des acteurs. Des choix d'investissement seront peut-être à opérer si la situation financière est extrêmement dégradée. Ce sujet est devant nous et dépendra des éléments de soutien que l'État apportera à la filière du transport public urbain en France.

Certains, comme l'Union des *transports* publics et ferroviaires (UTP), portent l'idée que le *Green Deal* européen devrait comporter des investissements destinés à aider les transports publics urbains.

53 stations sont aujourd'hui fermées sur le réseau. Notre objectif, comme je l'ai dit, est de proposer le maximum d'offre. Il faut cependant être clair : tout dépendra des renforts que nous allons obtenir. Nous serons peut-être amenés à fermer des stations, mais cela ne signifie pas que nous allons baisser l'offre. Il y aura au contraire beaucoup plus de transports en commun qu'aujourd'hui, puisque nous allons monter notre offre à une moyenne supérieure à 70 %.

Pour ce qui est des bus, vous avez raison : le chauffeur ne pourra pas gérer la situation. Nous sommes aujourd'hui à J - 5 du déconfinement. À ce stade, l'entrée par l'avant est interdite par le décret du 23 mars, qui est la seule règle applicable en attendant le futur décret sur le déconfinement qui sortira, je l'espère, le plus tôt possible. Nous réaliserons bien évidemment un marquage dans les bus, non seulement sur les sièges, mais également au sol.

Le sénateur Houllegatte m'a posé la question de l'aide d'État. Pour l'instant, nous ne pensons pas y avoir recours, mais tout dépendra de l'évolution de la situation économique des mois qui viennent. Étant donné l'effet cumulé du Covid-19 et des grèves de janvier, nous

pourrions atteindre une perte de 300 à 400 millions d'euros. Cela reste notre meilleure estimation à date.

S'agissant de RATP Dev, qu'on ne se méprenne pas : il s'agit d'un acteur solide du marché. Nous n'envisageons pas, à ce stade, de céder des actifs. Nous sommes dans une dynamique commerciale extrêmement positive. RATP Dev a gagné énormément d'appels d'offres ces deux dernières années, en France comme à l'international.

La filiale a pris toute une série de mesures pour réduire ses coûts. On est plutôt là dans une perspective de contingentement des coûts et de poursuite de l'activité de développement. Nous sommes ainsi en compétition pour l'appel d'offres de Dubaï.

Il n'est pas prévu de plan de suppression d'emplois à ce stade. Nous allons évidemment contingerer toutes les entrées dans le groupe, ainsi que nous l'avons déjà fait, et faire pleinement jouer notre effet de noria concernant les départs à la retraite pour toutes les fonctions support.

Nous avons des obligations en matière opérationnelle. Si les plans d'investissement sont bien maintenus, nous devons impérativement augmenter nos effectifs de maintenance pour répondre aux plans de développement qui nous sont réclamés par notre autorité organisatrice.

Tant que la remise en cause du plan d'investissement n'est pas chiffrée et actée, nous ne voulons pas perdre des compétences dans des secteurs où nous en avons besoin - développement de projets d'ingénierie, d'extension et surtout de modernisation industrielle pour permettre aux nouveaux matériels, comme le RER B, d'être mis en route.

M. Guillaume Chevrollier. – Je souhaite tout d'abord vous féliciter, ainsi que la RATP, pour votre action en faveur des plus faibles, notamment les SDF, grâce au Recueil social. Cette crise sanitaire doit aussi nous rappeler notre devoir d'humanité.

J'aimerais vous interroger sur la culture du risque au sein du groupe RATP. Sur quelle organisation repose-t-elle ? Aviez-vous envisagé ce type de crise sanitaire ? Comment la gérez-vous, notamment par rapport aux précédents du SRAS en Asie, où il existe des zones urbaines très denses et des transports collectifs ? À ce stade, quels enseignements tirez-vous de la situation ?

Par ailleurs, s'agissant du « jour d'après », comment concilier le plan d'économies avec les pertes importantes et le plan de relance ? Quelles propositions faites-vous en matière de ville durable et résiliente, l'un des objectifs que vous aviez évoqué lorsque vous étiez venue devant notre commission, le 9 juillet 2019 ? Avez-vous des propositions plus précises en matière de gestion des flux de passagers dans les métropoles, qui sont à réguler ?

Sur quels travaux pouvez-vous vous appuyer pour recourir encore davantage aux nouvelles technologies et à l'intelligence artificielle, tout en respectant les libertés publiques auxquelles le Sénat est naturellement très attaché ?

M. Patrick Chaize. – Je souhaiterais revenir sur deux sujets. Le premier concerne le courrier du 30 avril que vous avez adressé au Gouvernement mentionnant le fait que les règles de distanciation ne pouvaient pas être respectées. Que pouvez-vous nous dire sur ce sujet ?

Par ailleurs, vous l'avez dit, vous êtes face à un paradoxe : votre entreprise aurait besoin de transporter beaucoup de passagers, alors que la crise tend à éloigner l'utilisateur de vos réseaux. Avez-vous pu définir un seuil de viabilité ?

M. Hervé Maurey, président. – En complément de la question de M. Chaize se pose celle des conséquences financières de la mise en œuvre des gestes barrières, de la perte de voyageurs et de l'augmentation des coûts d'entretien et de personnel. J'imagine que vous avez réalisé des projections et que vous avez déterminé le taux de remplissage minimum nécessaire pour ne pas vous retrouver dans une situation financière trop complexe.

M. Guillaume Gontard. – Je souhaiterais également revenir sur la lettre que vous avez envoyée à Édouard Philippe, dans laquelle vous estimez que la RATP ne serait pas prête pour le 11 mai. Je n'ai pas entendu beaucoup de réponses du Gouvernement par rapport à vos attentes. Quelles sont vos réactions à ce sujet ?

Par ailleurs, comment la fourniture de masques et de gel va-t-elle concrètement s'opérer dans les transports ?

Vous avez également rappelé que les salariés de la RATP ont été particulièrement touchés par cette crise sanitaire. Des tests vont-ils être mis en place en lien avec la médecine du travail ? Quel est votre avis - même si ce n'est pas de votre ressort - sur la reconnaissance du Covid-19 en tant que maladie professionnelle ?

Mme Michèle Vullien. – Je vous adresse à mon tour toutes mes félicitations, ainsi qu'à vos équipes, pour la gestion de cette situation inédite. J'y suis d'autant plus sensible que, depuis plus de vingt ans, je suis investie dans le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), qui connaît le même type de situation, même si c'est à plus petite échelle. Tout comme vous, nous appelons les autorités organisatrices et les entreprises au télétravail.

Je formulerais toutefois une objection par rapport aux appels d'offres. On voit, en cas de crise, combien il est nécessaire que l'opérateur soit agile et réactif, ce qui plaide plutôt en faveur d'une délégation de service publique globale et non d'un allotissement fragmentant le réseau. Quel est votre avis sur la question ?

Mme Catherine Guillouard. – S'agissant des SDF, nos équipes du Recueil social réalisent en effet un travail très important. Nous travaillons avec plusieurs acteurs sur le sujet, dont des acteurs associatifs. La région Île-de-France a fait beaucoup pour essayer, avec le Conseil de Paris, de prendre en charge les hébergements des SDF.

Le problème que nous rencontrons concerne la sortie du réseau. Ce sujet va devenir majeur et n'est pas juridiquement stabilisé pour nos agents. Une responsabilité résiduelle demeure. Ce n'est pas toujours évident de mettre quelqu'un à la rue. Nous agissons avec empathie, mais nous sommes parfois amenés, au vu des questions sanitaires, à faire sortir les SDF du réseau.

Or on ne peut le faire que s'il existe des hébergements garantis et une logistique pour les amener jusqu'à ces hébergements. Sur ce point, nous avons encore du travail à réaliser avec l'ensemble des parties prenantes.

S'agissant de la culture du risque, nous disposons, comme toute grande entreprise, d'une cartographie des risques. Notre plan de continuité relatif à la pandémie grippale était

d'ailleurs totalement inspiré du retour d'expérience sur le SRAS, ce qui nous a permis, dès le 20 janvier, d'activer des *process* internes et une gouvernance appropriée pour gérer cette crise.

Les pandémies, en 2018-2019, ne figuraient pas dans les cartographies des entreprises, soyons honnêtes. Le SRAS remonte à une dizaine d'années. C'est aujourd'hui le risque numéro un pour notre entreprise, non seulement en termes opérationnel et social, mais aussi en termes de viabilité.

Comme beaucoup d'autres entreprises, publiques ou privées, nous sommes en train de réviser toute notre politique en matière d'achats et de relations avec nos fournisseurs.

Nous avons par exemple, pour reconstituer notre stock de masques en tissu, choisi la voie des produits français normés et validés par la Direction générale de l'armement, d'une part et, d'autre part, le masque chirurgical qui vient aujourd'hui quasi exclusivement de Chine. Nous nous sommes interrogés, à l'occasion de cette crise, pour revoir notre chaîne d'approvisionnement.

Nous avons également étudié l'impact du Covid-19 sur notre plan stratégique Défi 2025.

Ceci m'amène à la question du plan de relance et de notre positionnement en matière de ville intelligente et durable. Nous avons l'expertise de gestion des flux complexes de transport, mais nous sommes également des acteurs de la ville intelligente et durable. Une quinzaine de projets sont dans nos cartons. Certains en sont déjà sortis, comme des centres bus dans lesquels on a intégré des crèches ou des bureaux. Je suis convaincue que cette diversification est nécessaire dans notre portefeuille d'activités.

Pour preuve, j'ai signé une lettre de mission à Marie-Claude Dupuis, membre du Comex en charge de la stratégie et du développement, pour constituer une entité d'affaires sur la ville intelligente et durable d'ici la fin de l'année. Les travaux sont en cours et n'ont pas pris de retard, car on a séparé les fonctions opérationnelles des fonctions de stratégie de développement.

Pour ce qui est du gel, nous allons installer des distributeurs dans les plus grands centres le 11 mai - jusqu'à 1 000 d'ici fin juin. Nous recevons les matériels au fur et à mesure et les installons. On en trouvera aussi dans les distributeurs de nos prestataires, IVS et Selecta. Nous essaierons également de distribuer, la semaine prochaine, en lien avec l'État et notre autorité organisatrice, des masques d'appoint qui nous seront fournis par la région ou par l'État.

Pour ce qui est des tests, il en existe aujourd'hui de deux types. Une équipe de médecins du travail étudie les tests sérologiques, mais les autorités sanitaires ont clairement indiqué que ceux-ci n'étaient pas nécessaires de façon systématique. Nous n'avons donc pas prévu une campagne de tests sérologiques pour tous les salariés.

Quant aux tests PCR, ils sont prescrits par la médecine du travail soit sur le lieu de travail soit à distance.

Il faut être très clair pour ce qui est de la maladie professionnelle : on peut contracter le virus sur le lieu de travail, mais également dans l'environnement familial, en

allant acheter son pain, etc. Il est impossible de déterminer l'origine de la contamination, et par conséquent cette reconnaissance ne peut avoir lieu s'agissant du secteur des transports

Ceci viendrait en outre affaiblir encore les entreprises, car on sait toutes les conséquences qui sont associées à la reconnaissance d'une maladie professionnelle.

Quant au courrier du 30 avril, nous nous étions exprimés au sujet de la distanciation sociale. Cette lettre a été adressée par l'ensemble des opérateurs, sous la bannière de l'Union des transports publics. Il est regrettable que le Premier ministre en ait pris connaissance par la presse. Ce courrier n'avait pas vocation à être mis sur la place publique.

Sur le fond, les valeurs du service public qui nous animent et qui nous guident depuis le début de cette crise sont là. Nous avons pris toutes nos responsabilités face à cette pandémie mondiale. Nous avons maintenu une offre de transport pour 4 % du trafic. Nous avons permis à toutes les fonctions essentielles de continuer à remplir leurs fonctions. Nous avons même imaginé de nouveaux services pour les personnels hospitaliers. Nous allons continuer dans la même logique : l'ADN de cette belle entreprise qu'est la RATP est la solidarité.

S'agissant du déconfinement, nous avons, avec les autres opérateurs de transport, fait part d'un certain nombre d'observations aux pouvoirs publics. La priorité est de proposer le meilleur service possible, en respectant au maximum la sécurité de nos personnels et des voyageurs, mais il faut aussi que nos contraintes opérationnelles soient entendues.

Certaines l'ont été, d'autres non. Nous agissons avec pragmatisme et responsabilité. Soixante-douze heures après l'allocution du Premier ministre, la RATP proposait déjà trois scénarios de déconfinement. Notre réseau, je l'ai dit, est l'un des plus denses d'Europe, et nos moyens ne sont pas extensibles. Nous faisons tous nos efforts pour que les intérêts de tous soient préservés le 11 mai.

La RATP s'est mise en ordre de marche pour essayer de développer un marquage à l'aide d'un million de *stickers*. Nous avons démarré le jour même de l'arbitrage. Aucun réseau de notre taille au monde ne peut s'engager à respecter la distanciation en tout lieu et à tout moment.

Notre seuil de viabilité va dépendre de la durée de la crise, de son ampleur et des mesures qui vont être arrêtées par les décideurs politiques et économiques. On le sait, nos coûts vont augmenter. J'ai essayé de vous donner le coût du nettoyage : on voit que l'augmentation va être extrêmement forte – et cela ne prend même pas en compte la cinquantaine de millions d'euros liés aux achats de masques, de gel, au marquage au sol.

Si les réseaux sont plus lourds, plus contraignants et plus chers à entretenir, il faudra se poser la question des recettes. Celles-ci ne relèvent pas de la RATP.

Je partage l'avis de Mme Vullien : en cas de crise, la fragmentation du réseau serait une difficulté supplémentaire. J'en suis intimement convaincue. Je ne peux cependant guère aller au-delà de cette appréciation. Il ne m'appartient pas d'organiser le marché.

M. Hervé Maurey, président. – Je vous remercie, Madame la présidente, d'avoir participé à cette audition et d'avoir répondu à nos questions. Cela nous permet de mesurer davantage encore la difficulté de votre tâche dans la perspective de l'échéance du 11 mai.

J'espère que, de votre côté, vous avez pu mesurer l'intérêt que nous portons à votre entreprise, ainsi que le soutien que nous témoignons à votre action et à celle de vos collaborateurs.

N'hésitez pas à nous faire connaître vos difficultés. Nous serons toujours à votre écoute pour les faire valoir.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo disponible en ligne [sur le site du Sénat](#).

Répercussions de la crise du Covid-19 sur les transports collectifs, ferroviaires et fluviaux - Communication de M. Didier Mandelli (en téléconférence)

M. Hervé Maurey, président. – Je laisse à présent la parole à Didier Mandelli pour une communication sur les répercussions de la crise sur le secteur des transports collectifs, ferroviaires et fluviaux.

M. Didier Mandelli. – Après avoir auditionné il y a un instant Catherine Guillouard, et avant d'entendre cet après-midi Valérie Pécresse, il me revient de vous dresser un état des lieux de la manière dont les transports publics se préparent à sortir du confinement et les nombreuses incertitudes qui demeurent à ce jour, ainsi que les perspectives à plus long terme qui s'offrent pour le secteur. Ces éléments résultent des auditions qui ont été réalisées ces dernières semaines, auxquelles vous avez été nombreux à participer, et d'autres éléments qui ont pu nous être communiqués.

Nous venons de l'entendre, à cinq jours de la sortie du confinement, il existe encore de nombreuses incertitudes s'agissant de la mise en œuvre du plan de déconfinement dans les transports publics. J'en citerai trois.

La première concerne le cadre réglementaire qui s'imposera aux opérateurs de transport à compter du 11 mai. Si les grandes lignes du plan de déconfinement ont été annoncées par le Premier ministre lors de son discours du 28 avril, le décret qui doit préciser les mesures sanitaires devant être appliquées dans les transports n'a toujours pas été publié – il ne le sera *a priori* que vendredi.

Les autorités organisatrices et les entreprises de transport ne savent donc pas, à cette heure, si la distanciation physique sera une obligation réglementaire s'imposant à tous les opérateurs ou s'il s'agira d'un objectif à atteindre, à travers la mise en place de mesures définies au cas par cas. Je prône, comme les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et les opérateurs de transport, la seconde solution. L'édition d'une règle imposant strictement la séparation des voyageurs d'une distance d'au moins un mètre dans l'ensemble des transports publics pourrait s'avérer impossible à mettre en œuvre et conduirait les opérateurs à devoir fermer un grand nombre de services. Il convient par conséquent que le cadre national permette une adaptation locale des mesures à mettre en œuvre en fonction des risques sanitaires et de la fréquentation des réseaux de transport.

La deuxième incertitude concerne les conditions de sécurité dans les transports. Les entreprises de transport ne seront pas en capacité de remettre en route 100 % de leurs services dès la semaine prochaine, en raison notamment de l'absence d'un certain nombre de leurs salariés pour cause de maladie ou de garde d'enfants. La capacité de transports qui

pourra être proposée aux voyageurs sera par ailleurs réduite si l'on veut faire en sorte que la distanciation physique puisse être respectée. Le risque est donc grand, dans les agglomérations et sur les lignes où la densité de voyageurs est importante, d'un engorgement des transports en cas de forte affluence, notamment lors des heures de pointe, qui serait susceptible de menacer la sécurité des voyageurs et des personnels. Ce risque est particulièrement important dans la région francilienne, où transitent chaque jour 5 millions de personnes dans les transports en commun. Il sera par conséquent nécessaire de pouvoir maîtriser les flux de voyageurs, en contrôlant l'accès aux grandes gares et pôles multimodaux. C'est pourquoi, je rejoins les préoccupations exprimées par les entreprises de transport dans un courrier du 30 avril au Premier ministre – et relayées lundi auprès du Gouvernement par Patrick Chaize – qui demandent le concours des forces de sécurité, pour filtrer les entrées dans ces lieux et prévenir les troubles à l'ordre public. Les préfets doivent, en lien avec les AOM et les opérateurs, identifier les réseaux nécessitant le déploiement de ces effectifs.

La troisième incertitude concerne les masques, dont le port sera obligatoire dans les transports publics. Cette obligation pose la question de la disponibilité de ces équipements. Une chose est claire : les entreprises de transport et les autorités organisatrices ne seront pas en mesure de distribuer un masque à tous les voyageurs. Si de nombreuses collectivités ont d'ores et déjà annoncé qu'elles pourraient distribuer gratuitement des masques « grand public », la question de leur disponibilité dans la durée et à grande échelle reste posée. Les usagers des transports devront dans un grand nombre de cas être en mesure de se fournir en masques par leurs propres moyens. Afin d'assurer le respect de cette obligation, le projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire permet aux agents assermentés des entreprises de transport de contrôler le port de masque. Il conviendra également que le Gouvernement leur permette de verbaliser les usagers qui n'en porteraient pas.

Enfin, compte tenu des doutes qui existent sur la capacité des transports publics à absorber le flux des voyageurs, et afin d'éviter un report massif des utilisateurs des transports en commun sur la voiture qui serait source de congestion et de pollution, plusieurs actions doivent être poursuivies en parallèle. L'offre de transports doit remonter rapidement et atteindre son niveau d'avant-crise d'ici la fin du mois de mai. Pour cela, il est important que les enfants des agents de conduite puissent être accueillis de manière prioritaire dans les crèches et les écoles. Ensuite, les entreprises doivent être mobilisées afin qu'elles maintiennent le plus de salariés possible en télétravail et qu'elles lissent les heures d'arrivée au travail. Par ailleurs, les mobilités actives, que sont le vélo et la marche, doivent être encouragées. Le Gouvernement a par exemple prévu une aide à hauteur de 50 euros pour les cyclistes souhaitant faire réparer leur vélo. De nombreuses collectivités ont indiqué travailler à la mise en place de pistes cyclables et d'aménagements temporaires pour les vélos et les piétons. Il est important que l'État leur apporte un appui financier, à travers la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), et technique à cette fin.

Au-delà des inquiétudes immédiates liées aux conditions du déconfinement, la crise sanitaire nous invite à réfléchir à nos choix en matière de mobilité à plus long terme. Si elle fait peser le risque d'un report massif vers la voiture individuelle, la crise constitue également une opportunité d'accélérer la décarbonation du secteur des transports qui, comme vous le savez, est un des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre.

En premier lieu, il est crucial de sanctuariser les moyens consacrés aux transports collectifs, qui sont fortement impactés par la crise sur le plan économique et financier, sous l'effet à la fois de la baisse des recettes commerciales et de la hausse des dépenses de fonctionnement. Aussi, la situation impliquera nécessairement une révision des contrats de

transport, dont les déterminants et l'équilibre ont été bouleversés. Il s'agira néanmoins de veiller à ce que ces renégociations ne se traduisent pas par une diminution de l'offre de transports ou des investissements des opérateurs.

La crise affecte également lourdement les AOM, qui se voient privées d'importantes ressources en raison de la diminution du versement mobilité, dont le taux de recouvrement s'est élevé, pour le mois d'avril, à 65 %. En tout état de cause, les pertes de recettes, qui pourraient s'élever, selon nos collègues de la commission des finances, à 1,4 milliard d'euros (dans un scénario médian), se traduisent par d'importantes difficultés pour les AOM. Une neutralisation de cette baisse des ressources dans le prochain projet de loi de finances rectificatives ou dans le projet de loi de finances pour 2021 s'avère nécessaire, sauf à prendre le risque d'une dégradation de l'offre de transports.

En outre, il convient de veiller à garantir un haut niveau d'investissements dans les infrastructures de transports collectifs. Alors que la loi de finances rectificative du 25 avril prévoit une diminution des recettes de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), il convient de veiller à ce que cette baisse ne se répercute pas sur le secteur des transports collectifs. Il est crucial, en particulier, de sanctuariser les ressources de l'Agence de financement des infrastructures de transport (Afitf), qui sont notamment basées sur les recettes de TICPE. En ce qui concerne le transport ferroviaire en particulier, la révision de la trajectoire financière de SNCF Réseau ne saurait quant à elle conduire à une remise en cause des investissements en matière de renouvellement et de développement du réseau, et ce d'autant plus dans la perspective de l'ouverture à la concurrence.

Par ailleurs, il est essentiel d'encourager les mobilités actives et d'ancrer leur pratique durablement. Dans cette perspective, plusieurs pistes peuvent être évoquées, comme l'augmentation des montants dédiés au « Fonds vélo » et des aides à l'achat de vélos à assistance électrique, et l'assouplissement des conditions d'octroi de ces aides.

Enfin, je tenais à mentionner la nécessité de développer, dans le cadre du plan de relance, le fret ferroviaire et fluvial, qui ont démontré leur caractère essentiel pour approvisionner le pays et assurer la continuité de la vie économique de la Nation. Le secteur du fret ferroviaire, en particulier, est aujourd'hui lourdement impacté par la crise sanitaire, alors même que les grèves liées à la réforme des retraites l'avaient déjà fragilisé. La situation actuelle rend plus que jamais nécessaire un plan de relance ambitieux du fret ferroviaire, conjuguant à la fois des aides à l'investissement sur le réseau et des aides au fonctionnement.

M. Olivier Jacquin. – Le sujet du transport de marchandises, et en particulier du fret ferroviaire, n'a jamais été véritablement discuté de manière approfondie, que ce soit dans le cadre du nouveau pacte ferroviaire ou de la loi d'orientation des mobilités. Aussi, je souhaite attirer l'attention de notre commission sur les travaux menés par la Commission européenne sur ce sujet dans le cadre du paquet mobilité. Je propose donc que nous entendions un représentant de la Commission européenne sur ce sujet, ainsi que Karima Delli, qui est la présidente de la commission transports et tourisme du Parlement européen. Il serait également intéressant d'entendre Anne-Marie Idrac, présidente de France Logistique, sur le thème du transport de marchandises.

M. Didier Mandelli. – C'est une bonne suggestion. Nous avons eu l'occasion d'auditionner Anne-Marie Idrac à l'occasion de l'examen de la LOM et plus récemment dans le cadre de la mission d'information relative à la gouvernance et à la performance des ports maritimes.

M. Hervé Maurey, président. – Je vous remercie.

La réunion est close à 12 h 00.

– Présidence de M. Hervé Maurey, président –

Gestion de la crise du Covid-19 et de l'après-crise en Île de France – Audition de Mme Valérie Pécresse, présidente de la Région Île-de-France (en téléconférence)

La téléconférence est ouverte à 16 h 30.

M. Hervé Maurey, président. – Nous sommes heureux d'auditionner Mme Valérie Pécresse en sa qualité de présidente d'Île-de-France Mobilités sur le sujet du déconfinement en Île-de-France, notamment dans les transports publics. La situation est compliquée, puisqu'à compter du 11 mai il faudra transporter le plus de voyageurs possible dans un contexte d'offre réduite, et en respectant les mesures de distanciation physique. Ce matin, la présidente de la RATP nous a indiqué que le strict respect de cette distanciation suppose de réduire à 2 millions le nombre de voyages réalisés chaque jour, soit 15 % de l'offre habituelle. Comment éviter que l'afflux de voyageurs ne soit supérieur à la capacité d'accueil ? La Présidente de la RATP a demandé à l'État un concours des forces de l'ordre, compris entre 1 500 et 5 000 effectifs.

Madame la Présidente, nous aimerions évoquer le plan de déconfinement que vous avez proposé. Vous souhaitez que 100 % des salariés restent en télétravail la première semaine de déconfinement. Vous avez aussi suggéré que les salariés soient munis d'une attestation de leur employeur pour pouvoir prendre les transports en commun lors des heures de pointe.

Vous avez fait des propositions en matière de développement du vélo. Il ne faudrait pas, en effet, que la moindre capacité des transports publics se traduise par un recours massif à la voiture individuelle.

Vous appelez également de vos vœux une remontée rapide de l'offre de transports publics, qui ne sera que de 70 % dans un premier temps.

Nous souhaitons aussi vous entendre sur les conséquences économiques et financières de cette crise. Vous subissez à la fois une baisse du versement mobilité et une baisse des recettes voyageurs, pour un montant que vous évaluez à 1 milliard d'euros. Vous avez demandé à l'État de compenser cette perte de recettes : où en sont vos discussions ? De même, vous avez demandé une renégociation du contrat qui vous lie à la RATP.

Mme Valérie Pécresse, présidente de la région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités. – Nous nous mettons en ordre de marche pour réussir le déconfinement car nous estimons que la crise économique qui suivra la crise sanitaire peut impacter énormément le pays. Réussir le déconfinement est donc une priorité. Cela passe, en Île-de-France, par la résolution du problème aigu que constitue le goulot d'étranglement des transports en commun. Avec les règles de distanciation sociale demandées par les autorités sanitaires, nous ne pourrions pas transporter les 5 millions de personnes que nous transportons habituellement. La capacité sera très réduite à l'instant T. Ainsi, un bus qui transporte 60 ou

80 personnes n'en transportera plus que 20, un métro qui transporte 700 personnes plus que 180, et un RER qui transporte 2 500 personnes plus que 800.

Nous avons proposé plusieurs mesures pour limiter l'arrivée des voyageurs dans les transports et accroître la capacité d'emport des lignes.

Nous avons d'abord demandé aux entreprises de maintenir le télétravail au maximum. Nous venons de signer une charte impliquant l'État, la région, Île-de-France Mobilités, les collectivités, les employeurs et les partenaires sociaux sur le maintien du télétravail en Île-de-France, afin de maintenir 100 % des salariés en télétravail la première semaine de déconfinement, 90 % la deuxième semaine et 80 % la troisième semaine.

Cette charte comprend également un engagement à lisser massivement les heures de pointe. J'espère qu'il s'agira d'un héritage positif de la crise que nous vivons. Aujourd'hui, nous ne savons pas remettre en cause nos habitudes d'arrivée et de départ du travail, qui sont essentiellement dictées par des contingences sociales. Les entreprises se sont engagées dans un processus de répartition égale : entre 6 h 30 et 10 h 30 pour l'arrivée des salariés, entre 15 h 30 et 19 h 30 pour leur départ. Cet étalement sera extrêmement profitable au système de transport. En répartissant ainsi les passagers sur des plages horaires beaucoup plus grandes, nous pourrions transporter davantage que 1,5 ou 2 millions de passagers par jour. Aujourd'hui, les transports en Île-de-France sont surtout bondés le matin entre 7 h 30 et 8 h 30.

La charte comprend aussi le principe de la mise en place d'une attestation employeur indiquant l'heure à laquelle le salarié est attendu dans son entreprise, et donc celle à laquelle il a le droit de prendre les transports en commun. Les employeurs et les partenaires sociaux signataires ont accepté que cette attestation puisse être contrôlée à l'entrée des gares et des stations de métro. Ce processus est contraignant, mais s'il est mis en place, nous pourrions envisager de transporter davantage de monde.

Nous avons deux préoccupations. La première est que l'Île-de-France ne se transforme pas en embouteillage géant parce que les usagers préféreront leur voiture aux transports en commun. La seconde est que nous ne nous retrouvions pas avec des lignes ou des gares fermées. Ce serait un paradoxe, alors que nous avons maintenu ouvertes toutes les lignes RATP et SNCF pendant le confinement.

Il reste un certain nombre de questions qui devraient être rapidement arbitrées par l'État. Il s'agit notamment de l'attestation employeur, de sa validité et de son contrôle. Nous avons également besoin de renforts pour filtrer les entrées dans les gares et les stations. Les opérateurs de transport ont demandé le concours de 5 000 forces de sécurité. Nous pourrions nous diriger vers un nombre un peu moins élevé, les opérateurs devant alors avoir recours à des sociétés de sécurité privées. Ces renforts sont indispensables : il ne faudrait pas que des troubles à l'ordre public se produisent dans les gares.

La région Île-de-France travaille avec l'État et les gestionnaires de voirie sur un plan de centaines de kilomètres de pistes cyclables supplémentaires. Le vélo est une alternative aux transports en commun, notamment pour les petites distances. Île-de-France Mobilités a déjà mis en place une prime à l'achat d'un vélo électrique de 500 euros. Il existe également un service de location de vélo en longue durée.

Île-de-France Mobilités s'est énormément mobilisée pour que l'offre de transport revienne à 100 % le plus rapidement possible. Initialement, les opérateurs entendaient ne

proposer que 50 % de cette offre le 11 mai. Nous avons obtenu que ce soit plutôt 70 % à la RATP - les lignes 1 et 14 seront assurées à 100 % et la ligne 13 à 80 %. La RATP et la SNCF nous indiquent pouvoir revenir à 100 % de l'offre de transports d'ici la fin du mois de mai. Le réseau de bus Optile pourra quant à lui proposer entre 80 et 90 % de son offre dès le déconfinement.

Un effort considérable a été accompli sur le nettoyage et la désinfection des lignes, des rames et des bus. Île-de-France Mobilités a investi 10 millions d'euros afin de pouvoir nettoyer les rames et les gares deux fois par jour. 500 personnes supplémentaires nettoieront les transports dans le cadre de brigades mobiles.

Le covoiturage est possible. D'après les autorités sanitaires, les distances barrières sont respectées si une personne s'assied à l'arrière de la voiture, dans la diagonale du conducteur. Île-de-France Mobilités mettra en place des aides très incitatives afin de revenir au même niveau que durant les grèves, soit environ 20 000 covoitureurs.

M. Hervé Maurey, président. – Où en sont vos discussions avec l'État et la RATP concernant le milliard d'euros de pertes de recettes ?

Mme Valérie Pécresse. – À ce stade, les deux mois de confinement aboutissent à un manque de recettes de près d'un milliard d'euros pour Île-de-France Mobilités (IDFM) : ce manque s'explique pour moitié par la diminution du versement mobilité et pour moitié par la chute des recettes voyageurs – actuellement, le taux de fréquentation des transports est de 6 à 7 %.

Les autorités organisatrices de la mobilité ont écrit au Premier ministre pour demander une garantie de recettes à l'État. Cette perte de recettes est liée à une décision nationale : celle de confiner le pays, donc d'interdire aux Français de se déplacer.

Les recettes d'Île-de-France Mobilités vont essentiellement au financement des services exploités par la RATP et la SNCF. En cas de recettes insuffisantes, IDFM aura du mal à verser ce qu'elle doit à ces sociétés, que l'État se trouvera alors obligé de renflouer.

De son côté, IFDM prendra en charge le remboursement du pass Navigo. Il s'agit d'une décision politique que nous avons prise pour une question de justice. Les détenteurs d'un abonnement annuel n'ont pas pu le suspendre car la décision de confinement a été très soudaine. Il n'était pas question qu'un million de personnes se rendent en gare pour désactiver leur abonnement. Nous avons donc prélevé le mois d'avril, ce qui était injuste.

M. Didier Mandelli. – Les collectivités ont eu, au début de la crise, les plus grandes difficultés à s'approvisionner en masques. La situation s'est-elle améliorée pour la région Île-de-France ? Où en êtes-vous des commandes que vous avez effectuées ? Île-de-France Mobilités s'est engagée à fournir un masque à chacun des abonnés au début du confinement. Cette distribution pourra-t-elle se poursuivre dans la durée ou d'autres acteurs devront-ils prendre le relais ?

Un programme très important d'investissements a été engagé – prolongement de lignes de métro, renouvellement des matériels roulants, Grand Paris Express. Ces investissements seront-ils sanctuarisés ?

Comment envisagez-vous d'appliquer et de faire respecter les mesures de distanciation sociale dans les bus scolaires, en particulier s'agissant du transport des élèves en situation de handicap ?

Mme Valérie Pécresse. – La région a acheté 30 millions de masques. Nous en avons déjà distribué 18 millions, en commençant par les personnes prioritaires (personnels de santé, malades, collectivités). Petit à petit, nous sommes arrivés à toutes les personnes qui exercent des fonctions essentielles. Nous avons équipé les personnels des opérateurs de transports, ainsi que les taxis, les ambulanciers et les VTC.

Nous sommes arrivés au moment où nous devons équiper les usagers des transports. Il y a plusieurs semaines, j'avais demandé au gouvernement de rendre obligatoire le port du masque dans les transports en commun au moment du déconfinement. Il a accédé à ma demande, et a également accepté une verbalisation assez sévère de 135 euros pour non-port du masque. Cela suppose que nous fournissions des masques, alors que nous sommes encore en pénurie.

Nous avons amorcé la pompe en distribuant des masques dans 160 gares la semaine dernière, puis dans 220 gares ce lundi. Nous avons distribué plus de 1,6 million de masques par stocks de 10, de manière à couvrir les besoins jusqu'au début de la semaine prochaine, mais il faut continuer. J'ai indiqué à l'État, qui possède lui-même un stock de masques, que la région était prête à aider à les distribuer dans les gares, en lien avec l'ensemble des maires d'Île-de-France. Les écoles rouvrant lundi dans certaines communes, il ne faudrait pas que les équipes municipales se démobilisent. Je les contacterai pour vérifier que tout le monde est bien mobilisé pour le 11 mai.

Par ailleurs, Île-de-France Mobilités a également commandé 2 millions de masques en tissu lavables pour chaque abonné Navigo mensuel et annuel. Nous pourrions en distribuer 800 000 lundi prochain. Notre objectif est de travailler avec la RATP et la SNCF pour identifier le maximum de petites gares et de petites stations, dans lesquelles les agents donneront les masques au guichet à tous ceux qui présenteront leur pass Navigo.

Nous avons demandé à tous les points de vente et aux distributeurs qui sont dans le métro et dans les gares de distribuer du gel et des masques. J'ajoute que nous aurons 300 distributeurs de gel hydro-alcoolique dans les différentes stations. Nous distribuerons également des masques en tissu dans 30 gares routières couvertes par le réseau Optile.

Nous nous attendons à ce qu'un certain nombre d'investissements prioritaires soient décalés dans le temps en raison des retards qui ont été pris dans les travaux d'infrastructures, mais également dans l'arrivée des nouveaux matériels puisque les usines sont à l'arrêt depuis deux mois. Nous nous attendons également à des surcoûts sur les chantiers et les commandes, qu'il faudra ajouter aux pertes de recettes que j'ai déjà mentionnées.

80 % des chantiers qui sont sous notre maîtrise d'ouvrage ont repris. Concernant les opérations de transport, nous étions à 50 % de reprise en début de semaine, et tous les chantiers devraient rapidement reprendre après le confinement. Les protocoles de reprise ont été approuvés par le Gouvernement ; ils correspondent aux mesures qui ont été négociées par les partenaires sociaux.

La société du Grand Paris est responsable de ses chantiers. Les questions de la mise en service des lignes et des surcoûts seront examinées dans le cadre des prochains conseils d'administration et conseils de surveillance. La question du modèle économique de la SGP risque de se reposer aux parlementaires assez rapidement.

Concernant les transports scolaires, les bus circuleront à moitié vide, avec obligation de port du masque pour les collégiens et les chauffeurs. Cela devrait se passer correctement dès lors que les écoles reprendront avec des demi-classes. Nous n'envisageons pas de faire des demi-journées car cela impliquerait des rotations de transports scolaires à la mi-journée. Nous voulons des journées pleines avec des demi-effectifs. Nous prendrons évidemment des précautions pour le transport des enfants en situation de handicap.

M. Olivier Jacquin. – Comment pérenniser les décisions très positives qui viennent d'être prises concernant l'usage du vélo ?

Avez-vous pour stratégie d'aller beaucoup plus loin dans le développement des voies réservées au covoiturage ?

Est-il possible de mettre en place rapidement une procédure sur Internet afin de permettre le remboursement du pass Navigo à distance ?

Si je vous écoute en creux, vous laissez entendre que le modèle économique de la société du Grand Paris risque d'être remis en cause. Les pertes de versement mobilité sont extrêmement inquiétantes. Face à l'inconnue actuelle du modèle économique des transports en commun, ne faudrait-il pas freiner d'une manière significative les investissements ?

Le contrat de DSP avec la RATP laisse ouverte la possibilité de discussions sur le partage des pertes de recettes entre l'autorité organisatrice et le délégataire. Comment voyez-vous les choses ?

Enfin, au vu du contexte, ne faudrait-il pas différer l'ouverture à la concurrence des réseaux de transport franciliens ?

M. Cyril Pellevat. – Le 4 mai, Élisabeth Borne a mentionné la possibilité de fermer des stations dans les transports publics. Cette possibilité ne risque-t-elle pas de rendre encore plus difficile le respect de la distanciation sociale ?

Travaillez-vous sur des solutions innovantes pour éviter les attroupements autour des bornes de paiement et de recharge des titres de transport ?

Mme Marta de Cidrac. – La Présidente de la RATP nous a dit que l'offre de transport augmenterait dans les prochains jours, ce qui est évidemment souhaitable. Toutefois, le flux de voyageurs en augmentation sera-t-il compatible avec les exigences sanitaires ?

Le secrétaire d'État aux transports a indiqué que 9 millions de masques seront distribués dans l'ensemble des transports. Comment les rôles seront-ils répartis ? La coordination présente-t-elle des difficultés ? Aujourd'hui, nous ne savons pas précisément qui fait quoi, et comment.

M. Alain Fouché. – La répartition des voyageurs sur des plages horaires plus vastes est une très bonne solution. Qu'en sera-t-il des personnes qui souhaiteront prendre les

transports en commun non pas pour aller travailler, mais par exemple pour aller faire des courses ?

Comme vous l'avez dit, il existe des risques de trouble à l'ordre public. Il faut absolument que le Gouvernement mette les moyens.

Les pistes cyclables qui seront mises en place seront-elles définitives ou provisoires ?

M. Guillaume Chevrollier. – Quelles sont vos relations avec la ville de Paris dans la gestion du déconfinement ? Que pensez-vous de la décision qu'a prise la ville de Paris de réduire les voies dédiées aux voitures, qui pourrait être source d'embouteillages, donc de pollution ?

La baisse des recettes d'un milliard d'euros pourra-t-elle avoir des incidences sur les tarifs des transports en Île-de-France ?

Envisagez-vous de pérenniser au-delà de la séquence du déconfinement l'étalement des heures d'arrivée et de départ des salariés dans les entreprises ?

Mme Valérie Pécresse. – Nous avons besoin d'alternatives aux transports en commun. 400 000 personnes se déplacent quotidiennement à vélo en Île-de-France – avec un pic à 500 000 personnes pendant les grèves de décembre. Il existe une envie de vélo, et une défiance vis-à-vis des transports en commun. Nous avons travaillé sur les coupures urbaines (portes de Paris, franchissements de villes), ce que nous n'avons jamais vraiment fait par le passé. La région s'est beaucoup mobilisée avec l'État et les gestionnaires de voirie, pour que plusieurs centaines de kilomètres de pistes cyclables provisoires puissent être ouvertes.

Je souhaite que le dispositif soit réversible et qu'il soit évalué. En certains endroits, il y aura vraisemblablement des conflits d'usage entre les vélos, les voitures, et les autobus. Certains maires ont installé les pistes cyclables provisoires à la place des couloirs de bus. Nous sommes dans l'expérimentation. Ne freinons pas les bonnes volontés, mais procédons à une évaluation à l'été. Nous regarderons alors si les pistes cyclables doivent être pérennisées, si elles ont ralenti la circulation des bus ou si elles ont créé des embouteillages. Tout ce qui sera positif devra être conservé ; ce sera un formidable élan à la pratique du vélo en Île-de-France. A l'inverse, tout ce qui posera problème devra être évalué et corrigé. Il faudra que nous soyons pragmatiques, volontaristes et souples. Je ne voudrais pas que ce formidable élan donné au vélo en Île-de-France crée des fractures, alors que le virus est déjà un aggravateur des fractures territoriales.

La région a décidé de financer à 60 % le projet de « RER vélo », qui double tous les grands axes de RER. Il s'agit d'un dispositif de long terme très puissant pour encourager la pratique du vélo sur longue distance.

J'attends comme vous avec impatience la création de voies réservées au covoiturage. La loi le permet, mais ce n'est pas simple. Sur les autoroutes, la voie réservée ne peut être que celle de gauche, ce qui suppose d'ajouter une voie circulaire qui serait la bande d'arrêt d'urgence. Or les bandes d'arrêt d'urgence ne sont pas calibrées pour recevoir un trafic normal. Nous avons un énorme travail à réaliser pour les rendre circulables. Il ne serait pas raisonnable, compte tenu du degré de congestion automobile en Île-de-France, de réserver une voie au covoiturage sans ajouter de voie supplémentaire, comme l'État l'avait proposé.

Il n'est pas pensable que le déconfinement, qui aura déjà des conséquences dramatiques sur le pouvoir d'achat d'un grand nombre de ménages, se traduise par une augmentation des tarifs du pass Navigo afin de récupérer le milliard d'euros de pertes. Heureusement, la situation financière d'Île-de-France Mobilités est extrêmement saine. Il est évident que la crise aura un impact sur les investissements que nous pourrions réaliser, sauf si l'État s'engage à compenser les pertes de recettes. Si nous n'avons pas ces recettes, nous ne pourrions pas les verser à due concurrence aux opérateurs, qui n'ont pas été en capacité de garantir le service minimum pendant le confinement. Il y aura une négociation à avoir avec l'État pour savoir qui supportera ce coût.

Il faut absolument éviter que des lignes ou des gares ne ferment à la sortie du confinement. Ce serait une injustice pour les voyageurs qui sont dans l'obligation de se rendre au travail. J'ai appelé à des renforts considérables en forces de sécurité, au besoin payées par les opérateurs, pour sécuriser l'entrée dans les transports en commun et favoriser le respect de la distanciation sociale. Sur les recommandations du conseil scientifique, le Gouvernement a fait le choix de rendre obligatoire la distanciation sociale, alors que beaucoup de pays ont choisi une distanciation sociale recommandée.

En matière de solutions innovantes, nous avons déjà mis en place le SMS *ticketing* au début du confinement : le ticket ne s'achète plus dans le bus, mais par SMS ou par téléphone. Par ailleurs, nous avons deux nouvelles offres billettiques pour le pass Navigo : pass Navigo Easy et pass Navigo Liberté +. Le pass Navigo Easy permet de charger les titres de transport dans un porte-monnaie électronique. A ce stade, Apple n'a pas procédé aux développements nécessaires. En revanche, le système de recharge fonctionne avec Samsung, Android et Orange. Le pass Liberté + est un système de post paiement qui s'ajuste à la réalité de la consommation de transport. Le prélèvement s'effectue chaque 15 du mois en fonction des déplacements du mois précédent. Ce système présente de nombreux avantages.

Nous mettrons en place une cellule de veille quotidienne dans les transports en commun afin de surveiller les éventuelles saturations sur les lignes de bus. Nous ferons un point chaque soir avec les opérateurs. Nous ajusterons nos procédures de nettoyage si nous constatons que certaines lignes sont très fréquentées.

Concernant les masques, nous sommes encore en discussion avec l'État sur la manière de procéder. Nous souhaitons qu'il puisse y avoir une distribution dans toutes les gares, sous une forme ou sous une autre. Dans les petites gares et les petites stations, nous privilégions la distribution des masques en tissu d'Île-de-France Mobilités. Dans les gares plus importantes, les équipes municipales sont en place ; elles ont déjà réalisé un excellent travail. J'ai proposé à l'État que nous renouvelions cette expérience. Il est très difficile de trouver une entreprise pour procéder à des distributions de masques en sortie de gare. Nous n'avons pas trouvé de prestataire extérieur privé. Nous sommes obligés de recourir au système D. L'État s'est rapproché des préfets de département pour éventuellement mobiliser des équipes de secouristes ou des équipes parapubliques. Quoi qu'il en soit, toutes les gares seront couvertes d'une manière ou d'une autre.

Il faut donner la priorité dans les transports en commun aux personnes qui vont travailler. Je demande à tous les Franciliens de ne pas utiliser les transports en commun aux heures de pointe pour aller faire leurs courses. Les courses peuvent être faites aux heures creuses. Il faudra faire preuve de souplesse, de compréhension et de bon sens. Les personnes qui auront besoin de se déplacer le pourront – élèves qui se rendent à un examen, parents qui

amènent leur enfant à l'école, etc. L'attestation employeur est un outil très puissant qui permet d'étaler les flux.

Les relations avec la ville de Paris sont franches et cordiales, comme toujours. Nous travaillons sur le plan vélo dans l'objectif de développer l'offre tout en évitant les égoïsmes de territoire.

Enfin, pérenniser les expériences de télétravail et de lissage des heures de pointe suppose un vrai travail de fond. Le Covid-19 aura un impact sur l'organisation du travail, y compris dans les régions voisines. Beaucoup d'entreprises et d'administration se sont mises au télétravail et en ont découvert les vertus. Si, en plus du télétravail, nous parvenions à lisser les heures de pointe, nous n'aurions plus d'embouteillages en Île-de-France.

M. Olivier Léonhart. – Alors que les Franciliens s'appêtent à reprendre progressivement le chemin des transports en commun, il est urgent de penser dès maintenant aux mesures qui suivront pour permettre enfin à tous les habitants d'Île-de-France de se déplacer dans des conditions acceptables. L'abandon du réseau RER par les pouvoirs publics depuis 30 ans et le sous-investissement ont conduit à un état de saturation qui pose encore plus problème aujourd'hui, avec les mesures sanitaires indispensables à respecter.

Il faut tirer les leçons de ce qui n'a pas fonctionné hier et investir massivement dans les transports en commun pour les habitants de la grande couronne, qui représentent 5 millions d'habitants sur les 12 millions que compte notre région. Il faut enfin rééquilibrer les investissements en faveur de la grande banlieue.

Dans une période où les enjeux économiques et financiers sont cruciaux pour le pays, il faut stopper le projet Grand Paris Express, qui est une gabegie. Ce projet ne concerne que Paris et la petite couronne, qui bénéficient déjà d'un réseau dense. De plus, son coût ne cesse d'exploser. Stopper ce projet pour investir massivement dans les transports du quotidien et le réseau existant est une question de bon sens ; c'est aussi un impératif financier.

M. Guillaume Gontard. – Dans cette période de déconfinement, la multi-modalité est particulièrement importante. Le vélo trouve tout son intérêt. Comment travaillez-vous avec les départements et les communes en vue de garantir la continuité des réseaux ? Qu'en est-il du stationnement des vélos en gare et de la possibilité de monter avec un vélo dans le train ou le bus ?

Mme Angèle Prévile. – Les aides qu'offre la région Île-de-France pour l'achat d'un vélo électrique sont-elles cumulables avec la prime d'État de 200 euros ? Véligo fait face à une forte demande. Que faire par rapport à cet afflux ?

Le paysage urbain est en pleine mutation. L'environnement se porte bien. Le bruit s'est considérablement réduit. Les habitants d'Île-de-France y sont sensibles. Il faudra être particulièrement attentif aux nouveaux choix que feront les habitants de la région pour leurs déplacements. Il faudra également veiller à garantir la bonne articulation du plan vélo de la région avec les plans vélos qu'ont déjà mis en place les autres collectivités.

Concernant les masques, comment inciter les voyageurs à ne pas les jeter n'importe où ? Comment organiser leur ramassage ? Quels types de masques seront remis dans les distributeurs de gares ?

Mme Valérie Pécresse. – En Île-de-France, le plan de relance post Covid-19 devra s'appuyer sur un grand plan d'investissements dans les infrastructures publiques, notamment dans les infrastructures de transports. Nous avons exécuté quasiment 100 % du contrat de plan État-Région 2015-2020. Nous étions dans une grande incertitude pour les années 2021 et 2022. Au plan national, l'État souhaitait prolonger les CPER jusqu'en 2022, sans ajouter de nouveaux moyens. Ce n'est pas possible en Île-de-France. Le Gouvernement en avait convenu, et avait accepté de « sur-exécuter » le CPER. Cela ne veut pas forcément dire lancer de nouveaux projets, mais finir les projets en cours. Cela représente au moins 1,5 milliard d'euros jusqu'en 2022. Nous avons besoin d'un investissement massif de transports de proximité, notamment en grande couronne, mais pas seulement.

Je ne suis pas d'accord pour l'arrêt du Grand Paris Express. Certaines lignes sont absolument indispensables. Je pense notamment à la branche sud de la ligne 15 qui permettra de mailler le sud de l'Île-de-France sans passer par Paris. Il en va de même pour les deux prolongements de la ligne 14, au nord et au sud, qui sont indispensables pour dé-saturer la ligne 13. La branche sud permettra d'atteindre Orly en métro, ce qui représentera un immense soulagement. Je conteste le fait que certaines lignes jugées secondaires par l'État aient été repoussées à 2027. Je pense notamment à la ligne 18, qui desservira le plateau de Saclay, vitrine technologique de la France.

Pour autant, les lignes du quotidien doivent passer avant tout. De ce point de vue, il existe une vraie urgence. SNCF Réseau doit prioriser en permanence les travaux sur les infrastructures du quotidien, notamment les RER B et D, qui ont besoin de travaux très rapidement.

Île-de-France Mobilités a prévu 100 000 nouvelles places de stationnement vélo à l'horizon 2030. Ces stationnements seront sécurisés. Nous nous sommes beaucoup mobilisés sur le sujet de l'écosystème vélo. Nous avons présenté un plan qui a été approuvé à l'unanimité.

En avril, nous envisagions de lancer un budget participatif à hauteur de 100 millions d'euros pour financer des investissements de collectivités locales, d'associations ou de citoyens en matière environnementale. Le projet de « RER vélo » s'inscrit dans ce cadre, parce qu'il est porté par un collectif de citoyens. L'objectif est qu'il puisse être subventionné à 60 % par la région. D'autres pistes cyclables pourront également être subventionnées.

La région Île-de-France travaille tous azimuts sur la diminution des émissions de CO₂ et du bruit. Pour autant, il ne faut pas balayer d'un revers de main la voiture, qui reste un puissant réducteur d'inégalités en Île-de-France. La voiture est le mode de transport de ceux qui n'en ont pas d'autre et qui font de longues distances. Ce sont souvent des personnes aux revenus plus bas que la moyenne. En revanche, nous devons encourager de manière volontariste le changement de motorisation. Tout le monde ne pourra pas se déplacer à vélo. Pensons aux personnes handicapées, aux personnes âgées et aux personnes à la santé fragile. Les solutions sont multiples : elles correspondent à chaque situation de chaque habitant de la région.

Enfin, la question du traitement des masques en tant que déchets est très pertinente. Les masques sont des produits de santé. Potentiellement, ce sont des nids à virus. Ils ne doivent pas être jetés n'importe comment. Il faudra être très ferme, voire envisager des sanctions dissuasives. Nous pourrions même organiser une filière de recyclage spécifique

pour les masques jetables. Je travaille sur le sujet. Je ne sais pas s'il est techniquement possible de stériliser et de réutiliser ces masques, mais j'ai pris attache avec des industriels.

M. Hervé Maurey, président. – Merci beaucoup Madame la Présidente pour tous les éléments que vous nous avez apportés. Soyez assurée de notre soutien pour relayer un certain nombre de propositions que vous avez formulées au cours de cette audition.

La téléconférence est close à 17 h 48.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo disponible en ligne [sur le site du Sénat](#).

Mercredi 13 mai 2020

- Présidence de M. Hervé Maurey, président –

La téléconférence est ouverte à 8 h 30.

Audition de M. Gaël Giraud, économiste, sur la relance verte (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu relatif à ce point de l'ordre du jour sera publié ultérieurement.

La téléconférence est close à 10 h 30.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo disponible en ligne [sur le site du Sénat](#).

COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION

Mercredi 18 décembre 2019

- Présidence de Mme Catherine Morin-Desailly, présidente -

La réunion est ouverte à 9 h 30.

Nouveaux territoires de la culture – Présentation du rapport d'information

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Nous présentons le troisième volet de notre travail sur les nouveaux territoires – après l'éducation et le sport, nous évoquons la culture, que nous avons entendue sans le patrimoine, sans quoi le champ de la mission aurait été trop large. Dans le cadre de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite NOTRe, les collectivités territoriales ont demandé le maintien de la compétence partagée. Comment se passent concrètement les choses, après quelques années d'expérience ? Quelle répartition des compétences, quel impact des nouvelles organisations territoriales, en particulier intercommunales, sur les politiques publiques de la culture ? Nos travaux, qui s'inscrivent dans la perspective du projet de loi dit 3D - Décentralisation, Différenciation, Déconcentration - inspirent les projets de loi du Gouvernement : nous l'avons constaté sur l'audiovisuel public comme sur les nouveaux territoires du sport ; notre rapporteur a été auditionné par les deux ministres concernés, qui l'ont assuré qu'ils reprendraient quasiment l'ensemble de nos propositions... Nous ne travaillons pas pour rien, la matière grise que nous mobilisons est utile et reconnue, c'est une source de fierté.

Mme Sonia de la Provôté, co-rapporteuse. – Notre mission d'information a travaillé de façon intense, procédant à une vingtaine d'auditions et de tables rondes. Nous avons également reçu une dizaine de contributions. Nous faisons face à deux défis : l'arrivée du projet de loi Engagement et proximité et l'annonce d'un nouvel acte de la décentralisation, avec le projet de loi 3D, qui doit approfondir la décentralisation et la déconcentration, mais également faciliter la différenciation, afin de mieux définir, avec chaque territoire, une réponse adaptée et sur-mesure.

Dans cette perspective, notre mission d'information s'est attachée à mesurer l'impact des réformes territoriales menées au cours des dernières années sur les politiques culturelles, notamment avec la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam), qui a introduit les « pôles » et les métropoles, la loi NOTRe précitée et la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP).

Les collectivités territoriales jouent un rôle moteur dans le domaine de la culture en termes de financement, d'organisation et d'offre culturelle. Les statistiques les plus récentes montrent que les dépenses culturelles des collectivités territoriales se sont élevées à 8,7 milliards d'euros en 2017, un montant plus de deux fois supérieur aux 3,6 milliards d'euros de budget du ministère de la culture. Plus de la moitié de leurs dépenses est consacrée au soutien à l'expression artistique et aux activités culturelles, tandis que plus d'un tiers porte sur la conservation et la diffusion du patrimoine.

Ce n'est pas un hasard si elles investissent ainsi le champ culturel, qui représente environ 4,4 % de leurs dépenses globales. Leur action dans ce domaine sert à la fois les objectifs de développement économique et touristique, d'attractivité et de rayonnement des territoires, d'expression d'une identité locale et de cohésion sociale. La culture investit tous les champs des politiques locales. C'est ce qui explique que leurs initiatives dépassent largement le cadre de leurs obligations légales, qui portent principalement sur les bibliothèques, le développement des enseignements artistiques, la conservation des objets mobiliers classés au titre des monuments historiques, les archives et les services archéologiques. La dernière note de conjoncture de l'Observatoire des politiques culturelles consacrée aux dépenses culturelles des collectivités territoriales fait d'ailleurs apparaître une légère relance des dépenses culturelles en 2018 par rapport aux précédents exercices, marqués par des baisses assez sensibles, particulièrement autour de 2015.

L'intérêt des collectivités territoriales, tous échelons confondus, pour les questions culturelles a conduit le législateur à maintenir la compétence culturelle partagée dans le cadre de la loi NOTRe. Ainsi, l'article 103 prévoit que « *la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État* » : les politiques culturelles sont œcuméniques, chaque collectivité y apporte sa pierre. Notre présidente, rapporteure pour avis de la loi NOTRe, pourra témoigner que ce choix n'a rien eu d'évident. Il fait peser des risques sur la lisibilité de l'action publique qu'aurait permis d'éviter une répartition plus claire des compétences entre les différents échelons territoriaux.

La compétence partagée présente cependant deux avantages. Elle offre d'abord une réelle souplesse pour s'adapter aux spécificités de chaque territoire. C'est d'autant plus important que l'action culturelle des collectivités repose très largement sur la volonté politique des élus et sur leur engagement concret – c'est d'ailleurs le critère principal, qui l'emporte parfois sur le découpage administratif, bien des élus conduisant des politiques culturelles qui vont au-delà de leur territoire même. Il pourrait être contreproductif de faire de la culture une compétence obligatoire avec des élus qui ne seraient pas convaincus de la nécessité d'intervenir : mieux vaut s'appuyer sur les forces actives qu'imposer une politique culturelle.

Même si chaque échelon territorial privilégie généralement certains champs d'intervention – les industries culturelles et créatives, l'enseignement artistique pour les régions, le patrimoine pour les départements, l'expression artistique et les activités culturelles pour le bloc communal –, il n'apparaît pas opportun de répartir les compétences entre les échelons territoriaux. Il ne faut pas imposer de carcan : la répartition serait nécessairement arbitraire et pourrait déstabiliser l'action culturelle dans certains territoires. Selon les cas, ce sont les départements, les métropoles, les régions ou les intercommunalités qui ont décidé de s'emparer des questions culturelles et la collectivité joue alors un rôle moteur.

Cette souplesse organisationnelle a également le mérite de rendre possibles des coopérations territoriales dont la configuration peut différer selon les disciplines et l'histoire des territoires.

Le second avantage de la compétence culturelle partagée est de circonscrire le risque que ferait peser le désengagement brutal d'une collectivité sur la mise en œuvre des politiques culturelles. Certains départements, par exemple, se sont désengagés, entraînant d'autres collectivités. Des intercommunalités, parfois, ont pris le relais, sur le plan financier, mais aussi organisationnel et sur le fond : c'est pourquoi la compétence culturelle partagée est plébiscitée par les collectivités et par l'État, ainsi que par les acteurs de la culture, chacun ayant souvent ses réseaux et ses habitudes de travail.

Nous avons réalisé une vingtaine d'auditions dans le cadre de la mission et tant les associations d'élus que les acteurs culturels se sont montrés favorables à son maintien. Il faut dire que ce principe s'inscrit parfaitement dans la logique actuelle de développement des financements croisés ; à trop rigidifier, à imposer des standards, on laisse de côté des acteurs importants. L'addition des initiatives et des financements est favorable à la vie culturelle locale, contribue à son effervescence, favorise l'inventivité et le sur-mesure. Beaucoup de projets importants ne pourraient être réalisés sans un partenariat entre plusieurs acteurs, qu'ils soient publics ou privés. La tendance aux financements croisés devrait se poursuivre dans les années à venir, compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités publiques.

On ne peut exclure que le nouveau pacte financier, dit « de Cahors », qui lie les collectivités territoriales à l'État pour la période 2018-2022 et leur impose de maintenir l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement sous le plafond de 1,2 % par an, se traduise progressivement par un impact négatif pour la culture. Les craintes sont particulièrement vives en ce qui concerne les villes, qui continuent d'assumer la majeure partie des dépenses des collectivités territoriales. Les dépenses des communes sont principalement des dépenses de fonctionnement pour garantir l'animation au quotidien de la vie culturelle. Si les communes restent les principaux financeurs de la culture, les intercommunalités commencent à structurer les politiques culturelles à une échelle plus large. Ce mouvement est encore difficile à établir précisément, les atlas statistiques datant toujours de quelques années, mais il est en cours, et intéressant pour ce qui est de mêler l'urbain et le rural. Cela nous a conduits à suggérer, dans le domaine de la création en particulier, la mise en place de mécanismes financiers, sur le modèle du Fonds incitatif et partenarial pour les petites communes en faveur de la restauration des monuments historiques. Il s'agit d'une demande des collectivités et des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) pour financer des actions locales.

Nous plaçons aussi pour le développement de la contractualisation, qui permet de renforcer la cohérence de l'action des collectivités, tout en offrant aux acteurs culturels une meilleure lisibilité budgétaire grâce à des engagements pluriannuels. Les contrats de territoire dans le domaine de la culture en constituent de bons exemples : avec les régions, avec les départements, y compris sur le fonctionnement, et avec les intercommunalités.

La principale difficulté de la compétence partagée réside dans l'incohérence entre les interventions des différentes collectivités et l'empilement des dispositifs contractuels, peu lisibles et coûteux en temps et en moyens pour les acteurs culturels. Des clarifications sont nécessaires pour faciliter la coordination entre les interventions des collectivités publiques afin d'éviter les doublons, les incohérences, comme les carences. Nous devons concilier souplesse, pour que les actions se fassent, et réalisme budgétaire, l'argent étant rare.

Madame la présidente, vous aviez proposé la création de commissions chargées de la culture au sein des conférences territoriales de l'action publique (CTAP) pour permettre aux collectivités de dialoguer et d'organiser leur responsabilité collective. Introduites dans la loi LCAP, elles apparaissent essentielles, mais leur bilan demeure mitigé. D'une part, parce qu'elles n'ont jamais été réunies dans plusieurs régions. D'autre part, parce qu'en raison de la variété des sujets à aborder, elles se sont souvent transformées en grand-messes peu opérationnelles. Comment, dès lors, mettre en œuvre l'exigence de coopération ?

La transformation du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) en Conseil des territoires pour la culture (CTC) vise à apporter une première réponse en facilitant les échanges entre le ministère de la culture et les associations d'élus. Il pourrait être décliné au niveau régional pour pallier le manque de coordination

effective en matière culturelle au sein des CTAP et définir les grandes orientations stratégiques. Certaines régions souhaiteraient une déclinaison départementale, mais il convient de veiller à conserver une cohérence régionale.

Cette solution présenterait l'avantage d'élargir le dialogue à l'État, ce qui semble souhaitable. D'abord, parce que l'État sollicite largement les collectivités territoriales pour la mise en œuvre des politiques nationales. Ensuite, parce que cela permettrait au ministère d'être plus à l'écoute des territoires, de leurs besoins et de leurs spécificités dans l'esprit de la différenciation au sens du projet de loi 3D. Enfin, parce qu'il est nécessaire que les préfets régionaux ou départementaux se saisissent davantage des problématiques culturelles, tant la réussite des politiques menées repose aussi sur les actions conduites en matière d'éducation, de mobilité et de transport, de numérique, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire.

Il serait également utile de développer dans les territoires, aux côtés des CTC et des CTAP culture, des instances de dialogue avec les acteurs culturels, telles qu'elles existent dans certaines régions, notamment sur la question des droits culturels. Il serait préférable qu'elles portent sur des thématiques particulières, comme les musiques actuelles, le livre et la lecture publique, les arts visuels, les enseignements artistiques spécialisés, le théâtre, etc. Les acteurs auraient ainsi le loisir de s'exprimer hors des structures institutionnelles. En fonction de la nature du sujet traité, ces « états généraux » pourraient être convoqués au niveau des régions ou des départements. Cette formule permettrait de mieux identifier les enjeux au niveau local, faciliterait la structuration des filières et pourrait servir à la préparation des réunions du CTC au niveau régional afin de les rendre plus opérantes.

L'expérience mitigée des CTAP culture n'encourage pas à plaider pour confier aux régions un rôle de chef de file en matière culturelle. La taille des nouvelles régions élargies paraît constituer une réelle difficulté. Dans certaines régions, comme la Nouvelle-Aquitaine, il existe de grandes disparités entre les territoires qui rendent délicate l'élaboration de politiques adaptées à chacun. Sans compter que les départements demeurent parfois très impliqués dans les politiques culturelles. Il faut enfin mentionner le cas de la collectivité unique dans les outre-mer qui a réglé la question depuis fort longtemps.

Il convient de laisser le temps aux régions de monter en puissance en matière culturelle, avant de prendre le risque de figer les choses d'une façon qui ne correspondrait pas aux organisations locales ou à la volonté politique d'une majorité de régions. En revanche, nous gagnerions à ce que les régions, les départements ou les collectivités d'outre-mer, selon les thématiques traitées, jouent davantage un rôle de coordonnateur afin d'améliorer l'équité territoriale. Il serait utile, notamment, que les collectivités se dotent de plus d'outils de construction conjointe des politiques publiques. Plusieurs instruments ont été mis en place ces dernières années – des schémas des enseignements artistiques, schémas d'orientation et de développement des lieux de musiques actuelles (Solima), des schémas d'orientation et de développement des arts visuels (Sodavi) –, mais tous les territoires ne sont pas encore couverts et certaines disciplines ne sont pas concernées. L'accompagnement de l'État serait nécessaire pour garantir l'effectivité du travail de co-construction. L'engagement de chaque niveau de collectivité et leur coopération constituent l'une des clés de la démocratisation de l'accès à la culture et de la réduction des inégalités territoriales.

M. Antoine Karam, co-rapporteur. – J'aborderai le deuxième axe de réflexion du rapport : celui des inégalités territoriales dans l'accès à la culture – j'en suis témoin depuis dix-huit ans – et des moyens d'approfondir la démocratisation culturelle – en clair, l'expression des droits culturels, qui ont fait l'objet de polémiques récentes autour de la notion

de « zones blanches de la culture ». Il n’y aurait rien de plus faux que de laisser à penser que des territoires seraient dépourvus de culture. En revanche, certains sont plus enclavés ou possèdent moins de ressources culturelles et de moyens. Ils nécessitent, à ce titre, une attention particulière.

La réduction des inégalités territoriales dans l’accès à la culture ne peut ressortir des seules collectivités. Cela explique la vivacité des craintes autour d’un désengagement progressif de l’État en matière culturelle. Non seulement il ne peut se décharger sur les collectivités sans compromettre l’objectif d’égalité d’accès à la culture, mais il devrait conforter son action dans cette direction. L’État, depuis la décentralisation, n’est certes plus en capacité de tout faire – cela ne serait d’ailleurs pas souhaitable –, mais il a un rôle majeur à jouer dans la définition des lignes directrices et pour donner l’impulsion. Nos auditions ont révélé des attentes fortes à l’égard du ministère de la culture pour qu’il joue davantage un rôle de stratégie, de locomotive, et que son intervention permette de garantir l’équité territoriale, en suppléant l’action des collectivités lorsque surviennent des carences.

Nous estimons nécessaire que des progrès soient enregistrés en matière d’observation. Il paraît, en effet, difficile d’élaborer des politiques publiques adaptées sans connaissance précise des initiatives existantes, sans cartographie ni lecture qualitative de l’offre culturelle. Le ministère de la culture, par le biais de son département des études, de la prospective et des statistiques, a réalisé des efforts pour objectiver davantage les inégalités territoriales en matière d’accès à la culture, en publiant chaque année un atlas régional de la culture. Mais, beaucoup d’initiatives culturelles conduites dans les territoires passent encore sous le radar du ministère, qui prend principalement en compte les équipements, et notamment les structures disposant d’un label national. Il semblerait utile que l’administration centrale, en liaison avec les DRAC, s’attache à mieux recenser ce qui fait la culture dans les territoires, sans que son analyse ne se limite à des données quantitatives, mais vise également à promouvoir les bonnes pratiques qui gagneraient à être exportées.

Même si l’accès à la culture ne se résume pas à l’existence d’équipements culturels, certaines zones disposent de moins d’un équipement pour 10 000 habitants selon le recensement du ministère de la culture. C’est le cas de zones situées dans les départements et collectivités d’outre-mer, mais aussi dans les départements de l’Eure, du Loiret, de la Moselle ou des Vosges. L’État serait dans son rôle de garant de l’équité territoriale en les accompagnant en priorité. Il convient, à cet égard, de rééquilibrer les crédits de l’État entre l’Île-de-France et les autres régions. Il est vrai qu’une grande partie des établissements publics nationaux sont regroupés dans la région francilienne et qu’il est essentiel que la France dispose de grands établissements contribuant à son attractivité internationale et à son rayonnement culturel, mais les écarts sont considérables. Les dépenses du ministère de la culture et de ses opérateurs s’élevaient à 178 euros par habitant en Île-de-France en 2016, contre 17,8 euros en moyenne pour les autres régions, soit dix fois plus ! Ces déséquilibres n’ont pas été compensés par la création des régions élargies. La situation des départements et des collectivités d’outre-mer mérite une attention particulière, à la fois en termes d’équipements et de budget.

L’amplification du mouvement de déconcentration des crédits depuis quelques années peut se révéler positive s’il permet d’appuyer les initiatives culturelles menées par les territoires. Hélas, les DRAC manquent cruellement de marges de manœuvre pour l’utilisation de ces crédits, dont l’essentiel est fléché, soit en direction des structures labellisées, soit en faveur d’appels à projets dont les acteurs culturels locaux peinent à avoir connaissance. Ce constat est d’autant plus regrettable que le rôle des DRAC est reconnu. Leur manque de

moyens financiers et humains, plus encore dans le cadre des régions élargies, les contraint parfois à adopter une attitude attentiste vis-à-vis des exécutifs locaux. Nous avons pourtant senti une réelle attente les concernant, tant de la part des acteurs culturels, qui espèrent voir leurs actions mieux prises en compte, que des élus locaux, dont elles pourraient faciliter la coopération en jouant un rôle de médiateur. À cet égard, il nous paraît opportun que les missions des DRAC soient davantage expliquées aux élus, pour éviter une concurrence qui ne se justifie nullement. Les actions de l'État et celles des collectivités territoriales doivent être complémentaires.

Sur la nature des politiques de démocratisation culturelle, nous attachons une importance particulière à l'éducation artistique et culturelle. Nous avons déjà évoqué le sujet lors de l'examen du projet de budget pour 2020 : le Pass culture, comme les Micro-Folies, constituent au mieux des réponses respectivement ponctuelle et partielle à l'enjeu d'accès à la culture, puisque le Pass culture ne vise qu'une seule tranche d'âge et les Micro-Folies ne couvrent que certains territoires. Il est donc essentiel que ce qui constitue le socle de nos politiques de démocratisation culturelle, en particulier l'éducation artistique et culturelle, mais aussi l'accompagnement des bibliothèques et la formation de médiateurs, ne soit pas abandonné à leur profit, ce qui appelle une action coordonnée entre plusieurs ministères, au premier rang desquels ceux de la culture et de l'éducation nationale.

Les initiatives qui contribuent à attirer les œuvres et les artistes dans les territoires mériteraient de devenir un axe central de l'action du ministère de la culture pour lutter contre l'enclavement culturel. Il ne s'agit pas de faire venir la culture labellisée par les grands établissements nationaux. Nous pensons davantage au dispositif des résidences d'artistes, qui devrait être refondu l'année prochaine, mais également aux initiatives itinérantes qui peuvent exister en matière de cinéma, de livres, de musique ou de théâtre et qui s'appuient souvent sur la participation du public pour encourager l'expression artistique et créer des projets culturels au-delà de la simple diffusion des œuvres. Ils font l'objet d'un soutien timide de l'État, dans la mesure où les structures labellisées ont l'obligation de développer des actions « hors les murs » dans leurs cahiers des charges. Les offres itinérantes paraissent relativement complémentaires de celles des labels en ce qu'elles s'attachent davantage à créer des liens avec les territoires et les habitants.

La décentralisation culturelle a été et reste un levier essentiel de la démocratisation de l'accès à la culture. Les collectivités territoriales ont largement contribué à la diffusion de l'action culturelle, grâce à leur connaissance fine des attentes des populations et à l'expertise croissante acquise par les exécutifs locaux en matière culturelle. Nous plaçons donc pour qu'elles disposent de davantage de marges d'initiative et d'autonomie dans le domaine de la culture. N'oublions pas que sur elles repose le soutien aux structures que nous pourrions qualifier de « vernaculaires » – bibliothèques, médiathèques, écoles d'art, écoles de musique, écoles de danse, écoles de théâtre. Ces équipements de proximité fondent leur activité sur l'engagement d'artistes, de professeurs, de bénévoles et d'associations, qui forment un réseau dynamique de diffusion de la culture jusque dans les petites communes. Ce sont bien souvent ces structures, soutenues par les seules collectivités territoriales, qui marquent les premiers pas des artistes avant qu'ils n'émergent.

Aussi, il serait important que les collectivités territoriales se voient octroyer la possibilité de décider à quoi pourrait être affectée une partie des crédits déconcentrés. Aujourd'hui, en application du pacte de Cahors, elles sont soumises à de multiples contraintes : l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement sont de plus en plus mises à contribution pour financer les priorités culturelles nationales et ne peuvent profiter à leur gré des crédits déconcentrés pour accroître le soutien à des structures ou à des actions artistiques

et culturelles qu'elles auraient identifiées comme prioritaires sur le territoire. Cela donnerait un nouveau sens au principe de la compétence partagée en rendant possible une véritable co-construction des politiques culturelles. Ce serait également un moyen de faire vivre progressivement les droits culturels que notre commission a contribué à faire inscrire dans la loi NOTRe puis dans la loi LCAP, en facilitant la construction de politiques culturelles au plus près des individus.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Les quinze propositions de la mission d'information vous ont été distribuées, afin que vous puissiez y fonder vos remarques et vos interrogations.

Mme Sylvie Robert. – Je remercie nos deux rapporteurs pour le travail réalisé sur une mission importante. La question de la CTAP, notamment, paraît éclairante. Lors de sa création, nous étions convaincus qu'elle représenterait un espace adapté de coopération. Les régions sont en charge de leur pilotage, mais, faute d'obligation, toutes ne l'ont pas réunie. Si le CTC venait à être décliné au niveau régional, il conviendrait d'y convier le DRAC. En Bretagne, nous l'invitons systématiquement. Nous n'arriverons à rien sans obligation. Certes, la libre administration des collectivités territoriales doit être respectée, mais il faut aussi se donner les moyens de traiter les inégalités territoriales. Cela fait vingt ans que l'on déplore les mêmes choses et que rien n'évolue...

Votre troisième orientation concerne le rôle des intercommunalités. Elles constituent souvent l'échelon adapté, mais il convient de les encourager, d'autant que, souvent, les communes rechignent à se dessaisir de leurs compétences en matière culturelle. La contractualisation représente également un outil intéressant, à condition de l'accompagner financièrement. Dans le cadre des Contrats « territoire-lecture » (CTL), l'État apporte ainsi une bonification. Sans incitation, le partage de compétences et la coopération demeurent complexes : coopérer revient, en effet, à se dessaisir d'une forme de pouvoir.

Vous avez également évoqué les Sodavi et les Solima. Il s'agit de dispositifs efficaces, à condition de disposer de moyens suffisants pour la coordination. Vous appelez enfin à la clarification des missions des DRAC. Quelles sont-elles ? Comment peuvent-elles être menées dans le respect de la liberté des collectivités territoriales ? Enfin, ne faudrait-il pas exonérer du plafond à 1,2 % les dépenses culturelles des collectivités de grande taille pour éviter que ces dépenses ne soient les premières sacrifiées ? Le projet de loi dit 3D sera l'occasion de clarifier le cadre des politiques culturelles.

Mme Dominique Vérien. – Votre rapport rend utilement compte de la diversité des situations dans les territoires. La culture s'y pratique différemment et les solutions qui s'appliquent ne sont pas les mêmes. Les approches sont souvent différentes selon l'échelon de collectivité concerné. Dès lors, il me semble nécessaire, pour assurer le développement des politiques culturelles, de conserver la compétence partagée, qui offre une liberté d'organisation aux collectivités territoriales. Il ne paraît pas toujours aisé, pour les intercommunalités, de se saisir des compétences culturelles, alors qu'elles constituent l'échelle idoine, notamment en matière d'enseignement artistique.

Au regard de la diversité des aides et des interventions de l'État, il apparaît effectivement nécessaire de mieux définir les missions des DRAC. Les Micro-Folies ont conduit, dans mon département, à des dépenses localisées, mais sans résultat probant pour l'accès à la culture. Ces crédits seraient plus utiles en soutien aux actions menées par les collectivités territoriales.

M. Jean-Raymond Hugonet. – Je remercie à mon tour les rapporteurs. Avant la présentation de leurs travaux, j’ai assisté avec Michel Savin à une rencontre sur les politiques sportives : les problématiques sont identiques à celles que nous évoquons. S’agissant de votre orientation n° 12 relative aux outils de démocratisation culturelle, j’aimerais insister sur le lien indispensable avec le ministère de l’éducation nationale. Il peut sembler évident, mais il n’existe guère de porosité entre les deux ministères. Il convient d’y travailler.

M. Pierre Ouzoulias. – Je salue la qualité du travail mené. Nous fêtons le sixième anniversaire du ministère de la culture. Désormais, la politique culturelle menée par les territoires apparaît plus dynamique que celle de l’État. Il est temps de redéfinir les rôles et de renforcer le dialogue entre les différents échelons. Quel est le sens de la politique culturelle de l’État ? Il apparaît difficile de répondre à la question, comme l’a récemment montré le débat budgétaire.

J’ai longtemps exercé en DRAC et je puis vous confirmer qu’il existe autant de politiques culturelles que de disciplines, ce qui conduit à une regrettable perte de sens des missions des fonctionnaires. J’ai connu l’époque de la condescendance vis-à-vis des collectivités territoriales, dont nous ne sommes pas complètement sortis. Les collectivités peinent à trouver auprès des DRAC les compétences qui leur manquent. L’État pourrait les accompagner, mais il demeure absent.

Je partage l’analyse d’Antoine Karam : les tentatives de l’État de mener une politique « spectacle » avec des mesures comme le Pass culture sont inopérantes. Il faut conduire une réflexion profonde.

M. Laurent Lafon. – Je remercie à mon tour nos rapporteurs. Je partage l’esprit de l’orientation n° 11, mais pas son titre. La région d’Île-de-France, en effet, ne présente pas une situation homogène. Ainsi, le périphérique constitue une frontière évidente en matière d’accès à la culture. Il ne faut pas affaiblir les grands opérateurs et monuments parisiens, mais veiller à une péréquation efficace permettant d’assurer des retombées financières à l’ensemble du patrimoine national *via*, notamment, le Centre des monuments nationaux (CMN). Lors d’une récente audition, son président a fait part de ses craintes concernant la création de l’EPIC du Mont-Saint-Michel et ses conséquences financières pour le CMN. Il convient de trouver un équilibre satisfaisant. Quant aux DRAC, à quoi servent-elles ?

M. Jean-Raymond Hugonet. – Ce sont les agences régionales de santé (ARS) de la culture !

M. Laurent Lafon. – En quinze ans de mandat local, je n’ai jamais rencontré un directeur régional des affaires culturelles. Ces structures ont un problème de définition de leurs missions, comme de moyens. Alors que les collectivités territoriales investissent 8,7 milliards d’euros pour la culture, l’État n’y consacre plus que 3,6 milliards d’euros, et de manière très concentrée. Les partenariats s’affaiblissent en raison de la réduction des moyens de l’État. À quoi servent, dès lors, ses déclinaisons territoriales, les DRAC, dont le rôle est parfois vécu comme un contrôle par les collectivités territoriales ?

Mme Colette Mélot. – Votre rapport dresse une photographie intéressante de la situation. Il faut garantir une liberté d’action aux collectivités, d’autant que chaque territoire possède une spécificité. Chacun doit trouver la manière la plus adaptée d’améliorer l’accès à la culture, que toutes les collectivités considèrent désormais comme une nécessité.

Je rejoins Laurent Lafon s'agissant de l'orientation n° 11 : cela revient à méconnaître l'Île-de-France. La situation de la grande couronne est bien différente de celle de Paris ! Je vous invite à découvrir la Seine-et-Marne : au sud et à l'est s'étendent des zones rurales. Certains enfants ne sont allés qu'une fois à Paris, lors d'une sortie scolaire.

Mme Annick Billon. – Dans de nombreuses communes, l'accès à la culture se limite à une bibliothèque. De fait, l'équité territoriale entre grandes métropoles et petites communes, que vous prônez dans l'orientation n° 9, ne me semble guère réaliste. Quant à votre orientation n° 10, il ne faudrait pas qu'elle conduise à installer un contrôle du ministère de la culture. Je partage, en revanche, votre orientation n° 15 : les collectivités territoriales doivent s'affirmer comme les acteurs de la politique culturelle. Je félicite enfin nos collègues pour l'excellence de leur rapport.

Mme Maryvonne Blondin. – Il était effectivement nécessaire de dresser un bilan, après plusieurs lois de décentralisation successives. C'est une belle mission que vous avez menée, dont les conclusions me conduisent à me réjouir de vivre en Bretagne ! Il y existe une coopération satisfaisante entre les collectivités territoriales, tous échelons confondus, et l'État. Les B15, qui réunissent les principales villes de la région, et la CTAP culture fonctionnent efficacement. Nous avons très tôt développé des schémas par filières – livre, enseignement artistique, par exemple – et le département du Finistère a ouvert un centre ressource. La Maison du théâtre permet aux acteurs et aux collectivités territoriales de se rencontrer pour évoquer des projets. De même, les arts de la rue et le spectacle vivant sont extrêmement actifs. Depuis quatre ans, le Festival des Rias, dans le pays de Quimperlé, se tient grâce à un partenariat entre la DRAC et le département. Les seize communes concernées accueillent chacune deux spectacles. Nous n'avons, en revanche, pas développé les Micro-Folies, faute d'une couverture Internet suffisante. Je crois beaucoup à l'efficacité des résidences d'artistes, qui permettent d'investir les territoires et d'intervenir dans les établissements scolaires.

M. Jean-Marie Mizzon. – Dans les territoires frontaliers, il est utile de travailler avec des acteurs étrangers. Dans le cadre du projet de loi 3D, il conviendra de faciliter ces coopérations. La proximité doit profiter à tous les territoires.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Pierre Ouzoulias a évoqué le sixième anniversaire du ministère de la culture. Nous ne pouvons que constater son essoufflement. D'aucuns craignent une privatisation de la culture, mais, grâce à l'implication des collectivités, nous en sommes loin. L'État a longtemps assuré le maillage des territoires en matière d'équipement, mais son rôle est en perte de vitesse. Le recul des financements de l'État a entraîné la montée en puissance des collectivités territoriales dans le domaine culturel, où elles disposent désormais d'une véritable expertise. Certains territoires n'ont plus de conseiller, comme la région Normandie dans le secteur de la musique.

Il faut inventer une nouvelle relation avec l'État. Convient-il de confier davantage de pouvoir aux DRAC ? Sans doute devrions-nous l'envisager, dès lors qu'elles ne sont pas déconnectées des décisions du ministère. Il faut également installer des CTC dans l'ensemble des régions, sans pour autant renoncer aux CTAP culture, dont il convient, pour les faire vivre, d'assurer la promotion. Les collectivités territoriales ont souhaité la compétence partagée : elles doivent se responsabiliser pour mieux coopérer. Être chef de file ne signifie pas dégrader les autres, mais animer le débat. Les CTAP mériteraient d'être relancées sur la question des droits culturels, enjeu majeur de la démocratisation de la culture. Les intercommunalités ont effectivement un rôle important à jouer ; départements et régions doivent les accompagner *via* la contractualisation. L'État, quant à lui, gagnerait à se recentrer

sur son cœur de métier. Ressort-il vraiment de son rôle d'imposer une chorale dans chaque conservatoire ? Je serais, en revanche, plus nuancée s'agissant de la répartition des compétences : dans certains domaines, chacun doit disposer d'une vision claire de son rôle.

M. Antoine Karam, co-rapporteur. – Je vous remercie pour vos observations, qui enrichiront utilement notre rapport. À la place qui est la nôtre et en raison de notre expérience locale, nous sommes capables de dresser un tableau comparatif objectif.

M. Mizzon a évoqué la situation particulière des territoires frontaliers – nous en ferons état dans le rapport. La Guyane possède la plus longue frontière de France : plus de 700 kilomètres avec le Brésil, environ 500 kilomètres avec le Surinam. Nous passons aisément d'une langue et d'une culture à l'autre. Plus de cent nationalités résident sur notre territoire ; il s'agit d'une véritable richesse.

Je vous remercie, monsieur Ouzoulias, d'avoir conforté mon sentiment sur les DRAC. M. Lafon a exprimé sa pensée en d'autres termes, mais notre rapport devait rester courtois... J'ai, pour ma part, vu passer un grand nombre de directeurs régionaux des affaires culturelles, mais je ne me souviens d'aucun. Ils ne sont guère encadrés et ne disposent pas de suffisamment de collaborateurs. Ils restent dans leur tour d'ivoire, attendant une promotion pour quitter la Guyane. Les collectivités territoriales doivent affirmer leur rôle en matière culturelle, afin de lutter plus efficacement contre les inégalités. En Guyane, le Pass culture a fonctionné, notamment pour l'achat de livres, car la couverture Internet reste limitée.

Je souhaite que notre rapport constitue un outil utile pour affermir les relations entre les collectivités territoriales, le ministère de la culture et celui de l'éducation nationale. La richesse de la France ressort aussi de la dimension qu'elle a su donner à la culture.

Mme Sonia de la Provôté, co-rapporteuse. – Le sujet des intercommunalités est pris en compte depuis dix-huit mois environ, avec la bénédiction des communes. Il peut exister, madame Billon, une vie culturelle riche dans une commune qui ne possède qu'une bibliothèque, si elle réussit à toucher les habitants et à leur transmettre les fondamentaux de la culture. Il arrive que de petites communes rurales mènent une action culturelle flamboyante !

Les résidences d'artistes et les itinérances représentent effectivement, madame Blondin, un outil efficace de promotion des droits culturels. S'agissant de l'éducation artistique et culturelle, les chiffres du ministère de la culture indiquent que les écoles rurales proposent souvent des activités plus riches qu'ailleurs. Faute de moyens conséquents, elles font preuve d'inventivité... Les budgets des DRAC gagneraient à être fléchés vers ce type d'initiatives. De fait, la solution ne peut consister à installer un grand musée dans chaque commune.

Sur le plafond à 1,2 %, madame Robert, veillons à ne pas ouvrir la boîte de Pandore, car un fonctionnement rigide n'est pas à même d'accompagner les politiques culturelles, qui demandent de l'adaptation. La co-construction contredit l'idée même de plafond. Il faut également tenir compte de ce qui relève de l'expérimentation, c'est une marge de manœuvre et d'innovation.

Mme Sylvie Robert. – Je ne suggérerais pas une automaticité, qui serait assurément rigide, mais d'explorer cette piste et de considérer ses avantages : il sera utile de le faire dans la clause de revoyure.

Mme Sonia de la Provôté, co-rapporteuse. – Effectivement. Enfin, il est encore un peu tôt pour examiner s’il faut, ou non, figer les compétences entre les différents niveaux des collectivités territoriales ; ce n’est pas une demande des acteurs ni des collectivités, et tout observateur avisé ajoutera que la diversité l’emporte sur les territoires. Si des compétences se fixent et que, dans la pratique, des grandes lignes apparaissent, alors il sera temps de préciser les compétences, s’il y a lieu.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – On peut également renoncer à l’idée de répartir les compétences pour les collectivités et envisager qu’elles le fassent par elles-mêmes : ne fermons aucune porte sur le sujet.

Mme Sonia de la Provôté, co-rapporteuse. – Reste que, sur la question de la « sécabilité » de la compétence culture, il faut être prudent, ne serait-ce que pour l’application des droits culturels.

S’agissant du rôle des DRAC, le budget est de transition cette année. Nous avons ressenti un besoin d’État sur les territoires. Les acteurs s’inquiètent qu’il se désinvestisse et demandent le maintien, voire le retour de compétences et d’expertise, alors que les DRAC ont perdu des effectifs. Il faut des compétences techniques, précises ; l’État doit jouer son rôle de médiateur, d’accompagnateur, plutôt que de contrôleur et de censeur. Les grandes politiques culturelles se situent à l’échelle de la République ; les droits culturels sont, par nature, républicains, indissociables d’une politique nationale, incarnée par l’État.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Pour faire le lien entre nos différents travaux sur les « nouveaux territoires de la culture », nous pourrions souligner combien est important, dans les territoires ruraux, le maintien de l’école tant elle est un lieu de rencontre, de culture, un point d’appui des politiques culturelles. Nous pourrions également militer pour un Livre blanc des belles initiatives, composé de pages ouvertes à tous, où chacun y puiserait de l’inspiration, voire du soutien.

La CTAP pourrait être le lieu où les collectivités territoriales évoquent les festivals, se coordonnent, se répartissent les tâches.

M. Laurent Lafon. – Que répondent nos rapporteurs sur l’équité territoriale ?

Mme Sonia de la Provôté, co-rapporteuse. – Nos chiffres étant régionaux, il nous est difficile de répondre précisément, et il faut aussi prendre en compte la diversité des territoires. Nous ne connaissons pas précisément les critères de péréquation entre territoires infrarégionaux. Nous l’avons constaté pour les monuments historiques, très clairement. Quel que soit le désir d’équité, elle est difficile à réaliser.

M. Laurent Lafon. – Je suis certain que nos rapporteurs trouveront la bonne formule...

La mission d’information autorise la publication du rapport.

La réunion est close à 11 h 25.

Mardi 5 mai 2020

- Présidence de Mme Catherine Morin-Desailly, présidente -

La téléconférence est ouverte à 17 heures.

Conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 sur le secteur du sport - Audition de Mme Roxana Maracineanu, ministre des sports (par téléconférence)

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Nous accueillons aujourd'hui Mme Roxana Maracineanu, ministre des sports, pour une audition organisée en visio-conférence. Le secteur du sport est, avec ceux de la culture et de l'éducation, un des plus touchés par la crise sanitaire. Les stades et les salles de sport ont été fermés dès la mi-mars. Les athlètes ont été privés d'entraînement. Les contrôles antidopage sont, par ailleurs, beaucoup plus difficiles à mettre en œuvre dans ces conditions, avec les inquiétudes que cela peut créer.

Plusieurs événements qui devaient se dérouler ce printemps ou cet été ont été reportés – je pense au tournoi de Roland-Garros, au Tour de France cycliste, à l'Euro 2020 et aux jeux Olympiques de Tokyo. Si les championnats amateurs ont été rapidement écourtés, il a fallu attendre la semaine dernière pour que, à l'initiative du Gouvernement, les championnats professionnels soient à leur tour définitivement interrompus pour la saison en cours. Cette situation n'est pas sans poser des questions d'insécurité juridique, qui ont amené le Gouvernement à préparer des projets de loi d'habilitation à légiférer par ordonnances. Vous aurez l'occasion, j'imagine, de nous en dire un mot.

Vous nous présenterez aussi l'action de votre ministère dans les différents moments de cette crise : la phase d'urgence, la phase de déconfinement qui devrait intervenir partiellement la semaine prochaine, puis le plan de soutien ou de relance à destination des acteurs, dont chacun d'entre nous est convaincu de la nécessité. Nous sommes très impatients de vous entendre. Nous sommes aussi très intéressés par le sport dans les territoires. Les élus locaux et les sénateurs sont très mobilisés sur ces sujets.

À l'issue de cette présentation, je donnerai la parole à notre rapporteur chargé des crédits du sport, notre collègue Jean-Jacques Lozach, auquel vous pourrez répondre en détail, puis aux orateurs désignés par chaque groupe politique. Je précise que cette audition est ouverte à la presse et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu publié sur le site du Sénat.

Mme Roxana Maracineanu, ministre des sports. – Je vous remercie de m'avoir conviée à cet échange, après plus de deux mois de crise et au lendemain de l'intervention du Premier ministre au Sénat. Je souhaite pouvoir aborder avec vous l'ensemble des actions du ministère des sports pour faire face au Covid-19, concrètement et en toute transparence. Je vous demande un regard tout à la fois critique et bienveillant. J'ai besoin de vos observations, de vos remarques, de vos questions et de vos propositions.

Pour que les mesures de précaution sanitaire indispensables à la réussite de ce déconfinement entrent dans le quotidien des Français, elles doivent être acceptées. Pour être acceptées, elles doivent être comprises. Pour être comprises, elles doivent être entendues. Nous devons les diffuser et les expliquer, et nous comptons sur vous pour cela. Il nous

appartient aussi – et c’est tout l’intérêt de notre échange – de les préciser, de les affiner et de les rendre intelligibles. Chaque ministre y travaille dans son domaine.

Notre société tout entière doit faire bloc. Nous devons être solides et inventifs, sûrs de nos valeurs et de nos priorités. En tant qu’élus de la Nation, passionnés par le sport, vous avez un rôle important à jouer pour aider le sport à relever le plus grand challenge qu’il ait jamais eu à relever.

Ce défi, depuis le début de la crise, l’ensemble des acteurs du mouvement sportif en a pris la pleine mesure. Je tiens à souligner l’esprit de solidarité et de responsabilité qui l’a constamment guidé. Cela s’est traduit par l’affirmation forte et claire de la prééminence des principes de sécurité sanitaire sur la continuité de la pratique sportive. Un esprit d’unité et une véritable volonté de collaboration ont régné autour des réflexions et dispositifs mis en place par le ministère comme par les autres acteurs. Pourtant, ce n’était pas une évidence, car, à l’image de l’ensemble de la société, l’écosystème sportif est cruellement touché par la crise. Les conséquences sont désastreuses pour sa viabilité économique et les emplois qui en dépendent. Chaque club et association, chaque fédération, chaque sportif professionnel, chaque entreprise privée en a souffert et en souffre encore. Certains sont en péril.

Les agents de mon ministère ont été exemplaires, qu’il s’agisse des agents de la direction des sports, de nos services déconcentrés ou de nos établissements. Leur engagement, leur disponibilité et leur vision de l’intérêt général ont constitué des atouts capitaux dans la gestion de cette crise.

Alors que les conditions du confinement sont désormais posées, il est impératif de conserver cet état d’esprit. L’enjeu est de partager toutes les informations disponibles, tout particulièrement auprès de notre réseau de petites associations sportives. De ce point de vue, je veux insister sur le rôle central des collectivités territoriales, proches de ces petites associations qui maillent notre pays. Représentants des collectivités, vous jouez aussi un rôle essentiel. Je compte sur vous et suis prête, avec mes équipes, à continuer à échanger avec vous. Nous pourrions d’ailleurs envisager ensemble de nouvelles modalités pour le faciliter.

Pour gérer la crise, nous avons choisi une méthode collaborative. Dès le 25 février dernier, une cellule de crise quotidienne s’est réunie avec toutes les têtes de réseaux de la gouvernance du sport en France : le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le Comité paralympique et sportif français (CPSF), le Comité d’organisation des jeux Olympiques (COJO), l’Association nationale des directeurs techniques nationaux (AsDTN), la direction interministérielle aux grands événements sportifs (Diges), le ministère de l’Europe et des affaires étrangères *via* l’ambassadrice pour le sport, l’Institut national du sport, de l’expertise et de la performance (Insep), la direction des sports, l’Agence nationale du sport (ANS) et les représentants des collectivités territoriales. Dans le même temps, le directeur des sports a engagé un plan strict de continuité de l’activité du ministère et entretenu un dialogue social étroit avec les représentants de ses agents.

Ce système de dialogue permanent nous a permis de réagir ensemble au gré des informations disponibles chaque jour et d’éviter les interventions cacophoniques ou contradictoires. La qualité de cette collaboration se fonde sur une confiance mutuelle, construite, depuis plus d’un an, au travers de l’ANS, avec les représentants de l’Association des maires de France (AMF), de l’Assemblée des départements de France (ADF), de Régions de France ou de France Urbaine. Nous pourrions évoquer, d’ailleurs à l’occasion de nos débats, à quel stade d’avancement en est la déclinaison territoriale de l’ANS.

Cette méthode collaborative a contribué à un pilotage transparent et partagé de toutes les problématiques qui ont émergé successivement. Elle a aussi permis de dégager très tôt trois principes directeurs : la primauté stricte des enjeux sanitaires sur les enjeux de continuité sportive ; le respect de la doctrine édictée par le ministère des solidarités et de la santé, sans chercher à développer une analyse sanitaire propre au ministère des sports ; et, enfin, la volonté de ne pas se substituer aux autorités préfectorales et locales, qui sont au plus près des réalités des territoires.

Dans un souci de brièveté, je n'évoquerai pas toutes les questions qui se posent à nous, comme les effets du report des jeux de Tokyo et ses éventuelles conséquences sur Paris 2024, ou encore les réformes qui étaient en gestation avant la crise, et qui sont au repos aujourd'hui : je pense notamment à la réforme de l'organisation territoriale de l'État ou aux cadres techniques sportifs. Nous y reviendrons, je pense, dans nos échanges.

J'aborderai rapidement la question de la gestion de la crise en phase de confinement, puis en phase de déconfinement, dans laquelle nous sommes, et enfin la préparation de l'après.

Grâce à la cellule de crise, nous avons pu répondre d'une même voix aux interrogations de toutes les fédérations, de centaines d'organisateur d'événements sportifs et de dizaines de milliers de clubs.

Nous avons travaillé sport par sport, pratique par pratique, événement par événement. Nous avons aussi avancé sur de nombreuses autres dimensions. J'en détaillerai trois : l'accompagnement économique, la mise en place de dispositifs solidaires et la proposition d'offres aux Français pour faire du sport chez soi.

Les pertes du mouvement sportif sont estimées à ce stade à une vingtaine de milliards d'euros, mais ce chiffre est sans doute au-dessous de la réalité. J'ai veillé à ce que tout l'écosystème sportif bénéficie des dispositifs de soutien gouvernemental appliqués au monde économique : chômage partiel, exonérations et report de charges, prêts garantis par l'État par exemple. D'autres dispositifs de soutien sont encore en cours de réflexion.

Nous menons également un travail spécifique concernant la reprise et le soutien au sport professionnel, qui ne reprendra pas, au moins, avant août prochain. Je m'emploie beaucoup aussi à ce que les positions des diffuseurs de télévision et des ligues professionnelles se rapprochent. On note des progrès, car les positions étaient assez lointaines.

Nous avons aussi avancé sur le thème « sport et solidarité ». Nous avons mobilisé l'ensemble des ressources humaines de l'écosystème du sport, dès la mi-mars, pour des missions de solidarité, comme l'aide alimentaire par exemple. Il s'agit de nos 170 000 éducateurs sportifs et, sur la base du volontariat, des agents du ministère. Je tiens aussi à souligner la mobilisation de nombre de nos fédérations à nos côtés, comme la Fédération française de sauvetage et de secourisme, la Fédération française de tennis ou la Fédération française de football, qui ont mis certaines de leurs installations à disposition des sans-abri, ou des clubs comme l'Olympique de Marseille ou le Paris Saint-Germain. De même, l'Insep ou les centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) ont mis à disposition leurs locaux pour soutenir l'activité de nos hôpitaux.

J'en viens à la promotion du sport à la maison. Cette période de confinement et de télétravail a démontré plus que jamais l'importance de l'activité sportive dans l'équilibre

personnel de nos concitoyens, pour leur bien-être comme pour leur santé. Elle pose plus encore la question de la place accordée au sport dans notre société. Nous avons soutenu et promu de nombreuses offres de start-up qui proposaient gratuitement des contenus visant à aider à faire du sport à la maison. Le ministère a également créé sa propre plateforme *bougezchezvous.fr*. Toutes ces initiatives ont été et sont toujours, je crois, très utiles pour mieux vivre cette période difficile de confinement.

Avec Jean-Michel Blanquer, Gabriel Attal et le ministère de l'éducation nationale, nous sommes aussi en train d'envisager les voies et moyens qui permettraient aux écoles de bénéficier du tissu associatif sportif et des clubs pour la reprise progressive de l'école dans les prochains temps, dans le cadre d'un nouveau dispositif appelé « Sport, santé, culture, civisme » (2S2C). Les solutions devraient être trouvées très localement, mais cela semble à notre portée et à celle des collectivités.

Nous allons rentrer dans une phase nouvelle de la gestion de la crise : une première phase de déconfinement. La pratique sportive va reprendre à compter du 11 mai, progressivement, pour limiter les risques de contamination. J'ai proposé au Premier ministre une doctrine de reprise par étapes, qui autorise d'abord uniquement la reprise des activités individuelles extérieures. Ces activités devront respecter des critères de distanciation adaptés à chaque discipline : dix mètres d'écart entre les personnes pour un footing ou le vélo, un espace de quatre mètres carrés par personne et dans un périmètre de 100 kilomètres autour de chez soi. Jusqu'au 2 juin minimum, les rassemblements autorisés seront limités à dix personnes. La reprise des activités en espace intérieur et des sports collectifs ne sera envisagée que dans une seconde phase, selon l'évolution de la pandémie.

Le ministère des sports est en train d'établir une liste précise des activités autorisées, pour que chacun puisse savoir s'il peut pratiquer son sport favori et dans quelles conditions. Plusieurs guides pratiques sont en cours de préparation avec tous nos partenaires et devraient pouvoir être publiés dans les tout prochains jours. Il s'agira de guides précis, établis sport par sport, avec les fédérations, les ligues ou les clubs professionnels, ou par typologie d'équipements, en lien avec l'Association nationale des élus en charge du sport (Andes), et l'Association nationale des directeurs et intervenants d'installations et des services des sports (Andiiss). Il y aura aussi un guide à destination de nos sportifs de haut niveau, qui a été préparé avec la cellule haute performance, et un guide sanitaire et médical. Nous publierons aussi des précisions concernant la reprise du sport à l'école. Chacun de ces guides sera validé par les autorités sanitaires.

De manière générale, autoriser à nouveau la pratique des sports à contacts ou collectifs ne semble pas aujourd'hui compatible avec la doctrine sanitaire. Les compétitions sportives, y compris professionnelles, même à huis clos, resteront interdites, au moins jusqu'au mois d'août. Les manifestations sportives rassemblant plus 5 000 personnes sur un même lieu ne seront pas possibles non plus jusqu'à fin août ou début septembre 2020.

J'échange actuellement avec mes homologues européens pour améliorer notre coordination. Chaque pays a été touché de manière différente, impliquant des réponses adaptées, mais je crois beaucoup dans les vertus de ces échanges. Ils sont essentiels pour garantir la meilleure reprise pour tous de nos championnats nationaux et européens.

Nous sommes conscients des conséquences économiques lourdes générées par le caractère progressif du déconfinement. Cela paraît néanmoins indispensable pour qu'il soit efficace et pour éviter tout risque de reprise massive des contaminations.

En fonction de l'évolution concrète de la pandémie, il conviendra de revoir ces modalités, d'ici à la fin mai. D'ores et déjà, plusieurs pistes commencent à être envisagées. Je veux rappeler toutefois que les interdictions que j'ai évoquées jusqu'à août prochain sont, pour nous, des objectifs réalisables si la situation sanitaire s'améliore conformément à nos attentes. Il nous faut donc avoir l'humilité et l'honnêteté de dire que ce calendrier pourrait être repoussé, mais certainement pas avancé. Je serai évidemment pleinement à l'écoute de vos différentes interventions et de vos retours de terrain sur ces sujets.

Nous devons aussi nous projeter sur « l'après », d'envisager les pistes qui nous permettront de soutenir l'ensemble du mouvement sportif gravement touché dans la période. Le risque, que nous devons collectivement surmonter, est celui de l'affaiblissement des associations sportives, de leur structure financière et de leurs emplois. Le risque est aussi celui de la baisse de l'engagement sportif à la reprise, des bénévoles comme des pratiquants.

Nous devons donc penser déjà à un plan de relance global et coordonné avec l'ensemble des acteurs, notamment les collectivités territoriales. Nous avons déjà engagé ce travail avec tous nos partenaires, en identifiant plusieurs thématiques stratégiques : le soutien à la pratique ; le soutien aux fédérations et aux clubs ; les déclinaisons territoriales et l'emploi ; la place des services de l'État, des établissements, de l'ANS, de la formation et du sport de haut niveau ; enfin, le soutien économique aux acteurs et au sport professionnel, grâce à la mobilisation de Bpifrance, de France Sport Expertise, ou de Business France.

Je souhaite vous associer au mieux à toutes nos réflexions autour de ce plan de relance, qui devra aussi faire l'objet d'aménagements législatifs et réglementaires. Après la première loi d'urgence du 23 mars 2020, de nombreuses ordonnances adoptées ont concerné le sport, sur les plans administratif, social ou financier. C'était indispensable pour aider nos associations et nos agents économiques. Une seconde loi d'urgence devrait permettre de sécuriser les décisions des fédérations et des ligues professionnelles face aux risques de contentieux en ce qui concerne l'arrêt de leurs compétitions 2019-2020, sans pour autant interdire d'éventuels recours. Enfin, un décret « sport » est également en préparation pour prendre en compte les évolutions réglementaires liées à la crise et au report des jeux de Tokyo de 2020 à 2021. Il concernera en particulier la possibilité pour les fédérations de décaler jusqu'au 30 avril 2021 le renouvellement de leurs instances dirigeantes.

Au-delà de ces évolutions, nous devons déjà nous projeter un peu plus loin pour penser au sport d'après la crise et approfondir nos réflexions sur la place qu'il devrait occuper dans notre société. Là, encore, j'aurai besoin de vous.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Je vous remercie d'avoir rappelé que le sport regroupe à la fois le monde professionnel et la pratique amateur. Il s'ancre dans des territoires et les collectivités territoriales jouent un rôle important. Vous avez aussi souligné que le sport constitue un secteur économique, avec des enjeux financiers non négligeables, et l'interruption du versement des droits télévisés risque de le fragiliser.

Je vous prie de bien vouloir m'excuser, mais je dois vous quitter avant le terme de l'audition : je dois intervenir en séance, dans le cadre du débat sur la prolongation de l'état d'urgence. Je cède donc la présidence à M. Leleux.

- Présidence de M. Jean-Pierre Leleux, vice-président -

M. Jean-Jacques Lozach. – Merci, madame la ministre. Vous avez détaillé l'action de votre ministère et du Gouvernement. Le sport est fortement frappé par la crise. Les clubs et les associations sont victimes d'un effet ciseau, entre la baisse de leurs recettes et le maintien de leurs charges fixes. Dès lors, pourriez-vous nous en dire plus sur les priorités du plan de relance que vous envisagez et sur ses modalités de financement ?

Vous avez dressé le bilan de la loi instituant l'Agence nationale du sport, dont notre collègue Claude Kern était le rapporteur, mais beaucoup de décrets d'application ne sont pas encore parus, qui auraient facilité la déclinaison territoriale de l'agence. Ces décrets seront-ils bientôt publiés ?

Le sport professionnel semble riche, en particulier le football et le rugby, mais, avec la crise, il apparaît un petit peu comme un colosse aux pieds d'argile. Patrick Wolff, le président de l'association des ligues de sport professionnel, nous indiquait ce matin que les clubs pourraient tenir financièrement jusqu'à la fin du mois d'août, mais craignait des difficultés par la suite. Ne faudrait-il pas repenser le modèle, très inflationniste, du sport professionnel, qui semble vivre un petit peu au-dessus de ses moyens ?

Enfin, le débat est-il définitivement clos sur le calendrier de reprise et la possibilité d'organiser des événements sportifs à huis clos en août – je pense notamment aux finales de la Coupe de France de football ou de la Coupe de la Ligue ?

Mme Roxana Maracineanu, ministre. – Je veux rappeler l'importance de l'ANS, qui a permis la mise en place d'une gouvernance partagée, en associant tous les acteurs et, notamment, les collectivités territoriales. Les décrets que vous évoquez sont presque finalisés.

Le plan de relance devra s'articuler avec les actions entreprises à tous les niveaux : local, départemental, régional et national, mais aussi privé, car le sport bénéficie de financements de sources très diverses. Le ministère a pleinement défendu la place du sport. Celui-ci relève, en France, de la compétence de l'État, à la différence de certains de nos voisins. C'est ce qui nous a conduits, en toute connaissance de cause, à annoncer la suspension des compétitions. L'État jouera son rôle et nous serons attentifs à la déclinaison territoriale du plan de relance. Il s'agit de soutenir l'emploi, d'aider les petites associations tout comme le monde du sport professionnel. Les clubs souffrent de la perte des recettes de billetterie et de l'interruption du versement des droits de retransmission audiovisuelle, car les diffuseurs n'ont pas joué le jeu, alors que leurs charges fixes demeurent. Ils sont donc pris en étau. Les mesures que nous avons prises, en faveur du chômage partiel ou avec les prêts garantis, constituent une aide précieuse, mais elles ne pourront pas durer toujours.

La Ligue de football professionnel proposait de reprendre les compétitions le 13 juin, pour finir la saison le 3 août. Comme le Premier ministre l'a indiqué lors de la présentation de la stratégie de sortie du confinement, les saisons des sports professionnels, notamment celles de football ou de rugby, sont terminées. Cette décision était inéluctable dès lors que l'on veut respecter les mesures de prévention sanitaire, fondées sur la distanciation sociale, les gestes barrières et la limitation des déplacements. Il reste une incertitude pour l'organisation d'événements sportifs en août, qui peut être envisageable, avec un nombre limité de personnes, si l'évolution de l'épidémie est positive et que nous n'avons pas à redescendre d'une marche dans le confinement. Toutefois, quoi qu'il arrive, les événements qui regroupent plus de 5 000 spectateurs ne pourront se tenir avant septembre. Une inconnue tient aussi aux possibilités d'entraînement, car, avant de reprendre la compétition, les sportifs

doivent pouvoir s'entraîner ensemble ; or, dans les conditions sanitaires actuelles, cela n'est pas possible. Cela vaut aussi pour les sports de contact.

Dans les sports individuels, en revanche, il sera possible de reprendre l'entraînement. C'était une mesure très attendue.

M. Michel Savin. – Les fédérations et les clubs amateurs craignent de voir le nombre de licenciés chuter l'année prochaine, de l'ordre de 5 à 10 %. Comment les soutenir ?

Le monde du sport de haut niveau est préoccupé par la baisse du nombre de contrôles antidopage. Quelles mesures allez-vous prendre pour rétablir ces contrôles ?

Vous avez évoqué l'association entre les collectivités territoriales et l'Éducation nationale à travers le dispositif 2S2C. Le Premier ministre a annoncé des aides aux collectivités territoriales. Pourriez-vous nous donner des précisions à ce sujet ? De même, pourriez-vous nous donner des précisions sur le calendrier de réouverture des piscines, car les collectivités sont en train de recruter les maîtres-nageurs ?

Une ordonnance, en préparation, prévoit d'autoriser les clubs ou les organisateurs d'événements sportifs qui ont été annulés à proposer aux titulaires de billets ou d'abonnements des avoirs, au lieu de remboursements. Pourquoi ne pas instaurer plutôt un crédit d'impôt ? Cela soulagerait la trésorerie des clubs. Les recettes des clubs professionnels reposent essentiellement sur la billetterie, plus que sur les droits de retransmission audiovisuelle. Ils craignent une baisse du nombre de spectateurs à la rentrée. Là encore, quelles mesures envisagez-vous pour les soutenir ?

M. Claude Kern. – Je me permets de vous reposer la question de Jean-Pierre Leleux sur les décrets concernant le fonctionnement territorial de l'ANS, car vous n'y avez pas répondu : quand paraîtront-ils ? Allez-vous tenir compte de nos propositions ?

Vous avez rappelé l'importance économique du sport et le nombre d'emplois directs ou indirects induits. Les clubs rencontrent des difficultés financières à cause de la crise. Certes, le Gouvernement a mis en place des aides, mais celles-ci ne suffiront pas à compenser les pertes de recettes. Ne conviendrait-il pas d'envisager d'autres solutions, comme une baisse de la TVA, une baisse des charges ou un relèvement du plafond de la réduction d'impôt au titre des dépenses de mécénat dans le sport ou de sponsoring ?

Vous avez dit que le débat sur la date de la reprise était clos. Mais avant de pouvoir reprendre, les sportifs ont besoin de plusieurs semaines d'entraînement. Autant le confinement pouvait être brutal, autant la reprise de la compétition ne pourra être que progressive. L'Union des associations européennes de football (UEFA) envisage une reprise de la Ligue des champions en août. Le Paris Saint-Germain et l'Olympique Lyonnais, qui sont encore en course, risquent d'être pénalisés, alors que les clubs espagnols, italiens ou allemands auront déjà repris l'entraînement. De même, comment envisagez-vous la reprise pour les sports en salle, comme le basketball, le handball, ou le volleyball ?

M. Jacques-Bernard Magner. – J'aurai une critique et une question. Une critique, tout d'abord : pendant le confinement, le sport n'a pas eu la part qu'il méritait. On a privilégié la restriction. Il aurait certainement été possible de maintenir la pratique d'activités sportives individuelles, avec des conditions, mais la limitation de la pratique sportive à un

rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile était pour le moins ridicule et difficile à faire respecter !

Une proposition, ensuite. Pendant des années, les petits clubs et le monde amateur ont pu bénéficier d'emplois aidés. Mais la ministre du travail a eu la bonne idée de les supprimer... Le nouveau dispositif n'est pas adapté. Or on compte beaucoup sur le monde associatif lorsqu'il y a une crise. Aujourd'hui, les besoins sont énormes. Ne pourrait-on pas rétablir ces emplois aidés pour les collectivités territoriales et les associations sportives ?

Certains clubs professionnels et certaines fédérations disposent de moyens considérables grâce aux droits de retransmission audiovisuelle et mènent grand train, mais ne soutiennent guère le monde amateur. Comment comptez-vous aider ce dernier ?

Mme Roxana Maracineanu, ministre. – En ce qui concerne les associations, nous travaillons à un plan de relance, qui ne sera pas uniquement ministériel, mais qui sera réalisé en lien avec toutes les fédérations. Celles-ci ont tout à fait conscience que la situation des clubs amateurs est difficile. Monsieur Magner, je ne partage pas votre point de vue, car beaucoup de Français ont découvert le sport à l'occasion de cette crise. Le sport figurait d'ailleurs parmi les cinq exceptions de sortie autorisées – ce n'était pas le cas en Espagne ou en Italie. Le Premier ministre a insisté à plusieurs reprises sur l'importance de pratiquer un sport pour la santé. Cette reconnaissance du rôle du sport en termes de santé publique constitue un bon signal. L'enjeu aujourd'hui est de ramener le public vers les associations sportives, en surmontant la peur de la maladie. Nous devons travailler à une campagne nationale de communication en ce sens auprès du public, tout en déployant évidemment des aides pour soutenir les emplois ou contribuer aux frais de fonctionnement.

Une ordonnance est en préparation qui s'inspire du tourisme et autorise les organisateurs d'événements sportifs à proposer aux détenteurs de billets un avoir, au lieu d'un remboursement, afin de soulager leur trésorerie. Nous n'avons pas voulu aller jusqu'au cas des associations, laissant le soin aux fédérations de gérer la situation avec leurs licenciés. Je note avec intérêt votre proposition de crédit d'impôt et nous y réfléchissons avec attention. Les clubs dépendent aussi des financements privés. Or, ceux-ci risquent de diminuer avec la baisse des dépenses de publicité et de communication. C'est pourquoi nous sommes en train d'étudier avec Bercy des manières d'inciter les entreprises à maintenir leurs investissements dans le sport.

En ce qui concerne les équipements sportifs et les piscines, nous travaillons avec l'Andiiss et l'Andes à un plan de réouverture dès que les conditions sanitaires le permettront. Je sais très bien que la préparation physique ne suffit pas et que les nageurs de haut niveau ont besoin d'aller à la piscine pour s'entraîner et pouvoir exercer leur métier, au même titre que les autres professions, mais la réouverture des équipements dépendra de l'évolution de l'épidémie.

Le sport à l'école est important. C'est aussi une opportunité pour les associations de reprendre contact avec les jeunes et les familles. Son développement est au cœur du plan 2S2C sur lequel nous travaillons avec Jean-Michel Blanquer et Gabriel Attal. Nous comptons, d'ailleurs, sur vous aussi pour inciter les collectivités territoriales à rejoindre cette initiative. Nous avons même envisagé avec le mouvement sportif et les associations d'avancer la rentrée sportive, en prévoyant des vacances sportives dès le mois de juillet. Les enfants pourraient ainsi être accueillis dans des stages sportifs à la journée, parallèlement aux activités des centres de loisirs proposées par les collectivités territoriales. De même, les clubs et les

associations sportives pourraient proposer des activités lors des colonies de vacances. D'habitude, les clubs s'arrêtent en juillet et en août. Il me semble que, cette année, leur activité devrait plutôt se prolonger. Profitons de l'initiative 2S2C pour nous mobiliser pour accueillir les enfants, avec un nombre d'adultes suffisant pour les encadrer et garantir le respect des normes sanitaires, afin que chacun puisse participer ou envoyer ses enfants en toute confiance.

Les fédérations de sports collectifs ont mis un terme aux saisons en cours. Les compétitions reprendront en septembre, si tout va bien. Certaines fédérations, comme la Fédération française de tennis, la Fédération française de football ou la Fédération française de cyclisme ont créé des fonds de solidarité en faveur du monde amateur. Nous appuyons ces initiatives. De même, l'ANS a maintenu toutes ses subventions et en facilite les modalités d'accès. Nous ne voulons pas non plus supprimer les aides aux organisateurs d'événements sportifs, même si ceux-ci ont dû être annulés.

En ce qui concerne les contrôles antidopage, nous avons rencontré des difficultés, car les personnels de l'Agence française de lutte contre le dopage ont été mobilisés pour faire face à la crise sanitaire. De plus, comme les compétitions ont été supprimées à cause du confinement, le nombre de contrôles a baissé mécaniquement, mais ceux-ci n'ont pas cessé et les sportifs doivent toujours transmettre leur localisation à l'agence. Nous poursuivons aussi notre effort de prévention. Nous avons ainsi préparé un guide spécifique pour le sport de haut niveau, qui explique clairement que le dopage est dangereux pour la santé.

Enfin, les décrets que vous évoquez devraient paraître avant l'été. Nous espérons pouvoir organiser des conférences régionales du sport à la rentrée, avec comme thématique prioritaire le plan de relance dans le sport.

M. Antoine Karam. – Madame la ministre, je vous parle depuis la Guyane. Les outre-mer ont beaucoup apporté au sport français, j'ai en particulier une pensée, que vous partagerez sans doute, pour Malia Metella, première vice-championne olympique de natation issue de l'outre-mer, ainsi que pour son frère Mehdy. Je suis moi-même adepte de sport amateur et je considère que le mouvement sportif est le premier parti de France !

Les associations sportives ont-elles bien bénéficié des dispositifs prévus au même titre que les entreprises en difficulté ? Beaucoup d'actions bénévoles ont été menées dans les clubs, comment s'assurer que ceux-ci ont bien été informés, afin qu'ils ne passent pas à côté des aides financières et organisationnelles auxquelles ils pourraient prétendre pour relancer leur activité dans les semaines qui viennent ? Le sport est en effet un facteur important de socialisation.

Mme Mireille Jouve. – Je partage les préoccupations de mes collègues quant au soutien aux clubs sportifs amateurs, à la baisse des subventions et à la disparition des emplois aidés.

S'agissant de la réouverture de certains équipements sportifs, l'équitation ou le golf se pratiquent dans un cadre spatial peu contraint permettant le respect de la distanciation sociale. La réouverture des parcours de golf et des centres équestres pourrait-elle être envisagée dès le 11 mai, afin de permettre à ces clubs de respirer financièrement ? La même question pourrait être posée à propos de la navigation de plaisance, des sports nautiques et d'autres activités encore.

M. Jean-Raymond Hugonet. – Madame la ministre, vous nous invitez à porter sur votre action un regard critique et bienveillant, je commencerai par la critique. Les propos que vous avez tenus le 22 avril, selon lesquels, par les temps qui courent, « le sport n'est pas prioritaire », étaient d'une grande maladresse, en particulier au vu de la diminution apparente de la surface de votre ministère. Vous avez, certes, rectifié le tir le 24 avril, mais le mal était fait. Pourtant, il n'y a pas de meilleur moment pour promouvoir le sport-santé, un axe important, auquel le Sénat est particulièrement attaché. L'occasion est inespérée : j'ai personnellement vu des gens qui ne couraient jamais s'y mettre. Pourquoi ne vous exprimez-vous pas plus à ce sujet ?

J'ai une pensée, en ce 5 mai, pour mes amis corses : ce jour-là, en 1992, des amateurs de football sont morts en assistant à un match. Pourquoi ne soutenez-vous pas plus Mme Nathalie Boy de la Tour, dans sa tentative de remettre un peu d'humanité dans ce sport populaire ? Les taux d'imposition du football professionnel ne sont pas à la hauteur de ce que celui-ci rapporte ; pourquoi ne vous entend-on pas militer pour plus de raison et de solidarité, en particulier au vu de ce que nous allons vivre après le Covid-19 ?

Mme Roxana Maracineanu, ministre. – La phrase que vous citez a été reprise par *L'Équipe* sans être remise en contexte ; répondant à une question sur Eurosport, j'ai dit que la santé primait la reprise des compétitions : la priorité, c'est la vie et la santé des athlètes et de nos concitoyens. Je l'assume particulièrement en ce 5 mai !

On connaît les vertus du sport spectacle professionnel, qui représente la quintessence du sport populaire et son rôle dans le quotidien des Français. Ce secteur dispose d'énormément de moyens. J'ai dit il y a deux jours, provoquant la colère de certains présidents de clubs, qu'il n'était pas normal que l'on ne soit pas plus précautionneux en matière d'investissement. Voyez : en un mois de crise, cet écosystème est à genoux. Ce n'est pas possible. Il faut remettre ce fonctionnement en question. Je discute avec Mme Nathalie Boy de la Tour tous les deux jours, les décisions prises le sont en concertation avec elle et avec les instances du football amateur comme professionnel.

Ce n'est pas facile : dans cette période où les médias sont à la recherche de sujets, ils ne parlent malheureusement que du spectacle et pas du sport-santé ou du sport-inclusion. Le contexte a permis au ministère des sports de sortir des tiroirs des éléments sur ces sujets, mais nous dépendons de l'espace médiatique pour le faire savoir ; or, même pendant cette période, c'est le sport professionnel qui intéresse les médias spécialisés, plutôt que des sujets comme la santé ou l'écologie, alors que les compétitions ne peuvent avoir lieu. C'est incroyable ! Il y a pourtant beaucoup d'autres thèmes à traiter. Nous y travaillons donc, même si nous ne parvenons pas toujours à en parler.

En outre, le déconfinement scolaire est prioritaire et je suis heureuse que le sport vienne, dans ce domaine, en soutien à l'éducation nationale. Je sais qu'Olivier Véran est convaincu par le thème du sport-santé, et nous l'évoquerons avec lui dès qu'il pourra souffler. Comme nous l'avions annoncé avec Agnès Buzyn, nous venons de lancer la deuxième vague de labellisation des maisons sport-santé. Notre engagement à terme est d'en ouvrir 500 – il est tenu – et nous mettons ainsi en réseau des acteurs qui feront du sport un véritable outil de santé publique pour aider les gens, physiquement comme mentalement.

Monsieur le sénateur Karam, je vous le confirme, je me suis battue pour que les associations soient nommément inscrites dans la loi, et c'est bien le cas. Il existe 380 000 associations sportives en France, je ne suis pas en mesure d'adresser un mail à

chacune d'entre elles, nous misons sur la communication publique *via* les fédérations pour faire passer le message, et nous comptons également sur vous, parlementaires. Les associations ont accès au Fonds de solidarité, elles peuvent bénéficier du chômage partiel, de prêts garantis par l'État, et les travailleurs indépendants, les auto-entrepreneurs, peuvent être compensés des non-rentées d'argent, voire du manque de chiffre d'affaires.

La reprise va être possible pour ces associations et les clubs sportifs, y compris pour ceux qui proposent des sports de contact. Il s'agira alors de proposer d'autres activités, conformes aux règles sanitaires, à leurs adhérents. Nous avons besoin que le monde associatif parvienne à restaurer du lien social, par groupes de plus en plus grands.

M. Michel Laugier. – Qu'en est-il du renouvellement des instances fédérales, repoussé en fin d'année ? Ne serait-il pas préférable de le programmer après les jeux Olympiques, soit vers l'automne 2021 ?

Pourriez-vous préciser l'aide au sport amateur et aux collectivités locales ? La période a donné lieu à des dépenses imprévues et à un manque de recettes, les budgets sont donc limités. En outre, le sport amateur repose également sur l'aide des entreprises locales, lesquelles vont également faire face à des problèmes financiers. Comment envisagez-vous la reprise dans ces conditions ?

Au vu de la cacophonie qui a accompagné la décision de mettre fin aux championnats, notamment de football, ne faudrait-il pas revoir la structure des instances ? Entre fédérations et ligues, il y en a peut-être une de trop.

Mme Céline Brulin. – Le dispositif 2S2C accompagne la reprise de l'école et le ministre, M. Blanquer, ainsi que les autorités académiques fondent beaucoup d'espoir dessus pour accueillir les enfants en petits groupes. Cependant, à chaque fois qu'il est évoqué, c'est pour solliciter l'aide des collectivités territoriales dans sa mise en œuvre. Pouvez-vous préciser quels moyens votre ministère, en particulier, serait en mesure de déployer, en lien, par exemple, avec les clubs sportifs, lesquels pourraient ainsi relancer leur activité ?

En outre, j'espère trouver en vous une alliée pour obtenir la réouverture des plages. Je suis élue de Normandie, nous disposons de très grandes plages, avec des marées, il faudrait les rouvrir à la pratique sportive, car c'est possible sans créer d'attroupements, notamment à marée basse. Nous pouvons laisser cela à l'appréciation des maires, qui sauront en décider. Ce serait de bon sens : les parcs et les jardins publics seront ouverts, il serait incompréhensible que les plages ne le soient pas, d'autant plus que, dans ce cas, la limite de 100 kilomètres désavantagerait les habitants du littoral en excluant de larges territoires de la pratique sportive.

Enfin, tout le monde réfléchit au monde d'après, certains de mes collègues ont souhaité un plus grand ruissellement des ressources du sport professionnel vers le sport amateur. La pratique sportive s'est développée durant cette période de confinement, mais souvent derrière un écran, et cela pourrait donner lieu à des comportements nouveaux. À l'avenir, comment permettre aux clubs amateurs de prendre leur part de ces nouvelles activités ? Ne pourrait-on pas envisager de créer une plateforme publique proposant des activités en ligne en s'appuyant sur la richesse du tissu associatif de nos territoires ?

Mme Céline Boulay-Espéronnier. – Les salles de sport et de fitness ont fait preuve de beaucoup de créativité et d'adaptabilité pour fonctionner à distance au profit de

leurs 6 millions d'adhérents, mais plusieurs patrons d'enseignes du secteur accusent les banques de traîner les pieds pour leur accorder des suppléments de trésorerie, alors même que les salariés ont bénéficié du chômage partiel et que les coachs sportifs indépendants ont été aidés par l'État. Pourriez-vous influencer pour les aider ?

Je suis une élue parisienne et je vis à proximité du stade Roland-Garros. Ce tournoi permet à la Fédération française de tennis de financer les 8 000 clubs français. Vous avez annoncé que celui-ci ne pourrait se tenir fin septembre que s'il était possible d'autoriser alors la présence de public. Envisagez-vous de lui permettre de se dérouler à huis clos, le cas échéant, afin de limiter les dégâts ? Il est important qu'il se tienne coûte que coûte en raison de l'impact social et économique de ce sport, auquel je suis moi-même particulièrement attachée.

Enfin, l'organisation des jeux Olympiques de 2024 semble menacée, puisque l'on évoque un surcoût de plus de 3 milliards de dollars en raison du report d'un an des jeux de Tokyo.

Mme Colette Mélot. – Je reviens sur la question concernant la reprise des activités équestres, qui est restée sans réponse : comme d'autres secteurs, les poneys-clubs et les centres équestres ne peuvent recevoir de public en vertu du décret du 23 mars. Malgré les annonces autorisant les groupes de dix personnes en extérieur, ces structures demeurent dans l'expectative. Or, outre les activités équestres de plein air, les manèges revêtent des caractéristiques qui rendent possible le respect des règles sanitaires. À moins d'une semaine de l'échéance, pourriez-vous faire une annonce à ce sujet ?

S'agissant des salles de sport, elles connaissent une application très inégale des règles d'encadrement et des obligations d'hygiène et de sécurité. Les salles *low cost*, en particulier, fonctionnent sous statut simple de loueur d'espace et s'affranchissent des règles de sécurité. C'est alarmant, d'autant que la réouverture prochaine ne tient pas compte de ces différenciations réglementaires. Ne faudrait-il pas rehausser à long terme les obligations d'hygiène et de sécurité pour l'ensemble des salles et organiser une réouverture différenciée selon le nombre d'adhérents par mètre carré ?

Mme Roxana Maracineanu, ministre. – Monsieur le sénateur Laugier, le Premier ministre a annoncé la reprise individuelle du sport, amateur comme professionnel, parce que c'était simple : il suffisait d'aller au-delà de la règle du « un kilomètre » et d'élargir la limite de rassemblement à dix personnes. Il reste maintenant à prendre en compte les spécificités de chaque discipline. C'est un travail complexe que nous menons avec les représentants des différents sports : les 114 fédérations ont chacune été chargées, par avance, d'élaborer un guide spécifique. Elles étaient un peu perdues, car elles ne pouvaient pas se projeter sur une date, mais nous leur avons demandé d'y travailler.

Les sports avec animaux relèvent conjointement de mon ministère et du ministère de l'agriculture, qui a soutenu la filière de l'équitation, par exemple, pour tout ce qui concerne la nécessité de nourrir les animaux. Nous travaillons sur leur reprise. S'agissant des pratiques dans les grands espaces : montagnes, mer, lacs, plans d'eau, forêts, la question relève d'un arbitrage interministériel, car, dans les zones rouges, ces espaces resteront fermés, ou seront refermés. Selon le code couleur, il restera possible, pour les préfets, d'aller au-delà ou en deçà des préconisations. Nous étudions, par exemple, la possibilité de mettre en place des plages dynamiques, comme les parlementaires nous l'ont proposé, qui ne soient que des lieux de

passage et non des endroits où déposer sa serviette, car il faut se battre contre le relâchement. Nous ne retrouverons pas le bien-vivre ensemble tout de suite.

Nous sommes toutefois conscients que les sportifs de haut niveau doivent pratiquer en mer, de même, les nageurs ont besoin, à défaut de piscines, d'avoir accès à des lacs, à des plans d'eau en plein air, voire à la mer.

La troisième étape sera l'ouverture des équipements au grand public, lorsque cela sera possible. Nous y travaillons, les sportifs, les associations et les fédérations de marche, d'équitation ou d'escalade, qui ont l'habitude des grands espaces, ont besoin d'être rassurés et nous sommes en contact avec eux. Je comprends leur impatience, mais cela ne revêt aucun caractère d'urgence, contrairement au déconfinement scolaire. Il s'agit de sortir progressivement du confinement afin d'éviter l'afflux de populations. Je vous rappelle que le sport est à la jonction entre plaisir, loisir, passion, et métier.

Concernant les salles de sport et de fitness, elles sont considérées comme les autres établissements recevant du public (ERP) et sont contrôlées. Malgré le caractère privé plus qu'associatif de ces structures, les agents de mon ministère ont vocation à opérer ces contrôles et ces salles ne pourront rouvrir qu'en respectant les règles que le secteur aura lui-même édictées. Comme les hôtels et les restaurants, ces établissements auront besoin d'un accompagnement plus important de l'État : ils sont inclus dans le plan de continuation économique jusqu'à la fin du mois de juin, qui prévoit un report de charges, voire une annulation des charges fiscales et patronales, dans des proportions qui vont au-delà de ce qui est prévu pour d'autres secteurs. Nous suivons cette situation de très près.

Vous m'interrogez sur Roland-Garros et sur les grands événements, comme les jeux Olympiques. Notez que les mesures qui s'imposeront pour l'organisation de ces derniers avaient déjà été prévues avant la crise, car nous avons conçu un projet inclusif, écologique et économique puisque 5 % seulement des équipements devront être construits. Il y aura sans doute des dépassements de coûts, mais la situation est contrôlée activement de manière collaborative par l'État et les collectivités territoriales concernées et les ajustements éventuellement nécessaires seront décidés conjointement. Le report des jeux de Tokyo et l'incertitude sur les compétitions à l'avenir sont inquiétants, nous faisons ce que nous pouvons pour rassurer les acteurs concernés.

À mon sens, Roland-Garros n'a de sens que si le public peut y assister. Si ce n'était pas possible, il faudrait au moins que les joueurs puissent s'entraîner, se rencontrer et voyager. Tous les scénarios sont à l'étude, mais ce sont les organisateurs qui ont proposé des reports tant que la tenue du tournoi en configuration classique n'était pas envisageable.

S'agissant du Tour de France, l'Union cycliste internationale (UCI) a annoncé un calendrier prévoyant des compétitions préparatoires en août. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que les compétitions puissent reprendre, avec pour priorité la sécurité des sportifs et en anticipant la reprise des entraînements en amont.

La date des élections fédérales a fait l'objet d'un consensus général de toutes les fédérations et du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et a été fixée au 30 avril de l'année prochaine. Nous pensions aussi que l'on nous proposerait de les tenir après les jeux Olympiques, mais nous avons apprécié cette décision commune comme un geste démocratique marquant l'attachement au respect des mandats et aux modalités d'élection. Les élections au CNOSF auront ainsi lieu au mois de juin ; l'ANS devra donc jouer pleinement

son rôle pour assurer la continuité technique et sportive, dans la mesure où la gouvernance sera susceptible de changer quelques mois avant les jeux Olympiques, afin de garantir la stabilité des préparations comme des critères de sélection.

Je n'ai pas l'intention de m'immiscer dans la gouvernance des instances sportives, qui relève d'une réflexion commune à mener entre le sport professionnel, les clubs, la Fédération et la Ligue. Le lien est très fort entre le sport et l'État, je le réaffirme, ainsi qu'entre les ligues professionnelles et les fédérations. Ce sont ces dernières qui signent un contrat de subdélégation avec les ligues, lesquelles ne sont donc pas des entités privées et indépendantes : il existe bien un lien entre le sport professionnel et le monde amateur avec des modalités de redistribution financière et d'équité, dont on peut discuter. Le contexte est en effet propice à réfléchir à tout cela, et j'aurais préféré que les quelques mois de confinement permettent aux acteurs de se poser les bonnes questions plutôt que de se demander quel jour il fallait arrêter le championnat.

Enfin, en ce qui concerne le protocole 2S2C, nous avons mobilisé l'ANS pour réorienter des moyens vers l'éducation nationale ; les fédérations sont très intéressées, car elles recherchent depuis longtemps ce lien avec l'éducation nationale, et le mouvement sportif est très heureux d'y être associé. Les modalités de cette mobilisation feront l'objet de discussions avec les collectivités territoriales.

La téléconférence est close à 18 h 40.

Jeudi 7 mai 2020

- Présidence de Mme Catherine Morin-Desailly, présidente -

La téléconférence est ouverte à 14 h 30.

Conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 sur le secteur de l'enseignement agricole – Audition de M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation (en téléconférence)

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Nous continuons notre série d'auditions consacrées à la crise sanitaire en accueillant aujourd'hui Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, pour évoquer la situation de l'enseignement agricole.

Monsieur le ministre, vous le savez, notre commission est particulièrement attachée à cet enseignement. Il constitue un formidable outil pour les jeunes avec des taux d'insertion professionnelle que je souhaite une fois encore saluer : selon les derniers chiffres, le taux net d'emploi à trois ans après la fin de la formation initiale atteint 76 % chez les titulaires d'un CAP agricole, 82 % pour les titulaires d'un bac pro agricole et 90 % pour ceux titulaires d'un BTS agricole.

Surtout, les établissements de formation agricole sont des laboratoires d'innovation, ancrés dans nos territoires et acteurs de la proximité. Nous avons tous des exemples dans nos départements de lycées agricoles, de maisons familiales rurales dont nous sommes particulièrement fiers.

Toutefois, nous avons noté que ni le Président de la République, ni, plus récemment, le Premier ministre dans ses interventions devant l'Assemblée nationale ou le Sénat n'avaient évoqué la situation particulière des établissements d'enseignement agricole. Déjà, les précisions apportées début avril par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, sur les modalités du bac 2020, ont suscité de nombreuses critiques parmi les syndicats enseignants de la filière agricole. Ils dénonçaient une décision unilatérale de la part du ministère de l'éducation nationale s'imposant à l'enseignement agricole.

Pouvez-vous nous en dire plus sur l'état de la concertation avec les syndicats, tant au niveau national qu'au niveau régional ? Il semblerait qu'il y ait des difficultés au niveau local avec certaines directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Par ailleurs, pouvez-vous nous faire un état des lieux du suivi pédagogique des élèves pendant la période de confinement ? On parle de 5 à 8 % d'élèves en situation de décrochage dans l'éducation nationale, mais des taux plus élevés pour les lycées professionnels. Qu'en est-il dans l'enseignement agricole ? Quelles solutions ont été mises en place pour permettre cette continuité pédagogique pour les élèves qui ne pouvaient accéder à un enseignement numérique ?

Comment se prépare la réouverture des établissements agricoles et dans quelles conditions ? Les problématiques des transports scolaires, de la restauration et de l'internat y sont particulièrement importantes. Une date est-elle envisagée ?

Toujours dans le domaine de l'enseignement, mais cette fois-ci concernant le supérieur, comment vont se dérouler les concours d'accès aux écoles nationales d'agronomie, vétérinaires ou de paysage ?

Enfin, nous souhaiterions savoir comment la recherche en agriculture, par l'intermédiaire du nouvel Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), se mobilise contre le Covid-19.

Monsieur le ministre, nous vous écoutons.

M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. – Merci madame la présidente, mesdames les sénatrices et messieurs les sénateurs. Je suis très heureux de pouvoir échanger avec vous sur l'enseignement agricole et supérieur, aussi précisément que possible compte tenu des constantes évolutions.

La mise en place des mesures de déconfinement dans l'enseignement en général se fait dans le cadre de concertations avec Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, et Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur. Personne ne comprendrait que chacun reste dans son silo ! Nous avons dans l'enseignement agricole 200 000 apprenants. Il y en a plus de 10 millions dans l'éducation nationale.

Nous travaillons ensemble avec Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal, mais nous menons parallèlement des réunions spécifiques avec l'ensemble des syndicats et les Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) qui sont l'équivalent de nos recteurs. Le déconfinement ne sera réussi que s'il est progressif, à l'inverse du confinement qui a été brutal. Et je tiens à vous assurer, madame la présidente, que nous travaillons en bonne intelligence et en totale concertation, j'y suis très attaché.

Je vous précise que quelques membres de mon équipe assistent à cette visioconférence : Mme Chmitelin, la nouvelle directrice générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) qui était précédemment ma directrice de cabinet, M. Bonaimé jusqu'alors conseiller en charge de l'enseignement agricole et maintenant directeur de cabinet adjoint, M. Ginez, mon nouveau conseiller pour l'enseignement agricole, la recherche, l'innovation et l'installation des jeunes qui était précédemment au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ainsi que Bénédicte Bergeaud, ma conseillère parlementaire.

Je tiens à saluer le travail accompli par les fonctionnaires de mon ministère, par toutes les personnes en « deuxième ligne » comme l'a évoqué le Président de la République, ainsi que le fort engagement de la « première ligne », représentée par l'ensemble de nos soignants et scientifiques, sans oublier les familles endeuillées et les personnes qui ont souffert.

La « deuxième ligne » a tenu parce que la production et l'ensemble de la filière alimentaire et agroalimentaire ont tenu mais aussi parce que l'enseignement agricole, supérieur et technique a mené ses missions essentielles en assurant la continuité pédagogique. Nos plus de 16 000 enseignants et intervenants n'ont pas failli, même si cela n'était pas simple – j'ai pu le constater lors des comités techniques ministériels qui réunissent les organisations syndicales et le secrétariat général du ministère. La DGER est en constante discussion avec les organisations syndicales.

Nos 138 363 élèves, nos 35 086 apprentis et nos 35 278 étudiants ont tenu.

L'enseignement agricole, une pépite dont je fais une priorité, a su s'adapter à cette crise, parce qu'il est agile. Il est un atout pour l'alimentation et l'agriculture, au moment où cette dernière n'a jamais été autant dans les discussions de nos concitoyens. Nous le savons, c'est par la formation, par l'enseignement technique agricole, la recherche et l'enseignement supérieur que nous y arriverons.

Il me semble important de ne pas oublier : en effet comme je le dis depuis dix ans, et je l'ai récemment rappelé lors d'une précédente audition, l'enseignement agricole perdait des effectifs. Or, si à la rentrée 2018/2019, il y avait 3 000 élèves en moins par rapport à l'année scolaire précédente, il y en a eu 3 000 de plus à la rentrée 2019/2020 ! Nous avons réussi notre pari, grâce à des orientations fortes lancées en totale concertation avec les cadres, les enseignants, les directeurs d'établissements, les collectivités, les élus et les professionnels.

Avant cette crise, j'avais lancé un certain nombre d'orientations pour changer cet enseignement agricole, non pas de fond en comble mais en termes qualitatifs. Nous avons d'abord lancé « L'aventure du vivant » qui a permis de « raccrocher » des élèves. Ils ont ainsi perçu l'enseignement agricole non plus comme un second choix mais comme un primo choix, permettant de leur assurer un travail et des métiers intéressants. La réforme des diplômes a aussi été un choix fort et je souhaite que la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) continue d'y travailler. Nous avons voulu « enseigner pour produire autrement » ou plutôt « enseigner à produire autrement » parce que notre formation ne peut être déconnectée de la réalité.

Nous avons également beaucoup travaillé sur la refondation de l'enseignement vétérinaire, pour notamment pallier le manque de vétérinaires en zones rurales.

Enfin, nous avons fait évoluer la doctrine au sein du ministère avec la réforme, absolument indispensable, de la recherche et de l'enseignement supérieur en matière agricole et environnementale, qui s'est traduite par cette magnifique fusion de l'Inra et de l'Irstea, devenus Inrae, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, et avec le lancement du très beau chantier de regroupement des sites franciliens d'AgroParisTech et de l'Inra sur le campus Paris-Saclay.

Enfin, j'ai veillé à ce qu'il n'y ait aucune fermeture d'établissements ou de classes. Je ne fais pas de différence entre les trois familles de l'enseignement agricole, elles sont toutes indispensables. J'ai bien sûr la responsabilité de l'enseignement public mais l'enseignement privé ou les maisons familiales rurales (MFR) jouent aussi un rôle essentiel de maillage sur tout le territoire.

Nous avons souhaité repositionner la formation au plus près des attentes sociétales : la transition agroécologique, qui doit être enseignée et mieux enseignée, le bien-être animal, qui est une préoccupation forte, l'élargissement du champ des compétences transversales : le digital, le numérique,

Ces réformes, lancées il y a dix-huit mois, ont été percutées par la crise sanitaire actuelle mais je tiens à affirmer devant votre commission que celle-ci ne doit pas arrêter la dynamique réformatrice du ministère. L'enseignement agricole a su s'adapter, à la fois au niveau de la continuité pédagogique qui est une problématique essentielle, notamment pour les parents, mais aussi au niveau de la continuité productive de nos exploitations agricoles. Je crois que cette visioconférence est retransmise, je tiens donc à préciser que nos exploitations agricoles et nos fermes travaillent et que plus de 95 % des jeunes ont ainsi pu poursuivre leur formation pendant cette période.

Je veux à nouveau saluer la mobilisation sans faille de nos équipes, et contrer les critiques et dénigrements trop faciles envers les fonctionnaires, sur lesquels on peut s'appuyer pourtant en temps de crise. La DGER a fourni un travail remarquable pour permettre l'enseignement à distance, soit par internet – 12 000 classes virtuelles ont été ouvertes, ce qui est conséquent au regard de la taille de notre ministère – soit par les services de Docaposte. J'ai bien entendu les remarques émises par certains sénateurs sur le fonctionnement de La Poste durant cette crise, mais il n'empêche que leurs services ont permis de faciliter l'échange de documents entre les enseignants et les élèves en rupture numérique, souvent parce qu'ils résident en zones blanches, ou n'ont pas accès à internet.

En totale coordination avec les trois ministères concernés, une Foire aux questions a été mise en place sur internet pour répondre aux nombreux questionnements des jeunes : le passage du bac, la fin de leur stage, l'organisation de la rentrée dans le supérieur, ...

J'ai veillé à ce que l'enseignement agricole soit présent tout au long de cette crise, même si bien sûr certaines de ses spécificités empêchent l'apprentissage à distance, comme la partie service à la personne, notamment dans les MFR.

La mobilisation des écoles vétérinaires dans la réserve sanitaire pour contribuer à la santé de nos concitoyens, celle de nos laboratoires vétérinaires pour les tests et celle de certains de nos internats pour l'accueil des personnes sans domicile fixe et isolées, ont été des actions fortes de solidarité.

Cette crise ne sera pas sans impact sur les effectifs. Nous allons devoir y retravailler, recréer la dynamique que nous avons initiée comme par exemple relancer à la rentrée prochaine le tour de France des territoires, en utilisant le camion de l'Aventure du vivant qui devait aller au plus près des jeunes. L'impact est également social car, comme l'a dit le Président de la République, les conséquences de cette crise n'ont pas été les mêmes selon votre lieu de vie (maison ou appartement, zones rurales ou urbaines) et votre niveau d'équipement (internet, ...).

Je conclurai en rappelant que pour réussir, le déconfinement doit être progressif et être accepté par tous, effectué en coordination entre nos ministères précédemment cités mais également celui du travail en ce qui concerne nos Centres de formation des apprentis (CFA) et nos centres de formation professionnelle et de promotion agricole (Cfppa). Il doit aussi inclure, M. Karam sait que nous y veillerons, les territoires d'outre-mer.

Cette concertation devra également se faire en interne et tenir compte des spécificités, dont celles de nos lycées multi-pôles et multi-sites qui regroupent les Cfa, Cfppa, exploitations, centres équestres, ... ; l'internat par exemple représente 100 000 de nos 200 000 apprenants, soit 50 % d'entre eux, contre 10 % dans l'éducation nationale. Il faudra continuer de les loger en appliquant les mesures sanitaires, la sécurité des enseignants, des élèves et de tous les personnels étant une priorité. Il n'y aura pas de reprise des cours si la sécurité sanitaire ne peut pas être assurée.

Cette crise a révélé l'importance de la souveraineté alimentaire qui ne pourra se faire qu'avec le renouvellement des générations auxquelles nous devons donner des perspectives positives.

L'enseignement agricole doit continuer à jouer un rôle moteur pour l'économie et la population. Si nous sommes capables de jumeler formation, éducation, recherche avec compétitivité et innovation, et ce à tous les échelons, national, régional, local, et en concertation avec les enseignants et les syndicats, nous atteindrons notre objectif principal qui est de voir nos jeunes continuer à apprendre. Vous avez évoqué, madame la présidente, le taux de 5 % de décrocheurs : il nous faut impérativement le diminuer.

Nos lycées agricoles, techniques, les MFR, les CFA, vont donc ré-ouvrir progressivement et tranquillement, dans le cadre de la prévention et de la sécurité sanitaire, et nous suivrons individuellement tous ceux qui ne pourront être présents physiquement.

Je suis prêt à répondre à vos questions, en vous rappelant combien notre ministère, mon cabinet et la DGER sont à votre disposition madame la présidente ainsi qu'à celle des membres de votre commission.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Je vous remercie monsieur le ministre pour ce propos liminaire complet. Je tiens à vous dire que notre commission a à cœur de suivre de très près les conséquences de cette crise sanitaire, secteur par secteur. Nous avons ainsi constitué un groupe de travail transpartisan, animé par notre collègue, Antoine Karam, qui auditionne et consulte, en lien avec votre ministère. Cette audition vise à approfondir le travail mené par ses membres qui partagent une passion commune pour l'enseignement agricole. Je donne donc la parole à Antoine Karam, avec nous depuis la Guyane.

M. Antoine Karam, rapporteur en charge des crédits « enseignement agricole ». – Je vous remercie, monsieur le ministre, au nom du groupe de travail que je pilote, pour l'ensemble des précisions que vous nous avez apportées.

J'en profite pour saluer l'ensemble de vos collaborateurs et collaboratrices et particulièrement M. Olivier Ginez, qui était il y a peu de temps encore en Guyane dans le cadre d'autres fonctions.

Ce groupe de travail sur l'enseignement agricole, mis en place à l'initiative de la présidente, a auditionné un certain nombre d'acteurs de l'enseignement agricole : des syndicats enseignants, des syndicats des personnels, des représentants de parents d'élèves, des MFR ou encore le Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP). Il en ressort une grande inquiétude pour l'avenir de l'enseignement agricole. Les établissements d'enseignement agricole connaissent des pertes financières importantes. Le CNEAP a ainsi évoqué une perte de 15 millions d'euros. Or, un certain nombre d'exploitations agricoles et d'établissements d'enseignement étaient déjà dans des situations financières compliquées avant même la crise de Covid-19.

À cela s'ajoutent des problèmes de recrutement des élèves : l'enseignement agricole est mal connu. Je sais que votre ministère y travaille pour y remédier. Les journées portes ouvertes, mais aussi l'orientation et l'information en fin d'année scolaire jouent un rôle fondamental pour faire découvrir cette voie d'enseignement. À peine un tiers des élèves inscrits dans les lycées agricoles se destine à des métiers en lien avec le secteur de l'agriculture ! Or, cette année, de nombreux établissements n'ont pas pu organiser de journées portes ouvertes et faire connaître la diversité des formations proposées. Quant aux conseils de classe et à l'information des élèves, ils se font dans des conditions plus dégradées que les années précédentes.

Enfin, les familles hésitent à inscrire leurs enfants dans l'enseignement agricole, en raison des grandes incertitudes pesant sur leur projet pédagogique : je pense à la tenue des stages, mais aussi aux conditions logistiques d'accueil à la rentrée de septembre 2020. Les établissements ne savent pas si elles doivent accepter le même nombre d'inscription en internat ou bien un nombre plus faible.

Difficulté financière, interrogation sur le maintien du projet pédagogique dans des conditions satisfaisantes, moindre information sur cette filière : l'enseignement agricole est aujourd'hui en grande précarité. De ce constat découlent plusieurs questions :

Premièrement, à combien s'élèvent les pertes financières pour l'ensemble de l'enseignement agricole depuis le début du confinement ? Un soutien financier est-il prévu ? Il en va de l'attractivité de l'enseignement agricole : comment attirer des jeunes alors qu'au même moment l'exploitation agricole de l'établissement dépose le bilan ?

Deuxièmement, pour la première fois depuis de nombreuses années, on a constaté à la rentrée 2019 une augmentation du nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement agricole, notamment en raison d'une action volontariste de votre ministère ainsi que du ministère de l'éducation nationale, que je salue. Or, cette dynamique risque d'être cassée. Quelles mesures vont être prises pour faire connaître l'enseignement agricole dans le contexte particulier actuel ?

Troisièmement, que pouvez-vous répondre aux chefs d'établissement et aux familles qui s'interrogent sur des questions logistiques très concrètes mais renvoyant directement au projet pédagogique des lycées agricoles : le maintien d'un nombre suffisant de lits en internat dans le respect des conditions sanitaires, les stages. Sur ce dernier point, votre ministère est-il en négociation avec les branches professionnelles et les entreprises pour permettre le retour des élèves, dans des conditions de formation et de protection satisfaisantes ?

Enfin, quatrième et dernière question : le Gouvernement s'était engagé à porter un plan de requalification et de revalorisation salariale pour les agents de catégorie 3 de l'enseignement agricole privé sous contrat. Revalorisation intégrée au budget lors de l'examen de la loi de finances pour 2020. Cependant, le décret de mise en œuvre de ce plan n'a visiblement pas encore été pris. Pouvez-vous nous donner votre éclairage ?

M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. – Je vous remercie, monsieur le rapporteur, pour ces questions très claires.

Les pertes financières pour l'ensemble de l'enseignement agricole depuis le début du confinement s'élèvent à une centaine de million d'euros.

Les Journées portes ouvertes (JPO) n'ont en effet pu avoir lieu mais les JPO virtuelles mises en place se sont très bien passées et ont permis d'informer nos jeunes le mieux possible.

En ce qui concerne les internats, chaque inscription pour l'année scolaire 2020/2021 sera prise en compte et nous ferons le point en septembre, nous ne pouvons le faire avant. S'il nous faut diviser par deux, voire par trois, le nombre de lits, il faudra trouver d'autres modalités pour nos internes. En revanche, je tiens à le souligner : pour la rentrée 2020-2021, nous inscrivons tout le monde.

Le problème qui s'est posé sur les stages et les apprentis a pu être décalé. Et nous travaillons bien sûr, monsieur Karam, en lien avec les filières professionnelles pour que toutes nos formations, initiales et continues, soient en adéquation avec elles.

S'agissant de la revalorisation financière, le Gouvernement s'y était engagé à travers la loi ASAP, mais celle-ci étant stoppée par la crise, la revalorisation est décalée mais ne doutons pas qu'elle sera mise en place dès que possible.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Je vais maintenant donner successivement la parole à nos deux rapporteurs : Mme Laure Darcos pour la recherche, puis M. Stéphane Piednoir, pour l'enseignement supérieur.

Mme Laure Darcos. – Je souhaite insister, monsieur le ministre, sur le nouvel établissement public, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), qui prend toute sa part dans les projets de recherche sur le Covid-19. Je voudrais que vous puissiez nous parler de cette fameuse protéine qui aurait été trouvée par un laboratoire américain et l'Inrae, démontrant la manière dont celle-ci infecte les cellules et génère ce coronavirus.

Je ne suis pas scientifique, et vous non plus monsieur le ministre, mais cela intéresse nos collègues et je suis fière de voir que l'Inrae contribue à la mobilisation de notre recherche et à cette course contre la montre pour trouver des solutions.

Par ailleurs, à titre personnel, je tenais à vous remercier car vous avez été le premier membre du Gouvernement à défendre les marchés et à dire qu'il fallait les ré-ouvrir, combat pour lequel je me suis beaucoup engagée, et qui a permis de desserrer un peu l'étau pour nos préfets.

M. Stéphane Piednoir. – J'ai quelques questions ciblées sur l'enseignement supérieur. Vous avez évoqué la continuité pédagogique : pouvez-vous nous faire état des difficultés éventuelles rencontrées par les étudiants dans l'enseignement agricole, pour lequel les aspects pratiques sont différents des autres enseignements ? En outre, comment l'interruption de certains stages va-t-elle être prise en compte pour la validation des bacs professionnels, la partie professionnelle étant essentielle dans ce diplôme ?

Pour les BTS agricoles, il a été convenu qu'ils soient évalués de manière continue. Avez-vous connaissance de réticences car c'est justement sur le dernier trimestre de l'année scolaire qu'étaient concentrées certaines pratiques ?

Dernière question sur le recrutement au sein de nos écoles d'agronomie ? Comment se passe-t-il, sachant qu'il existe des difficultés pour examiner les dossiers ? L'ensemble des établissements supérieurs ayant choisi de fermer leurs portes jusqu'en septembre, comment se réunissent les jurys ?

Je partage vos propos quant à la revalorisation du métier et au terme de primo choix que vous avez employé. Ne faudrait-il pas lancer une action de communication sur tous les métiers de l'agriculture pour favoriser l'augmentation des effectifs que vous avez évoquée ?

M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. – Chère Laure Darcos, vous n'êtes pas scientifique mais vous connaissez beaucoup plus de choses que moi dans le domaine de la recherche ! Je suis dans l'impossibilité de vous répondre, mais je vais demander à M. Philippe Mauguin, le président-directeur général de l'Inrae, à l'issue de cette audition, de vous fournir des informations, qu'il faudrait peut-être insérer dans les Faq de notre site internet.

Nos laboratoires vétérinaires travaillent depuis longtemps sur la famille des coronavirus – et ces derniers sont nombreux ! –. Je pense notamment à l'École nationale vétérinaire de Toulouse, et ce n'est pas parce que leur ancienne directrice n'est autre que notre nouvelle directrice générale de l'enseignement et de la recherche ! Mme Chmitelin a mis en place un gros travail de partenariat avec l'Institut Pasteur sur la question de l'air ambiant dans certains locaux hospitaliers, notamment au CHU de Purpan, en lien avec l'Inserm. Je tiens également à citer l'action de l'École nationale vétérinaire d'Alfort dans le cadre du *consortium* de recherche REACTing.

Je sais d'ailleurs que vos connaissances, madame Darcos, sont telles que vous êtes en mesure de répondre beaucoup mieux que moi à vos questions, mais j'espère que mes réponses vous conviennent !

Je vous remercie, monsieur Piednoir, pour vos questions concrètes auxquelles je vais essayer de répondre tout aussi concrètement. Nos étudiants sont, comme nous, victimes de cette situation mais ils ne doivent pas l'être deux fois plus. Cela a engendré beaucoup de discussions, mais je me suis engagé, à partir du moment où certains élèves étaient en difficulté

en terme de stage ou de validation de concours, à ce qu'ils ne soient pas empêchés d'obtenir leur diplôme. Ceci concerne également les BTS agricoles.

Concernant le recrutement pour l'enseignement supérieur et les concours d'accès à nos écoles, la directrice générale de l'enseignement supérieur et de la recherche m'a assuré que le nécessaire avait été fait pour s'adapter aux circonstances, à l'instar des autres concours d'accès aux grandes écoles. Pour exemple, les épreuves du concours A par voie principale après la classe préparatoire, qui réunissent plus de 3 000 candidats, sont devenues des épreuves uniquement écrites.

En revanche, pour les concours parallèles, ceux qui permettent une diversification des profils de recrutement - par exemple, devenir vétérinaire après avoir fait un BTS ou devenir ingénieur agronome par apprentissage -, soit environ 15 000 candidats répartis sur six concours, j'ai obtenu à ce que les entretiens de motivation soient maintenus en juillet, au besoin de manière dématérialisée. Ils jouent en effet un rôle très important pour recruter les futurs vétérinaires et ingénieurs sur des aptitudes et non sur des critères purement académiques.

En ce qui concerne la question de la communication sur les métiers de l'agriculture, nous avons amorcé une grande campagne et je tiens à vous assurer que nous la remettrons en place dès que possible. Cette crise aura au moins permis de mettre en évidence l'agriculture, souvent décriée, toutes les entreprises agroalimentaires, tous les métiers de l'agriculture et notamment ceux liés à la recherche et à l'innovation.

Au sein de mon ministère, sur les 1 000 dossiers qu'il faut gérer quotidiennement, le plus essentiel est l'avenir de nos jeunes, et pour reprendre l'expression du Président de la République, il faut « *quoi qu'il en coûte* » amener ces jeunes à avoir la meilleure formation possible aux métiers de demain.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Nous partageons votre avis sur cet enjeu pour les jeunes. Je vais maintenant donner la parole à notre rapporteur chargé de la jeunesse, M. Jacques-Bernard Magner, qui représente le groupe socialiste et républicain.

M. Jacques-Bernard Magner. – Monsieur le ministre, je tiens à vous féliciter pour la réussite de l'opération de soutien aux agriculteurs pour les récoltes que vous avez lancée. Il semblerait que cette réserve sollicitée en l'absence de main-d'œuvre étrangère ait bien fonctionné. Le Service national universel (SNU) qu'on adosse souvent au secteur militaire, ne pourrait-il pas finalement être utilisé dans ce cadre-là pour nos structures agricoles ? Le Président a évoqué la difficulté alimentaire mais l'agriculture a tenu et a permis que cette période se passe plutôt bien, même si certains agriculteurs n'ont pu écouler toutes leurs marchandises.

Vous souhaitez à juste titre revaloriser l'image de l'enseignement agricole. Les jeunes y vont en effet le plus souvent car ils sont issus de familles d'agriculteurs. Pourtant il y a un certain nombre de métiers aujourd'hui en tension qui attendent des bras mais aussi des têtes car il faut une technicité importante pour être agriculteur. Donc, à la lumière de cette crise, à quelles solutions avez-vous pensé pour que les métiers agricoles soient promus ?

Enfin, s'agissant des stages, qui sont de plus en plus difficiles à trouver pour les apprentis faute d'un nombre suffisant de maîtres-formateurs, ne serait-il pas bon de créer un statut du scolaire alternant pour aider à la recherche de stages auprès des professionnels de

l'agriculture et permettre aux jeunes de commencer une formation scolaire en attendant de trouver un contrat d'apprentissage?

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Je vais prendre une série de questions après celles de M. Magner, si vous en êtes d'accord monsieur le ministre, et je vais donner la parole à Mme Vérien pour le groupe Union centriste.

Mme Dominique Vérien. – Monsieur le ministre, Vous parlez de pleine concertation mais les MFR, au moins dans mon département, ne l'ont pas ressenti comme tel. Elles ont même parfois reçu les instructions de votre ministère en même temps que les parents, ce qui a compliqué le fait de se préparer à leur répondre et à les rassurer. Quant aux difficultés de la rentrée, les élèves de ces structures sont parfois six par chambre. Enfin, les élèves des MFR sont parfois éloignés de la nation apprenante et ils ont plutôt besoin de choses pratiques et d'encadrement. J'espère que la concertation dont vous parlez tant va arranger la situation.

Je souhaite aussi parler des stagiaires, pas des apprentis qui, sous la coupe de leur maître de stage, sont sous la responsabilité de l'entreprise, mais des autres, ceux qui sont sous la responsabilité du chef d'établissement. Est-ce à lui de vérifier si l'accueil du stagiaire se fait dans le respect des conditions de sécurité sanitaire actuelles ?

Les portes ouvertes virtuelles réussies que vous avez évoquées n'ont pas été un grand succès pour les MFR. Elles ont donc assez peu d'inscriptions. Or, les financements attribués seront définis sur la base du nombre d'élèves au 1^{er} octobre. Ne pourrait-on pas décaler d'un ou deux mois ce décompte, car beaucoup de choix risquent d'évoluer en septembre, et ces financements sont importants pour éviter de se séparer de formateurs ?

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – J'en profite pour excuser Mme Billon qui devait intervenir également pour le groupe Union centriste. Je donne la parole à Mme Brulin, pour le groupe CRCE.

Mme Céline Brulin. – Monsieur le ministre, le Président de la République a annoncé le déconfinement au 11 mai le 13 avril dernier, et la communauté éducative a ressenti que les semaines qui ont suivi n'ont pas été suffisamment mises à profit pour préparer très concrètement la rentrée. Celle-ci devrait s'effectuer pour les lycées, selon l'annonce du Premier ministre, au-delà du 2 juin et commencerait probablement par les lycées professionnels, ce qui ne paraît pas incongru. Si cela inclut, comme nous le pensons au sein de notre groupe de travail, les lycées agricoles, nous disposons d'un peu plus de temps pour véritablement préparer cette rentrée.

Je rejoins les propos prononcés à l'instant : il y a un certain nombre d'acteurs qui ne se sentent pas suffisamment associés. Or certaines questions relatives aux lycées agricoles sont encore plus complexes que celles de l'éducation nationale, comme le décrochage qui semble plus important en cette période d'enseignement à distance.

Il y a aussi la question des internats que vous avez à juste titre évoquée : que faire, lorsque l'on sait que 50 % des élèves sont concernés, et qu'à la reprise éventuelle de juin ou septembre, on ne pourra pas tous les loger dans des chambres collectives ? Même chose pour les transports, les périmètres de recrutement des lycées agricoles étant très larges. Je pense aussi aux demandes qui s'expriment sur le gel des stages, cette question nécessite d'être tranchée même si je conçois que ce ne soit pas simple.

Enfin, deux derniers sujets et non des moindres : avant même la crise sanitaire, la question des seuils de dédoublement étaient souvent évoquée. Celle-ci se pose aujourd'hui avec encore plus d'acuité compte tenu des circonstances qui restreignent le nombre de personnes par groupe. Qu'en sera-t-il à la rentrée ? Et qu'avez-vous également prévu pour tous les emplois directement imputés sur les budgets des établissements et qui, parce que ce sont des contrats de droit public, ne bénéficient pas des mesures de chômage partiel ?

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – La question des transports renvoie aux régions, vous allez peut-être pouvoir nous en dire plus sur la construction de ce lien avec la collectivité en charge du transport scolaire ? Je donne maintenant la parole à M. Groperrin, rapporteur des crédits « enseignement scolaire ».

M. Jacques Groperrin. – La présidente l'a fort bien dit dans ces propos liminaires, l'enseignement agricole est un laboratoire d'innovations, souvent en avance. J'ai le sentiment que le public qu'il concerne est un peu plus fragile et que cet enseignement a été mis un peu plus en difficulté par le confinement ; il semble donc qu'il y ait plus de décrocheurs, certainement davantage que les 5 % annoncés. Pouvez-vous nous en dire plus sur la manière dont l'enseignement agricole s'est adapté vis-à-vis de ces décrocheurs ?

En ce qui concerne la question de la suppression des stages en entreprises, ont-ils été compensés ou rattrapés, cette expérience étant primordiale ? Comment se prépare le redémarrage des Cfppa ?

Le ministre de l'éducation nationale souhaitait faire reprendre les lycéens des classes à examen uniquement et les classes charnières. Certains demandent la suppression des épreuves de français. Quelle est votre position ?

Et enfin, s'agissant du recrutement au sein des MFR, une crainte existe pour les 4^e et 3^e car il semble que du fait du confinement, les futurs apprenants potentiels aient moins la possibilité de découvrir les formations proposées par les MFR et se retrouvent donc un peu « bloqués » dans le système d'enseignement de l'éducation nationale.

M. Jean-Yves Roux. – Merci monsieur le ministre pour vos propos préliminaires. Mes questions portent sur les lycées et formations supérieures agricoles de type BTS agricoles. Dans le plan de déconfinement présenté récemment au Sénat, il a été annoncé que l'ouverture des lycées ne serait décidée que fin mai et que l'enseignement professionnel serait prioritaire. Pouvez-vous nous en dire plus sur la validation ou non des années et cursus lorsque les stages n'ont pas pu se tenir et sur le report éventuel de ces stages en juillet ou septembre ?

Est-il envisageable que les étudiants à partir de 16 ans et surtout les apprentis, puissent effectuer des stages dès cet été ? Le cas échéant, comment sera-t-il possible de garantir la sécurité de tous et ainsi aider les petites exploitations à continuer de prendre des stagiaires et apprentis ? Ces exploitations _ vous les connaissez bien au niveau de la Drôme - n'auront pas les moyens sur le long terme de désinfecter et de procurer des masques et des solutions hydroalcooliques.

Mme Colette Mélot. – Merci monsieur le ministre pour toutes les précisions que vous nous avez apportées. Ma première question porte sur l'épreuve orale de français en première STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant). L'intersyndicale nous a récemment informés de sa demande de suppression de ces épreuves, les conditions de

préparation compte tenu de l'épidémie ne permettant pas à l'ensemble des élèves d'aborder sereinement cette épreuve mise en place pour la première fois cette année. Quelle suite entendez-vous donner à cette demande ?

Ma deuxième question concerne la réouverture des CFA prévue le 11 mai. Or, nombre de ces centres occupent les locaux des lycées qui resteront quant à eux fermés, leur entretien étant placé sous la responsabilité des conseils régionaux. Comment sera assuré l'accueil des apprentis, des stagiaires et du personnel de ces centres dans le respect des protocoles sanitaires ?

Mme Maryvonne Blondin. – Je regrette, monsieur le ministre, que dans le protocole élaboré par l'éducation nationale, il n'y ait pas eu une fiche spécifique sur les établissements agricoles. L'internat fait véritablement partie du projet pédagogique de l'établissement agricole. Ce projet comporte à la fois un volet éducatif, de vie collective via l'internat, mais aussi un volet d'apprentissage de la vie économique : ces jeunes peuvent y développer un réseau de ventes de leurs produits qui leur permet de mettre en place différentes techniques de commercialisation, en lien avec les producteurs locaux et la population locale. Cela génère des ressources propres qui permettent aux établissements de financer d'autres projets. Or, on connaît la fragilité financière de ces établissements, qui risque d'être accentuée par la crise de Covid-19.

Je voudrais également attirer votre attention sur la rentrée normalement prévue le 2 juin prochain pour ces élèves d'internat. Ils viennent de toute la France, selon les spécialités enseignées, et les transports représentent une réelle inquiétude pour les chefs d'établissement. Vont-ils devoir mettre en place une alternance hebdomadaire ?

Ma dernière question concerne l'arrêt des notes prévu pour le 10 juin, alors que la rentrée se ferait le 2 juin. Ne serait-il pas possible de le décaler ? Enfin, comme l'ont indiqué plusieurs de mes collègues, on constate sur le terrain une forte inquiétude pour la rentrée de septembre, notamment sur les effectifs : en effet, la visibilité et la valorisation de l'enseignement agricole ont été moins importantes, en particulier parce que les conseils de classe dans les collèges n'ont pas pu se tenir.

M. Max Brisson. – Je participe au groupe de travail animé par Antoine Karam, et cela m'a confirmé qu'il existe de formidables établissements d'enseignement agricole, toutes filières confondues, lieux d'innovations pédagogiques dont l'éducation nationale pourrait parfois s'inspirer.

Ma question porte sur des publics particuliers, très nombreux dans l'enseignement agricole, on ne le sait pas assez, à savoir les publics à besoins éducatifs particuliers, dont ceux en situation de handicap dont le nombre s'élève, selon les chiffres de votre ministère au 1^{er} janvier 2019, à près de 2 400. Comment la pédagogie a-t-elle été adaptée pour eux ? Comment s'organise la présence des AESH en classe dans ce contexte de limitation du nombre de personnes et de distanciation sociale ? L'école inclusive s'applique également dans l'enseignement agricole.

Concernant le retour vers l'école, le protocole mis en place par l'éducation nationale s'applique aussi aux établissements d'enseignement agricole. Il n'empêche qu'un particularisme fort existe, ne pourrait-on pas y réfléchir ? Et comme je l'ai déjà demandé à Jean-Michel Blanquer, quels seront les objectifs pédagogiques d'ici le 4 juillet ? Comment prépare-t-on la rentrée de septembre prochain, compte tenu de cette année scolaire écourtée ?

M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. – Je vous remercie pour ces questions précises et concrètes. Tout d'abord, la rentrée de nos établissements est prévue dans un mois, ce qui nous laisse du temps pour préparer et ensuite observer l'évolution pour les premiers qui ouvriront, notamment au niveau des transports. Car rassurez-vous, mesdames et messieurs les sénateurs, nous y veillerons et nous ferons en sorte pour les internats que la distanciation sociale soit appliquée. La règle de base est le principe de précaution.

Pour répondre à plusieurs de vos questions, notamment à celle de Mme Blondin, je n'ai pas souhaité que l'on ait une circulaire commune avec l'éducation nationale. Notre enseignement est spécifique et, si les consignes sanitaires sont les mêmes pour tous les établissements d'enseignement, nous mettons en place nos propres directives, circulaires et guides de bonnes pratiques, pour pouvoir être agiles, mobiles et réactifs.

S'agissant des transports, nous travaillons en étroite collaboration avec les régions, associées à toutes nos réunions, et je remercie d'ailleurs M. Morin et M. Muselier qui l'a remplacé à la tête des Régions de France. Même s'il y a parfois des tiraillements, nous avons pour même objectif l'intérêt des jeunes.

En ce qui concerne les réunions de concertations, nous tenons à ce qu'il y en ait le plus possible. Nous en avons pour exemple tenu cinq cette semaine : CHSCTM, CHSCT, CTM,... Nous concertons le mieux et le plus possible.

Monsieur Jacques-Bernard Magner, merci d'avoir évoqué « l'armée de l'ombre » qui s'est levée pour aider les agriculteurs. Plus de 200 000 personnes se sont inscrites sur la plateforme, 15 000 ont travaillé, les conditions climatiques et les restrictions sur les périmètres de déplacement à respecter ne nous ont pas permis d'aller au-delà. M. Magner a aussi évoqué à juste titre le SNU comme support pour renouveler ce type d'actions. Actuellement, dans le cadre du Service national de la jeunesse (SNJ), il est possible que des jeunes en missions d'intérêt général puissent travailler en exploitations agricoles mais nous allons réfléchir à cette suggestion.

Nous partageons votre inquiétude quant à l'avenir des stages. Pour l'instant, le nombre de contrats de stage n'a pas baissé mais la crise va bien évidemment faire des dégâts dans tous les domaines. Certaines entreprises prendront certainement moins de stagiaires. Nous suivrons cela de près.

Madame Vérien, vous avez parlé de manque de concertation, mais nous n'en menons effectivement pas avec les 800 établissements ! Nous les menons avec toutes les fédérations, les représentants de l'UMFREO (Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation), charge à eux ensuite d'en référer à chaque MFR. Le ministère a édité ses propres guides de bonnes pratiques.

Par contre, lorsque vous parlez des élèves comme étant loin de la nation apprenante, je ne partage pas du tout cet avis et j'ai du mal avec cette stigmatisation. L'enseignement doit accueillir tous les enfants de la République et le rôle des MFR, que je soutiens, est justement d'intégrer ces élèves en difficulté. J'ai pu constater dans le cadre de mes fonctions d'élu départemental pendant plus de vingt ans, qu'un grand nombre de véritables décrocheurs reprenait goût à la vie professionnelle grâce aux MFR.

Je suis d'ailleurs le premier ministre de l'agriculture à avoir participé à la rentrée des classes des trois familles de l'enseignement agricole. Je ne fais pas de différence de traitement entre les enfants de la République.

Madame Vérien, je ne sais pas du tout ce qui vous permet d'affirmer que les journées portes ouvertes virtuelles des MFR n'ont pas été une réussite. Je ne partage pas cet avis. Par définition, elles ne pouvaient accueillir du monde ! Elles étaient virtuelles, nous n'avons pas eu le choix qu'il en soit autrement, et les retours que j'ai eus de la DGER, de mon cabinet et d'élus, sont très positifs quant au fait de les avoir maintenues de manière dématérialisée.

Je tiens à rassurer Mme Brulin : nous préparons bien évidemment la rentrée et nous ferons en sorte d'être prêts pour début juin. Cinq séances de concertation avec toutes les instances du ministère associant tous les acteurs sont prévues. Je n'ai vraiment pas le sentiment qu'il ne se soit rien passé depuis l'annonce du Président de la République du 13 avril, en tout cas les fonctionnaires de mon ministère travaillent 7 jours sur 7.

Nous allons maintenir les seuils de dédoublement car nous avons eu plus d'élèves et je veux saluer les enseignants car cela a été difficile à mettre en place.

Comme je l'ai indiqué à M. Karam, nous évaluons pour la partie enseignement de mon ministère le coût à cent millions d'euros. Cela inclut le soutien à nos personnes sous contrat qui n'ont pas pu bénéficier du chômage partiel. La situation était dramatique et nous avons fait en sorte de n'arrêter aucun contrat.

Monsieur Groperrin, les données sur les décrocheurs proviennent des 800 établissements, compilées par la DGER. Je vous confirme que le taux d'élèves décrocheurs s'élève à 5 %.

Vous êtes nombreux à avoir évoqué les Cfppa et les CFA : dès le 11 mai, il est possible de les ouvrir même s'ils ne le seront sans doute pas tous. Il faut déconnecter la possibilité d'ouvrir les Cfppa de l'ouverture globale des lycées, et tenir compte des multi-sites et multi-pôles dont je parlais en introduction. Les Cfppa avec les CFA n'ouvriront bien sûr que si les conditions sanitaires le permettent, et si les instances locales se sont réunies.

M. Jean-Yves Roux évoquait la continuité pédagogique : l'enseignement agricole supérieur a fait le choix du maintien des stages en entreprises. Quant aux masques et solutions hydroalcooliques, ils seront fournis par l'État pour les collégiens des classes de 4^e et 3^e. Les lycéens devront venir avec leurs propres masques. Certaines régions ont annoncé qu'elles équiperont les lycéens. Les gels hydroalcooliques seront mis à disposition de tous les apprenants et enseignants et les procédures seront précisées dans le cadre des guides de bonnes pratiques et d'une circulaire nationale émise par la DGER.

Madame Mélot, nous avons parlé avec Jean-Michel Blanquer de l'éventuelle suppression des épreuves orales de français pour les 1^{ère} STAV. Cette réflexion implique l'ouverture de tous les lycées, la cohérence de toutes les filières entre régions. Toutefois, pour l'instant, nous ne sommes pas favorables à leur suppression.

Madame Blondin, la fragilité financière des établissements est en effet bien réelle. Cette crise est terrible pour tous. Vous évoquiez aussi le fait de décaler les notes après le

10 juin. Cela ne sera pas possible car il faut respecter le calendrier de Parcoursup mais mon objectif et celui du Gouvernement est bien qu'aucun jeune ne soit pénalisé par cette crise.

Monsieur Brisson, je connais votre engagement en faveur de l'éducation inclusive qui est en effet très importante. Les situations sont plus ou moins compliquées suivant le handicap pour respecter au mieux la distanciation sociale, mais la priorité fixée à mes services est qu'il n'y ait pas là encore de double peine. Il va falloir faire en sorte que les jeunes handicapés puissent être accueillis. Les établissements d'enseignement agricole scolarisent environ 8 500 élèves à besoins éducatifs particuliers, parmi lesquels 4 916 bénéficient d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS). La Dger a mis en ligne dès le 20 mars des préconisations à destination des équipes éducatives ainsi qu'un appui pédagogique.

Les équipes pédagogiques s'en sont saisies et ont mis en place un contact hebdomadaire voire quotidien au téléphone avec un seul interlocuteur référent. La logique d'accompagnement du handicap se poursuivra selon la logique du déconfinement, soit dans l'établissement si le jeune ne présente aucune pathologie considérée facteur à risque, soit à distance.

Je rappelle que la reprise des lycées agricoles ne se fera en juin que si les conditions épidémiologiques le permettent. La décision sera prise fin mai. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation se prépare donc à accueillir les jeunes dans ses 800 établissements. Nous ne prendrons de décisions qu'après avoir considéré la situation de chaque établissement, chaque région, chaque secteur. Je suis favorable, pour des raisons d'équité sociale, à ces réouvertures. Il faut rouvrir les établissements même si nos jeunes n'ont pas arrêté de travailler grâce au travail à distance et à Docaposte.

En lien avec le personnel enseignant et les organisations syndicales, nous allons tout faire pour mener à bien ce redémarrage. J'ai fixé un cap clair, celui de la réussite éducative et pour le suivre – en utilisant encore le langage marin – il faut que tout l'équipage soit à bord. Cet équipage est constitué de l'administration, des parlementaires, des élus des conseils d'administration, de l'ensemble des organisations syndicales, du personnel enseignant, mais aussi de l'ensemble du personnel des régions mis à disposition, comme les agents d'entretien, de restauration. Nous sommes tous dans le même navire et malgré la tempête qui s'est abattue sur nous, le navire France a tenu !

Malgré nos appréciations divergentes et nos débats politiques intenses, nous avons tous pour même objectif la réussite éducative de nos jeunes et le rayonnement de notre enseignement agricole. Nous devons tous ramer dans le même sens pour mener à bon port toute notre communauté éducative, les apprenants, les enseignants, les agents qui travaillent dans nos lycées et exploitations.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente. – Merci monsieur le ministre, vous avez des propos toujours très enthousiastes et une belle force de conviction. Je vous souhaite donc le meilleur temps possible pour cette traversée sans trop de remous ! Nous restons extrêmement mobilisés sur ce sujet, d'autant que, vous l'avez compris, nous avons mis en place un groupe de travail animé par Antoine Karam que je remercie à nouveau. Je compte sur lui et l'ensemble des collègues de la commission pour poursuivre les travaux et être attentifs à ce bilan fin mai qui permettra la réouverture ou non des établissements début juin, c'est ce que je vous souhaite en tout cas.

La téléconférence est close à 16 heures.

Mercredi 13 mai 2020

- Présidence de Mme Catherine Morin-Desailly, présidente -

La téléconférence est ouverte à 16 h 35.

Conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 sur les politiques publiques en matière de jeunesse et de vie associative - Audition de M. Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse (en téléconférence) (sera publiée ultérieurement)

Le compte rendu de cette téléconférence sera publié ultérieurement.

La téléconférence est fermée à 18 h 25.

COMMISSION DES FINANCES**Jeudi 7 mai 2020****- Présidence de M. Vincent Éblé, président -***La téléconférence est ouverte à 17 h 35.***Audition de M. Jérôme Fournel, directeur général des finances publiques
(DGFIP)**

M. Vincent Éblé, président. – Nous recevons aujourd’hui, par visioconférence, M. Jérôme Fournel, directeur général des finances publiques, pour la deuxième fois après une première audition par notre commission le 2 octobre dernier. J’avais alors fait remarquer que la direction générale des finances publiques (DGFIP) est au cœur de toutes les réformes et de toutes les problématiques auxquelles doit faire face le Gouvernement. C’est aujourd’hui plus vrai que jamais.

Vous avez été chargé de mettre en place très rapidement un fonds de solidarité à destination des entreprises. Vous attribuez directement les aides du premier volet. Vous nous parlerez sans doute également de la mise en œuvre du second volet, à savoir des aides complémentaires, qui font l’objet d’une instruction par les conseils régionaux et d’une attribution par les préfets.

Les nombreuses attributions de votre direction font de vous un témoin privilégié de la situation des comptes de l’État et des collectivités territoriales – nous nous y intéressons avec vigilance. Vous pourrez certainement compléter les informations qui ressortent de la situation mensuelle du budget de l’État publiée ce mardi, qui s’arrêtait à la fin mars : on y voit déjà les effets des dépenses de financement du chômage partiel, de l’accélération des remboursements de TVA et du report de paiement des échéances fiscales. Sans doute aurez-vous des éléments à nous apporter sur le mois d’avril et sur les perspectives des prochains mois.

Votre précédente audition était surtout consacrée aux moyens internes de la DGFIP elle-même, qui supporte la majorité des suppressions d’effectifs prévue cette année. Nous serons tous intéressés, à commencer par les rapporteurs spéciaux de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines », MM. Thierry Carcenac et Claude Nougéin, de connaître l’impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement de votre direction générale.

En résumé, nous attendons votre éclairage sur l’impact de la crise sanitaire dans toutes les dimensions qui relèvent de la compétence de la direction générale des finances publiques.

M. Jérôme Fournel, directeur général des finances publiques. – Dès le 16 mars, la DGFIP a mis en place un plan de continuité d’activité (PCA), qui comprenait de nombreux volets : la poursuite du paiement des salaires des fonctionnaires et des agents publics, des pensions des agents de l’État, des dépenses dues aux collectivités locales pour qu’elles poursuivent leur activité, ainsi qu’aux trésoreries des hôpitaux. Nous avons assuré la continuité des encaissements et des recouvrements de recettes – TVA, prélèvement à la source

et autres impôts. Nous exerçons aussi quelques activités qui sont un peu moins dans notre champ immédiat de compétence, mais nécessaires, comme des opérations d'enregistrement ou des réponses à des réquisitions de notaires, afin d'assurer un minimum de continuité de ces opérations.

Les activités liées à la crise, inhabituelles pour nous, sont de deux natures : d'une part, le report d'échéances fiscales, très importantes pour les acomptes de mars et avril. Nous accueillons avec bienveillance les demandes des entreprises en stress financier qui en ont besoin. D'autre part, nous avons mis en place, dans un temps record, le fonds de solidarité avec ses différents volets pour secourir les indépendants et les très petites entreprises.

Durant la période d'application du plan de continuité de l'activité, la DGFIP est à environ 40 % de son potentiel, avec 20 % de nos effectifs en présentiel et 20 % en télétravail, avec une mobilisation très forte. Nous avons fait des travaux très lourds en développement informatique pour le fonds de solidarité, acheté des équipements pour le télétravail et redistribué le matériel. Le dialogue social a été très riche durant cette période. Dans les premiers temps, nous avons une audioconférence quotidienne avec les organisations syndicales pour assurer le bon fonctionnement de la direction, et j'échange de nombreux messages avec les agents.

Hier, seuls trois postes comptables étaient fermés sur les 3 500 existants, et il n'y en a jamais eu plus d'une cinquantaine durant la période – nous fermions immédiatement tout poste où il y avait un malade, avant de le rouvrir quelques jours après.

J'insisterai sur trois sujets. Dès le début du confinement, au 15 mars, nous avons des échéances fiscales importantes comme les versements mensuels de taxe sur les salaires ou d'acomptes trimestriels d'impôt sur les sociétés (IS). Nous avons fait preuve de bienveillance, avec soit le remboursement de l'acompte, soit en leur demandant de bloquer leur prélèvement en cas de difficulté financière. Bien évidemment, cela ne valait que pour ces échéances et ces impôts. Pendant toute la période, le service des impôts des entreprises (SIE) et la direction des grandes entreprises (DGE) étaient extrêmement mobilisés pour fournir des informations à toutes les entreprises en ayant besoin, tout en faisant preuve de compréhension. Nous avons traité plusieurs milliards d'euros de différés de prélèvement pour plusieurs dizaines de milliers d'entreprises.

Le fonds de solidarité a été organisé en une douzaine de jours. Dès début avril, il a fourni aux entreprises ayant moins de dix salariés et réalisant moins de 1 million d'euros de chiffre d'affaires une aide d'urgence de 1 500 euros maximum, si ces entreprises avaient perdu en mars 2020 au moins 50 % de leur chiffre d'affaires par rapport à mars 2019, ou par rapport aux mois antérieurs pour les entreprises les plus récentes. Ce fonds a été beaucoup modifié, étendu, et un deuxième étage est pris en charge par les conseils régionaux. La DGFIP n'est pas instructeur de ce deuxième volet, contrairement au premier, mais elle assure le paiement et la collecte des ressources venant des régions et des entreprises privées – notamment des assureurs. Son action se poursuit.

Dernier chantier, nous sommes en veille permanente sur la trésorerie des collectivités territoriales pour détecter des signes avant-coureurs de fragilité. Nous nous mettons à la place des collectivités territoriales lorsque certaines ont des difficultés pour ordonnancer leurs dépenses, afin d'assurer la continuité, ici ou là.

Parallèlement, nous avons développé progressivement une activité de contrôle de l'honorabilité des fournisseurs des collectivités, des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), des hôpitaux et de l'État, qui ont commandé notamment beaucoup de masques et du gel hydroalcoolique. Certaines personnes mal intentionnées profitent de la situation... Nous faisons des contrôles sur mesure, en lien avec Tracfin et la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), pour apporter très rapidement des éléments d'appréciation sur les fournisseurs. Fin avril, nous avons déjà répondu à plus de 500 demandes, souvent en quelques heures, au maximum en quarante-huit heures.

Nous avons parfois dû faire de multiples contorsions, notamment pour la paie de l'État, en raison de la raréfaction du personnel dans les services ordonnateurs et des services gestionnaires. Dès la fin mars, nous avons mis en place une paie simplifiée pour avril, qui ne permettait pas de prendre en compte la totalité des changements d'échelon, des comptes épargne-temps, *etc.* Mais à partir de mai, cette activité redeviendra normale.

À partir de lundi 11 mai, nous aurons un plan de reprise de l'activité très complet, avec une remontée en puissance de nos missions. Nous avons différé légèrement, mais maintenu la campagne d'impôt sur le revenu, très importante pour notre direction. La date de lancement a été différée de quelques jours, et les échéances sont un peu plus lointaines : un mois après pour la déclaration papier, plusieurs jours pour la déclaration internet. La campagne se passe bien, mais, avec le déconfinement, nous sommes amenés à prendre des dispositions complémentaires pour accueillir le public sur rendez-vous – nous ne le faisons plus, physiquement, durant le plan de continuité de l'activité. La mobilisation a été extrêmement forte.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Ma première question porte sur le recouvrement des impôts. Nous avons voté, dans le premier et le deuxième projets de loi de finances rectificative (PLFR), des pertes importantes de recettes fiscales. Disposez-vous de chiffres actualisés sur l'IS, la TVA et la TICPE, notamment au vu des derniers décaissements ? La perte de recette de TVA prévue semble faible par rapport à la réalité : il y a eu très peu de consommation, malgré les commandes sur internet, et très peu de commerces ouverts, hormis pour l'alimentation.

Il n'y a quasiment plus aucune circulation automobile, donc je suppose également que le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) a chuté.

Je salue la mobilisation des services de l'État, et en particulier de la DGFIP, sur le fonds de solidarité. Des annonces fortes ont été faites dans certains secteurs, avec le doublement des seuils, pour étendre le dispositif aux entreprises de moins de 20 salariés et de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires, et l'extension du second volet aux commerces n'ayant aucun salarié. Quand les mesures réglementaires seront-elles prises ? Ce matin même, j'ai été saisi par un traiteur parisien qui réalise entre 1 et 2 millions d'euros de chiffre d'affaires. Lorsqu'il a voulu faire sa demande d'aide, le formulaire n'était pas encore adapté au changement de seuil. Est-ce en raison de l'absence d'un texte réglementaire ou du temps d'adaptation du formulaire ? Quand le formulaire sera-t-il modifié ? Ces extensions prévues s'appliqueront-elles seulement à compter du mois de mai ?

Sur la taxe sur les services numériques (TSN, ou « taxe Gafa »), Gérard Darmanin a indiqué que 270 millions d'euros avaient effectivement été collectés en 2019 sur les 400 millions d'euros attendus. On nous avait annoncé la suspension de l'application de cette taxe, mais selon quelles modalités juridiques ? L'autorisation de perception des impôts relève du Parlement... Dans quelle mesure une taxe peut-elle être suspendue sans modification législative ? Y aura-t-il une régularisation ? Nous avons eu deux PLFR successifs, sans mesure législative liée à la taxe GAFA. Est-ce une simple suspension-report ou un dégrèvement pour 2020 ? Auquel cas, il faut revenir devant le Parlement...

On parle de transformer les reports d'échéances fiscales en annulations, notamment pour les secteurs les plus impactés comme l'hôtellerie et le tourisme. S'il devait y avoir des mesures des dégrèvements ou des crédits d'impôt, quel serait le contour de la législation à prévoir, compte tenu du principe d'égalité devant l'impôt ? En général, la DGFIP procède à des annulations de pénalités, à des rééchelonnements, mais ne remet pas le principal – sauf en cas d'insolvabilité. Quels seraient les modalités d'un dégrèvement et les critères objectifs choisis ?

M. Jérôme Fournel. – Je ne m'aventurerai pas à regarder dans la boule de cristal pour avancer un chiffre de recettes fiscales obtenues à la fin de l'année. Nous vous avons présenté les meilleurs chiffres dont nous disposons lors de l'examen des textes financiers. Gérard Darmanin l'a dit lui-même, il y aura toujours des révisions, compte tenu des incertitudes sur la croissance, la reprise et l'impact sur le tissu économique de la pandémie.

Nous avons plutôt des signes que nos prévisions sont conformes. De nombreuses recettes arrivent en décalage avec l'activité économique – un mois pour la TVA par exemple. La situation fin avril ne résume pas la totalité de l'histoire. Il en est de même avec les acomptes d'impôt sur les sociétés au 15 mars qui n'auraient pas été reportés. Bien malignes auraient été les entreprises qui auraient su à quoi ressembleraient leurs bénéfices nets...

Fin avril, les recettes de TVA étaient en moindre repli que ce qu'on aurait pu craindre. Nous sommes globalement, depuis le début de l'année, sur une perte de TVA brute de l'ordre de 2,8 milliards d'euros. Ce n'est pas exceptionnel en volume par rapport à nos craintes. Les recettes de l'État résistent donc un peu à la crise.

Nous avons demandé aux entreprises qu'elles n'abusent pas du report si leur situation financière le leur permettait. Une partie significative des entreprises continue donc de payer l'impôt. Certes, il y aura des ajustements sur les modulations d'acomptes d'impôt sur les sociétés et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), afin qu'ils s'ajustent à la situation économique. Je n'évoquerai pas la TICPE, car c'est la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) qui la collecte, et non la DGFIP.

Certains mécanismes favorisent cette résistance des recettes de l'État, comme le prélèvement à la source : nous collectons directement auprès de ceux qui versent les revenus. La diminution des recettes est moins accentuée qu'elle ne pourrait l'être, même si nous devons être très prudents.

Le fonds de solidarité a été mis en place début avril. Nous rentrons dans son deuxième mois de fonctionnement. Nous sommes en train de payer les entreprises au titre d'avril, et non plus de mars. En quelques jours, les paiements ont énormément augmenté : nous avons réalisé plus de 2 millions d'actes de paiement, pour 2,5 milliards d'euros. Les entreprises peuvent nous solliciter à la fois au titre de mars et d'avril. Ces sommes très

importantes ont été versées dans des délais relativement courts. Il y a eu une légère tension financière fin avril, juste avant que les nouveaux crédits de la deuxième loi de finances rectificative du 25 avril ne soient débloqués. Désormais, nous payons en trois à quatre jours, au maximum six jours.

Le dispositif a été modifié plusieurs fois. Le décret doublant le seuil sera publié très prochainement, mais cette modification vaudra pour les aides au titre de mai et non d'avril. Nous avons élargi, dès le mois d'avril, le dispositif aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) et aux artistes auteurs.

Nous avons un taux de rejet faible, et lié à différents facteurs : l'aide est versée entreprise par entreprise ; or certaines personnes ont donné leurs coordonnées bancaires personnelles. En élaborant le dispositif à partir de « l'espace particulier » sur le site des impôts, nous pouvions filtrer et avoir des outils pour éviter les *hackers* et autres attaques malveillantes, afin de sécuriser le site et l'envoi du formulaire. Certains ont pu alors choisir de donner un compte personnel plutôt que professionnel. Il a fallu recalculer durant quelques jours, afin de reverser les aides sur le bon compte. Actuellement, le taux de rejet lorsqu'on ne trouve pas le numéro SIREN ou que le compte bancaire ne passe pas est d'environ 3 % ; 97 % des demandes sont validées dans les délais. Le dispositif fonctionne donc très bien, mais toutes les modifications prennent du temps. Nous devons avoir un texte réglementaire signé et promulgué avant de pouvoir mettre en œuvre les modifications.

Pour la fiscalité du numérique, nous différencions complètement l'exercice de 2019 de celui de 2020. Nous recevrons le solde du paiement de la TSN pour 2019, qui sera payé normalement ; il complètera les acomptes versés en 2019. Cela nous rapprochera significativement de l'objectif chiffré, et ce sera supérieur à 260 millions d'euros.

Les acomptes au titre de 2020 ont été suspendus. C'est une mesure de trésorerie sur la TSN. Cette taxe peut être perçue, sous réserve de modifications éventuelles ; nous ne demandons pas aux entreprises de verser les acomptes. Nous reverrons ce sur quoi il faudra statuer en fin d'année. Nous sommes sur des modifications du dispositif d'acompte et non du principe même de la taxe. Cela rejoint ce que nous avons fait pour d'autres entreprises qui avaient des difficultés de trésorerie, en reportant le paiement d'acompte de mars d'IS. Nous l'avons fait de façon un peu prétorienne, mais cela ne change pas le calcul du montant de l'impôt.

Au-delà des mesures de trésorerie, de différé de paiement et de reports, se pose la question des dégrèvements ou des remises d'impôts. Habituellement, nous faisons des examens au cas par cas, dans le cadre de la commission des chefs de services financiers (CCSF), localement, ou bien au niveau national et dans le cadre de procédures collectives. Nous travaillons avec l'ensemble des créanciers, publics et privés pour que chacun fasse un effort pour aider à la survie de l'entreprise. Dans le cas présent, ce serait une procédure automatique pour les secteurs identifiés par le Président de la République lors de son intervention il y a quelques semaines et pour les secteurs fermés, évoqués plus récemment. Cette mesure de remise serait exceptionnelle. Selon un représentant d'une entreprise, lorsqu'une entreprise se trouve sans aucune ressource, elle est incapable de payer quoi que ce soit – nous le voyons même pour le paiement du chômage partiel – et sa situation devient très problématique. Or le Gouvernement veut s'assurer de la survie des acteurs économiques. Ce sont des mesures exceptionnelles, mais nous essayons de travailler dans ce cadre.

M. Thierry Carcenac, rapporteur spécial de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines ». – Je salue la forte mobilisation de vos agents. Cette réactivité ne nous étonne pas de la part de ces services publics. Si j’ai bien compris les chiffres, 60 % de vos agents ont une autorisation spéciale d’absence (ASA) ?

Pour le télétravail, compte tenu de la spécificité des données fiscales, le taux d’équipements dédiés – portables, logiciels sécurisés, etc. – pose problème. Pouvez-vous nous en dire davantage ? Qu’en est-il aussi des annonces d’Olivier Dussopt pour une évolution vers plus de télétravail dans la fonction publique ?

Pour le plan de continuité des services publics, vous avez évoqué le travail du SIE sur le fonds de solidarité ; où en êtes-vous sur le remboursement accéléré des crédits de TVA ?

Le déconfinement commencera le 11 mai. Comment le service des impôts des particuliers (SIP) répondra-t-il aux demandes d’informations des contribuables ? Cinq millions de personnes se déplaçaient ; actuellement, elles doivent utiliser le téléphone ou le mail. Qu’en sera-t-il par la suite ?

Il y a des demandes de modulation pour le prélèvement à la source depuis le début de la crise. Sait-on quels montants représentent ces reports d’acomptes, voire leur suppression ?

Concernant le service de la publicité foncière, il y avait déjà un retard accumulé sur les renseignements hypothécaires pour les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). A-t-on pu accélérer le traitement ?

Il y a eu de nombreux décès durant l’épidémie. Les agents sont-ils préparés à une hausse du nombre de déclarations de succession dans six mois et ultérieurement, pour traiter les droits de mutation à titre gratuit (DMTG) ?

Le contrôle fiscal est suspendu, voire arrêté. Les agents sont moins mobilisés. Comment envisager la reprise du travail ? Ne pourrait-on pas envisager un contrôle du chômage partiel ?

Mon collègue rapporteur spécial Claude Nougéin vous prie de l’excuser, car il n’a pu se joindre à nous. Il est confiné dans une zone où le téléphone ne passe pas bien.

M. Éric Bocquet. – J’ai une question régionale – sans régionalisme de ma part – et une question internationale. La note de conjoncture de la commission présente les montants distribués pour le fonds de solidarité en euros par habitant pour chacune des treize régions métropolitaines. Dans la région des Hauts-de-France, 66 millions d’euros ont été versés, soit 11 euros par habitant, ce qui nous place au septième rang des régions bénéficiaires. Soit. Mais je m’étonne lorsque je compare avec la part de notre région dans le PIB. Les autres régions conservent à peu près leur place, mais ce n’est pas du tout le cas de la mienne... À quoi ce décalage est-il lié ? Est-ce à la typologie de notre tissu économique, avec de grandes entreprises dans les secteurs de l’automobile, de la grande distribution, de l’agroalimentaire ?

Je regrette que l’amendement adopté par le Sénat, qui interdisait le versement d’une aide publique à une entreprise ayant des liens avec un paradis fiscal, n’ait pas été retenu. Le ministre a annoncé qu’il enverrait une recommandation à ses services pour qu’ils fassent un contrôle *a posteriori* des aides aux entreprises. Quels moyens concrets prévoyez-vous pour ces

contrôles, en dehors de Tracfin ? En intégrant la loi, cet amendement aurait eu plus d'impact qu'une instruction ou une recommandation.

M. Jean-François-Husson. – Vous l'avez dit, vous êtes attentif au suivi des ressources des collectivités locales. Pouvez-vous nous présenter un état de leur situation financière et de leurs fragilités respectives, par bloc de collectivités, en particulier pour les blocs départemental et communal ? Êtes-vous en position de proposer des mesures en leur faveur ?

L'exécutif a fait des annonces sur la transformation probable des reports de charges en exonérations, pour les secteurs les plus touchés par la crise. Pouvez-vous nous donner davantage de précision sur les secteurs concernés aujourd'hui et sur ceux qui seraient susceptibles de l'être à terme ? Ces mesures intégreront-elles le troisième projet de loi de finances rectificative dès le début du mois de juin ?

Mme Sylvie Vermeillet. – Avez-vous pu juger de l'opportunité de certains reports d'échéances fiscales ou de certaines mesures de chômage partiel ? Plusieurs experts-comptables m'ont indiqué que, çà et là, des chefs d'entreprise en ont abusé. Avez-vous été amené à refuser des reports ? En avez-vous les moyens ?

M. Philippe Dallier. – Une question sur les collectivités territoriales et les DMTO, en particulier : les professionnels de l'immobilier annoncent une chute – compréhensible – de 80 % des signatures d'actes. Comment va se passer le redémarrage ? Nous avons auditionné Mme Jacqueline Gourault, qui évaluait à 25 % la baisse des DMTO en fin d'année. Avez-vous de la visibilité sur ce chiffre ? Beaucoup de collectivités locales vont en effet faire face à des difficultés et elles auront besoin de visibilité sur les sommes à inscrire dès le budget primitif ; certes, celles d'entre elles qui ont instauré le droit de préemption peuvent s'appuyer sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) pour faire des estimations, mais les délais sont variables. Comment pouvez-vous les aider à mieux prévoir ces sommes ?

La trésorerie des collectivités atteint le chiffre de 39 milliards d'euros, et cinq d'entre elles, seulement, ont très rapidement fait face à de grandes difficultés. Toutefois, en fin d'année, les communes touristiques, par exemple, vont subir cette crise de plein fouet. Pouvez-vous estimer le nombre de communes qui seront en difficulté en fin d'année et dont la situation nécessitera une intervention en 2021 ?

M. Charles Guené. – Vous avez été sollicité le 6 mai par les associations d'élus locaux sur les compensations que les collectivités territoriales pourraient percevoir, dans le cadre d'un dispositif d'estimation partagée prenant en compte les dépenses exceptionnelles et les pertes de recettes. Ces associations formuleront des propositions méthodologiques pour ce chiffrage, car elles souhaitent que l'évaluation soit faite conjointement avec vous. Qu'en-pensez-vous ?

Sur un autre sujet, la réforme de l'évaluation des valeurs locatives doit être mise en œuvre en 2026. Ne pensez-vous pas que vos services pourraient y parvenir avant cette date ?

M. Didier Rambaud. – Le Fonds de développement économique et social (FDES) a été renforcé pour financer les prêts de l'État aux petites entreprises. Est-il maintenant opérationnel ? Je suis au contact du terrain, mais je n'ai pas entendu d'entreprises m'en parler. Comment est-il géré ? Je souhaite qu'il le soit au plus près du terrain, au niveau départemental, par exemple, car, pour les petites entreprises, plus c'est proche, plus c'est efficace.

Mme Christine Lavarde. – Les chiffres relatifs au personnel en télétravail et en présentiel que vous avez avancés sont intéressants : 40 % des effectifs de la DGFIP travaillent donc. Comment procéderez-vous après le 11 mai ? Certaines personnes ont tenté de contacter vos services et se sont vu répondre que ceux-ci étaient fermés. Pourquoi l'effectif actif est-il aussi faible ? Cela s'explique-t-il par le retard pris par les collectivités dans la numérisation, ou par des difficultés internes au système de la DGFIP et des directions départementales ?

M. Jérôme Fournel. – En effet, 40 % des personnels ont été mobilisés pendant période régie par le PCA. Toutefois, depuis quelques jours, ce taux monte, y compris pour ce qui concerne les agents présents. Aujourd'hui, on est plus proches de 45 %, avec beaucoup d'agents présents dans les services concernés par la campagne de l'impôt sur le revenu. Nous sommes en train de monter en puissance et cela accélérera après le 11 mai.

Cela représente une baisse très significative, mais le PCA visait précisément à réduire l'activité aux tâches essentielles, qui ne suffisent pas à occuper 100 % de la maison. Je ne pouvais donc pas confier ces missions à tout le monde. Parmi les 60 % d'agents en ASA, 5 % à 10 % étaient en arrêt maladie, autour de 15 % bénéficiaient d'une ASA pour garde d'enfant et entre 25 % et 30 % n'étaient simplement pas utilisables. Je les ai donc maintenus chez eux, car ils devaient y rester.

Nous étions aussi limités par le secret fiscal et la confidentialité de certaines de nos 700 applications, qui ne sont pas toutes au même niveau technologique, même si nous avons pu rendre certaines d'entre elles accessibles à distance dans de bonnes conditions de sécurité, alors qu'elles ne l'étaient pas auparavant. Ce n'est toutefois pas faisable pour tout. En outre, beaucoup d'agents de la DGFIP travaillent en direct avec des usagers, et n'avaient pas besoin d'être physiquement présents.

Nous avons donc développé des applications utilisables à distance, nous avons également récupéré des ordinateurs portables dans le stock prévu pour les stagiaires de l'École nationale des finances publiques, que nous avons redistribués, nous avons enfin fait appel aux ordinateurs et aux personnels du contrôle fiscal pour aider les services dédiés à l'impôt sur le revenu. C'est grâce à cette assistance, en outre, que nous avons pu monter la cellule de veille sur l'honorabilité des fournisseurs ou que nous avons pu contrôler les abus de certaines entreprises envers le fonds de solidarité. Nous nous sommes donc redéployés.

Un niveau de 25 % à 30 % de télétravail n'est pas entièrement satisfaisant, mais il faut admettre que nous n'étions pas formatés pour cela. Nous reviendrons sur cette situation à l'occasion des retours d'expérience, en particulier en matière technologique : nous devons nous préparer à mettre en œuvre une capacité supérieure de travail à distance. Nous avons d'ailleurs déjà lancé des commandes supplémentaires d'ordinateurs portables.

Nous sommes, depuis quelques semaines, en état de lancer la campagne de l'impôt sur le revenu. Nous recevons aujourd'hui les premières déclarations en mode prélèvement à la source, lequel emporte de nouveaux éléments de simplification très importants : déclaration automatique ou préremplissage. Nous avons calculé un taux de décroché de l'ordre de 75 % entre nos outils de serveurs automatiques, le décroché dans les services dédiés à l'impôt des particuliers ou sur le numéro de téléphone du prélèvement à la source, que nous utilisons encore pour couvrir l'outre-mer. Dans la perspective de cette campagne, nous avons doublé notre capacité, qui atteint 500 personnes, auxquelles s'ajoutent les renforts issus du contrôle fiscal ou d'autres services pour atteindre 1 000 agents. C'est nécessaire, car les Français se mobilisent : nous avons enregistré une hausse de 40 % des télédéclarations en début de la campagne, par

rapport au moment équivalent l'année passée. Le chiffre réel est même plus élevé encore, car une partie des contribuables sont passés à la déclaration automatique.

Pour autant, des perturbations pourraient survenir. Dans le cadre du déconfinement, nous assurerons un service sur place, mais seulement sur rendez-vous, pour les cas qui le méritent, car nous ne pourrions pas gérer un afflux quotidien de milliers de personnes. Parmi les 4 millions de visiteurs habituels, beaucoup venaient pour être seulement rassurés ou pour obtenir un avis de non-imposition, et une partie de ces questions pourra être gérée à distance, y compris par téléphone ; nous sommes donc confiants sur notre capacité à le faire, en accueillant les rares cas qui le nécessiteront.

Un mot sur les remboursements accélérés des crédits de TVA. En mars, on a remboursé, à ce titre, 3,9 milliards d'euros de plus que dans une période normale, ce qui a eu, évidemment, un effet significatif sur la trésorerie. En avril, l'écart n'est plus que de 0,8 milliard. Le stock des demandes semble s'être vidé et on revient à des montants plus classiques.

Les agents du contrôle fiscal contribuent aux activités de la direction. Ils sont loin d'être tous en régime spécial d'absence. Beaucoup ont été volontaires pour travailler sur d'autres missions et prêter main-forte à leurs collègues. Nous veillerons à ce que la reprise de l'activité de contrôle fiscal se fasse dans des conditions acceptables pour les entreprises, mais les contrôles reprendront prochainement. Nous serons vigilants sur les dispositifs de soutien qui ont été mis en place, en vérifiant, notamment, que les entreprises qui ont demandé des aides n'ont pas de filiale de complaisance dans des paradis fiscaux. Nous n'avons pas d'outils permettant de cribler les demandes *a priori* ; toutefois, il est possible, dans le cadre du contrôle *a posteriori*, d'appréhender l'organisation des entreprises et de voir si elles ont des filiales.

Je ne peux malheureusement pas répondre à votre question sur le FDES, car il dépend de la direction générale du Trésor. De même, le chômage partiel ne relève pas de mon champ de compétences.

M. Bocquet m'a demandé s'il y avait une corrélation entre le montant des aides versées et le PIB des territoires qui en bénéficient. C'est très variable selon les dispositifs – prêts garantis, reports de charges, fonds de solidarité, *etc.* Par exemple, l'Île-de-France est très sous-représentée parmi les aides versées au titre du fonds de solidarité. Il est encore trop tôt pour faire un bilan. Nous aurons à identifier les raisons de ces écarts.

J'en viens aux ressources des collectivités territoriales. Les situations sont, là aussi, très variables. Il est encore trop tôt pour pouvoir faire une évaluation des DMTG, vu le caractère dramatique de la pandémie. Certains services de publicité foncière ont des stocks très importants de dossiers à traiter, mais d'autres sont à jour. Nous travaillons avec les notaires, mais il ne s'agit que d'actualiser des fichiers et cela n'a pas d'effets sur la perception des droits qui se poursuit.

M. Husson souhaitait avoir une vision différenciée en fonction des blocs de collectivités. Il est encore difficile de modéliser l'évolution du marché immobilier au second semestre, mais il est probable que les DMTO seront, à court terme, l'une des recettes des collectivités les plus affectées par la crise. Toutefois, vu les volumes et les prix atteints, même en retenant l'hypothèse d'une chute du marché de 20 à 30 %, les montants de DMTO devraient rester importants. En revanche, les autres ressources des collectivités territoriales seront moins sensibles à la crise, qu'il s'agisse de la taxe foncière, des recettes garanties par l'État, pour lesquelles l'État assure la collecte et procède à un reversement régulier par dixièmes sur la base

du produit perçu au titre de l'année précédente, ou des dotations de l'État. La situation semble donc maîtrisée pour les régions ou le bloc communal, à l'exception des EPCI en raison des DMTO. D'autres recettes seront fortement affectées, comme l'octroi de mer ou la taxe de séjour. Les collectivités territoriales d'outre-mer ou touristiques seront donc touchées.

Si beaucoup de collectivités semblent relativement protégées en 2020 grâce à ces mécanismes, nous devons aussi anticiper les effets différés de la crise sur leurs ressources en 2021 ou les années à venir, car on peut observer un effet retard pour certains impôts, comme la CVAE. C'est pourquoi nous nous efforçons, en lien avec le cabinet de M. Darmanin et avec les collectivités territoriales, de réaliser des modélisations, impôt par impôt, pour les années à venir et de parvenir à un diagnostic partagé. Ce n'est pas simple, car les paramètres à prendre en compte sont nombreux. Dans l'immédiat, l'urgence est d'aider les collectivités qui subissent un choc financier dès cette année. On compte dix-neuf collectivités territoriales dans notre réseau d'alerte des finances locales. De son côté, la Société de Financement Local (SFIL) enregistre aussi assez peu de demandes de reports d'échéances. Des signaux révèlent ainsi que certaines collectivités territoriales sont en situation d'urgence, mais ils restent faibles. Au-delà, nous réfléchissons à l'évolution de leurs ressources à l'avenir, qui dépendra aussi de la rapidité de la reprise.

Nous nous sommes fixé comme objectif d'achever la révision des valeurs locatives en 2026 : il ne s'agit pas d'une coquetterie de l'administration, mais cela correspond au temps nécessaire pour nous organiser et traiter cette question complexe. Nous devons, en effet, compiler de nombreuses données sur la totalité du patrimoine immobilier en France, actualiser les valeurs, réaliser des simulations pour évaluer les conséquences sur les recettes des collectivités et la fiscalité des contribuables, revenir vers les collectivités et le Parlement afin de trouver, le cas échéant, comme on l'a fait pour les valeurs locatives industrielles, les moyens d'atténuer les variations trop brutales – plafonnements, dégrèvements, reports, etc., les dispositifs ne manquent pas. Tout cela prendra du temps, d'autant que la réforme de la taxe d'habitation est aussi en cours et que la pandémie ne facilite pas l'avancée des travaux !

M. Vincent Éblé, président. – Les CCSF observent-elles une hausse de nombre de saisies par des entreprises en difficulté ?

M. Jérôme Fournel. – On note un frémissement, tant auprès des CCSF que des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (Codefi), mais il est difficile d'en apprécier l'ampleur. De plus, en raison du confinement, les tribunaux fonctionnent au ralenti et les procédures collectives sont gelées. En tout cas, nous avons anticipé et donné des consignes à nos services pour renforcer notre capacité à examiner et traiter les dossiers, au cas où l'on serait confronté à une vague d'entreprises en difficulté. Dans l'immédiat, on perçoit des signaux en ce sens, mais ils restent faibles.

M. Vincent Éblé, président. – Il est vrai que le confinement a bloqué l'émergence de certains signes, mais la situation risque de changer avec le déconfinement. Nous devons donc rester vigilants. Je vous remercie.

La téléconférence est close à 18 h 55.

Mercredi 13 mai 2020

- Présidence de M. Vincent Éblé, président -

La téléconférence est ouverte à 16 h 40.

**Projet de loi de règlement et d'approbation des comptes de l'année 2019 -
Audition de M. Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics
(en téléconférence) (sera publié ultérieurement)**

Le compte rendu de cette téléconférence sera publié ultérieurement.

**Proposition de loi tendant à définir et à coordonner les rôles respectifs des
assurances et de la solidarité nationale dans le soutien des entreprises victimes
d'une menace ou d'une crise sanitaire majeure - Nomination d'un rapporteur
(en téléconférence) (sera publié ultérieurement)**

Le compte rendu de cette téléconférence sera publié ultérieurement.

**Proposition de loi portant création d'un fonds d'urgence pour les Français de
l'étranger victimes de catastrophes naturelles ou d'événements politiques
majeurs - Nomination d'un rapporteur (en téléconférence) (sera publié
ultérieurement)**

Le compte rendu de cette téléconférence sera publié ultérieurement.

**Demande de saisine et nomination d'un rapporteur pour avis sur le projet de
loi n°2907 (A.N. XVe lég.) portant diverses dispositions urgentes pour faire
face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 (sera publié ultérieurement)**

Le compte rendu de cette téléconférence sera publié ultérieurement.

La téléconférence est close à 18 h 35.

Jeudi 14 mai 2020

- Présidence de M. Vincent Éblé, président -

La téléconférence est ouverte à 14 h 35.

**Audition de M. Robert Ophèle, président de l'Autorité des marchés financiers
(AMF) (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)**

Le compte rendu de cette téléconférence sera publié ultérieurement.

La téléconférence est close à 16 heures.

**COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION,
DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET
D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Mercredi 6 mai 2020

- Présidence de M. Philippe Bas, président -

La réunion est ouverte à 9 h 35.

Mesures prises dans le cadre de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 - Audition de M. Jean Castex, coordonnateur national à la stratégie de déconfinement (par téléconférence)

M. Philippe Bas, président. – Nous auditionnons aujourd'hui M. Jean Castex, coordonnateur national à la stratégie de déconfinement.

M. Castex est un grand serviteur de l'État : il a exercé les plus hautes fonctions au sein des administrations et des institutions de la République et présente l'avantage d'être vacciné contre l'esprit technocratique, car il est également maire d'une commune de plus de 6 000 habitants, Prades, où les électeurs lui renouvellent régulièrement leur confiance.

Nous avons le privilège de vous auditionner, Monsieur le coordonnateur national, alors que, jusqu'à présent, nous ne voulions pas vous détourner, même une heure, de cette priorité qu'est la préparation du déconfinement progressif ; maintenant qu'il est quasiment là, nous avons estimé qu'il était plus que temps de vous entendre. Notre but est non pas de vous entendre répéter les annonces faites par le Premier ministre, ce qui ne saurait être de votre registre, mais de vous faire préciser la façon dont vous envisagez concrètement l'organisation du déconfinement à compter du 11 mai.

Cette audition s'inscrit dans le cadre des travaux du comité de suivi de notre commission sur les mesures prises dans le cadre de l'épidémie de covid-19. Une partie seulement de mes collègues du comité sont physiquement présents, les autres étant reliés à nous par visioconférence. J'invite chacun à la plus grande concision, notre réunion devant impérativement se terminer à 11 heures.

M. Jean Castex, coordonnateur national à la stratégie de déconfinement. – Mesdames, messieurs les sénateurs, je suis très honoré de m'exprimer devant vous. C'est la première audition à laquelle je suis convié depuis qu'il y a un mois, j'ai pris, à la demande du Premier ministre, mes fonctions de coordonnateur national. Mon travail consistant à préparer « l'après 11 mai », je n'ai donc pas eu à gérer la crise sanitaire. Cette séparation est tout à fait judicieuse, tant cette crise est lourde et occupe pleinement ceux qui ont à la gérer directement.

Ma mission est interministérielle, rattachée au Premier ministre, signe que, même si les considérations sanitaires sont prédominantes dans la préparation du 11 mai, nous nous intéressons à tous les aspects de la vie de la Nation et que notre approche est globale. Nous préparons des éléments clés : quelle doctrine et quels moyens pour le déconfinement ?

Dans le cadre de ma mission, je propose et le pouvoir politique dispose : je ne suis pas décisionnaire et, comme certains points ne sont pas encore arbitrés, je vous précise d'emblée que je ne serai peut-être pas en mesure de répondre à toutes vos questions.

Je me suis entouré d'une toute petite équipe – il ne s'agit pas de nous substituer au service public –, avec des personnalités chevronnées comme le professeur Didier Houssin, dont chacun connaît l'expérience lors de la grippe aviaire H5N1, un préfet, un directeur général de centre hospitalier universitaire (CHU), ainsi que des techniciens qui tiennent la plume. Nous avons également un réseau de chercheurs en sciences sociales, car la compréhension des éléments sociaux et psychologiques sera décisive dans la période de déconfinement. La peur, souvent irrationnelle, est notre ennemie, mais elle peut également être notre alliée : il est donc essentiel que, aux côtés des sciences exactes, de la recherche d'un vaccin et de médicaments, les sciences humaines viennent en relais : nous les incluons dans le plan de déconfinement. Enfin, j'ai pris langue avec mes homologues étrangers, sachant que, devant cette crise inédite, chacun de nos partenaires a mis en place une équipe pour préparer le déconfinement. Nous avons de nombreux échanges, et nous comparons les mesures mises en place, leur efficacité et les facteurs de réussite.

Où en sommes-nous ? J'ai fait des propositions sur le cadre général du déconfinement qui vous a été présenté par le Premier ministre. Nous sommes désormais en phase d'affinement pour la mise en œuvre opérationnelle. Le Premier ministre a rappelé que nous nous appuyerons largement sur les acteurs territoriaux, qui sont chargés des responsabilités locales, en particulier sur le « couple » maire-préfet, mais aussi sur les partenaires sociaux dans les entreprises. Il est indispensable que l'État fixe les prérequis sanitaires et que de la souplesse soit laissée pour la mise en œuvre concrète du déconfinement.

La sortie du confinement n'est pas la fin de la crise sanitaire. Nous commencerons, jusqu'au 2 juin prochain, par une première étape qu'on appelle parfois un « sas de déconfinement », pendant laquelle les contraintes sanitaires restent lourdes parce que nous devons assurer la protection de nos concitoyens, mais où nous cherchons aussi à faire redémarrer la vie de la Nation, car nous savons que les inconvénients du confinement sont lourds sur notre économie, sur notre société. Nous recherchons cet équilibre, comme le font nos homologues étrangers, entre le strict respect de la doctrine sanitaire et le redémarrage de la vie de la Nation. Nous avons « territorialisé » nos propositions et veillé à la cohérence d'ensemble. Les mesures que nous proposons s'expliquent par la conciliation entre cette double exigence : la santé de nos concitoyens et la reprise de la vie économique et sociale du pays. On ne peut faire comme avant, tout le monde ne peut pas aller partout tout le temps : il faut faire des choix, ce qui nous a conduits à fixer des priorités, comme la réouverture des écoles avant les lycées, la reprise de certaines activités plutôt que d'autres. Ces activités correspondent mieux au redémarrage de la Nation, lequel est nécessaire tant le confinement prolongé peut produire des conséquences aussi désastreuses pour notre pays que la pandémie elle-même.

M. Philippe Bas, président. – Nous comprenons bien le moment particulier que constitue la fin du confinement et le début du déconfinement. Car si le confinement est simple à comprendre – c'est une décision nationale et générale –, le déconfinement passe par le comportement individuel de chacun d'entre nous et par des dizaines de milliers de décisions qui contribueront à la sécurité ou à l'insécurité sanitaire de notre pays. Pour autant, cela rend plus nécessaire un cadre national clair et lisible, et c'est une bonne chose que vous abordiez votre mission non pas seulement sous son seul angle administratif, mais dans sa réalité

humaine, sociale, psychologique. Dans cette étape du déconfinement, où le comportement de nos concitoyens est décisif, cette compréhension est une clé de la réussite.

Cela dit, nous savons, en tant que sénateurs représentant des territoires, combien est grande la distance entre Paris et Villedieu-les-Poêles, pour ne pas citer Prades. Serons-nous prêts le 11 mai ? Et les entreprises ? Nos écoles ? Nos maires ? Nos transports en commun ? J'en suis personnellement inquiet, car on ne peut se permettre de l'approximation, surtout au début, dans cette période de « rodage » où les risques sanitaires sont les plus élevés.

M. Jean Castex. – Je suis bien d'accord avec vous Monsieur le président : le comportement de nos concitoyens est la clé de la réussite et cela est vrai aussi pour la période de confinement, en France comme ailleurs. La Première ministre néo-zélandaise l'a dit, alors que son pays est en pointe dans la lutte contre la pandémie : les avancées sont d'abord le résultat de l'action non pas du gouvernement et de l'État, mais des habitants eux-mêmes, en l'occurrence des Néo-Zélandais.

J'en profite pour signaler un petit relâchement dans le confinement, qui dure pourtant jusqu'au 11 mai : ce n'est pas bon, car si un tel relâchement se prolongeait après cette date, si les gestes barrières devaient être moins bien respectés alors que leur efficacité est la seule certitude que l'on ait contre la pandémie, on risquera une rechute. Voyez comment nos voisins allemands, qui commencent le déconfinement avant nous, font preuve de prudence dans cette période cruciale.

Serons-nous prêts le 11 mai, Monsieur le président ? Si vous attendez de moi la garantie que le dernier bouton de guêtre sera bien mis, je crains de vous décevoir, sachant combien de décisions sont à prendre dans la déclinaison territoriale du plan. Il y aura forcément des jours de calage. Mais s'il faut prendre trois jours de plus pour faire respecter toutes les règles sanitaires dans les écoles, on les prendra – il est très important que la machine redémarre, même si ce n'est pas exactement le 11 mai. Le Président de la République l'a même dit hier, lors de son déplacement dans un établissement scolaire, si le maire estime que l'école n'est pas prête, elle ne sera pas rouverte contre sa volonté.

Le sujet le plus délicat me semble être celui des transports collectifs dans les grandes collectivités, surtout en Île-de-France. Le métro est souterrain. Il y a beaucoup de monde mais peu de ventilation, ce qui rend la distanciation sociale très difficile. Mais comment la vie reprendrait-elle sans transports collectifs ? Et si chacun prend sa voiture, quels seront l'état des routes et la qualité de l'air ? Le maître-mot doit donc être la progressivité, il faut le dire clairement. Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) recommande, et nous avons proposé d'en faire une obligation, le port du masque dans les transports collectifs, en plus des gestes barrières.

L'offre de transports collectifs ne sera pas complète dans un premier temps ; il y aura une montée en charge graduelle. Nous préparons, avec les préfets et les partenaires sociaux, par bassin d'emploi, une organisation des flux pour que certains horaires soient réservés à ceux qui doivent se rendre à leur travail parce qu'ils ne peuvent pas télétravailler. Nous demandons aux entreprises des horaires décalés de reprise et le maintien du télétravail partout où cela est possible. Les ministres compétents en débattent avec les partenaires sociaux.

En Île-de-France, le préfet de région a été chargé de préparer un plan de reprise avec la présidente de la région. Je n'entre pas dans le détail puisque ce plan n'est pas encore

adopté, mais il est probable que l'on s'achemine vers un déploiement échelonné des transports publics après le 11 mai.

Si je vous disais qu'il n'y aura aucune difficulté, vous seriez en droit de ne pas me croire, mais il est clair que les transports publics sont essentiels et qu'ils seront ouverts – ils le sont d'ailleurs actuellement, en période de confinement. C'est l'un des sujets majeurs et des plus difficiles pour les semaines à venir.

M. Philippe Bas, président. – Merci pour ces réponses. Je demande à mes collègues d'être concis dans leurs questions : je donne d'abord la parole à ceux qui sont présents au Sénat, puis à ceux qui sont en visioconférence.

Mme Catherine Di Folco. – Que disent vos homologues des pays qui ont déjà amorcé leur déconfinement : quelles sont leurs difficultés rencontrées et les enseignements qu'ils ont pu en tirer ?

Vous évoquez un « sas de déconfinement » jusqu'au 2 juin prochain. Commencez-vous déjà à préparer la période suivante, et de quelle manière ?

M. Alain Richard. – L'outil statistique que nous utilisons pour compter les nouvelles contaminations est-il fiable ? De l'échange que j'ai eu hier avec le préfet de mon département, j'ai compris que le compteur n'était pas fiable. La façon dont les urgentistes dénombrent les cas suspects de Covid-19 n'est pas homogène, et les médecins de ville n'y contribuent pas. Un protocole précis se met en place, mais il sera opérationnel depuis à peine une semaine quand, fin mai, le Gouvernement devra prendre des décisions importantes pour les mois à venir, en particulier ceux de l'été. Le Gouvernement sera-t-il certain de savoir si le compteur sera à la hausse ou à la baisse ?

Ensuite, disposez-vous d'une piste pour prendre en charge les surcoûts de la crise sanitaire dans le bâtiment et les travaux publics ? Ces surcoûts sont constatés, mais mal évalués, ils relèvent le plus souvent de contrats privés ; mais même pour les contrats publics, l'État n'a pas défini de règles. C'est un facteur de retard qui risque de perdurer et de rendre les entreprises réticentes à reprendre leur activité.

Enfin, considérez-vous possible et raisonnable d'organiser le deuxième tour des élections municipales le 21 juin ou le 28 juin 2020 dans les seules communes de moins de 1 000 habitants, à condition qu'elles s'organisent pour ne pas avoir plus 500 électeurs inscrits par bureau de vote ?

M. Philippe Bas, président. – Je précise que M. Castex n'a pas d'intérêt lié à cette question des élections municipales puisqu'il a été élu dès le premier tour...

M. Patrick Kanner. – Je voudrais évoquer le changement de braquet intervenu entre le Premier ministre, déclarant mardi devant les députés qu'on prolongerait le confinement si les chiffres n'étaient pas satisfaisants pour le 11 mai, et le Président de la République, énonçant un choix politique en déclarant hier : « On y va ! ». Je ne vous demanderai pas de juger ce changement de discours mais, puisque le Président de la République annonce qu'on passe au déconfinement, avez-vous défini des critères qui nous conduiraient à devoir nous reconfiner ? Je ne cherche pas à ajouter de l'anxiété, mais c'est notre responsabilité politique de connaître et de faire connaître ces critères.

Enfin, ma région des Hauts-de-France a été classée en orange hier soir, dont acte. Néanmoins, je suis étonné que toute la région le soit, alors que la situation dans le Pas-de-Calais n'est pas celle de l'Oise : pourquoi un tel classement pour la région tout entière ?

M. François-Noël Buffet. – Quelles différences existera-t-il entre le déconfinement dans les départements rouges et et les départements verts, au-delà de l'ouverture des parcs et jardins publics ou des collèges ? Pourra-t-on se déplacer d'un département vert à un département rouge ? Comment seront définis les 100 kilomètres autorisés pour les déplacements : à vol d'oiseau ou par voie terrestre ?

Ensuite, le Gouvernement a mis l'accent sur la nécessité des tests. Le « couple » préfet-maire est censé s'en occuper, mais serons-nous en capacité de le faire ? Faut-il dépister toute la population, ou bien une partie seulement ? Il faut répondre précisément, c'est une attente de nos concitoyens.

Je m'inquiète, également, des difficultés accrues du fonctionnement de la justice. Des mesures d'urgence ont été rapidement prises, c'est normal, mais le fonctionnement aurait pu être maintenu à un niveau un peu plus élevé, alors que l'institution paraît aujourd'hui bloquée. C'est particulièrement inquiétant pour la justice civile, qui rend habituellement 2,5 millions de décisions chaque année. Après la grève des avocats il y a quelques mois, la sortie de la crise sanitaire risque d'être extrêmement difficile.

Enfin, nous ne parlons pas assez de la situation outre-mer, en particulier à Mayotte, où l'épidémie se développe alors que la situation matérielle y est très précaire.

Mme Françoise Gatel. – Vous avez rappelé que le 11 mai serait le début du déconfinement et pas l'aboutissement, et que le chemin sera sinueux et difficile.

Chargée, par notre commission des lois, de suivre l'impact de la crise sanitaire sur les collectivités territoriales, je commencerai par deux constats.

La différenciation entre les territoires, d'abord, est au cœur des préconisations : le cadre national doit être adapté aux réalités locales. Hier, nous avons eu un débat très intéressant concernant la différenciation du droit applicable sur les plages et les littoraux.

Ensuite, la coordination de l'action de l'État est un gage de réussite dans cette crise protéiforme, qui est à la fois économique, sanitaire et sociale : comme vous le faites à l'échelon national, il faut, à l'échelon départemental, une *task force* autour du préfet pour harmoniser l'action des services déconcentrés et des agences de l'État, en particulier l'agence régionale de santé (ARS). Sinon chacun y va de ses initiatives, ce qui n'est jamais bon en période de guerre...

Trois questions précises, ensuite. Comment pensez-vous possible de bien sécuriser l'action des élus locaux pendant cette période, notamment sur le plan de leur responsabilité pénale ? Pourquoi ouvrir les écoles maternelles et primaires avant les lycées, alors que la mise des gestes barrières y semble plus difficile ? Le protocole transmis par l'Éducation nationale vous paraît-il applicable partout, dans tous les établissements de toutes les communes ?

M. Jean Castex. – Je vais tout d'abord essayer de clarifier la situation s'agissant des indicateurs.

Le comité de scientifiques formalisé par la loi d'urgence du 23 mars 2020 a établi des indicateurs pour déterminer la date à laquelle, globalement, à l'échelle du pays, il serait possible de sortir du confinement. Ces critères scientifiques, similaires à ceux qui sont employés dans les pays voisins, portent sur les flux d'hospitalisation, les capacités en lits de réanimation et le taux de reproduction de la maladie. Sur cette base, nous sommes assurés qu'à la date du 11 mai, les conditions seraient réunies pour passer à la phase suivante. Nous avons par ailleurs fait le choix d'un déconfinement territorialisé.

Nous suivrons au jour le jour, ou presque, l'évolution de la situation épidémiologique. J'ai entendu les remarques quant à la robustesse des critères employés. Pourquoi, par exemple, prendre en compte le nombre de passages aux services d'urgence, et non les remontées des médecins généralistes ? Toutes ces questions sont très techniques. La direction générale de la santé ou Santé publique France sont sans doute plus à même que moi d'y répondre. Mais l'idée est bien d'effectuer un suivi épidémiologique le plus fin possible et territorialisé.

Le succès du confinement a effectivement été variable selon les territoires. Demain, certains départements seront classés en vert et d'autres en rouge. Nous allons essayer d'éviter que le virus ne circule entre ces territoires, d'où la règle des 100 kilomètres. Cette distance devrait être calculée à vol d'oiseau, mais nous avons encore toute une série de mesures à affiner. Je pense, par exemple, au fait que l'on puisse circuler à l'intérieur d'un même département, y compris au-delà de 100 kilomètres. L'idée principale, qui explique notamment les décisions concernant les plages, est d'éviter les translations massives, les migrations de personnes, non pas parce que nous n'en voulons pas, mais parce que nous craignons la circulation du virus.

Pourquoi toute une région passe, d'un coup, du rouge au vert ? L'enjeu est de reconstituer les capacités hospitalières en réanimation. Or l'appréciation de ce critère ne peut se faire qu'à une échelle régionale. Sans cela, certains départements disposant de très peu de lits en réanimation, comme l'Ariège ou le Gers, resteraient en permanence en rouge. Mais les indices seront affinés à l'observation.

Je le précise, car, comme beaucoup, je suis frappé de voir à quel point la doctrine scientifique elle-même évolue. En discutant avec les scientifiques, j'ai fini par comprendre qu'ils passent, au fil de la progression de la pandémie, d'une connaissance par modélisation théorique à une connaissance tirée de l'observation, ce qui les conduit à revoir leurs positions. C'est peu sécurisant pour le pouvoir politique, sans doute inquiétant pour la population, mais cela démontre que l'on peut - et qu'il faut - s'adapter. Il est donc normal que les indicateurs s'affinent au fil des jours. C'est d'ailleurs pourquoi la différence entre départements en vert et départements en rouge se résume, pour la première phase du déconfinement, à l'ouverture des collèges et des parcs et jardins. Nous espérons ensuite non seulement avoir plus de départements classés en vert, mais aussi pouvoir accroître leurs marges de manœuvre.

M. Philippe Bas, président. – De manière symétrique, pourrait-on envisager que les marges de manœuvre soient diminuées dans les départements demeurant en rouge ? Pourrait-on rétablir localement le confinement en cas de circulation plus forte du virus ?

M. Jean Castex. – À partir du 11 mai, nous allons progressivement introduire l'exploitation des résultats des tests virologiques dans les critères. Au titre de cette politique de dépistage, dès que l'on constatera un nombre anormalement élevé de tests positifs, de patients atteints au-delà des cas contacts, il faudra se donner les moyens d'agir

immédiatement. Au-delà d'une situation très localisée, on peut aussi imaginer, pour les départements en rouge, qu'il faille prendre des mesures adaptées aux circonstances si la circulation du virus est trop intense.

Ainsi, dans le plan de sortie du confinement, j'ai proposé la mise en place éventuelle d'un reconfinement. Ce n'est pas notre objectif mais cela se prépare et, si besoin, nous aurons un plan de reconfinement prêt.

Néanmoins, le meilleur moyen d'éviter ce scénario, c'est que tous, sur le territoire, nous respections les règles essentielles : gestes barrières, lavage des mains, port du masque dans certaines circonstances, test dès l'apparition de symptômes. C'est la clé de voûte, et un aspect intéressant de cette crise : la mobilisation nationale, la confiance dans le comportement des citoyens, constituera un facteur déterminant pour faire évoluer tous les départements vers un classement en vert.

Un mot sur le changement significatif qui sera opéré la semaine prochaine : nous allons mettre en place une politique massive de tests. Désormais, une personne qui ressentira un symptôme ressemblant au coronavirus devra immédiatement entrer en contact avec un médecin et sera systématiquement testée. Nous avons prévu, à partir des modélisations scientifiques, environ 700 000 tests par semaine et, au moment où je m'exprime, nous devrions être au rendez-vous.

Les personnes testées positives seront invitées à rester confinées chez elles. Elles seront contactées pour établir avec quelles personnes elles ont été en relation dans les heures précédant la survenue des symptômes. En fonction des circonstances, les cas contacts seront à leur tour testés et, si des porteurs de la maladie figurent parmi ces derniers, on reprendra le même processus avec eux. Ce dispositif permet de rompre la chaîne des contaminations.

M. Philippe Bas, président. – Pourquoi ne l'a-t-on pas fait voilà deux mois ?

M. Jean Castex. – Durant le confinement, la règle était que les gens restent chez eux. À partir du 11 mai, la règle sera qu'ils n'y restent plus. C'est pourquoi il faut tester très rapidement, renvoyer les personnes positives à leur domicile ou, quand ce n'est pas possible, dans des centres adaptés à cet effet, et effectuer des recherches systématiques sur les cas contacts. Cela conditionne la réussite du déconfinement, et demande la mobilisation d'une artillerie lourde. En effet, non seulement nous préconiserons aux porteurs de rester à domicile, mais nous les accompagnerons aussi, notamment en mobilisant les acteurs de terrain. Nous avons élaboré une circulaire pour décrire l'ensemble de ce dispositif. Sa réussite dépend toutefois des acteurs de terrain, sur lesquels nous allons nous appuyer.

La politique de tests étant une politique sanitaire, donc une politique d'État, nous souhaitons passer par le préfet de département, qui, bien sûr, devra travailler avec les maires. Ce sera l'autorité unique, même si l'ARS lui apportera légitimement son expertise technique et son concours. Il faut, certes, rapprocher la mise en œuvre du terrain, mais aussi conserver une chaîne de commandement claire, lisible et unique.

S'agissant des enseignements tirés de nos voisins, les quelques pays qui sont en avance ne le sont pas de beaucoup. Mais les mêmes constats remontent partout : plus les gestes barrières sont respectés, plus les citoyens sont responsables, plus la politique de tests est efficace et introduite dans les indicateurs de suivi du déconfinement, mieux ça marche !

Une majorité des pays qui nous entourent ont décidé de rouvrir leurs établissements d'enseignement, mais les positions sont très variées. Certains ont opté, comme nous, pour commencer par les petites classes, d'autres ont panaché, etc. Dans ce domaine, il n'existe pas de ligne directrice clairement établie. Le principe reste toutefois inchangé : comme on ne peut pas déconfiner tout le monde en même temps, il faut faire des choix, en s'appuyant sur des critères à la fois médicaux, pédagogiques et économiques.

Sur le plan de la santé, la littérature scientifique est à peu près claire : les plus petits sont parmi les moins malades. M. Blanquer et les services de l'éducation nationale ont constaté que le confinement avait aussi des effets dramatiques en matière d'éducation, notamment avec des phénomènes d'aggravation du décrochage scolaire, dont les conséquences seront démultipliées pour les plus petits. Un lycéen peut se garder, pas un enfant de 9 ans dont les deux parents ne peuvent pas télétravailler. Telles sont les raisons du choix que nous avons fait, mais les collèges reprendront aussi dans les départements en vert et nous verrons si les lycées peuvent reprendre en juin.

Certains estiment que nous ne sommes plus à un mois près pour la réouverture des établissements scolaires... On peut tout renvoyer à septembre, mais, dans ce cas, on n'est plus dans l'effort qui est le nôtre de remettre le pied à l'étrier. Évidemment, les maires râlent, notamment quand ils voient arriver le protocole sanitaire de l'Éducation nationale. Mais il n'y a pas d'autre solution, et ils savent qu'il n'est pas question de mettre le moindre enfant en danger en France. Les conditions de reprise des écoles doivent donner lieu à une discussion entre eux et les autorités académiques locales, avec le plus de souplesse possible, comme l'a précisé le ministre. Ce sera probablement plus facile en Lozère qu'en Seine-Saint-Denis, mais les remontées de terrain de ce département montrent que ce n'est pas infaisable.

Je connais la position du Sénat concernant la sécurisation de l'action des élus locaux, comme celle du Premier ministre, d'ailleurs. Cette question n'est ni facile à traiter ni négligeable. J'attire votre attention sur le fait qu'elle peut aussi concerner d'autres pans de notre société, notamment le monde de l'entreprise.

M. Philippe Bas, président. – Nous avons traité cette question de manière globale. Je rappelle, à ce titre, que la décision d'ouvrir une école relève, non pas du maire, mais du directeur d'école, sous l'autorité de l'inspection d'académie.

Mme Jacky Deromedi. – Mon propos concerne les Français résidant hors de notre pays qui souhaitent cet été rentrer en France, après avoir connu des périodes de confinement très strictes dans leur pays d'accueil. J'espère qu'aucune discrimination ne sera faite entre eux, qu'ils résident dans l'Union européenne ou ailleurs dans le monde.

Certes, la situation va évoluer en fonction de la propagation du virus. Il serait cependant souhaitable d'informer les Français résidant hors de France des mesures prévues pour l'instant. Je pense en particulier à la quatorzaine : pourra-t-elle être effectuée dans un lieu qu'ils auront choisi ?

M. Pierre-Yves Collombat. – Vous avez dit que la réussite du confinement dépendait du comportement de nos concitoyens. Certes, mais c'est aller un peu vite en besogne... Cette réussite dépend aussi de la capacité d'anticipation des pouvoirs publics – il a fallu attendre le 17 mars pour que ceux-ci reconnaissent qu'il ne s'agissait pas d'une simple « grippette » –, des moyens mis en œuvre et de la cohérence de l'action menée.

Sur ce dernier point, estimez-vous que l'État doit se contenter de « pondre » des circulaires, recommandations et protocoles ? La réussite du déconfinement ne dépend-elle pas aussi de la capacité réelle de tests ?

M. François Grosdidier. – Comme Françoise Gatel, je m'étonne que le Gouvernement ait choisi de déconfiner les écoles maternelles et primaires avant les lycées. Nos voisins allemands font le contraire. Si la priorité est l'égalité des chances et la lutte contre le décrochage scolaire, pourquoi ne pas avoir systématisé l'enseignement à distance, en s'appuyant sur l'expertise du Centre national d'enseignement à distance (CNED) ?

Le président Bas a précisé que la responsabilité de la réouverture des classes incombait aux directeurs d'école, et non aux maires, mais *quid* des activités périscolaires et du soutien scolaire ? Quelle règle sera appliquée : celle des 15 élèves maximum ou celle des 10 personnes maximum, enseignants et animateurs compris ?

Mme Muriel Jourda. – Vous avez indiqué que le préfet serait l'autorité unique dans le département – c'est une bonne chose. Quelle en sera la traduction concrète ? Le préfet aura-t-il une forme de pouvoir hiérarchique sur les autres services de l'État, comme l'ARS et l'Éducation nationale ?

Le comité de scientifiques a indiqué que les brigades de suivi du covid-19 devrait compter 30 000 agents. Ces brigades seront-elles prêtes pour le 11 mai ?

Mme Brigitte Lherbier. – La région des Hauts-de-France est passée de rouge à orange. Quelles seront les conséquences pour les frontaliers belges ? Vous avez évoqué vos homologues dans des pays étrangers. Connaissons-nous les étapes que suivront nos voisins directs, comme la Belgique ou l'Italie ? Une communication précise sur ce point pourrait rassurer les habitants de notre région, car les 100 kilomètres nous mènent de l'autre côté de la frontière...

M. André Reichardt. – Mon département, le Bas-Rhin, a été particulièrement touché. Les malades ont fait un test de « guérison » ; ils sont porteurs d'anticorps. Dans votre stratégie de déconfinement, tenez-vous compte de ces tests ?

Nos concitoyens ont programmé des vacances, pour certains dès juin. Vont-ils être autorisés à rejoindre leur lieu de villégiature en France ?

M. Jean-Yves Leconte. – La liberté de circulation dans l'Union européenne est nécessaire pour que des dizaines de milliers de personnes se rendent à leur travail ou en retrouvent un. Auriez-vous des informations à nous communiquer sur ce point ?

Les passages aux frontières terrestres françaises ne donnent pas lieu, jusqu'à présent, à des contrôles de température ou à l'obligation de remplir des formulaires de contact. Avec le déconfinement, nous allons mettre en place la quatorzaine. Comment sera-t-elle mise en place ? À quelles frontières ? Avec quels contrôles et sanctions ?

M. Éric Kerrouche. – Que se passera-t-il si le nombre de familles volontaires pour remettre leurs enfants à l'école est plus important que le nombre de places disponibles ? Comment faire en sorte que l'école bénéficie prioritairement aux élèves « décrocheurs » ?

Le 11 mai, les activités sportives de plein air pourront reprendre. J'ai entendu votre propos sur les plages, mais les habitants des littoraux ne comprennent pas pourquoi ils

ne peuvent pas reprendre leurs activités comme ils en avaient l'habitude. Le concept de « plage dynamique » peut répondre à cette situation. Qu'en pensez-vous ? Il ne faut pas voir uniquement le risque de migration vers les littoraux : les habitants de ces territoires ont leur propre vie.

Mme Catherine Troendlé. – Dans mon département situé en zone frontalière, les habitants comparent leur situation à celle de leurs voisins allemands. Dans ce pays, les enfants doivent porter des masques à partir de 6 ans. Pourquoi ne pas faire de même ?

S'agissant de la réouverture des écoles, vous avez évoqué le délai de deux à trois jours dont disposeront les élus après le 11 mai pour s'adapter aux contraintes sanitaires. Certains maires ont décidé de ne pas rouvrir les écoles. Qu'en pensez-vous ?

Le Gouvernement a fait le choix de proposer des hébergements temporaires pour isoler les malades. Combien de personnes pourront être accueillies ? Le dispositif sera-t-il opérationnel dès le 11 mai ?

M. Jean Castex. – Je ne peux pas répondre aux questions concernant la circulation des personnes en provenance de pays étrangers et la quatorzaine, ces points n'ayant pas encore été arbitrés par l'autorité politique.

S'agissant de l'école, les décisions sont prises après avis des autorités sanitaires, en particulier du Haut Conseil de santé publique (HCSP). La doctrine est la suivante : le masque est fortement décommandé pour les enfants de moins de 6 ans ; pour les 6-12 ans, le masque est recommandé – nous en mettrons à la disposition des écoles – et obligatoire dans le cas où un élève présente des symptômes.

Le ministre de l'éducation nationale a demandé aux enseignants et aux directeurs d'école de contacter les familles dont les enfants sont des « décrocheurs scolaires » afin de les inciter à les remettre à l'école. C'est une priorité. Le choix du volontariat est le bon, car vos questions ont montré qu'il s'agissait d'un sujet anxiogène. S'agissant de la responsabilité des maires pour la réouverture des écoles, le Président de la République a été assez clair hier. Le CNED et les cours à distance continueront, car moins de la moitié des enfants reprendront le chemin de l'école dès la semaine prochaine.

Vu la limitation du nombre d'élèves par classe, tous les enfants ne pourront suivre en même temps des enseignements scolaires, ce qui nécessitera le recours aux activités périscolaires, lesquelles devront respecter exactement les mêmes normes que l'école. Les solutions seront trouvées localement : il pourra, par exemple, être fait appel à des associations pour renforcer les activités périscolaires de droit commun de la commune. Puisque le périscolaire devient une condition de l'effectivité de l'accueil du scolaire, le coût supplémentaire pour les collectivités territoriales sera à la charge de l'État.

S'agissant des plages, la question de M. Kerrouche est pertinente, mais il a fallu faire des choix. L'Espagne a aussi fermé ses plages. La nécessité d'éviter les grandes migrations nous a conduits à cette décision. En revanche, le sport en plein air individuel sera autorisé dès lors que les mesures de distanciation sociale seront respectées, que le nombre de participants n'excèdera pas dix et qu'il sera pratiqué en extérieur.

Si les écoles ouvrent et que les gymnases restent fermés, c'est parce que l'on considère que le retour des élèves est une condition plus importante de la reprise de l'activité

que le sport individuel – en tant que président de l'Agence nationale du sport (ANS), je mesure mes propos. De plus, les écoles font l'objet d'une surveillance, contrairement aux gymnases.

Durant la première phase du déconfinement, nous devons être très précautionneux. Les décisions relèvent d'une logique cohérente. Il est plus facile de confiner que de déconfiner... Le déconfinement progressif nous permettra assez vite, en trois semaines, d'établir, grâce aux indicateurs épidémiologiques, un bilan qui soit le plus transparent possible. Le Gouvernement a fait le choix de mettre en ligne tous les avis du HCSP et du comité de scientifiques. La transparence est un gage de réussite de la gestion des crises. À la fin du mois de mai, nous verrons si nous pouvons passer à une nouvelle phase du déconfinement.

Le Gouvernement a annoncé que les grands rassemblements seraient interdits jusqu'à la fin du mois d'août, afin de permettre aux organisateurs de leurs dispositions. Des dispositifs d'accompagnement ont été mis en place et seront prolongés pour tous les secteurs qui ne rouvriront pas durant la première phase du déconfinement. Il faut offrir des perspectives. Je ne peux pas vous dire si les bars, cafés et restaurants rouvriront le 2 juin, mais nous devons nous y préparer.

Si nous ne faisons pas bien les choses, nous devons passer la marche arrière. Alors, faisons tout pour passer la marche avant.

M. Philippe Bas, président. – Monsieur le coordonnateur national, je vous remercie de cette audition passionnante. Nous vous inviterons de nouveau dans quelques semaines afin d'évoquer les premiers résultats du déconfinement.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo disponible [en ligne sur le site du Sénat](#).

La réunion, suspendue à 11 h 10, est reprise à 17 heures.

Mesures prises dans le cadre de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 - Audition de Mme Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (par téléconférence)

La réunion est ouverte à 17 heures.

M. Philippe Bas, président. – Dans le cadre de notre mission de suivi de l'état d'urgence sanitaire, nous accueillons Mme Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

La crise actuelle a remis en pleine lumière l'urgence de franchir un nouveau palier dans la décentralisation. Le sentiment s'est répandu que les collectivités territoriales agissaient plus vite que l'État : elles furent les premières à mettre des masques à la disposition du public ; ce sont les départements qui ont permis l'augmentation du nombre de tests, avec le recours aux laboratoires départementaux d'analyses biologiques et vétérinaires ; le rôle des maires ou des présidents d'intercommunalités est absolument déterminant pour la réouverture des écoles. Et à chaque fois, rapidité de décision, souplesse d'exécution, force de

l'engagement... Comme si, dans notre pays, l'État était ankylosé, ce qui affecte sa capacité de réaction en gestion de crise. Je ne formule pas là une critique à l'encontre du Gouvernement, mais une interrogation sur la nécessité de donner plus d'agilité à notre organisation territoriale. Que pensez-vous de cette urgence d'une nouvelle étape de la décentralisation ?

Hier, la commission des finances du Sénat vous a interrogée sur les ressources, question importante si nous voulons que nos collectivités locales rendent les services attendus par la population. Je regrette que jusqu'à présent, le Gouvernement n'ait pas décidé d'instituer un moratoire sur la suppression de la taxe d'habitation. Les recettes des départements, notamment les droits de mutation immobilière, ont chuté, tandis que leurs ressources de substitution, dont une part de TVA, sont également procycliques et devraient diminuer. Au contraire, leurs dépenses augmentent radicalement à cause de l'explosion du chômage de longue durée, qui se traduit par une hausse des dépenses d'insertion. Comment prévoyez-vous de compenser la hausse des dépenses des départements consacrées au revenu de solidarité active (RSA) ? Vous savez que leur budget doit être voté en équilibre. Or ils n'ont plus les moyens d'augmenter les impôts puisqu'ils n'auront quasiment plus de pouvoir de taux l'année prochaine.

Le processus électoral entamé le 15 mars dernier, avec le premier tour des élections municipales, a dû être doublement interrompu : d'une part, dans les communes dont le conseil municipal a été intégralement renouvelé, il n'a pas pu être procédé à l'élection du maire et de ses adjoints, ni à l'installation des conseils communautaires ; d'autre part, le second tour n'a pas pu avoir lieu dans près de 5 000 communes.

Quelles sont les réflexions en cours ? Le Premier ministre a annoncé hier l'élection en mai des maires et des adjoints là où le premier tour des élections municipales a été conclusif. Pour le second tour, nous attendrons le rapport du conseil de scientifiques – qui doit être rendu avant le 23 mai - et nous apprécierons ensemble ce qu'il convient de faire. Cela ne nous empêche pas d'évoquer des hypothèses de travail et d'en discuter.

Votre audition est très attendue par nos collègues, et nous vous remercions de nous consacrer ce temps.

Mme Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. – Merci de votre invitation à venir dialoguer avec vous.

Vous avez qualifié les collectivités locales de « plus agiles » que l'État. Toute ma vie, et lorsque j'étais sénatrice aussi, je n'ai cessé de penser qu'il ne fallait pas opposer l'État et les collectivités territoriales. Vous ne l'avez pas fait, mais vous l'avez présenté d'une manière plus positive pour les collectivités...

M. Philippe Bas, président. – Vous pouvez dire que je l'ai fait. Je peux me le permettre, car j'ai longtemps servi l'État...

Mme Jacqueline Gourault, ministre. – Je pense toujours à cela lorsque je vous écoute. J'ai l'âge de vous avoir connu ministre ou secrétaire général de l'Élysée, et je sais que vous avez servi l'État. C'est pourquoi nous devons reconnaître que nous avons besoin des uns et des autres, ce qui n'empêche pas d'identifier les avantages des actions de terrain des collectivités territoriales et, parfois, les avantages de l'État. Les Français sont attachés aux libertés locales et à la reconnaissance des spécificités territoriales, mais aussi à un État fort. Or

cet État fort n'est pas forcément un État central fort, il peut être aussi un État territorial fort. Nous pourrions sans doute tirer des conclusions de cette crise sanitaire pour améliorer l'organisation territoriale de l'État.

J'ai toujours cette obsession : n'opposons pas l'État et les collectivités territoriales. Les Français sont attachés aux deux. J'ai la même position sur l'opposition entre ville et campagne. J'ai toujours voulu être équilibrée dans mes décisions. Nous avons besoin de la politique de la ville, qui existe depuis quarante ans, avec un budget important, mais aussi de la campagne, d'où la mise en place de l'agenda rural et d'une politique renforcée envers le monde rural.

La crise actuelle, avec le confinement, va faire prendre conscience à nos concitoyens de l'importance de la qualité de vie. Ceux qui en avaient les moyens se sont réfugiés à la campagne, signe culturel très fort chez les Français. Malheureusement, d'autres ont dû rester confinés dans de petits appartements en ville, où la situation n'était pas facile. Un grand journal du soir soulignait que les villes moyennes avaient le vent en poupe. Tout le monde reconnaît le succès des actions « Cœur de ville » que nous avons mises en œuvre. Cela fera partie des éléments de réponse à la crise.

M. Philippe Bas, président. – Mme Françoise Gatel et M. Pierre-Yves Collombat sont membres de notre mission de suivi et suivent de près les questions concernant les collectivités territoriales et leurs liens avec l'organisation générale de l'administration. Selon vous, c'est grâce à une collaboration entre l'État et les collectivités que les choses se passeront au mieux. Mais parfois, il y a des interrogations sur l'organisation territoriale de l'État. À Paris, l'État est un ; localement, il est parfois multiple. Nous aurions besoin de le réunifier un peu ; cela satisferait les élus locaux.

Mme Françoise Gatel, co-rapporteur sur la thématique « collectivités territoriales, administration déconcentrée de l'État et accès aux services publics au niveau local » pour la mission de contrôle et de suivi des mesures liées à l'épidémie de Covid-19. – Nos concitoyens attendent que l'action publique soit efficace pour que l'État soit garant de la sécurité et qu'il exerce ses fonctions régaliennes.

Je reviendrai sur les situations particulières où l'exécutif sortant est prolongé, ce qui crée parfois des difficultés lorsque le maire a été battu par son opposition... Comment sécuriser les décisions des 30 000 maires, qui, dans quinze jours ou trois semaines, quitteront leurs fonctions ? Les nouveaux exécutifs devront assumer des décisions importantes prises par leurs prédécesseurs – concernant, par exemple, la sécurité sanitaire des enfants –, sans y avoir été associés.

Pour suivre de près la gestion de la crise localement, je suis frappée par l'efficacité préfectorale et par l'excellente coopération entre les élus et les préfets. Mais parfois, la prise de décision est ralentie, car l'État territorial n'est pas unifié. Le ministre de l'intérieur nous a répondu que le préfet anime et coordonne. Cependant, lorsque l'avion traverse une zone de turbulences, il faut un pilote, un chef : une fois les réunions de coordination passées, évitons les décisions un peu flottantes.

Au cours des auditions que j'ai menées avec M. Collombat, deux positions se sont fait jour sur les actions des collectivités locales. Certaines parmi elles, ont été amenées à travailler sur tous les sujets, et souhaitent réinstaurer une forme de compétence générale. D'autres ne veulent pas de confusion, et que chacun garde son domaine d'expertise. Ces

dernières souhaitent cependant pouvoir contractualiser, lorsque cela est nécessaire, afin d'aller plus loin sur la coopération ou la délégation de compétence. Nous en avons beaucoup débattu lors de l'examen du projet de loi Engagement et proximité. On tire toujours des leçons de la crise, mais elle ne doit pas aboutir à oublier le passé.

M. Patrick Kanner, co-rapporteur sur la thématique « Juridictions judiciaires et administratives » pour la mission de contrôle et de suivi des mesures liées à l'épidémie de Covid-19. – Selon des articles de presse, le Conseil d'État serait en train d'examiner un projet de loi visant à reporter les élections municipales. Qu'en est-il ?

Lors de mes anciennes responsabilités relatives à la politique de la ville, nous avons beaucoup travaillé, avec Mme Gatel, sur le projet de loi Égalité et citoyenneté. Je m'en souviens bien ; vous présidiez alors la séance publique. Quel est l'état des quartiers sensibles ? Il y a eu des incidents – et non des révoltes, je pèse mes mots – dans certains quartiers. Avez-vous des informations sur les conséquences du confinement dans ces quartiers et sur la manière dont s'y déroulera la sortie du confinement ? Ces quartiers, parfois, se retirent d'eux-mêmes de la République et peuvent subir les pressions de milieux antirépublicains. Nous devons les regarder avec attention.

M. Pierre-Yves Collombat, co-rapporteur sur la thématique « collectivités territoriales, administration déconcentrée de l'État et accès aux services publics au niveau local » pour la mission de contrôle et de suivi des mesures liées à l'épidémie de Covid-19. – À l'occasion de cette crise, tout le monde a vérifié la solidité et l'efficacité des relations entre le corps préfectoral et les collectivités territoriales. Cela pose question sur les relations entre l'État central et les collectivités, et sur la responsabilité des élus. Ceux-ci ont l'impression que l'État est le donneur d'ordre et que les élus doivent exécuter, à leurs risques et périls. J'ai du mal à comprendre votre acharnement à refuser toute modification de la loi pour protéger les élus. La situation actuelle n'a rien à voir avec la situation ordinaire.

Actuellement, les élus doivent assumer leurs responsabilités habituelles ainsi que d'autres, supplémentaires, dans le cadre de contraintes imposées par l'État. C'est surprenant de voir le Gouvernement déposer un amendement pour supprimer des propositions de la commission des lois en la matière. On prête au Premier ministre des propos selon lesquels il n'est pas question d'avoir une loi d'immunité ou d'amnistie, comme si les élus étaient des coupables. C'est inacceptable et même injurieux !

L'installation des équipes municipales élues ne pose pas de problème et doit se faire le plus rapidement possible. Qu'est-ce qui empêche de différencier ces communes de celles où un second tour est absolument nécessaire ? Pourquoi mettre autant de temps à décider dans ce domaine, où il n'y a aucun problème de légitimité ou de légalité ?

M. Philippe Bas, président. – Je vous remercie de cette question, qui devait être abordée. M. Mathieu Darnaud suit les questions relatives aux collectivités territoriales au sein de notre commission. Il est aussi le premier vice-président de la délégation aux collectivités territoriales, que vous avez bien connue...

M. Mathieu Darnaud. – Dans certaines communes de moins de 1 000 habitants, la majorité des conseillers municipaux a été élue dès le premier tour, et il reste encore un ou parfois deux conseillers à élire. Cela pose problème, surtout s'il faut reporter les deux tours à la rentrée de septembre. Il me semble avoir lu un entretien que vous avez donné à *Ouest-France* sur ce sujet.

Quant aux intercommunalités, comment leur permettre de fonctionner si les élections municipales sont reportées après le mois de juin ? Elles ont des compétences économiques, d'aménagement de l'espace, qui ont trait à la relance et à la commande publique. Il faut installer les exécutifs intercommunaux au plus vite.

Je savoure les propos qui mettent en avant l'État territorial. Nous avons besoin d'un couple collectivités-État territorial qui fonctionne pleinement. La crise le révèle encore un peu plus. Mais cet État territorial souffre parfois, dans certains départements, d'une sous-dotation en moyens humains, et il a quelques difficultés, en matière d'urbanisme notamment, pour répondre avec agilité. Or, il constitue une forme de garantie et d'équité sur les territoires qu'il faut conforter. Nous sommes à quelques mois du fameux projet de loi 3D – décentralisation, différenciation et déconcentration. Ce texte s'imprégnera-t-il pleinement de la crise pour traiter du sujet de la proximité, des libertés locales, du renforcement de l'État territorial ? Nous sommes tous convaincus qu'il est un apport essentiel à la vitalité démocratique de nos territoires et à cette nécessaire complémentarité entre les villes et les campagnes.

Mme Jacqueline Gourault, ministre. – Cette crise a validé mon intuition initiale : l'évolution des relations entre l'État et les collectivités territoriales passe par de nouvelles décentralisations, mais pas seulement : nous avons également besoin d'une déconcentration plus forte de l'État, et il faut introduire de la différenciation – cela semble une évidence dans cette crise sanitaire. Ces trois piliers sont fondamentaux et doivent être traités ensemble.

Aujourd'hui, seules les communes ont la compétence générale, même si elles ont parfois transféré certaines de leurs compétences à l'intercommunalité. L'état d'esprit qui est le mien n'est pas de revenir sur cette compétence générale. Certains départements revendiquent la compétence économique. Quant aux régions, elles souhaitent rester dans le cadre actuel. Au cours des réunions sur le futur projet de loi 3D que j'ai menées, et que j'espère pouvoir reprendre, certaines régions nous ont fait savoir qu'elles étaient prêtes à déléguer certaines de leurs compétences en matière économique. Je suis favorable à de tels accords entre collectivités, qui ne sont pas des transferts de compétence, mais une capacité d'agir en bonne intelligence. Il faut conserver un peu de clarté dans l'action des collectivités territoriales.

Je suis également favorable à un État territorial réorganisé et renforcé autour du rôle central du préfet. J'entends que les collectivités souhaitent que le préfet soit pleinement le représentant de l'État sur les territoires, et que son pouvoir hiérarchique s'étende aux agences. Nous avons besoin d'un État qui parle d'une voix unique sur les territoires.

Je tiens également à rendre hommage aux fonctionnaires de l'État central : leur rôle est important. Je me méfie d'une vision trop manichéenne : la proximité est importante, mais l'administration centrale, que je remercie pour son action dans cette crise, est, elle aussi, déterminante.

S'agissant du calendrier du projet de loi 3D, nous sommes toujours en pleine crise sanitaire et nous ne savons pas encore quels dossiers seront prioritaires dans les prochaines semaines. Néanmoins, la crise a montré que des réformes étaient nécessaires.

Les décisions prises par les maires actuellement en fonction sont totalement légitimes, et il y aura une continuité républicaine avec les maires suivants, issus de l'élection du 15 mars dernier.

Nous avons été très attentifs, et tout particulièrement mon collègue Julien Denormandie, à la continuité des services publics dans les territoires fragiles au titre de la politique de la ville. Chaque semaine, Julien Denormandie réunit en visioconférence une vingtaine de maires de ces quartiers pour faire le point. Il a également beaucoup travaillé avec le ministre de l'intérieur pour que ces quartiers restent paisibles au cours du confinement. Contrairement à ce que l'on a pu entendre, d'une manière générale, tout s'y est bien passé et les familles ont respecté le confinement. Il n'y a pas eu de problème majeur. Nous devons y poursuivre notre action.

Sur chacune des ordonnances, nous avons échangé avec les associations d'élus. J'espère que ce travail s'est ensuite décliné en direction des collectivités.

Au Sénat, le Premier ministre a dit sa volonté d'aller plus vite dans la mise en place des 30 000 conseils municipaux élus dès le premier tour. Il a ainsi annoncé qu'il allait demander au comité de scientifiques de rendre rapidement son avis pour leur installation. Plus vite ils seront installés, mieux cela vaudra, car tout ne se passe pas toujours très bien dans certaines communes. Le Premier ministre a annoncé ces installations pour le mois de mai. Une ordonnance devrait être prise dans huit jours afin de rappeler que cette élection doit se faire physiquement, à bulletins secrets, conformément à l'article 3 de la Constitution. En outre, toutes les facilités seront données pour que cette élection se passe dans les meilleures conditions, en termes de salle, de quorum, de procurations et de huis clos.

S'agissant du deuxième tour, aucune décision n'a été prise à ce jour. Nous allons attendre le 23 mai et le rapport qui sera remis au Parlement. Tout dépendra de la crise sanitaire.

M. Patrick Kanner, co-rapporteur. – Pouvez-vous nous certifier, qu'à ce jour, aucun projet de loi n'a été transmis au Conseil d'État ?

M. Philippe Bas, président. – Pas même un avant-projet de loi, qui aurait pu être transmis officieusement ?

Mme Jacqueline Gourault, ministre. – Je ne le sais pas. Ce que je sais, c'est que nous devons imaginer que les élections pourraient avoir lieu après l'été et, qu'alors, il nous faudra un texte de loi. Nous sommes un peu obligés d'y penser... Mais personnellement, je n'ai pas vu de texte.

M. Philippe Bas, président. – Le contraire serait étonnant, et même regrettable. En effet, à ce stade, plusieurs hypothèses sont sur la table. Mais s'il y avait déjà un avant-projet de loi, cela serait le signe que le Conseil d'État étudie une hypothèse unique, et nous préfererions que le Gouvernement en discute d'abord avec nous, parlementaires.

Mme Jacqueline Gourault, ministre. – Je vous le répète, les yeux dans les yeux : à ce stade, aucune décision n'a été prise sur la date des élections municipales. Nous prendrons cette décision en fonction des données sanitaires. Nous avons cependant intérêt, notamment pour la relance économique, à ce que les choses ne traînent pas trop, car les intercommunalités doivent aussi se mettre en place. Gouverner, c'est prévoir, et nous devons anticiper.

M. Hervé Marseille. – Les élections municipales dans les villes où il y a eu ballottage sont susceptibles de ne pas avoir lieu en juin. Si elles ont lieu plus tard, deux tours seront à nouveau nécessaires, si l'on en croit le Conseil d'État.

Cela pose la question des comptes de campagne : clôture des comptes, réunion de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP), délais inhérents à la procédure contradictoire et aux recours... Sans parler des nouveaux financements que devront trouver les candidats qui se représenteront, alors même qu'ils n'auront même pas reçu de remboursement ! Permettez-moi d'attirer votre attention sur ces difficultés.

Mme Jacqueline Gourault, ministre. – Je vous remercie de cette intervention.

Aujourd'hui, légalement, un deuxième tour est obligatoire dans les communes dont le conseil municipal est incomplet à l'issue du premier tour. Certains maires de communes de moins de 1 000 habitants demandent que les conseils municipaux puissent être installés lorsqu'il manque seulement quelques conseillers municipaux. L'Association des maires ruraux de France (AMRF) a par exemple posé la question. L'Association des maires de France (AMF), notamment son président François Baroin, y est très opposée. Je connais le cas d'une commune dans laquelle le seul membre de la liste à n'avoir pas été élu au premier tour est le maire... Installer un exécutif provisoire dans ces conditions me semble délicat. Mais votre avis m'intéresse.

M. Philippe Bas, président. – Vos arguments me paraissent mériter d'être pris en considération. En effet, nous ne savons pas comment sont composés ces conseils municipaux incomplets : il peut s'agir de membres d'une même liste, ou de membres de listes antagonistes. Même avec un seul siège à pourvoir, il peut arriver que l'on ne sache pas quel serait le résultat de l'élection du maire. Un maire intérimaire ainsi installé ne risque-t-il pas de prendre des mesures qui marqueront l'opinion communale et aideront ses colistiers en vue du second tour ? Du point de vue de la sincérité du scrutin, c'est problématique.

Nous n'avons le choix qu'entre de mauvaises solutions, car la poursuite de la gestion intérimaire par l'ancien maire n'est pas idéale non plus et entraîne parfois des tensions. Le débat n'est pas facile à trancher. Nous avons déjà établi, dans la loi d'urgence du 23 mars 2020, un premier régime, qui est un pis-aller ; nous ne simplifierions pas la situation en créant un second régime intérimaire, qui serait lui aussi un nouveau pis-aller dans l'attente de la situation définitive. C'est un débat intéressant sur le plan des principes, mais cela ne concerne pas énormément de communes – même si cela touche beaucoup les habitants des communes concernées.

S'agissant des finances locales, je regrette que vous n'ayez pas annoncé, compte tenu des difficultés financières, un moratoire sur la suppression de la taxe d'habitation. Les recettes des départements, principalement tirées des droits de mutation, mais aussi leurs futures recettes de TVA, qui doivent prendre le relais en 2021, risquent de s'écrouler. Or, ils sont dans une situation très difficile, car leurs dépenses sociales montent en flèche à cause de la crise. Je ne peux que vous inviter de manière très pressante, au nom de tous mes collègues, à conserver temporairement le système actuel, qui est bien moins mauvais pour l'équilibre financier de nos collectivités.

Mme Jacqueline Gourault, ministre. – Cela n'a pas été le choix du Gouvernement. Nous sommes tout à fait conscients des difficultés financières que certaines

collectivités territoriales vont rencontrer à l'issue de la crise sanitaire. D'une manière ou d'une autre, elles risquent d'être confrontées à de moindres recettes et à des dépenses en augmentation. Nous avons identifié un certain nombre de collectivités qui rencontrent des problèmes immédiats, alors que d'autres connaîtront des difficultés en 2021 : certains départements, qui connaissent une baisse très importante des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et une augmentation de leurs dépenses sociales, les communes d'outre-mer, en difficulté au regard de l'octroi de mer, et certaines communes touristiques. Nous devons traiter ces sujets dès maintenant. À titre d'exemple, dans mon département, la commune de Chenonceaux est une très petite commune rurale, qui vit entièrement du tourisme : elle peut se retrouver très rapidement en difficulté pour payer les salaires de ses agents municipaux si nous ne l'aidons pas. En revanche, les questions qui se posent sur d'autres ressources comme la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ou la TVA, pourront être traitées dans le projet de loi de finances pour 2021.

Le Premier ministre a confié une mission à M. Jean-René Cazeneuve pour évaluer la situation des finances locales. Nous allons travailler en lien avec les commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, et regarder de près comment aider les collectivités qui en ont le plus besoin. Pas plus tard qu'hier, j'ai signé une circulaire, avec plusieurs de mes collègues ministres, qui rappelle aux préfets de département les outils qu'ils peuvent mobiliser pour venir en aide aux collectivités qui en ont besoin, grâce à des versements anticipés de dotation et de fiscalité locale : c'est ainsi que la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui est versée d'ordinaire par douzième, pourrait être versée plus rapidement, sous la forme d'avances ; des acomptes seront également possibles pour les impôts locaux, ainsi que des avances de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), afin de favoriser l'investissement local si les dossiers sont prêts ; en cas d'urgence, les commissions DETR seront plus souples sur les priorités. Nous avons également élargi les possibilités de dérogations des préfets. Elles ne concernaient jusqu'à présent que les préfets de trois régions et d'une douzaine de départements ; désormais, le décret du 8 avril 2020 étend cette faculté à tous les préfets de France. Naturellement, les 2 milliards d'euros de la DSIL et de la DETR, prévus en loi de finances, sont maintenus. Avec mes collègues, je rencontrerai demain et lundi toutes les associations d'élus afin de voir avec elles si d'autres décisions doivent être rapidement prises. Il est possible que nous déposions un troisième projet de loi de finances rectificative si des mesures urgentes étaient nécessaires. Nous devons ensuite bâtir le projet de loi de finances pour 2021 pour soutenir les collectivités territoriales. Nous sommes pleinement conscients des difficultés.

M. Philippe Bas, président. – Je suis heureux que vous manifestiez ce souci de comprendre les préoccupations des collectivités territoriales. Quelle réponse faites-vous à la question de M. Collombat sur la responsabilité pénale des maires dans le strict cadre de la lutte contre l'épidémie ? Je crois qu'il y a une certaine incompréhension sur la finalité du texte que le Sénat a adopté hier. Il s'agit d'un régime non d'exonération, mais de clarification de la responsabilité pénale, qui prévoit que celle-ci peut être ouverte pour deux motifs principaux : un acte intentionnel qui provoque la contamination, et un acte pris en violation manifeste d'obligations de prudence déterminées par la loi et les règlements adoptés pour lutter contre l'épidémie. La responsabilité pénale est une chose fondamentale, évidemment, et il ne viendrait à l'esprit de personne – et certainement pas au Sénat, qui se veut le gardien des droits fondamentaux de nos concitoyens – de la supprimer. Mais la loi pénale n'est pas intangible, et nous avons parfaitement le droit de la faire évoluer pour la préciser.

J'ai aussi entendu des propos qui m'ont beaucoup surpris, qui résultent peut-être de l'examen superficiel d'un texte qui a été adopté il y a trop peu de temps pour que les uns et les autres en aient pris une connaissance suffisamment approfondie. On a dit, en effet, que le texte voté par le Sénat vise à protéger spécifiquement les maires. Mais ce n'est pas le cas. Les dizaines de milliers de Français qui, sans avoir aucune connaissance particulière du virus ni de ses modes de propagation, vont devoir ouvrir des ateliers, des écoles – car ce n'est pas le maire qui ouvre les écoles, mais le directeur d'école, sous l'autorité de l'inspecteur d'académie –, il faut les protéger ! Ils sont de bonne foi, ils ne sont pas censés être des spécialistes du Covid-19, et s'ils respectent les lois, les règlements et toutes les consignes qui sont données, je ne vois pas, sauf s'ils ont commis un délit intentionnel, sur quelle base on pourrait normalement les poursuivre. C'est pourquoi le Sénat a voulu faire œuvre de clarification, et nous avons beaucoup regretté que cela n'ait pas été immédiatement compris.

Enfin, le Sénat a protégé, d'une certaine façon, les milliers ou les dizaines de milliers de Français qui vont devoir prendre la responsabilité d'une collectivité, privée ou publique. Mais il n'a pas voulu exonérer ceux qui définissent les règles de protection. C'est la raison pour laquelle il a écrit noir sur blanc que la clarification – temporaire – de la responsabilité à laquelle nous avons procédé ne s'applique ni aux ministres, ni aux préfets, ni aux directeurs d'agences régionales de santé (ARS). Elle ne s'applique pas aux puissants qui ont comme responsabilité de définir les précautions à prendre, et de les imposer. En revanche, ceux qui ne sont que des exécutants, si loin de la décision et de l'information, nous devons éviter qu'ils ne puissent à tout moment être mis en cause.

En effet, nous allons entrer dans une période qui ne sera plus celle d'un régime unique, celui du confinement pour tous les Français, mais sera celle de la reprise de l'activité. Sans cette protection, il y aura une très forte inhibition pour faire redémarrer l'activité, car chacun se sentira inquiet. C'est un peu comme la sécurité sociale, qui a été créée pour que les Français prennent des risques. Si vous voulez que ceux qui ont quelques responsabilités vis-à-vis des autres, dans une communauté de travail ou dans une commune, prennent le minimum de risques nécessaire, il ne faut pas que vous suspendiez au-dessus de leurs têtes une épée de Damoclès.

Nous avons vécu comme insultants certains propos que nous avons entendus, qui ont évoqué une amnistie. Une amnistie, c'est une exonération totale de responsabilité après les faits commis. Nous n'avons jamais envisagé cela : au contraire, nous avons été d'une très grande prudence en maintenant la responsabilité pénale, en l'éclaircissant et en évitant que les puissants, pour employer un langage populaire, ne soient protégés, alors que ce n'est pas eux que nous cherchons à protéger, mais l'ensemble des micro-décideurs, qui, localement, vont avoir à prendre des responsabilités. Je vous suis sensible à la situation des maires. Vous les rencontrez, des groupes de travail se réunissent. J'aimerais beaucoup connaître votre sentiment personnel sur cette question, et que vous soyez porteuse de cette parole que je veux être une parole apaisante, tout en vous disant notre extrême détermination, parce que ce combat nous paraît juste et nécessaire à ce stade précis de la crise sanitaire, pour passer du confinement au déconfinement.

Mme Jacqueline Gourault, ministre. – Le Premier ministre s'est exprimé encore cet après-midi sur le sujet lors des questions d'actualité au Sénat. Il a répété que sa position n'était pas d'empêcher une adaptation, mais qu'il était contre toute logique d'atténuation de la responsabilité. Au même moment, un amendement a été voté à l'Assemblée nationale, dont je ne connais pas le contenu exact. Personnellement, je peux vous dire que je suis intervenue au conseil des ministres quand le sujet a été abordé – sous l'angle de la responsabilité pénale des

élus. J'ai eu le sentiment que, dans toutes ces discussions, certains avaient oublié qu'il existe une loi, que je connais bien car à l'époque, en 2000, c'est Pierre Fauchon qui était sénateur de Loir-et-Cher. Il a beaucoup travaillé, en consultant très largement, pour aboutir à un texte aussi équilibré que protecteur. J'ai donc tenu à le rappeler. Quand j'étais sénateur, j'ai vu maintes tentatives de revenir sur la loi Fauchon, sans que celle-ci s'en trouve modifiée, tant l'équilibre qu'elle avait atteint était sensible. On sait bien, dans une société qui se judiciarise de plus en plus, qu'il y a des inquiétudes. Ce que demande le Gouvernement, c'est que, si amélioration il doit y avoir, elle se fasse non pas sur le fond de la loi Fauchon, mais sur son adaptation aux circonstances actuelles. En tout cas, je ne fais pas de procès d'intention à qui que ce soit. Je sais que le Premier ministre tient à ce que l'équilibre actuel soit respecté dans ses grandes lignes.

M. Alain Marc. – Beaucoup de maires s'interrogent sur les attributions ultérieures de la DETR. Ils se disent que l'État, qui a maintenu la DETR pendant deux ou trois ans à un certain niveau, risque de réduire ce type d'aide, alors qu'on sait à quel point les communes sont importantes pour la reprise économique. Pouvez-vous nous rassurer sur ce point ?

Nous étions quelques-uns, lorsque l'on a parlé de remplacer certains impôts départementaux par une TVA prétendument dynamique, à demander que la loi prévoie un cliquet garantissant que, en cas de crise, les départements soient dotés, au minimum, de la même somme que celle qu'ils avaient perçue l'année précédente. Nous n'étions pas devins, et nous n'avons pas envisagé une telle crise... Mais il faut toujours anticiper. Allez-vous instaurer une telle règle, de sorte que les départements soient assurés de disposer chaque année d'au moins la même somme que l'année précédente ?

M. Jean-Pierre Sueur, co-rapporteur sur la thématique « Organisation des forces de sécurité » pour la mission de contrôle et de suivi des mesures liées à l'épidémie de Covid-19. – Dans les communes de moins de 1 000 habitants où le conseil n'a pas été élu complet, vous avez dit qu'il n'était pas possible d'élire un maire et des adjoints, et je partage totalement ce point de vue, qui est conforme à la loi.

J'ai lu le rapport que notre commission a publié la semaine dernière. Philippe Bas et Alain Richard, co-rapporteurs des questions électorales, y formulent une proposition concrète. Dans certaines communes de moins de 1 000 habitants, il pourrait ne pas être nécessaire, même s'il y a un report des élections municipales, d'organiser un deuxième tour, puisque ceux qui sont élus le sont de toute façon. Dans 70 % de ces cas, il faut désigner au maximum trois ou quatre personnes. Pourrions-nous organiser, courant juin, un deuxième tour dans ces seules communes ? Il n'y aura pas plus de 500 électeurs par bureau de vote. Ce serait compatible avec le respect des gestes barrières et cela mettrait ces communes en ordre de marche.

M. Éric Kerrouche. – Nous voyons tous des maires qui prennent beaucoup de responsabilités, notamment dans la réouverture des écoles. La petite musique qu'on entend depuis hier, sur une volonté d'exonérer ces maires de leurs responsabilités, alors qu'ils essaient de faire au mieux, est plus que désagréable, elle est quasiment insultante. Comprenez-vous les décisions de reporter l'ouverture des écoles qui sont prises par certains maires ?

Dans l'hypothèse où le deuxième tour des élections municipales n'aurait pas lieu le 21 juin, il faudrait réélire un exécutif intercommunal pendant une période transitoire.

Ne pensez-vous pas qu'il faudrait mettre en place une mesure dérogatoire, par exemple l'élection de cet exécutif « en bloc », pour qu'on puisse faire la différence entre la période normale et cette période particulière de transition ?

Mme Maryse Carrère. – Les intercommunalités se bornent actuellement à assurer les services essentiels à la population, ce qui est normal en période de confinement. Demain, elles exerceront leur compétence économique et seront des acteurs majeurs dans la reprise de l'activité. Or elles se trouvent dans une instabilité complète, avec des conseils communautaires anciens, qui deviendront dans quelques semaines hybrides, puisqu'ils comporteront des anciens délégués des communes où le premier tour n'a pas été conclusif, et des nouveaux délégués pour les communes qui ont eu la chance d'élire un conseil municipal au complet dès le premier tour. Qu'advient-il des présidents d'intercommunalité qui, issus des communes ayant entièrement renouvelé leur conseil municipal, n'auraient pas été réélus ? Vont-ils continuer à siéger sans en avoir la légitimité, pour un temps aussi court que possible ? Ou faut-il absolument élire une nouvelle gouvernance ? C'est une situation politiquement inextricable dans certains territoires.

Vous avez parlé du décalage des difficultés financières à l'année 2021. Sera-t-il possible de revoir le pacte financier dit de Cahors, sur les dépenses de fonctionnement des collectivités ?

M. Philippe Bas, président. – J'ajoute qu'il est urgent d'accélérer la numérisation de nos territoires et l'accès au très haut débit, en particulier dans les territoires ruraux.

Mme Jacqueline Gourault, ministre. – Il est impossible de figer des enveloppes par départements, monsieur Marc, parce qu'il y a des évolutions : la DETR a été calculée en fonction de besoins qui peuvent changer, par exemple avec l'augmentation de la population. La DETR est une enveloppe globale qui se répartit, selon un certain nombre de critères, entre les départements. Naturellement, cette année, la DETR est toujours très élevée, et nous n'avons pas l'intention de la diminuer. En tout cas, je me bats toujours pour que les enveloppes de la DSIL et de la DETR soient maintenues à un très haut niveau. Avec la crise sanitaire, nous aurons besoin d'un redémarrage économique et de l'investissement des collectivités territoriales, qui représente 70 % de l'investissement public. Je ne peux pas vous assurer du montant de l'enveloppe ni vous garantir qu'il sera au moins égal à celui de l'an dernier, mais je peux vous dire qu'il sera important.

J'ai vu la proposition évoquée par M. Sueur concernant le second tour des élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants. Sur le plan constitutionnel, il me semble difficile d'organiser deux fois des élections municipales...

M. Philippe Bas, président. – Alain Richard, qui n'a jamais été pris en défaut quand il s'agit d'examiner la constitutionnalité d'un texte, considère que c'est tout à fait possible et que rien ne s'y oppose – cela ne veut pas dire qu'il faut le faire. Cette hypothèse nous a séduits, mais se heurte à des objections que nous connaissons.

Mme Jacqueline Gourault, ministre. – Dans les débats sur la responsabilité pénale des élus, il ne faut pas se méprendre. Je ne crois pas qu'il y ait eu beaucoup d'excès de langage – en tout cas, je n'en ai pas entendu dans la bouche du Premier ministre. Pour avoir été maire pendant vingt-cinq ans, monsieur Kerrouche, je sais très bien ce qu'est la responsabilité. Quand on dit que l'ouverture et la fermeture de l'école relèvent de la

responsabilité de l'État, c'est du pur droit. Cela n'enlève pas les responsabilités que prend le maire en tant que patron de l'exécutif de sa commune, qui fait de lui le responsable de tout l'aspect matériel, y compris pour les activités des centres de loisirs. Le ministre de l'éducation nationale a évoqué quatre solutions : la classe, une étude surveillée, l'enseignement au domicile, à distance, ou des activités sportives ou ludiques. Ces dernières seraient placées sous la responsabilité du maire. Ne vous méprenez pas sur le respect total que le Gouvernement a pour les maires et leurs responsabilités – ils sont d'ailleurs parfois agents de l'État.

Il était déjà prévu, madame la sénatrice Carrère, de faire le bilan du pacte de Cahors en 2021. Comme le Gouvernement en a suspendu l'application, nous allons devoir reparler de tout cela l'année prochaine, d'autant que beaucoup de collectivités vont être affectées financièrement en 2021.

M. Philippe Bas, président. – Et que fait-on, dans les intercommunalités, en attendant la fin des élections municipales ?

Mme Jacqueline Gourault, ministre. – Dès que les équipes municipales seront mises en place, les élus communautaires seront installés dans les conseils communautaires. Les communes qui ont besoin d'un deuxième tour conserveront leurs délégués communautaires sortants. Pendant une période, des délégués communautaires élus le 15 mars dernier siègeront avec des délégués communautaires des communes dont l'élection n'a pas été conclusive. Après le deuxième tour des élections municipales, tout rentrera dans l'ordre.

Pour les exécutifs, la loi d'urgence a prévu de conserver les équipes en place. Il peut y avoir des présidents d'exécutif qui ne se sont pas représentés ou qui ont été battus. Si c'est le cas, nous pourrions envisager qu'ils soient remplacés par quelqu'un qui a été élu. Mais la discussion est ouverte, et chacun apporte sa pierre à l'édifice. À Blois, par exemple, la communauté d'agglomération regroupe 46 communes, dont 44 ont entièrement renouvelé leur conseil municipal. Il en manque donc deux. Au fond, je ne sais pas quelle est la bonne solution. Dans les communes rurales et moyennes, les positions ne sont pas les mêmes que dans les grandes communes, qui doivent souvent faire deux tours de scrutin. Les grandes villes pèsent dans l'intercommunalité. Réélire un exécutif sans elles les lèserait. Bref, c'est un vrai sujet, mais la loi en vigueur prévoit que ce sont les exécutifs sortants qui restent en fonction.

M. Mathieu Darnaud. – Si l'on reporte les élections après l'été, il faudra légiférer de nouveau. Dans votre exemple, pour ceux des conseils municipaux qui ont été élus le 15 mars dernier et qui siègeront par fléchage dans les conseils communautaires, il va de soi que, si l'on proroge les exécutifs jusqu'en novembre, on imagine difficilement conserver les mêmes exécutifs, dès lors que plusieurs de leurs membres n'auront pas été réélus.

Mme Jacqueline Gourault, ministre. – Que préconisez-vous ?

M. Mathieu Darnaud. – Que, dans ce cas précis, le membre de l'exécutif n'ayant pas été réélu ou ne s'étant pas représenté soit remplacé.

Mme Jacqueline Gourault, ministre. – Si on légifère, il faudra sans doute prévoir ce cas. En principe, c'est l'ordre du tableau qui vaut pour l'exécutif. Dans une intercommunalité que je connais, le président ne s'est pas représenté aux élections municipales, et le premier vice-président continue à être délégué communautaire, mais

minoritaire dans sa commune. Il se retrouverait président de l'intercommunalité alors que sa liste a été battue...

M. Philippe Bas, président. – On ne trouve que des situations anormales, faiblement ou gravement, car la période est anormale. Si nous devons statuer sur ces questions, il n'y aura pas de meilleure solution technique que d'organiser le second tour des élections municipales le plus rapidement possible. Sinon, il faudra vivre dans l'à peu près, avec des situations qui seront nécessairement non optimales. Dans mon département, sur huit communautés de communes, deux continuent à être présidées par des élus de très grande qualité, mais qui n'étaient pas candidats aux élections municipales, et dont l'un a pris des activités professionnelles très lourdes et l'autre aspire à une retraite légitime.

Ce qui est préoccupant dans tout cela, c'est le risque de mettre en panne l'investissement public de nos intercommunalités alors qu'il joue, souvent avec l'aide des départements et parfois avec celle des régions, un rôle majeur dans les infrastructures locales. Forcer les gens à faire preuve d'un peu de bonne volonté, pendant une période temporaire où chacun doit dépasser ses intérêts politiques pour servir la collectivité, cela ne me gêne pas tant que cela. Mais mettre en panne la collectivité, c'est beaucoup plus ennuyeux.

Mme Jacqueline Gourault, ministre. – S'il faut légiférer, il faudra un toilettage, je vous en donne acte, pour clarifier certaines situations. Je vous remercie pour votre accueil, en tout cas.

M. Philippe Bas, président. – Nous apprécions beaucoup d'avoir eu avec vous un dialogue approfondi.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo disponible [en ligne sur le site du Sénat](#).

La réunion est close à 18 h 50.

Mercredi 13 mai 2020

- Présidence de M. Philippe Bas, président -

La réunion est ouverte à 9 heures.

Projet de loi portant diverses dispositions urgentes pour faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 - Nomination d'un rapporteur (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

Audition commune de MM. André Laignel, président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, Dominique Bussereau, président de l'Assemblée des départements de France, et Renaud Muselier, président de Régions de France (en téléconférence) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

La réunion est close à 10 h 40.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE**Samedi 9 mai 2020****- Présidence de Mme Yaël Braun-Pivet, présidente -***La réunion est ouverte à 10 h 50.***Commission mixte paritaire sur le projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions**

Conformément au deuxième alinéa de l'article 45 de la Constitution et à la demande du Premier ministre, la commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions s'est réunie à l'Assemblée nationale le samedi 9 mai 2020.

Elle procède tout d'abord à la désignation de son bureau, constitué de Mme Yaël Braun-Pivet, députée, présidente, M. François-Noël Buffet, sénateur, vice-président, de Mme Marie Guévenoux, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale, et de M. Philippe Bas, sénateur, rapporteur pour le Sénat.

La commission mixte paritaire a ensuite procédé à l'examen des dispositions restant en discussion du projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions.

Mme Yaël Braun-Pivet, députée, présidente. – Mes chers collègues, j'espère que cette commission mixte paritaire sera aussi intéressante et fructueuse que celle que nous avons tenue, au Sénat, il y a quelques semaines, sous la présidence de M. Philippe Bas, sur la première loi d'urgence, devenue la loi du 23 mars 2020.

M. Philippe Bas, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Nous connaissons tous les conditions dans lesquelles est organisée cette commission mixte paritaire, après une semaine marquée par beaucoup de précipitation, très peu de préparation et l'expression de beaucoup de passions. Pour autant, je veux dire que je suis heureux de la qualité de nos échanges et je vous remercie, madame la présidente, d'avoir souligné combien avait été passionnante notre dernière commission mixte paritaire sur l'état d'urgence sanitaire. Je souhaite à mon tour que celle-ci soit aussi passionnante et féconde. Je crois que les conditions objectives d'un accord sont réunies si sont laissés de côté les effets de langage et les polémiques.

Nous devons lever un certain nombre de malentendus sur l'article 1^{er} et je ne vois pas de raison de ne pas nous entendre. Pour préciser l'intention du Sénat et pour qu'elle puisse se traduire dans notre texte conjoint, je voudrais rappeler que la rédaction que nous avons adoptée à l'unanimité avait fait l'objet de vives discussions.

Nous constatons, tout d'abord, qu'il ne peut pas être mis fin à l'état d'urgence le 24 mai. Nous sommes également d'accord pour sa prolongation jusqu'à l'achèvement d'un délai de deux mois à partir de la date du début du déconfinement, c'est-à-dire lundi 11 mai, ce qui nous mènerait au 10 juillet. Le régime temporaire d'état d'urgence que nous avons voté il y a six semaines laisse ouverte la possibilité pour le Gouvernement de solliciter une

prolongation au-delà, ce qui sera peut-être nécessaire. Cette formule me semble respectueuse des prérogatives du Parlement : prendre la responsabilité de restreindre des libertés publiques quand cette restriction est justifiée par l'intérêt général. C'est notre responsabilité de représentants de la Nation.

Par ailleurs, nous avons souhaité clarifier la responsabilité pénale de ceux qui devront prendre des décisions dans le cadre du déconfinement. Pour le confinement, il existait une décision nationale prise par décret concernant tous les habitants de la France. Pour le déconfinement, le contexte est tout autre puisque des centaines de milliers de décisions devront être prises – dans les écoles, les entreprises, les transports publics, les communes comme les départements et les régions. Nous avons pensé qu'il fallait mieux encadrer ces situations pour que tous ceux qui auront à prendre ces décisions le fassent sous l'égide d'une loi claire, en précisant notamment la portée de l'article 121-3 du code pénal.

Quand on respecte les obligations particulières de prudence prévues par la loi et le règlement, et quand on n'a commis aucun acte intentionnel provoquant une contamination, on ne doit pas se voir poursuivi au titre de sa responsabilité pénale. Si on écarte les différences de rédaction, il me semble que cette idée est relativement partagée, y compris par le Gouvernement.

Le texte adopté par le Sénat ne mentionne pas la « *faute caractérisée* », qui figure dans le code pénal, ce qui a pu créer des divergences de vue. La « *faute caractérisée* » est le seul motif de mise en jeu de la responsabilité pénale qui ne repose pas sur un fait objectif, mais sur l'appréciation du juge. Or il nous a paru que la sécurité de ces dizaines de milliers d'acteurs appelés à prendre des centaines de milliers de décisions supposait qu'il n'y ait pas d'incertitude sur leurs conséquences pénales. N'étant pas arc-boutés sur notre rédaction, nous sommes prêts à donner tous les gages que notre discussion réclamera pour aboutir.

Certains commentaires ont été presque insultants. Il ne me paraît pas convenable de suspecter dans notre rédaction une quelconque autoamnistie des élus, de même qu'il n'est pas convenable de reprocher à la vôtre d'avoir voulu apporter une sorte de protection et d'immunité pénale aux membres du Gouvernement et aux préfets. Je ne m'inscris pas dans un tel débat ; je m'en tiens strictement à ce qui doit nous permettre d'apporter une réponse précise à l'angoisse ressentie par beaucoup de ceux qui devront prendre les décisions d'organisation du déconfinement alors qu'ils n'ont aucune part à la détermination de son régime juridique.

L'amnistie consiste à effacer ou empêcher la condamnation d'un coupable. Il n'y a ni dans notre texte, ni dans le vôtre, la moindre mention qui pourrait justifier cette accusation de rechercher une amnistie. C'est hors de propos et même indécent de soupçonner une telle possibilité qui ne correspond en rien à la lettre de nos deux textes. Je sais bien que votre intention n'est pas d'offrir une forme d'immunité au Gouvernement et je pense que les débats se sont emballés en raison d'une lecture plus politique que juridique.

Au lieu de nous laisser enfermer dans une opposition irréductible, j'ai pensé qu'il fallait que j'accepte de renoncer à la rédaction du Sénat en attendant, en contrepartie, que vous écartiez la vôtre, tout en recherchant un nouveau texte qui nous donne le moyen de satisfaire notre intention commune. Dans aucune de nos deux assemblées il n'a été dit qu'il était superflu ou inutile de s'occuper de la question de la responsabilité pénale de ces décideurs, parmi lesquels des maires dont le mandat a été prorogé par la loi sans qu'ils l'aient recherché, ni même désiré.

Nous avons considéré qu'il était utile de clarifier un texte de loi qui est lui-même le fruit d'un compromis. On se rend bien compte, en effet, à la lecture, que cet article 121-3 du code pénal, hérité de la loi dite « Fauchon » du 10 juillet 2000, est alambiqué et parfois difficile d'interprétation, ce qui justifie que nous cherchions à le préciser.

Je tenais à vous exprimer, avec sincérité, la réalité de notre intention, et à vous dire que nous ne faisons pas à l'Assemblée nationale de procès d'intention sur l'objectif que vous cherchez à atteindre. En commission mixte paritaire, notre travail consiste aujourd'hui à préciser ces intentions en indiquant, dans nos explications, la portée réelle de ce que nous souhaitons faire.

Dès lors que nous aurons franchi cet obstacle, dont la hauteur ne me paraît pas excessive, un accord sur les autres articles sera également possible.

Nous souhaiterions que puisse être conservée, sur tout le territoire national, y compris outre-mer, la garantie apportée par le Sénat à toute personne placée en quarantaine ou à l'isolement de pouvoir exécuter sa mesure à son domicile. Le Gouvernement peut déterminer par décret les conditions du confinement, s'agissant notamment du logement et de sa surface lorsqu'il est occupé par une famille nombreuse. Il est possible de prendre en compte les risques de promiscuité afin d'envisager l'hypothèse dans laquelle la quarantaine ferait courir un risque de contamination aux autres personnes occupant le domicile. Cependant, il n'est pas envisageable de dire, par principe, à nos compatriotes ultramarins que, du fait même de leur domiciliation outre-mer, ils ne peuvent pas exécuter chez eux la mesure à laquelle ils sont soumis. Ce n'est pas un problème juridique mais une question de respect à leur égard. Je comprends parfaitement les difficultés liées à l'habitat. Néanmoins, cela ne saurait justifier de remettre en cause le choix laissé à la personne mise en quarantaine. Je n'ai aucune raison, là encore, de penser que mes collègues députés seraient moins protecteurs des libertés que nous ne le serions.

De même, nous ne sommes pas moins attachés à la santé publique que vous ne l'êtes. Il demeure plusieurs questions ayant trait au régime des systèmes d'information que nous devons mettre en place, bien que beaucoup de mes collègues sénateurs aient considéré qu'il était tout à fait possible d'assurer une traçabilité satisfaisante en l'absence d'un système national. Lors de l'examen au Sénat, la discussion sur ce sujet a été longue. Pour autant, nous admettons majoritairement dans nos deux assemblées que ce traitement de données est nécessaire pour accomplir en masse la recherche de très nombreux cas contacts et accompagner les personnes exposées au risque de contamination dans un parcours adéquat de dépistage, de soins et de quatorzaine.

Sur certains points, l'Assemblée nationale a été plus protectrice que le Sénat, qui entérinera par conséquent ces améliorations. Sur d'autres points, nous considérons que les garanties apportées par le Sénat sont supérieures à celles de l'Assemblée nationale ; nous demanderons donc à nos collègues députés de bien vouloir rallier notre position. Le cas échéant, en dépit de rédactions substantiellement différentes à l'heure actuelle, je suis persuadé qu'il sera possible de parvenir un accord sur l'article 6.

En examinant chacune des dispositions des deux textes votés par nos assemblées, il n'existe, à mes yeux, aucun obstacle infranchissable à la manifestation de l'unité de la Représentation nationale dans le combat contre le fléau du covid-19. Il me semble que nous sommes très attendus en la matière, même si je suis conscient d'une perte de confiance chez

beaucoup de Français. Précisément, réussir à nous entendre dans cette commission mixte paritaire peut être un moyen de leur redonner confiance, comme je le souhaite ardemment !

Mme Yaël Braun-Pivet, députée, présidente. – Je vous remercie de ces propos introductifs qui augurent bien de nos travaux. Nous sommes également déterminés à aboutir à un accord.

Quant à l'article 121-3 du code pénal, je profite de l'occasion pour rendre également hommage à notre ancien collègue René Dosière. Rapporteur au nom de la commission des Lois de l'Assemblée nationale de la loi du 10 juillet 2000, il a, à l'époque, beaucoup contribué à l'adoption de ce texte que nous devrions plutôt nommer la loi « Fauchon-Dosière ».

M. Philippe Bas, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – C'est bien volontiers que je concours à cet hommage !

Mme Marie Guévenoux, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale. – Les deux assemblées ont examiné ce texte dans des conditions exceptionnellement contraintes. Pour autant, chacun a fait un travail approfondi et le texte initial a été amélioré grâce à la navette parlementaire. Comme en mars dernier, nous avons accueilli très favorablement les apports issus de la première lecture au Sénat, de sorte que nous avons finalement peu modifié le texte qui nous avait été transmis.

L'Assemblée nationale a ainsi suivi la position du Sénat sur de nombreux points comme la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet – et non au 23 juillet comme le sollicitait le Gouvernement. Les députés ont approuvé la réécriture en profondeur du régime de quarantaine et d'isolement, ainsi que les nombreuses garanties supplémentaires apportées à l'article 6, que nous avons d'ailleurs complétées.

En revanche, nous sommes revenus sur un certain nombre de dispositions.

Nous avons rétabli l'article 5 dans sa rédaction initiale quant aux agents habilités à sanctionner les manquements aux mesures d'urgence, car nous sommes attachés au *continuum* de sécurité et à la mise en place du déconfinement progressif à partir du lundi 11 mai.

Nous avons supprimé l'article 5 *bis* sur l'ouverture des plages car il nous a semblé que ce sujet relevait du domaine réglementaire. En outre, les annonces du Gouvernement ont largement satisfait l'intention des sénateurs à l'origine de cette disposition. Nous avons également supprimé l'article 6 *bis* de manière à permettre d'ajuster les critères de suivi de l'épidémie à la situation constatée avec plus de souplesse.

Enfin, nous avons modifié certains ajouts majeurs du Sénat, dont nous partageons l'esprit sans souscrire pleinement à la lettre.

S'agissant de la détention provisoire, il faut remercier le Sénat d'avoir pris l'initiative face à la situation issue d'une ordonnance qui ne satisfaisait aucune des deux commissions des Lois. Vous avez mis un terme aux prolongations des détentions de plein droit et sans débat contradictoire, ce qui nous convient parfaitement. Toutefois, la procédure retenue nous a surpris. Modifier la rédaction d'une habilitation pour agir sur une ordonnance déjà publiée ne nous a pas semblé aller de soi. Nous ne sommes certains ni de ce qu'en déduirait le juge administratif, ni de ce qu'en penserait le juge constitutionnel. Nous avons donc préféré inscrire dans le corps de l'ordonnance les modalités d'un retour progressif au

droit commun de la détention provisoire dès la reprise de l'activité des juridictions. Nous avons aussi prévu une période transitoire un peu plus large que celle envisagée par le Sénat, en raison des difficultés que rencontrera l'institution judiciaire pour retrouver un rythme normal.

Quant à la responsabilité pénale, nous partageons pleinement le souhait du Sénat de prendre en compte les inquiétudes de maires, de chefs d'entreprise ou de toutes les personnes qui doivent prendre des décisions parfois compliquées dans le cadre du déconfinement. Nous avons donc recherché un compromis, avec toutefois une ligne rouge partagée sur tous les bancs de l'Assemblée nationale : ne pas modifier, sans concertation et dans une loi d'urgence, un régime aussi important que celui de la responsabilité pénale. Par conséquent, la rédaction que l'Assemblée nationale a adoptée ne poursuit qu'un seul objectif : elle se borne à inviter le juge à prendre en compte les circonstances exceptionnelles d'une crise sanitaire, comme celle que nous traversons, pour juger de la responsabilité des personnes concernées.

Cette rédaction maintient, en revanche, les principes sur lesquels repose la loi du 10 juillet 2000 : le juge apprécie la gravité du manquement et son lien avec le dommage au regard des fonctions, des compétences et des moyens dont dispose l'auteur des faits. Par conséquent, si le juge appréciera différemment la responsabilité d'un ministre de celle d'un maire d'une commune rurale, qui à l'évidence ne dispose pas des mêmes moyens, il continuera de le faire sur la base de leurs actes en premier lieu, et non de leur personne ou de leur fonction. Cet équilibre, établi il y a maintenant vingt ans, fonctionne : la loi pénale protège les élus tout en permettant de reconnaître leur responsabilité lorsque les faits le justifient. Nous devons être d'une extrême prudence avant de la modifier, car en l'espèce le mieux est souvent l'ennemi du bien.

Monsieur le rapporteur du Sénat a dit ne pas souhaiter revenir à la rédaction qu'avaient adoptée les sénateurs. Je le remercie de cette proposition. J'ai examiné attentivement la nouvelle proposition de rédaction que vous proposez à la commission mixte paritaire. Je salue cet effort dans ce délai contraint. Toutefois, nous ne souhaitons pas aller dans un sens qui consisterait à créer un régime différent pour certaines personnes ou catégories de personnes.

Au-delà de ce sujet particulier, vous avez évoqué différents articles, notamment le système d'information prévu à l'article 6. Je vous remercie d'avoir salué les garanties que l'Assemblée nationale apportées à cet article. Je comprends que vous souhaitez apporter de nouvelles garanties. Nous les examinerons avec bienveillance, tout en préservant deux objectifs : l'opérationnalité du système d'information et l'encadrement de l'usage qui sera fait des données.

Je voudrais conclure en remerciant le rapporteur pour ses propos. J'ai le sentiment, moi aussi, que nos positions sont très proches au terme de la première lecture puisque nous avons fait nôtres la plupart des choix du Sénat et que nous les avons même complétés à plusieurs reprises. Le chemin qui nous sépare est limité, j'espère que nous le franchirons aisément.

Mme Laurence Rossignol, sénatrice. – Je voudrais saluer la démarche du rapporteur Philippe Bas visant à rechercher une rédaction de l'article 1^{er} différente de celles adoptées par les deux assemblées. J'ai compris que le « *toutefois* » qui concluait les propos de

la rapporteure pour l'Assemblée nationale l'amenait à maintenir la rédaction des députés et qu'elle ne s'engageait donc pas à une rédaction commune en commission mixte paritaire.

Le rapporteur Philippe Bas a expliqué que, dans l'état du droit pénal, la caractérisation de la faute ne repose pas sur des faits objectifs mais sur l'appréciation du juge. Cette dimension a déterminé le Sénat à chercher à compléter le code pénal. La rédaction de l'Assemblée nationale fait, quant à elle, référence à l'état des connaissances scientifiques au moment des faits, ce qui ouvre un champ de discussion sur un terrain qui va bien au-delà de ce que les juges sont habituellement amenés à apprécier.

L'état des connaissances scientifiques au moment des faits n'est pas un élément objectif, gravé dans le marbre et constaté à un instant donné pour la bonne et simple raison que l'unanimité, en la matière, n'est pas toujours de mise. Les conclusions des scientifiques sont souvent diverses et divergentes. J'en veux pour preuve les propos du Gouvernement sur la question des masques puis sur celle des tests ainsi que sa volonté d'abriter ses propos derrière des connaissances scientifiques. Cela ne cache pas le fait que ces connaissances étaient *a minima* divergentes. Au moment où l'Organisation mondiale de la santé (OMS) appelait à tester tout le monde, il est possible de considérer qu'il s'agissait d'une connaissance scientifique. Si elle était retenue, cette rédaction plongerait donc les juges dans une grande perplexité et elle mettrait les justiciables, en l'occurrence les responsables publics, dans un état de vulnérabilité judiciaire préjudiciable.

Mme Yaël Braun-Pivet, députée, présidente. – Nous abordons la discussion des articles soumis à la commission mixte paritaire.

Article 1^{er}

Mme Yaël Braun-Pivet, députée, présidente. – L'article 1^{er} contient trois dispositifs : la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, l'aménagement de la responsabilité pénale et le régime dérogatoire de la détention provisoire.

Comme la rapporteure pour l'Assemblée nationale, je tiens à saluer les avancées réalisées sur cette dernière question et j'espère qu'elles ne poseront pas de difficulté. Le président de la commission des Lois du Sénat et moi-même sommes très attachés aux libertés publiques. Nous avons directement exprimé à la garde des Sceaux, soit lors d'une réunion en commission des Lois, soit de manière informelle, notre désaccord sur les solutions retenues, en la matière, par l'ordonnance n° 2020-303 du 25 mars 2020 portant adaptation de règles de procédure pénale et sa circulaire d'application. Nous pouvons nous réjouir du résultat obtenu.

Le régime des délits non-intentionnels issu de la loi du 10 juillet 2000 constitue notre principal point de divergence. Je ne doute pas que nous réussirons à le lever par nos discussions.

M. Alain Richard, sénateur. – À la différence de Mme Rossignol, je n'ai pas déduit des propos de Mme Guévenoux une volonté de maintenir la rédaction de l'Assemblée nationale. Nous sommes, les uns et les autres, dans l'état d'esprit de chercher une rédaction commune pour déterminer des modalités d'application temporaires du code pénal et non sa transformation durable.

Je converge, en revanche, avec Mme Rossignol sur l'idée qu'il n'est pas utile de mentionner, dans ce dispositif, l'état des connaissances scientifiques. C'est une évidence : tout

juge, à tout moment, doit tenir compte de cet état. C'est pour cela que depuis qu'il existe des juges, il existe des expertises contradictoires au terme desquelles le juge forge son opinion après avoir entendu les diverses présentations de l'état actuel de la science. À ce titre, même si nous ne l'écrivons pas dans la loi, le juge, lorsqu'il sera saisi d'une poursuite contre une personne qui aurait pris une décision mettant en application une perception erronée de l'urgence sanitaire, devra bien se fonder, dans le cadre du litige, sur ce qui était connu et sur les incertitudes qui existaient.

La piste ouverte par le rapporteur Philippe Bas est de nature à nous permettre de trouver un point d'accord. Cette proposition sera appréciée par le Conseil constitutionnel qui veillera à ce que ne soit pas instaurée entre les citoyens une différence, dans l'application du droit pénal, non justifiée par une différence objective de leur situation et de leur capacité de décision. L'adaptation des règles pénales doit se limiter à la prise en compte des conséquences de l'urgence sanitaire qui empêchent d'apprécier pleinement les effets de certaines décisions.

M. Bruno Questel, député. – Je remercie le rapporteur Philippe Bas pour les propos qu'il a tenus sur la démarche des sénateurs et des députés quant à la question de la responsabilité pénale. Nous avons pu percevoir, dans nos échanges avec les maires de nos circonscriptions, leurs inquiétudes concernant le risque qu'ils pourraient encourir dans la mise en place du déconfinement. C'est particulièrement le cas pour la réouverture des écoles, mais aussi des cantines et des équipements périscolaires pour lesquels ils exercent une compétence propre et non une action pour le compte de l'État.

Nos deux assemblées ne peuvent se satisfaire de leurs rédactions respectives. Le rapporteur a eu l'objectivité de dire qu'il nous fallait remettre l'ouvrage sur le métier.

La question de l'état des connaissances scientifiques pose problème. Il est bien évident que les compétences du maire d'une commune de 500 habitants et du ministre chargé de la santé n'auront pas été les mêmes si un jour ils devaient avoir à répondre devant un magistrat de faits survenus pendant l'état d'urgence sanitaire. Notre rôle est de rassurer ces maires qui, dès lundi, rouvriront leurs écoles dès lors que les conditions sanitaires seront réunies, qu'un protocole sera en place et qu'un travail avec les autorités préfectorales aura été accompli.

Il nous faudrait également mettre fin à cette petite musique qui laisse entendre que chaque maire verra inéluctablement sa responsabilité engagée en justice. Il y a une différence essentielle entre la responsabilité politique qu'un élu engageait, par anticipation, lorsqu'il a soumis son nom au suffrage et la responsabilité pénale telle qu'elle pourrait être interprétée dans une acception maximaliste.

Je pense que nous pouvons arriver à un accord dans le respect de l'intérêt général qui nous anime tous.

M. Jean-Pierre Sueur, sénateur. – Je salue l'ouverture du rapporteur Philippe Bas dont la proposition de rédaction est bien plus précise que la disposition adoptée au Sénat. Les maires, avec qui nous sommes tous en contact, connaissent de réelles angoisses, des inquiétudes et des difficultés. Cette rédaction a l'avantage d'exposer simplement les conséquences d'un état de fait. Comme l'a dit M. Alain Richard, la situation des ministres et des maires n'est pas la même.

Il faut se garder d'une vision arquée ou positiviste de la science et des connaissances scientifiques. Nous sommes devant un phénomène nouveau. Face à lui, un comportement scientifique se débarrasse de ses certitudes pour étudier des hypothèses différentes, pour réaliser des expérimentations et effectuer des recherches diverses, notamment en matière de médicament ou de vaccin. Croire qu'il existe une entité dénommée « connaissance scientifique » qui serait unitaire, absolue et qui s'imposerait d'elle-même serait une erreur.

Mme Yaël Braun-Pivet, députée, présidente. – Puisqu'il y a été fait référence, je propose au rapporteur Philippe Bas de présenter sa proposition de rédaction.

M. Philippe Bas, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Cette proposition de rédaction poursuit notre objectif commun sans recréer le régime spécifique de responsabilité que le Sénat avait introduit.

L'Assemblée nationale a préféré une disposition interprétative pour l'appréciation des faits par le juge, en lui demandant de tenir compte des circonstances et des réalités, à savoir l'état des connaissances scientifiques au moment de la décision.

Je vous propose une autre disposition interprétative qui ne touche pas au régime juridique de l'article 121-3 du code pénal mais qui s'inscrit dans le code de la santé publique. Comme la rapporteure Marie Guévenoux le souhaite, puisqu'elle invite à tenir compte de la situation exceptionnelle de crise sanitaire dans l'appréciation que fera le juge de la responsabilité pénale d'une personne poursuivie, cette disposition demande au juge de prendre en compte un certain nombre de paramètres.

Le législateur a veillé, lors de la rédaction de l'article 121-3 du code pénal, à inclure des dispositions interprétatives concernant les diligences normales : *« Il y a également délit [...] s'il est établi que l'auteur des faits n'a pas accompli les diligences normales compte tenu, le cas échéant, de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait »*. Il faut donc bien distinguer ceux qui, dans leur fonction, disposent des informations, ceux qui disposent des moyens matériels et ceux qui n'ont ni les mêmes capacités d'appréciation ni les mêmes moyens matériels. C'est une disposition qui existe déjà mais nous précisons, même si cela va de soi, que l'article 121-3 reste applicable pendant l'état d'urgence sanitaire.

Ce qui enrichit l'orientation donnée au juge dans ma proposition de rédaction, c'est son deuxième alinéa. Il reprend ce qu'a jugé le Conseil d'État en affirmant que le maire de Sceaux ne pouvait aggraver les mesures de l'état d'urgence sanitaire au titre de son pouvoir de police générale, en dépit de sa compétence en matière de protection de l'hygiène publique. Le juge administratif a considéré que, lorsque le législateur instaure un régime de police spéciale exercé par l'État, alors le pouvoir de police générale du maire est réduit. Je voudrais que l'on en tire les conséquences en ce qui concerne la responsabilité pénale des uns et des autres.

La disposition proposée ne dit que cela : elle ne crée aucune responsabilité particulière pour les autorités de l'État, mais elle invite seulement le juge à prendre en compte la répartition des pouvoirs de police administrative qui résulte des articles L. 3131-15 à L. 3131-17 du code de la santé publique, créés par la loi du 23 mars 2020.

En guidant l'appréciation du juge, nous, sénateurs, nous plaçons dans la logique des députés. En revanche nous ne reprenons pas la rédaction de l'Assemblée nationale car elle ne permettrait pas d'atteindre l'objectif que nous partageons. La jurisprudence est déjà établie au plus haut niveau et il nous semble donc inutile de répéter la nécessité pour le juge de prendre en compte le contexte scientifique.

L'antagonisation entre les textes de nos deux assemblées était trop forte, je crois donc qu'il faut nous mettre d'accord par une nouvelle formulation car nous convergions sur le fond.

Mme Marie Guévenoux, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale. – Je vous remercie pour cette proposition de rédaction. Nous devons l'examiner avec le plus grand soin compte tenu de l'urgence de la situation et de l'importance du sujet de la responsabilité pénale.

Le second alinéa pourrait donner à penser que vous établissez une distinction entre des catégories de décideurs. Il ne nous semble pas opportun de l'écrire ainsi dans la loi. Cela reviendrait à réduire les maires et les chefs d'entreprise au rang de simples exécutants de décisions prises par d'autres alors qu'ils sont amenés à exercer des responsabilités importantes dans la gestion de la crise. S'ils ne doivent pas se voir reprocher des décisions qui ne sont pas de leur fait – le juge tiendra compte du contexte et des moyens dont ils disposaient –, ils doivent demeurer des décideurs responsables. Nous sommes en désaccord sur ce second alinéa.

En outre, l'application dans le temps que vous proposez nous pose problème. La disposition dont vous souhaitez l'adoption ne serait applicable que durant l'état d'urgence sanitaire. Or un maire a pu prendre une décision dans le cadre de la gestion de la crise du Covid-19 avant le déclenchement de l'état d'urgence sanitaire. Il pourra être conduit à en prendre après. On verrait alors coexister deux régimes de responsabilité pénale dans une même crise sanitaire.

Concernant la prise en compte de l'état des connaissances scientifiques au moment des faits, nous avons estimé que le juge pourrait apprécier si elles étaient suffisantes et univoques pour déterminer si les décisions prises l'ont été en pleine responsabilité.

M. Philippe Gosselin, député. – J'apprécie ce changement d'attitude. Confronter le texte de chacune de nos assemblées risquait de mener à une impasse. Un troisième texte permet de prendre de la hauteur et de nous extirper de certaines difficultés.

L'état des connaissances scientifiques est quelque chose d'assez fluctuant. Le consensus n'a pas été parfait dans cette crise sanitaire – ni sur les masques, ni sur les médicaments. La personne qui prend une décision le fait donc avec les moyens de l'instant.

Ce qui me semble important, c'est que l'article 121-3 du code pénal demeure applicable. Mais il est nécessaire de l'adapter à l'état d'urgence sanitaire qui est un état d'exception, une situation exorbitante du droit commun. Juridiquement, nous pouvons, sans exonérer ni atténuer la responsabilité pénale, prendre en compte des circonstances particulières qui ne valent que pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire. Limiter l'application de cette disposition à cette période me semble la bonne formule. Au juge de déterminer la manière dont trouvera à s'appliquer l'article 121-3 du code pénal auparavant !

Avec le déconfinement, la réouverture des écoles et la reprise du travail dans les entreprises devraient conduire à ce que ces questions juridiques ne se posent pas de la même manière en juin ou en juillet. Je crois donc possible de trouver un terrain d'entente.

Le second alinéa pose difficulté à la majorité. Mais il tient compte des dernières décisions du Conseil d'État : effectivement, dans cette période particulière, le Premier ministre est investi des pouvoirs les plus larges. Je vous rappelle que, lors de la commission mixte paritaire sur le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, nous nous étions mis d'accord pour atténuer une rédaction qui attribuait presque les pleins pouvoirs au Gouvernement. Les pouvoirs particuliers du Premier ministre effacent en partie le pouvoir de police générale des maires. Des pouvoirs de police organisés différemment peuvent justifier, non d'atténuer ou d'exonérer de responsabilité les maires, ni de voter une amnistie, mais que soient fournies au juge des indications supplémentaires pour apprécier les situations *in concreto*.

M. Raphaël Schellenberger, député. – Lorsqu'un maire prend une décision, il doit en être responsable – avant, pendant ou après l'état d'urgence sanitaire. La proposition de rédaction de M. Philippe Bas ne désresponsabilise pas les maires, mais elle prend acte du fait que le régime juridique de l'état d'urgence sanitaire leur retire certaines des prérogatives dont ils disposent habituellement. En effet, les maires ont été dépossédés d'une partie de leur pouvoir de police générale à la suite de l'adoption des articles L. 3131-15 à L. 3131-17 du code de la santé publique, qui instituent une police administrative spéciale au bénéfice d'autres acteurs, principalement le Premier ministre et le ministre de la santé.

Toutefois, si la rédaction proposée ne convient pas, je vous propose d'en privilégier une qui fasse directement référence aux pouvoirs exceptionnels de police administrative fondés sur les articles que je viens de citer.

M. Alain Richard, sénateur. – Je souhaiterais également proposer une rédaction alternative qui pourrait satisfaire toutes les parties. Il s'agirait de fonder la responsabilité pénale sur les compétences, le pouvoir et les moyens dont disposait l'auteur des faits dans la situation de crise ayant justifié l'état d'urgence sanitaire, ainsi que sur la nature de ses missions et de ses fonctions.

M. Florent Boudié, député. – Je voudrais insister sur le fait que nous ne souhaitons pas exonérer les élus locaux de leurs responsabilités, mais que nous considérons que les circonstances particulières que nous vivons sont de nature à altérer la prise de décision. Nous ne voulons néanmoins pas créer des régimes exceptionnels selon les fonctions et les missions exercées. La proposition formulée par M. Alain Richard pourrait donc représenter un compromis satisfaisant.

Mme Isabelle Florennes, députée. – La rédaction adoptée par le Sénat ne nous convenait pas mais je souhaite que cette commission mixte paritaire parvienne à un compromis. Je voudrais rappeler que l'article 121-3 du code pénal permet déjà au juge d'apprécier les conditions dans lesquelles la responsabilité pénale peut être engagée, y compris les conditions exceptionnelles liées à l'état d'urgence sanitaire. Il est également important de prendre en considération les compétences et les moyens de la personne au moment des faits, ainsi qu'en dispose ce même article. Or les pouvoirs de police administrative incombent aux représentants de l'État, non aux seuls Premier ministre et ministre de la santé.

Nous pouvons discuter de la proposition de M. Alain Richard pourvu qu'elle n'instaure aucun régime juridique particulier, ce que nous cherchons à éviter. Je tiens toutefois à rappeler que tout nouvel ajout au projet de loi que nous pourrions formuler aujourd'hui nourrirait l'incertitude à laquelle sont confrontés les élus et les employeurs. Il nous faut rester particulièrement vigilants à cet égard.

Mme Yaël Braun-Pivet, députée, présidente. – Nous avons maintenant des propositions de rédaction suffisamment constructives pour avancer.

M. Philippe Bas, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Je pense comme vous, madame la présidente, que nous pouvons avancer. Je crois qu'il fallait d'abord retirer le « venin politique » des textes débattus jusqu'à présent et qui ont laissé des traces dans les positions des uns et des autres.

Nous pouvons nous entendre sur trois points. Premièrement, il n'y a pas de distinguo entre les autorités. Deuxièmement, les maires ne sont pas de simples exécutants. Troisièmement, il ne doit pas y avoir création d'un régime spécifique. Ceci a été dit sur tous les tons par la rapporteure et par les membres de la majorité de l'Assemblée nationale. Simple, comme cela existe déjà pour d'autres dispositions, nous souhaitons un guide sur la façon dont doit être appréciée la mise en jeu de l'article 121-3 du code pénal dans les circonstances que nous traversons. S'il faut, pour vous en convaincre encore davantage, modifier ma proposition de rédaction, alors j'y suis prêt.

J'attire tout de même votre attention sur une difficulté que nous rencontrons toujours dans cette matière. Il faut non seulement savoir ce que nous voulons faire mais aussi être compris de ceux qui nous liront. Ne plus prononcer le mot « maire » me paraîtrait en ce sens excessif, car ne pas vouloir les laisser seuls est au cœur de nos préoccupations. Nous aurons des difficultés à les rassurer sur l'étendue de leur responsabilité si le mot « maire » n'apparaît pas dans la rédaction finale.

Je souhaiterais une courte interruption de séance pour que nous puissions nous concerter. J'ai attentivement écouté chacune des interventions et je m'engage à respecter les objectifs qui sont les nôtres même si cela ne se traduit pas nécessairement par la rédaction que chacun avait en tête.

Mme Marie Guévenoux, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale. – Je souhaite remercier le rapporteur Philippe Bas pour sa volonté de trouver une rédaction qui nous convienne, avec toujours cette volonté de ne pas créer de régime spécifique. Vous avez vous-même levé cette préoccupation. Ce point étant clarifié, je rejoins votre demande de suspension de séance.

Mme Yaël Braun-Pivet, députée, présidente. – Les objectifs étant partagés, nous devrions être en capacité de trouver la rédaction idoine.

La séance est suspendue pour trente minutes.

Mme Yaël Braun-Pivet, députée, présidente. – Après plusieurs échanges avec les rapporteurs, nous vous proposons une rédaction de compromis qui me semble opérante et opportune. Il s'agit d'une thématique extrêmement difficile et qui a fait l'objet de plusieurs dizaines d'amendements émanant de tous les groupes. J'espère que les membres de la commission mixte paritaire seront satisfaits par cette nouvelle proposition.

M. Philippe Bas, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Cette proposition de rédaction est plus concise. Elle exprime en termes généraux l'idée de ma précédente proposition de rédaction, à savoir que le juge, dans son appréciation de la responsabilité pénale de l'auteur des faits, devra tenir compte, entre autres choses, des compétences exercées par celui-ci, notamment en tant qu'autorité locale ou employeur.

Renvoyer ainsi aux compétences dont disposait l'auteur des faits, compte tenu de ses fonctions, permet de prendre en compte le fait que celles du maire sont restreintes pendant l'état d'urgence sanitaire par rapport aux compétences de police administrative générale qu'il exerce habituellement, notamment en matière d'hygiène publique. Cette rédaction précise également qu'il convient de tenir compte des moyens dont disposait l'auteur des faits, qui peuvent être limités, notamment dans des petites communes dont les locaux municipaux, les écoles, les salles des fêtes ne sont pas extensibles.

Je prends la responsabilité de soumettre cette proposition de rédaction tenant compte des souhaits exprimés par la rapporteure de l'Assemblée nationale.

Mme Marie Guévenoux, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale. – Si nous savons à quel point il est difficile de modifier, dans ces conditions, le régime de la responsabilité pénale, il nous paraît nécessaire de préciser que le juge apprécie, d'une part, la situation de crise justifiant l'état d'urgence sanitaire et, d'autre part, les moyens dont dispose l'autorité concernée.

Cette rédaction, que nous vous présentons avec le rapporteur du Sénat, est le fruit d'un travail commun. Elle permet de remplir nos deux objectifs : ne pas créer de régime spécifique et envoyer un message clair aux maires et aux décideurs publics ou privés.

M. Alain Richard, sénateur. – On m'interroge sur l'opportunité de viser dans notre rédaction les personnes morales... L'article 121-3 du code pénal comporte deux alinéas bien différents : le troisième s'applique aussi bien aux personnes morales que physiques tandis que le quatrième se limite aux personnes physiques. Je m'en remets au jugement des deux rapporteurs, mais il me semble que la précision qu'ils proposent d'apporter concerne aussi bien la responsabilité des personnes morales que celle des personnes physiques.

M. Jean-Pierre Sueur, sénateur. – Nous restons très attachés à la formulation première du rapporteur Philippe Bas en ce qu'elle parlait clairement des maires et de leur pouvoir de police générale. La nouvelle rédaction met sur le même plan des situations très différentes : d'une part, celle des autorités locales – ce qui désigne, je suppose, notamment les maires – et, d'autre part, celle des employeurs. Nous ne pourrions pas souscrire à cette rédaction et nous nous abstiendrons s'il devait y avoir un vote.

M. Philippe Bas, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Afin de clarifier la rédaction quant à son application aux personnes morales, je propose de supprimer toute mention en son sein des personnes physiques ou morales. Nous renverrons ainsi au champ d'application des diverses dispositions de l'article 121-3 du code pénal.

Mme Yaël Braun-Pivet, députée, présidente. – Cela me paraît souhaitable également.

Mme Marie Guévenoux, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale. – Je suis d'accord avec cette proposition.

Mme Yaël Braun-Pivet, députée, présidente. – Vos rapporteurs proposent donc conjointement cette nouvelle rédaction du II de l'article 1^{er}.

La proposition de rédaction, mise aux voix, est adoptée.

L'article 1^{er} est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 2

M. Philippe Bas, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Cette proposition de rédaction, commune à vos deux rapporteurs, aligne les modalités de transmission des données relatives aux passagers sur les conditions déjà prévues par le code de la sécurité intérieure. La rédaction, qui renvoie à des dispositions préexistantes déjà soumises à l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), permettrait d'éviter un nouveau décret, tout en apportant des garanties suffisantes s'agissant de la transmission de données personnelles.

La proposition de rédaction, mise aux voix, est adoptée.

Mme Marie Guévenoux, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale. – M. Philippe Bas et moi vous proposons de préciser que, le placement en quarantaine étant indépendant de l'état de santé de l'intéressé, il convient de limiter aux seules personnes placées à l'isolement la fin anticipée des mesures les concernant en fonction de leur état de santé.

La proposition de rédaction, mise aux voix, est adoptée.

M. Philippe Bas, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Concernant les victimes de violences intrafamiliales, Marie Guévenoux et moi vous proposons de prévoir qu'un relogement est assuré même dans l'attente d'une décision judiciaire d'éviction de l'auteur des faits. Ce processus peut prendre du temps et il risque d'exposer la victime au danger.

Mme Marie Guévenoux, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale. – Cela constitue une amélioration notable, comme d'ailleurs l'information du procureur de la République.

La proposition de rédaction, mise aux voix, est adoptée.

L'article 2 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 3

M. Philippe Bas, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Je suggère que les modalités de la transmission au préfet d'un certificat médical relatif à l'état de santé de la personne placée à l'isolement soient définies par décret en Conseil d'État.

Mme Marie Guévenoux, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale. – Cela permet de compléter une rédaction imprécise. J'y suis favorable.

La proposition de rédaction, mise aux voix, est adoptée.

L'article 3 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 5

M. Philippe Bas, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Je vous propose de supprimer le pouvoir de constat d'infraction reconnu aux agents de la filiale de la SNCF Gares & Connexions dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, que le Sénat avait supprimé mais qui a été rétabli par l'Assemblée nationale. Ces agents, auxquels il n'a été reconnu des prérogatives de constat d'infractions que depuis le 1^{er} janvier 2020, ne peuvent relever l'identité des personnes, ce qui rendrait délicat l'établissement d'un procès-verbal. Par ailleurs, il semble qu'aucun de ces agents n'ait pu exercer à ce jour ces compétences judiciaires faute pour le pouvoir réglementaire d'avoir fixé les modalités de leur assermentation.

Le Sénat fait un pas vers l'Assemblée nationale en acceptant l'extension de la compétence judiciaire des réservistes de la gendarmerie et des adjoints de sécurité de la police nationale. Nous demandons à l'Assemblée nationale de faire un pas vers nous en retirant celle des agents des gares ferroviaires.

Mme Marie Guévenoux, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale. – Je comprends l'intention qui préside à cette proposition de rédaction. Cependant, le Gouvernement a expliqué aux députés que l'objet de cette disposition consiste à permettre à ces agents le contrôle des accès davantage que la sanction judiciaire par procès-verbal. Si une personne se rend dans une gare sans porter de masque, ils pourraient lui en interdire l'accès. J'émetts donc, à regret, un avis défavorable.

M. Alain Richard, sénateur. – Il me semble que ce pouvoir consistant à demander aux voyageurs d'entrer ou ne pas entrer dans la gare ne relève pas du droit pénal mais de l'organisation du service. Il concerne le domaine réglementaire du code des transports.

La proposition de rédaction, mise aux voix, est adoptée.

L'article 5 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 5 bis A

L'article 5 bis A est adopté dans la rédaction issue des travaux de l'Assemblée nationale.

Article 5 bis

Sur proposition des rapporteurs, l'article 5 bis est supprimé.

Article 5 ter

Sur proposition des rapporteurs, l'article 5 ter est supprimé.

Article 6

M. Philippe Bas, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Le Sénat avait adopté une disposition assez stricte qui mettait fin au système d'information au bout de deux mois, c'est-à-dire à la fin de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire. Cette rédaction est sans doute sévère, mais nous ne souhaitons pas en tout état de cause qu'une personne reste inscrite dans la base de données après la période au cours de laquelle elle est considérée comme ayant pu être contaminée. Si cette personne, non contaminée, tombe finalement malade trois ou quatre mois plus tard, elle rentrera alors dans le dispositif par un test de dépistage : le laboratoire introduira le résultat de ce test dans le « grand ordinateur » et la plateforme de l'Assurance-maladie la contactera afin de savoir qui elle avait rencontré les jours précédant la déclaration de la maladie. Par conséquent, il n'y a pas de raison tirée des nécessités du traçage des personnes exposées au risque de contamination de maintenir pendant plusieurs mois le nom des personnes invitées à effectuer des tests dans la base de données.

Je vous propose un compromis qui prévoit que les systèmes d'information disparaissent non pas au bout de deux mois, mais six mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire, c'est-à-dire au début de l'année prochaine.

Cependant, il ne faut pas laisser dans le « grand ordinateur » des données personnelles qui ne sont pas strictement nécessaires à la remontée d'une filière de contamination. Les données collectées pourraient donc être conservées trois mois au maximum après leur collecte.

M. Philippe Gosselin, député. – Je me rallie volontiers à la proposition du rapporteur du Sénat. Il y a une vraie question sur le temps de conservation des données. La CNIL s'est toujours prononcée en faveur de durées strictement nécessaires et proportionnées. Une période de trois mois permettrait d'être en conformité avec sa jurisprudence, qui fait référence en la matière.

Mme Yaël Braun-Pivet, députée, présidente. – La commission des Lois de l'Assemblée nationale a auditionné à deux reprises la CNIL en l'espace d'un mois. Nous avons parfaitement conscience de l'utilité de ses avis éclairés.

Mme Marie Guévenoux, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale. – Votre proposition de rédaction sur la durée de mise en œuvre des systèmes d'information est proche de celle adoptée à l'Assemblée nationale et j'y suis favorable.

S'agissant de la durée de trois mois pour la conservation des données identifiantes, nous considérons cette précision superflue puisqu'elle ne doit pas être fixée par la loi mais en fonction de la nécessité de conserver ces données au regard des finalités poursuivies, sous le contrôle de la CNIL.

Mme Laurence Rossignol, sénatrice. – L'équilibre entre l'efficacité sanitaire du système et la protection d'un certain nombre de valeurs fondamentales comme la protection des données, le secret médical et le consentement, est difficile à trouver.

Sur le plan sanitaire, il n'est pas utile de garder des données personnalisées identifiantes plus de trois mois. Cette période suffit pour rechercher les cas contacts, les prévenir et leur proposer les mesures nécessaires. Au-delà, les éléments ne doivent pouvoir

être conservés qu'à condition d'être anonymisés et utilisés dans un but épidémiologique. En aucun cas, l'identité des personnes n'est nécessaire sur le plan sanitaire.

J'entends la position de la rapporteure de l'Assemblée nationale sur les domaines de la loi et du règlement concernant la question des durées. En raison du caractère exceptionnel et dérogatoire de cette loi et du fait que le Parlement accepte de nombreuses atteintes, certes nécessaires, aux libertés fondamentales, j'estime que la loi doit fixer ce cadre et qu'il n'est pas souhaitable de confier cette question à un décret. Nous soutenons la proposition de rédaction du rapporteur Philippe Bas.

Mme Marie Guévenoux, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale. – Je ne souhaite pas que cette proposition de rédaction, dont les effets devraient être limités, pose problème. Je suis donc prête à la soutenir.

La proposition de rédaction, mise aux voix, est adoptée.

M. Philippe Bas, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Je vous propose maintenant de rétablir un avis conforme de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sur le dispositif, ce qui serait rassurant. Peut-être m'objectera-t-on qu'il y a des doutes sur la constitutionnalité de cette disposition exceptionnelle. Certains penseront même qu'il n'y a pas de doute sur cette inconstitutionnalité. Dans la mesure où le Président de la République, après le Président du Sénat, ainsi que plusieurs groupes politiques ont manifesté l'intention de saisir le Conseil constitutionnel, je suis pleinement rassuré par le fait que, si inconstitutionnalité il y a, celle-ci sera purgée.

M. Jean-Pierre Sueur, sénateur. – Certains d'entre nous éprouvent une réelle difficulté à adopter l'article 6, en particulier du fait du non consentement des personnes concernées à la collecte de leurs données. C'est pourquoi il est nécessaire de poser des garanties fermes, comme l'a proposé le Sénat. Celle détaillant le contenu du décret n'est cependant pas reprise dans la proposition de rédaction de M. Philippe Bas.

Pour ce qui est de l'avis conforme, il s'agit d'un point important sur lequel le Sénat s'est beaucoup interrogé. Le fait que le décret suive l'avis de la CNIL est une garantie notable.

M. Philippe Gosselin, député. – J'ai défendu la généralisation de cette disposition aux autres décrets permettant l'extension des fichiers existants dont les finalités seront élargies à la lutte contre le Covid-19 en application de la présente loi. Il est important qu'il y ait un contrôle de la CNIL et un avis conforme. J'entends bien l'objection rappelée par le ministre des solidarités et de la santé en séance publique hier : le Conseil constitutionnel s'est déjà penché sur cette question en 2006 ; il s'est opposé au caractère conforme de l'avis. Il arrive cependant que le Conseil Constitutionnel fasse évoluer sa jurisprudence. Le Parlement légifère ; le Conseil constitutionnel jugera. Osons ! Dans un tel moment, sur un tel sujet, il serait rassurant et de bonne politique que la CNIL puisse rendre un avis conforme.

Mme Marie Guévenoux, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale. – Le ministre a bien rappelé le caractère inconstitutionnel d'une telle disposition, je n'y reviens pas. Par ailleurs, la CNIL a déjà été saisie du décret permettant la création des deux systèmes d'information. Comme nous le confirmera M. Philippe Gosselin, l'avis a été délibéré hier et il sera rendu public lundi. Par conséquent, il est difficile de changer les règles à appliquer dans un contexte aussi contraint.

M. Philippe Gosselin, député. – J'ai en effet soulevé cette incongruité consistant à délibérer sur un décret pris en application d'une loi pas encore votée.

Mme Marie Guévenoux, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale. – La difficulté vient du fait que le décret devrait désormais obtenir l'avis conforme de la CNIL alors que celui-ci a déjà été présenté.

Je comprends néanmoins qu'il s'agit d'un point important pour le rapporteur du Sénat. Je ne souhaite pas en faire un point de blocage.

M. Alain Richard, sénateur. – Je m'en veux de troubler cette concorde : le résultat du pari que vous suggérez est malheureusement certain. Il ne s'agit pas de n'importe quel point d'interprétation de la Constitution mais de l'intégrité du pouvoir réglementaire du Premier ministre. Il n'y a aucun doute sur la décision du Conseil constitutionnel. Sans méconnaître l'immense liberté dont nous disposons en tant que législateurs, il s'agirait d'une manière inconséquente de légiférer.

M. Philippe Bas, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Je rappelle que, pendant des décennies, dans le domaine de la police, les fichiers soumis à la CNIL devaient faire l'objet d'un avis conforme. Depuis, le Conseil constitutionnel a certes rendu des décisions, mais vouloir lier l'exercice du pouvoir réglementaire à l'avis d'une autorité administrative indépendante, qui fait d'ailleurs partie de la mouvance de l'exécutif, ne relève pas d'une aberration absolue. Même si cette procédure est exceptionnelle, je suis d'avis qu'il appartient au Conseil Constitutionnel de prendre ses responsabilités. Nul n'envisage de soumettre l'exercice du pouvoir réglementaire à des restrictions générales disproportionnées au regard de la situation que nous vivons.

M. Philippe Gosselin, député. – Il s'agit, en effet, d'une procédure exceptionnelle. Les textes ne prévoient pas d'avis conforme de la CNIL. Mais à circonstances exceptionnelles, texte exceptionnel ! Nous n'intégrons pas cet avis conforme dans le droit commun mais dans un état d'urgence sanitaire, un état d'exception. Cette procédure est adaptée et proportionnée à la gravité de la situation.

M. Florent Boudié, député. – Je partage les propos de M. Alain Richard sur le caractère incongru et inconséquent de cette disposition. Le rôle du législateur n'est pas d'interroger le Conseil constitutionnel. Or, c'est ce que certains souhaiteraient faire. Pour autant, compte-tenu des circonstances exceptionnelles rappelées par le député Philippe Gosselin et de la nature particulière du dispositif en cause, nous ne souhaitons pas faire de ce sujet un point bloquant de la commission mixte paritaire.

Mme Laurence Rossignol, sénatrice. – Le droit constitutionnel est essentiellement jurisprudentiel. Les parlementaires sont parfois étonnés par des décisions du Conseil constitutionnel qu'ils n'anticipent pas. Le Conseil constitutionnel est chargé de vérifier la conformité de la loi à un certain nombre de principes, mais aussi de veiller à la garantie des libertés fondamentales. Personne ne peut, ni ici ni jamais, anticiper ses décisions. Dès lors que le Président de la République a annoncé qu'il allait saisir le Conseil constitutionnel, rendons-lui sa responsabilité de dire si le législateur a voté une disposition contraire, ou non, à la Constitution.

La proposition de rédaction, mise aux voix, est adoptée.

M. Philippe Bas, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Je vous propose maintenant de rétablir les modalités de désignation des parlementaires appelés à siéger dans l’instance de contrôle du système d’information que nous autorisons le Gouvernement à mettre en place, telles qu’elles figuraient dans le texte adopté par le Sénat. Les compétences nécessaires ne sont pas forcément celles de l’office parlementaire d’évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) puisqu’il s’agit surtout de protection des données personnelles. Je vous propose donc que les parlementaires soient désignés par les présidents de leurs assemblées respectives comme c’est généralement le cas.

Mme Marie Guévenoux, députée, rapporteure pour l’Assemblée nationale. – Je partage votre point de vue. C’est la position que j’ai défendue hier en séance publique à l’Assemblée nationale.

La proposition de rédaction, mise aux voix, est adoptée.

L’article 6 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 6 bis

Sur proposition des rapporteurs, l’article 6 bis est supprimé.

Article 6 ter

Mme Laurence Rossignol, sénatrice. – Les sénateurs ont adopté, presque à l’unanimité, cet article qui prévoit que, pendant l’état d’urgence sanitaire, les banques cessent de prélever sur les ménages vulnérables des frais bancaires et autres frais de commission. Nous nous appuyions notamment sur la définition que le code monétaire et financier donne des personnes en situation de fragilité. Cet amendement était justifié par l’accroissement de la pauvreté malgré le chômage partiel et les filets de sécurité mis en œuvre. Les banques ne jouent pas le jeu qu’elles ont pourtant été incitées à jouer par le Président de la République. Il nous semble que, dans l’état d’urgence sanitaire, il y a aussi un état d’urgence social à mettre en œuvre.

L’exposé des motifs de l’amendement du Gouvernement qui a supprimé cet article n’est pas convaincant.

Le premier argument était qu’il s’agissait d’un cavalier législatif. Je vous avoue avoir des difficultés à distinguer le cavalier de la troupe. Je crois que nous faisons tous au mieux pour que nos concitoyens, en particulier les plus vulnérables, ne soient pas durement frappés par la crise.

Le second argument était celui d’un effet d’aubaine. Je trouve cela presque indécent de sous-entendre que les ménages vulnérables profiteraient de la situation alors qu’il y a tant de dispositifs qui sont à l’origine d’effets d’aubaine dans le secteur économique.

Je propose donc de maintenir l’article 6 ter.

Mme Marie Guévenoux, députée, rapporteure pour l’Assemblée nationale. – Nous émettrons un avis défavorable. Je tiens à préciser que le ministre des solidarités et de la santé a indiqué, en séance publique, qu’il ne reprenait pas à son compte le terme « *effet d’aubaine* ».

M. Jean-Pierre Sueur, sénateur. – Cet amendement est emblématique. Dans l'examen de ce projet de loi, la position de mon groupe était que nous étions fondés à présenter des amendements sur tous les sujets traités par la loi du 23 mars 2020 puisqu'il s'agit d'une prolongation des effets de cette loi.

L'absence de mesures sociales dans l'ensemble de ce texte nous pose problème. L'article 6 *ter* est une disposition à laquelle nous tenons. Nous proposons son maintien et nous souhaiterions qu'il fasse l'objet d'un vote de la commission mixte paritaire.

M. Philippe Bas, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Ce projet de loi n'a pas, de prime abord, de visée sociale. Mais ce n'est pas une fin de non-recevoir à la proposition, par ailleurs pertinente, des sénateurs socialistes qui a été adoptée par le Sénat. Si elle devait être retenue aujourd'hui, il conviendrait d'en modifier la rédaction car la définition des personnes en situation de fragilité financière sera un nid à contentieux. Je pense que nous devrions nous en tenir aux allocataires du revenu de solidarité active (RSA) pour avoir une catégorie bien définie. C'est difficile d'avancer à l'aveugle alors que nous sommes au stade ultime de ce texte et que nous n'avons pas de corde de rappel.

Mme Yaël Braun-Pivet, députée, présidente. – Cela définirait mieux les choses, en effet.

M. Guillaume Vuilletet, député. – Il faut en rester au thème de l'état d'urgence sanitaire. Les mesures sociales mises en œuvre par le Gouvernement se chiffrent déjà en centaines de millions d'euros. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en rajouter.

Mme Yaël Braun-Pivet, députée, présidente. – Mme Rossignol et M. Sueur, acceptez-vous l'amodiation proposée par le rapporteur du Sénat ?

Mme Laurence Rossignol, sénatrice. – Nous la refusons. Réduire le dispositif aux seuls allocataires du RSA écarte trop de personnes vulnérables. La rédaction que je propose est technique mais elle est précise puisqu'elle fait référence au code de l'action sociale et des familles – pour les allocataires du RSA – et au code monétaire et financier – pour les clients vulnérables. C'est une législation connue des banques.

M. Philippe Bas, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Les dispositions réglementaires prises pour l'application de l'article L. 312-1-3 du code monétaire et financier laissent place à l'appréciation du banquier dans la définition des personnes qui relèvent de cette catégorie. Compte tenu de ce flou, et sans nier la réalité du problème ni la nécessité de le traiter, il ne me paraît pas souhaitable que cette mesure figure dans la loi dont nous discutons. Nous allons examiner de nombreux textes pour faire face aux conséquences sociales et économiques de l'épidémie. Je serai très ouvert à l'approbation d'une disposition inspirée de celle-ci. Mais ce n'est pas le moment.

Mme Laurence Rossignol, sénatrice. – Nous souhaitons maintenir la rédaction de l'article 6 *ter*. J'ai entendu les mots d'empathie à l'égard des personnes vulnérables. Le Gouvernement pourra toujours proposer une meilleure rédaction à l'avenir. Cela fera l'objet d'une proposition de loi du groupe Socialiste et républicain au Sénat.

La proposition de maintien de l'article 6 ter dans la rédaction du Sénat, mise aux voix, n'est pas adoptée.

Sur proposition des rapporteurs, l'article 6 ter est supprimé.

Article 7

M. Philippe Bas, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Nous devons assurer l'égalité des droits des voyageurs se rendant dans les territoires d'outre-mer face aux mesures de quarantaine que prévoit le projet de loi. Ces personnes doivent avoir le choix du lieu d'exécution de la mesure, entre leur domicile ou un autre lieu d'hébergement adapté, comme le prévoit l'article 2 en droit commun. Je vous propose de supprimer la disposition dérogatoire adoptée par l'Assemblée nationale et, si besoin, de renvoyer d'éventuelles adaptations au décret.

Mme Marie Guévenoux, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale. – Je comprends les difficultés que peut soulever cette disposition dérogatoire. Il n'est pas envisageable que les Français disposent de droits différents selon qu'ils sont soumis à des mesures de quarantaine en France métropolitaine ou outre-mer. Hier, la ministre des outre-mer a rappelé à l'Assemblée nationale sa préoccupation née de l'insularité de certains de ces territoires, qui les rend d'autant plus vulnérables au virus une fois qu'il y est entré.

Il importe que, lorsqu'un voyageur arrive dans un de ces territoires, le préfet puisse vérifier qu'il dispose d'un domicile permettant une quarantaine dans des conditions de salubrité satisfaisantes. Si un décret le lui permet, je ne vois pas d'inconvénient à ce que nous adoptions votre proposition de rédaction.

M. Guillaume Vuilletet, député. – La différence de traitement entre les territoires peut facilement être vécue comme une sanction, mais il faut rappeler que l'objectif de ces mesures consiste à protéger les espaces épargnés par le virus en évitant les cas importés.

Je vous propose une rédaction qui maintient la compétence du préfet pour décider la mise en place d'une mesure de quarantaine, tout en permettant à la personne concernée de demander à être hébergée à l'adresse de son choix si elle le souhaite.

M. Philippe Gosselin, député. – J'entends les raisons sanitaires liées à l'insularité – que l'on retrouve aussi en Corse – et à l'éloignement de ces territoires. Des conditions sanitaires et géographiques différentes ont conduit à la rédaction de cet alinéa, mais il importe également de respecter l'égalité républicaine sur l'ensemble du territoire national.

Mme Yaël Braun Pivet, députée, présidente. – J'ai longuement échangé avec la ministre des outre-mer à ce sujet. Sa préoccupation est de protéger ces territoires dont certains sont, pour l'heure, relativement épargnés par l'épidémie mais qui présentent des conditions d'habitat telles que la propagation du virus y serait favorisée. La proposition de rédaction de M. Guillaume Vuilletet pourrait permettre d'assurer au mieux l'égalité de droits des citoyens tout en préservant l'impératif de sécurité sanitaire auxquels les rapporteurs sont tous deux attachés.

M. Philippe Bas, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Je vais essayer de faire un pas dans votre direction. Il semble que l'adaptation par décret ne vous paraisse pas suffisante pour empêcher qu'une personne effectue sa quarantaine dans un lieu insalubre ou dans lequel la promiscuité serait telle que la mesure, au lieu d'empêcher la propagation de l'épidémie, la faciliterait. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Je cherche une solution qui

nous permette de ne pas remettre la décision au préfet, par dérogation à ce qui prévaut pour l'ensemble des Français.

Je crois que nous pouvons trouver la rédaction idoine. Je propose de remplacer la décision préfectorale par un droit d'opposition du préfet au lieu choisi par la personne concernée, si les exigences sanitaires ne sont pas satisfaites.

M. Guillaume Vuilletet, député. – Je ne suis pas hostile à cette formulation. Mais il faut alors prévoir que le représentant de l'État puisse imposer son choix en cas de désaccord.

Mme Marie Guévenoux, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale. – La proposition du rapporteur du Sénat me convient.

La proposition de rédaction, mise aux voix, est adoptée.

L'article 7 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 8

Mme Yaël Braun-Pivet, députée, présidente. – Nous en venons à l'article 8 sur lequel le rapporteur du Sénat a déposé une proposition de rédaction.

M. Philippe Bas, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Elle se justifie par son texte même. L'entrée en vigueur des garanties apportées par ce projet de loi aux personnes placées en quarantaine ou à l'isolement ne saurait être reportée à une date trop lointaine, car est en jeu la protection des libertés individuelles.

Mme Marie Guévenoux, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale. – Vous souhaitez avancer la date d'entrée en vigueur des dispositions relatives au régime de la quarantaine et de l'isolement. Je propose de fixer cette date au 1^{er} juin.

M. Philippe Bas, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Cela me convient.

La proposition de rédaction, mise aux voix, est adoptée.

L'article 8 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

La commission mixte paritaire adopte, ainsi rédigées, l'ensemble des dispositions restant en discussion du projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions.

Mme Yaël Braun-Pivet, députée, présidente. – Je remercie chacun de son engagement en faveur de la réussite de cette commission mixte paritaire.

La réunion est close à 14 h 20.

MISSION D'INFORMATION SUR LA LUTTE CONTRE L'ILLECTRONISME ET POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Mercredi 13 mai 2020

- Présidence de M. Raymond Vall, président d'âge -

La réunion est ouverte à 18 heures.

Réunion constitutive (en téléconférence)

M. Raymond Vall, président. – En ma qualité de président d'âge, il me revient de présider la réunion constitutive de la mission d'information sur la lutte contre l'illectronisme et pour l'inclusion numérique. Avant toute chose, permettez-moi d'avoir une pensée pour tous nos concitoyens qui ont été, ou sont touchés, par la crise du Covid-19. Je souhaite également vous dire combien je suis heureux de vous retrouver, même si ce n'est pour l'instant que de manière virtuelle.

Cette mission a été créée en application du droit de tirage des groupes politiques, prévu par l'article 6 *bis* du Règlement du Sénat. Le groupe du Rassemblement démocratique et social européen en a formulé la demande par un courrier du 28 janvier dernier adressé par son président, notre collègue Jean-Claude Requier. La Conférence des présidents du 25 février en a pris acte. Les vingt-trois membres de la mission ont été nommés, sur proposition de l'ensemble des groupes politiques, lors de la séance publique du mercredi 4 mars. Malheureusement, la crise du Covid-19 et le confinement ne nous ont pas permis de nous réunir plus tôt. C'est chose faite aujourd'hui grâce à cette réunion en visioconférence.

Nous devons désigner le président de la mission d'information. J'ai reçu la candidature de notre collègue M. Jean-Marie Mizzon.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La mission d'information procède à la désignation de son président, M. Jean-Marie Mizzon.

- Présidence de M. Jean-Marie Mizzon, président -

M. Jean-Marie Mizzon, président. – Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez pour présider nos travaux. Je m'associe aux paroles de soutien de notre président d'âge et vous dis également ma joie de vous retrouver par l'intermédiaire de l'outil numérique. C'est pour moi un grand honneur de présider les travaux d'une mission d'information, car, sénateur depuis 2017, c'est la première fois que j'accède à une telle responsabilité.

Cette mission s'inscrit dans la suite des travaux conduits par plusieurs de nos collègues, comme ceux de Mme Catherine Morin-Desailly, présidente de la commission de la culture du Sénat, qui a rédigé en juin 2018 un rapport d'information sur la formation à l'heure du numérique intitulé *Prendre en main notre destin numérique : l'urgence de la formation*, dont les préconisations demeurent d'actualité, ou ceux de Mme Pascale Gruny, membre de la présente mission d'information, qui nous apportera son expérience professionnelle et la vision

de la délégation aux entreprises du Sénat pour laquelle elle a rédigé, en juillet 2018, un rapport d'information sur la transition numérique des PME intitulé *Accompagnement de la transition numérique des PME : comment la France peut-elle rattraper son retard ?* Je pourrais citer également le rapport d'information de M. Gérard Longuet, paru en octobre 2019, au nom de la commission d'enquête sur la souveraineté numérique, ou encore le récent rapport d'information de M. Jacques Genest, au nom de la commission des finances, sur l'implantation des services de l'État dans les territoires intitulé *Agir pour nos concitoyens : redonner de la proximité et de l'efficacité à l'action publique dans les territoires*. Enfin, on pourrait citer aussi le rapport d'information publié en janvier 2020 des députés Éric Bothorel et Laure de La Raudière sur la couverture mobile et numérique du territoire.

La crise sanitaire que nous traversons a montré, plus que jamais, le rôle du numérique dans notre société, et révélé l'ampleur du handicap dont souffre toute personne qui n'y a pas accès ou y a mal accès, pour quelque raison que ce soit.

Ce sujet est l'une de mes préoccupations. Sénateur d'un département rural, à l'exception du sillon mosellan et de l'ancien bassin houiller, j'ai constaté, comme nombre de nos collègues, le grand écart entre un État qui se dématérialise à grande vitesse et une formation aux usages numériques dispensée à petite vitesse.

J'ai ainsi posé une question écrite, en mars 2019, au ministre de l'éducation nationale, à laquelle il n'a toujours pas répondu d'ailleurs. Je l'interrogeais sur le fait, que, de l'aveu même de son ministère, « *l'équipement informatique et numérique dans les écoles publiques du premier degré est moins généralisé que dans les établissements publics du second degré* »... Dans une autre question, à laquelle il a été répondu, sur la dématérialisation des procédures administratives, j'ai plaidé pour une période de transition avec le maintien d'un canal d'accès traditionnel – papier ou téléphonique – aux services publics.

La mission d'information se déplacera donc dans des maisons de services au public afin d'apprécier si elles sont seulement des points d'accueil et d'information et combien d'entre elles comprennent des représentants compétents des services publics essentiels – allocations familiales, assurance maladie, retraite, impôts, etc.

Compte tenu de la suspension des travaux parlementaires cet été, nos travaux devront prendre fin au 30 septembre prochain, ce qui ne nous laisse que deux mois d'investigations. C'est la raison pour laquelle nous allons essayer de commencer nos auditions dès la semaine prochaine.

Afin de rattraper le retard dû à la crise actuelle et afin de densifier les auditions, je vous propose d'organiser quatre tables rondes en visioconférence : une avec les acteurs du numérique, les plateformes et les établissements publics qui développent des programmes d'aide aux usages du numérique ; une deuxième avec les associations qui développent des programmes d'aide aux usages du numérique ; une troisième avec des *think tanks* et des chercheurs ; et enfin, une dernière avec des start-up qui proposent de faciliter les usages, l'éducation, la formation au numérique.

Par ailleurs, une visioconférence sera organisée avec les directions générales compétentes de l'Union européenne pour connaître les intentions de la Commission européenne, qui entend actualiser le plan d'action en matière d'éducation au numérique. À

l'heure actuelle, ce plan comprend « onze actions visant à soutenir l'utilisation des technologies et le développement des compétences numériques dans l'éducation ».

Nous entendrons également, sans doute en septembre, les ministres concernés afin de tester les propositions que notre mission formulera. Ce sera donc une mission « 2.0 » avec une vitesse de connexion élevée !

Je vous propose maintenant de procéder à la désignation du bureau de la mission, en commençant par le rapporteur.

Le groupe du Rassemblement démocratique et social européen, qui est à l'origine de notre mission d'information, propose le nom de notre collègue Raymond Vall. Comme l'indique l'article 6 *bis* du Règlement du Sénat, lorsque le groupe à l'origine de la demande de création d'une commission d'enquête ou d'une mission d'information sollicite la fonction de rapporteur pour l'un de ses membres, elle est de droit s'il le souhaite.

La mission d'information procède à la désignation de son rapporteur, M. Raymond Vall.

M. Jean-Marie Mizzon, président. – Nous allons maintenant désigner les vice-présidents. Conformément à l'usage, les deux groupes dont les effectifs sont les plus importants auront chacun deux représentants et chaque autre groupe aura un représentant, président et rapporteur compris.

Compte tenu des désignations du président et du rapporteur qui viennent d'avoir lieu, la répartition des postes de vice-présidents est donc la suivante : pour le groupe Les Républicains, deux vice-présidents ; pour le groupe socialiste et républicain, deux vice-présidents ; pour le groupe La République En Marche, un vice-président ; pour le groupe communiste républicain, citoyen et écologiste, un vice-président ; et, pour le groupe Les Indépendants – République et Territoires, un vice-président.

J'ai reçu les candidatures de M. Serge Babary et Mme Martine Berthet pour le groupe Les Républicains ; Mme Viviane Artigalas et Mme Angèle Prévaille pour le groupe socialiste et républicain ; M. André Gattolin pour le groupe La République En Marche ; M. Pierre Ouzoulias pour le groupe communiste républicain, citoyen et écologiste et M. Emmanuel Capus pour le groupe Les Indépendants – République et Territoires.

S'il n'y a pas d'opposition, je vous proposer de ratifier cette liste.

La mission d'information procède à la désignation des vice-présidents : M. Serge Babary, Mmes Martine Berthet, Viviane Artigalas et Angèle Prévaille, MM. André Gattolin, Pierre Ouzoulias et Emmanuel Capus.

M. Patrick Chaize. – La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat a aussi beaucoup travaillé sur le numérique. En particulier, avec Hervé Maurey, nous avons publié un rapport d'information sur la couverture numérique du territoire. Ces travaux pourraient être utiles et s'ajouter à la liste des rapports que vous avez mentionnés.

M. Jean-Marie Mizzon, président. – Tout à fait. Cette liste n'était pas exhaustive ; elle visait simplement à montrer l'intérêt du sujet. Le programme proposé est dense, et notre calendrier est très serré.

Mme Martine Berthet. – Cette mission tombe à point nommé, après la période de confinement et de télétravail que nous avons vécue. Elle permettra de faire le point sur les avancées des usages du numérique par les entreprises dans certains secteurs et sur les reculs dans certaines administrations.

M. Jean-Marie Mizzon, président. – Absolument. La période de confinement a aussi montré que certains enfants n'étaient pas équipés pour suivre des cours de manière dématérialisée.

Mme Pascale Gruny. – L'Aisne figure, malheureusement, parmi les départements plus touchés par l'illettrisme et, par voie de conséquence, par l'illectronisme - on l'a constaté pendant la crise. Comme ce département est parmi les plus pauvres, l'accès des élèves et des écoles aux tablettes et aux ordinateurs est parfois compliqué. Les écoles hésitent à ouvrir à cause des protocoles sanitaires et les enfants qui viennent ne sont pas nécessairement ceux qui en ont le plus besoin. Enfin, autre sujet, nous ne devons pas oublier, dans notre rapport, les enjeux du numérique pour les petites entreprises si elles veulent être concurrentielles par rapport à des plateformes comme Amazon, qui ont prospéré pendant cette période.

M. Jean-Marie Mizzon, président. – Je vous remercie. Nous vous apporterons rapidement des précisions sur le calendrier plus précis de nos travaux. En particulier nous entendrons prochainement l'Assemblée des communautés de France (AdCF), qui, avec France Urbaine et les Interconnectés, réseau des territoires innovants, a publié récemment le manifeste *Agir face à l'urgence de l'illectronisme*.

La téléconférence est close à 18 h 25.

**PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA SEMAINE
DU 18 MAI ET A VENIR**

Commission des affaires économiques

Mercredi 20 mai 2020

à 9 heures

En téléconférence

Ouverte à la presse par téléconférence – Captation vidéo

- Table ronde sur le thème : « Commerce international, libre-échange, mondialisation : quels enseignements tirer de la crise ? », autour de :

- . M. Pascal Lamy, ancien directeur général de l'Organisation mondiale du commerce ;
- . M. Jean-Hervé Lorenzi, président du Cercle des économistes ;
- . M. Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier ministre ;
- . M. Jean-Pascal Tricoire, président-directeur général de Schneider Electric.

à 11 h 15

Salle Médicis et en téléconférence

Ouverte à la presse par téléconférence – Captation vidéo

En commun avec la commission des finances

- Audition de M. Éric Lombard, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

Commission des affaires étrangères

Mercredi 20 mai 2020

à 9 h 30

En téléconférence

- Audition de M. Rémy Rioux, directeur général de l'Agence française de développement (AFD) et du Dr John Nkengasong, directeur du Centre africain de prévention et de contrôle des maladies, sur l'aide publique au développement en Afrique face à l'épidémie de Coronavirus (captation vidéo).

- Communication de M. Christian Cambon, président, sur le projet de loi portant diverses dispositions urgentes pour faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19.

Commission des affaires sociales

Mercredi 20 mai 2020

à 8 h 30

Salle n° 263 – En téléconférence

- Examen du rapport pour avis sur la proposition de loi visant à apporter un cadre stable d'épanouissement et de développement aux mineurs vulnérables sur le territoire français (n° 311, 2019-2020) (Rapporteuse pour avis : Mme Véronique Guillotin).
- Sous réserve de sa transmission, examen du rapport pour avis¹ sur le projet de loi portant diverses dispositions urgentes pour faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 (A.N., XV^e lég., n° 2907) (Rapporteur pour avis : M. René-Paul Savary).
- Examen du rapport d'information sur le droit social applicable aux travailleurs indépendants économiquement dépendants (Rapporteurs : M. Michel Forissier, Mmes Catherine Fournier et Frédérique Puissat).

Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

Mercredi 20 mai 2020

à 9 h 30

Salle René Monory – En téléconférence

- Audition de M. Jean-François Guégan, professeur à l'École des hautes études en santé publique, membre du Conseil national français sur les changements globaux, sur le thème « crise environnementale et pandémies » (captation vidéo).
- Communication de M. Guillaume Chevrollier sur les répercussions de la crise du covid-19 sur le secteur de l'eau et sur la biodiversité.

Commission de la culture, de l'éducation et de la communication

Mercredi 20 mai 2020

à 9 h 30

En téléconférence

- Communications, suivies d'un débat, sur les résultats des travaux des groupes de travail sectoriels sur les conséquences de l'épidémie de Covid-19 :
 - . Enseignement supérieur (M. Stéphane Piednoir) ;
 - . Presse (M. Michel Laugier) ;
 - . Industries culturelles (Mme Françoise Laborde) ;
 - . Jeunesse et vie associative (M. Jacques-Bernard Magner).

Commission des finances

Mardi 19 mai 2020

à 14 h 30

Salle René Monory - En visioconférence

- Examen du rapport pour avis de M. Albéric de Montgolfier, rapporteur, sur le projet de loi n° 2907 (A.N. XVe lég.) portant diverses dispositions urgentes pour faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, sous réserve de sa transmission.

Délai limite pour le dépôt des amendements : Lundi 18 mai à 12 heures

- Examen des amendements de séance déposés sur les articles délégués au fond sur le texte de la commission des lois (n° 365, 2019-2020), sur la proposition de loi n° 179 (2019-2020) relative aux Français établis hors de France, déposée par M. Bruno Retailleau et plusieurs de ses collègues (M. Jérôme Bascher, rapporteur pour avis).

Mercredi 20 mai 2020

à 9 h 45

Salle Médecis - En visioconférence

- Examen du rapport de M. Michel Canevet, rapporteur, et élaboration du texte de commission sur la proposition de loi n° 339 (2019-2020) visant à rendre effectif et à renforcer le plafonnement des frais bancaires, déposée par MM. Patrick Kanner, Claude Raynal, Vincent Éblé, Mme Laurence Rossignol, M. Jacques Bigot et plusieurs de leurs collègues.

Délai limite pour le dépôt des amendements : Lundi 18 mai à 12 heures

à 11 h 15

Salle Médecis - En visioconférence

Ouverte à la presse par visioconférence – Captation vidéo

En commun avec la commission des affaires économiques

- Audition de M. Éric Lombard, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale

Mardi 19 mai 2020

à 10 heures

Salle Médecis - En visioconférence

- Examen des amendements éventuels sur le texte n° 365 (2019-2020) de la commission sur la proposition de loi n° 179 (2019-2020) relative aux Français établis hors de France, présentée par M. Bruno Retailleau et plusieurs de ses collègues (rapporteur : Mme Jacky Deromedi).

Mercredi 20 mai 2020

à 10 heures

Salle Clemenceau - En visioconférence

- Examen du rapport de M. Alain Marc et du texte proposé par la commission sur la proposition de loi n° 311 (2019-2020) visant à apporter un cadre stable d'épanouissement et de développement aux mineurs vulnérables sur le territoire français, présentée par Mme Josiane Costes et plusieurs de ses collègues.

Le délai limite pour le dépôt des amendements, auprès du secrétariat de la commission (Ameli commission), est fixé au Vendredi 15 mai 2020 à 12 heures.

- Examen du rapport de Mme Muriel Jourda et du texte proposé par la commission sur le projet de loi n° 2907 (A.N., XV^e lég.) portant diverses dispositions urgentes pour faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 (sous réserve de sa transmission) (procédure accélérée).

Le délai limite pour le dépôt des amendements, auprès du secrétariat de la commission (Ameli commission), est fixé au Lundi 18 mai 2020 à 12 heures.

Commission des affaires européennes

Lundi 18 mai 2020

à 14 h 30

En visioconférence

- Audition de M. Frédéric Billet, Ambassadeur de France en Pologne.

Mission d'information sur la lutte contre l'illectronisme et pour l'inclusion numérique

Lundi 18 mai 2020

à 17 heures

En visioconférence

- Audition de MM. Christian Janin, Président, et Hervé Fernandez, Directeur, de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

Mission d'information sur le trafic de stupéfiants en provenance de Guyane

Mardi 19 mai 2020

à 16 heures

En visioconférence

- Réunion constitutive.

Commission d'enquête sur les problèmes sanitaires et écologiques liés aux pollutions des sols qui ont accueilli des activités industrielles ou minières et sur les politiques publiques et industrielles de réhabilitation de ces sols

Mardi 19 mai 2020

à 16 h 30 en téléconférence

Ouverte à la presse par téléconférence – Captation vidéo

- Audition de MM. Jean de L'Hermite, directeur juridique, Samuel Dufay, directeur environnement, et Mme Céline Leroux, responsable juridique, de la société ERAMET.

à 17 h 45 en téléconférence

Ouverte à la presse par téléconférence – Captation vidéo

- Audition de M. Jean-François Nogrette, directeur de Veolia Technologies & Contracting, membre du comité exécutif du groupe VEOLIA.

Mercredi 20 mai 2020

à 16 h 45 en téléconférence

Ouverte à la presse par téléconférence – Captation vidéo

- Audition de M. Jean-Louis Samson, directeur immobilier de l'entité Global Business Group Support du groupe ENGIE, Mmes Mélody Gehin, conseillère environnement, et Laetitia Lafargue, juriste en droit de l'environnement du groupe ENGIE.

à 18 heures en téléconférence

Ouverte à la presse par téléconférence – Captation vidéo

- Audition de MM. Azad Kibarian, directeur général de Suez Industrial Waste Solutions, Thierry Mechin, directeur général délégué de Suez Industrial Waste Solutions, et Mme Nora Megder, directrice déléguée aux relations institutionnelles – Recyclage et Valorisation France du groupe SUEZ.